



Etats-Unis : la Cour suprême de Floride prend son temps

LA COUR SUPRÊME de Floride doit décider de la validité des comptages manuels des votes de trois comtés dans les résultats finaux de cet Etat. La question est au cœur du contentieux électoral qui oppose le républicain George W. Bush au vice-président démocrate Albert Gore. Les juges - six démocrates et un indépendant - siégeant à Tallahassee, la capitale de l'Etat, ont auditionné, lundi 20 novembre, les avocats des deux candidats et concentré leurs questions sur la validité des dépouillements effectués au-delà de la date-but, le 14 novembre, prévue par la loi électorale de l'Etat. Les juges n'ont pas indiqué quand ils rendraient publique leur décision. Celle-ci déterminera l'affectation des 25 grands électeurs de Floride et, vraisemblablement, l'élection du 43^e président.

Lire pages 4, 15 et 36

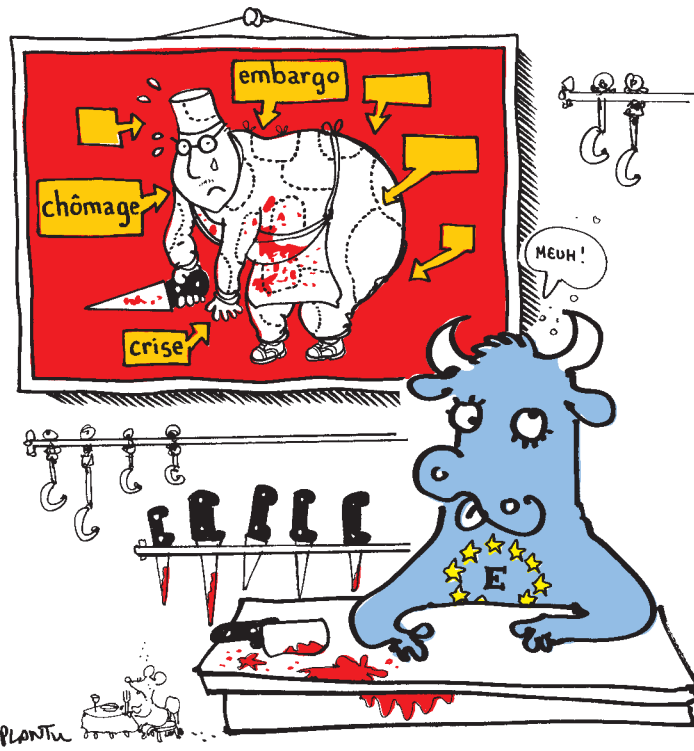
Vache folle : ce que l'Europe a décidé

● Accord à Bruxelles sur un nouveau plan de lutte contre la maladie ● Les tests de dépistage sur les bovins « à risque » seront généralisés en 2001 ● Mais l'Union n'interdit pas l'utilisation des farines animales ● Paris débloque 3 milliards de francs pour soutenir la filière

L'EUROPE a mis au point un nouveau plan de lutte contre la maladie de la vache folle. Pressé par la France de conclure au plus vite, le conseil des ministres de l'agriculture a décidé, mardi 21 novembre, d'étendre les tests de dépistage à tous les bovins « à risque » âgés de plus de trente mois, dès le 1^{er} janvier 2001. A la lumière des résultats de ce programme, ces tests pourraient être élargis aux bovins de plus de trente mois dont la viande est commercialisée.

La France, qui voulait aussi que l'Europe interdise toute utilisation des farines animales, n'a pas obtenu satisfaction sur ce point. Toutefois, le conseil des ministres s'est prononcé pour « l'exclusion de l'utilisation des cadavres dans l'alimentation des animaux de ferme ». Il se félicite des initiatives unilatérales de la France : interdiction des farines animales sur son territoire et arrêt des exportations.

D'autre part, la Commission de Bruxelles se prononcera avant le 30 novembre sur la légitimité des



mesures d'embargo vis-à-vis des produits bovins français, mises en œuvre notamment par l'Espagne et l'Italie. La veille, à Orléans, Lionel Jospin s'était déclaré « sidéré » par l'attitude des pays de l'Union qui assurent être indemnes de la maladie de la vache folle, alors qu'ils n'ont mis en place aucun programme de dépistage.

Selon Jean Glavany, ministre français de l'agriculture, qui présidait la réunion de Bruxelles, le compromis a permis de sauvegarder « l'essentiel ». « C'est plutôt un succès inespéré », a-t-il affirmé mardi, bien que la France n'ait pas obtenu tout ce qu'elle souhaitait.

Jean Glavany devait annoncer, mardi, les détails du « plan d'urgence » destiné à soutenir la filière bovine durement touchée par la crise. L'ensemble des aides publiques aux éleveurs, agriculteurs et entreprises en difficulté atteint 3,1 milliards de francs pris en charge, pour l'essentiel, par le budget de 2001.

Lire page 6



PROCHE-ORIENT

Le rituel de la guerre

L'armée israélienne a pilonné la bande de Gaza, durant deux heures, lundi 20 novembre, en riposte à un attentat meurtrier perpétré contre un bus transportant des enseignants et des enfants de colons israéliens. L'Egypte a rappelé son ambassadeur en Israël. Nous publions par ailleurs le portrait d'une journaliste israélienne, Amira Hass, installée en Cisjordanie pour le quotidien Haaretz.

p. 2 et 14

et notre éditorial p. 16

A La Haye, l'énergie « propre » d'EDF

DEVANT la Conférence sur les changements climatiques, à La Haye, François Roussely, président d'EDF, annonce le lancement d'une mini-centrale hydraulique en Bolivie. Huit sociétés d'électricité nord-américaines, japonaises et européennes, regroupées dans une organisation appelée E7 participent à cette opération. Cette installation permettra d'alimenter en courant 100 000 habitants (70 000 Boliviens et 30 000 Brésiliens), d'assainir une zone inondable et de réduire les émissions de gaz. C'est une première application du mécanisme de développement propre qui permet à une entreprise ou un Etat de financer un projet réduisant les émissions de CO₂.

Lire pages 18 et 7

La libération mystérieuse d'une star de cinéma enlevée par un affreux bandit indien

NEW DELHI

de notre correspondante régionale

Rajkumar, dieu vivant du cinéma en langue kannada (langue de l'Etat du Karnataka, au sud de l'Inde), savoure une seconde vie après ses 108 jours de détention dans une épaisse forêt du Tamil Nadu. Auteur de cet enlèvement spectaculaire, Veerappan, le plus célèbre bandit de l'Inde, court toujours, et la presse continue de s'interroger sur les circonstances d'une libération aussi étrange que soudaine.

Le secret alimente toutes les rumeurs et nul ne croit à la version officielle : la libération pour raisons humanitaires de l'acteur, âgé de 73 ans. Dès le début de l'odyssée, les ministres en chef des deux Etats concernés, le Karnataka et le Tamil Nadu, avaient baissé les bras, laissant entendre qu'ils étaient prêts à tout pour obtenir le retour de l'acteur sain et sauf. Il est vrai que l'enjeu était de taille. Les troubles consécutifs à l'annonce de l'enlèvement avaient fait un mort à Bangalore, provoqué la fermeture pendant une semaine des écoles et entraîné un manque à gagner de 175 millions de francs pour la capitale de l'informatique indienne.

Dans le plus grand pays du cinéma, les acteurs sont rois et, à en croire Rajkumar, « mes fans sont comme mes dieux ».

Rien n'était donc trop beau pour les satisfaire. Oubliés les 130 meurtres de Veerappan, la contrebande de bois précieux, les milliers d'éléphants tués pour leur ivoire, les millions de roupies dépensées pour une chasse à l'homme. Les deux ministres en chef étaient prêts à relâcher 5 extrémistes tamouls et 51 prisonniers détenus pour terrorisme. Il aura fallu l'intervention d'un vieil homme de 76 ans dont le fils, inspecteur de police, avait été tué par Veerappan, pour que la Cour suprême mette un frein à l'enthousiasme des deux politiciens et interdise la libération des détenus.

Jamais à cours d'idées, Veerappan exigeait alors comme émisseurs un petit groupe d'extrémistes tamouls, proche des Tigres sri-lankais de libération de l'Eelam tamoul, dont le mouvement est interdit en Inde depuis l'assassinat de l'ancien premier ministre Rajiv Gandhi. Ces négociateurs ont donc conclu le pacte avec l'aide d'une très mystérieuse femme médecin, le docteur Banu, propriétaire d'une

carrière de granite dans la région où opère Veerappan. La politique, les affaires, le crime ne sont pas toujours très éloignés en Inde et constituent un cocktail généralement efficace lors des campagnes électorales.

Il semble bien que ce cocktail ait aussi été utilisé dans l'affaire Rajkumar. A en croire la presse, la rançon de Veerappan aurait été payée par les propriétaires de carrières qui veulent faire des affaires en toute tranquillité, et par l'industrie du cinéma de Bangalore qui repose largement sur Rajkumar. Veerappan aurait aussi obtenu des moyens de télécommunications pour suivre les mouvements de la police, des promesses de libération de ses compagnons et des armes légères. Pourquoi pas aussi la promesse de continuer à opérer tranquillement dans cette jungle devenue son territoire ? Les deux ministres en chef le nient et jurent leurs grands dieux qu'ils vont relancer les poursuites. Rajkumar a peut-être gagné son dernier grand rôle dans un feuilleton qui garde ses mystères.

Françoise Chipaux



INFORMATIQUE

Et maintenant, Pentium 4

Tous les deux ans, la puissance des microprocesseurs double. Pour ne pas déroger à cette loi, le 20 novembre, Intel a lancé le Pentium 4, qui comprend 42 millions de transistors. Cette puce permettra d'améliorer l'accès à la vidéo et au son sur Internet.

p. 24

La violence des adolescents



SYLVIE PERDRILLE

JUSQU'AU 22 novembre, les Assises de la Protection judiciaire de la jeunesse, à Marseille, confrontent les expériences de prise en charge des adolescents violents. Pour Sylvie Perdrille, directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse, il faut « prendre un véritable tournant pédagogique ».

Lire page 10

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 € ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 200 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KR ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.



Advertisement for 'VOUS AVEZ LE DROIT' by Editions Législatives, featuring a CD-ROM and website information.

L'Europe souffre-t-elle d'un complexe d'infériorité ?

L'EUROPE doute d'elle-même. De la glissade de l'euro aux inquiétudes sur la pérennité de la croissance européenne, en passant par la difficulté des réformes structurelles et l'apparente impossibilité de s'accorder sur un futur politique, il y aurait autant de raisons de s'inquiéter de l'avenir. Dans une sorte de mea culpa libérateur, les élites européennes établissent le dictionnaire de nos fautes et, toute honte bue, en font l'aveu, de préférence lorsque le public auquel elles s'adressent comprend aussi des Américains. Ces derniers, flattés parce que confirmés dans la certitude d'une supériorité, approuvent docilement, et le plus souvent en toute ignorance, dissertent sur ce qu'il conviendrait que l'Europe fit pour se hisser à la hauteur des Etats-Unis. Il fut un temps où les Européens devaient tenir un discours allemand pour être pris au sérieux ; il faut maintenant qu'ils parlent américain.

Et que disent-ils ? L'euro est une monnaie structurellement faible, l'Europe une région sclérosée où, en raison de la démagogie de ses dirigeants, aucune réforme ambitieuse ne pourrait être conduite. Voyez l'empressement des gouvernements à prendre de mauvaises décisions sous prétexte de soulager en partie

leurs populations des conséquences du « mini choc » pétrolier, ou à baisser les impôts plutôt qu'à réduire le déficit budgétaire. Comment voulez-vous, après cela, imaginer qu'ils soient capables de conduire les réformes structurelles - douloureuses, forcément douloureuses - susceptibles de permettre à l'Europe de bénéficier enfin des ressorts de la nouvelle économie ? Les voilà même prêts à abandonner toute discipline vertueuse, en associant les salariés aux fruits de l'expansion ! Il ne faut dès lors pas s'étonner que la croissance européenne s'essouffle rapidement. Les contraintes d'offre sur lesquelles elle bute empêchent notre continent de connaître une aussi longue phase d'expansion que les Etats-Unis.

Ce discours m'apparaît étonnamment superficiel. Il consiste à comparer l'Europe et les Etats-Unis dans les années 90, comme si les économies de part et d'autre de l'Atlantique avaient connu les mêmes conditions de fonctionnement et que l'Europe, engoncée dans l'archaïsme de son système de protection sociale, ne parvenait pas à sortir de sa torpeur.

Jean-Paul Fitoussi pour Le Monde

Lire la suite page 16



CINÉMA

Le retour des sœurs Papin

Après Genet, Sartre et Lacan, le cinéma s'intéresse aux « aracheuses d'yeux » du Mans. Deux films, Les Blessures assassines de Jean-Pierre Denis et En quête des sœurs Papin de Claude Ventura, reviennent sur le meurtre par les sœurs Papin, en 1933, de leur patronne et de sa fille. A voir aussi les Vies d'Alain Cavalier.

p. 28 à 31

Table of contents listing various sections and their page numbers.

PROCHE-ORIENT A la huitième semaine de son conflit avec les Palestiniens, Israël a violemment riposté, lundi 20 novembre, à l'attentat perpétré le jour même contre un autobus

scolaire près de la colonie de Kfar Darom, dans la bande de Gaza. ● LES HÉLICOPTÈRES et la marine israéliens ont tiré une cinquantaine de roquettes sur des cibles militaires et

politiques de l'Autorité palestinienne. Deux personnes ont été tuées et cent vingt autres blessées. ● EHOUD BARAK a accusé le Fatah, « sous la responsabilité directe de l'Autorité pa-

lestinienne », d'avoir commis l'attentat. ● L'ÉGYPTE a rappelé, mardi, son ambassadeur en Israël. ● YASSER ARAFAT a demandé l'intervention des Etats-Unis, faute de quoi leur

crédibilité serait « anéantie ». A New York, les Palestiniens continuent de réclamer une « protection » des Nations unies, mais Israël s'y oppose. (Lire aussi notre éditorial page 16.)

L'armée israélienne pilonne l'Autorité palestinienne

A l'aide de moyens sans précédent, Tsahal a détruit, lundi, une quinzaine d'institutions palestiniennes dans la bande de Gaza. Ehoud Barak affirme qu'il s'agit d'une « riposte mesurée » à l'attentat contre un autobus scolaire à Kfar Darom. L'Egypte rappelle son ambassadeur en Israël

JÉRUSALEM

de notre correspondant

La presse locale, mardi matin 21 novembre, rendait amplement compte des événements de la journée précédente mais se gardait bien de pronostiquer la suite. Silence éloquent : personne en Israël ne sait désormais comment en sortir. Les partisans de la paix, hommes politiques, organisations non gouvernementales ou simples citoyens appellent à poursuivre les négociations, mais se montrent incapables d'esquisser le chemin qui pourrait y conduire. Quant à l'opposition de droite, dont les éléments les plus radicaux ont manifesté, dans la soirée, en plusieurs endroits du pays, elle appelle à la généralisation des représailles, voire, comme Ariel Sharon, à la liquidation de certains dirigeants du Fatah. Mais elle n'ignore sans doute pas que l'enchaînement de représailles et de contre-représailles échappe rapidement à tout contrôle.

L'ampleur de la réaction israélienne déclenchée lundi contre des cibles palestiniennes de la bande de Gaza ne parvient pas à masquer la seule question qui vaille : et maintenant ? Aucun responsable israélien n'y a répondu. Dans l'émotion et l'appétit de revanche qui a saisi la société israélienne après l'atten-

tat perpétré, lundi matin, contre un bus scolaire, une telle interrogation aurait presque paru inconvenante. Deux adultes sont morts dans l'attentat qui a fait neuf blessés, dont cinq enfants. Trois de ces derniers, deux sœurs et un frère, sont dans un état grave, amputés totalement ou partiellement des jambes.

COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE

Et pourtant, moins de vingt-quatre heures auparavant, Ehoud Barak, pour la première fois depuis longtemps, avait téléphoné à Yasser Arafat pour lui dire son espoir de voir les choses s'améliorer après la décision du chef de l'Autorité palestinienne d'interdire les tirs depuis son territoire. Le chef d'état-major, le général Shaoul Mofaz, s'était de son côté félicité de la baisse de la violence qu'il croyait décelé. L'attentat de Kfar Darom a brutalement changé la donne.

Convoqué en fin de matinée, le conseil de sécurité du gouvernement israélien décidait, au terme d'une discussion difficile, de frapper les objectifs palestiniens, ciblant bureaux et installations du Fatah. Les services de sécurité israéliens avaient d'abord laissé entendre que l'attentat était l'œuvre des islamistes du Hamas. Mais après la réunion du cabinet de sécurité, c'est le Fatah et ses émana-

tions politico-militaires, telles que les milices du Tanzim, la Sécurité préventive du colonel Mohammad Dahlan ou les unités de la Force 17, commando affecté à la protection rapprochée du président de l'Autorité palestinienne et des responsables palestiniens, qui étaient

d'être lui-même tué. Fêté comme un héros, il a été enterré, dimanche, par une foule estimée à dix mille personnes. Le lendemain, un deuxième soldat israélien, blessé lors de l'attaque, était décédé à son tour.

Dans la soirée, alors que l'avia-

Washington condamne l'attentat et critique Israël

Washington « condamne l'attentat haineux contre un bus scolaire [israélien] (...) et attend de l'Autorité palestinienne qu'elle fasse tout pour stopper la violence et restaurer le calme », a déclaré, lundi 20 novembre, le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher. « Dans le même temps que nous faisons pression sur les Palestiniens, les Israéliens aussi doivent comprendre que l'usage excessif de la force n'est pas la bonne façon d'agir », a-t-il ajouté. « Tout d'abord, nous condamnons cet acte terroriste contre des écoliers innocents et contre leurs instituteurs, mais nous nous inquiétons aussi de l'usage excessif de la force en réaction (à cet acte) », a renchéri P.J. Crowley, porte-parole du Conseil national de sécurité.

Par ailleurs, Israël a de nouveau rejeté l'idée du déploiement d'une force d'observateurs de l'ONU lors d'entretiens menés, lundi, par le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, avec les représentants d'Israël et de l'Autorité palestinienne. — (AFP, Reuters.)

montrées du doigt. L'organisation de M. Arafat a démenti toute implication dans l'attentat, mais les Israéliens appellent que l'avant-veille un des officiers de la Force 17 avait réussi à pénétrer dans une position israélienne de la bande de Gaza où il avait tué un soldat avant

tion et la marine israélienne bombardaient la ville de Gaza — cette fois, précisait les autorités, sans avoir prévenu des cibles visées, contrairement au raid mené contre Ramallah après le lynchage de deux soldats israéliens à la mi-octobre —, Ehoud Barak visitait les blessés de

l'attentat, hospitalisés à Beer Sheva. Justifiant la riposte israélienne, le premier ministre, particulièrement remonté, a réaffirmé que l'attentat avait été commis par « des hommes du Fatah et du Tanzim placés sous la responsabilité directe de l'Autorité palestinienne. Il s'agit d'un attentat très grave, un acte barbare et criminel. C'est la raison pour laquelle nous avons attaqué les cibles de l'Autorité ».

DEUX COMMANDOS ACCROCHÉS

Répondant aux critiques de ceux qui l'accusent de mollesse, M. Barak s'est montré énervé, martelant qu'Israël continuerait « de toutes ses forces (...) à tenter de faire cesser la violence et à faire comprendre à l'Autorité palestinienne qu'elle n'obtiendra rien par elle ». « Aucune force au monde ne nous déracinera de cette terre et ne nous imposera des solutions ne nous convenant pas, a-t-il ajouté. (...) Nous demanderons des comptes à ceux qui nous attaquent. Il n'y a pas de retenue, nous ne lions pas les mains de l'armée, ceux qui agissent contre nous le paieront cher, il y aura des opérations autant qu'il faudra, nous continuerons à agir avec toute la puissance de feu requise. »

Ce langage de fermeté n'a pas, jusqu'ici, convaincu les partis de l'opposition invités, lundi, à se

joindre à un gouvernement d'unité nationale. Ariel Sharon, au nom du Likoud, a refusé, répétant qu'il fallait désormais procéder à de nouvelles élections. Il devrait être suivi par les russophones d'Israël Be Alya, le Parti national religieux et les ultraorthodoxes du Shass dont le chef, Eli Yishai, a précisé hier que son parti replierait bientôt le « filet de sécurité » accordé à Ehoud Barak pour un mois. Si tel est le cas, la motion de défiance que la droite s'active à faire voter contre lui risque de passer.

Cette fragilité politique renforce les dirigeants palestiniens dans leur conviction que le premier ministre n'en a plus pour très longtemps. Peu impressionné par les paroles martiales du premier ministre, un proche collaborateur de Yasser Arafat, Nabil Abou Roudeina, a prévenu qu'Israël « paierait le prix » de ses initiatives militaires. Quelques heures ont suffi à montrer qu'il ne s'agissait pas de paroles en l'air : dans la nuit de lundi à mardi, deux commandos palestiniens ont été accrochés par l'armée dans la bande de Gaza, alors qu'ils préparaient une nouvelle embuscade à la bombe. Les deux Palestiniens ont été tués. Les Israéliens ont eu cette fois le dessus. Cette fois.

Georges Marion

Dans la nuit de Gaza, les hélicoptères de Tsahal ont craché leur mitraille

GAZA

de notre envoyé spécial

D'abord, ce ne fut qu'un bourdonnement lointain dans le ciel étoilé. Puis il y eut des cris dans les

REPORTAGE

« Que peut-on faire devant ces engins invisibles ? »

rues. Des hommes en armes couraient, éteignant précipitamment les lumières. Haut dans l'obscurité, invisibles et menaçants, un couple d'hélicoptères se rapprochaient de la ville. Durant un long moment, ils restèrent en position stationnaire au-dessus de la plage de Gaza. L'attaque commença à 17 h 55 exactement : l'éclair du départ de la roquette, un chuintement feutré et prolongé, un silence, une leur brève et forte. Plus loin, vers le centre, l'impact ; et enfin, quelques secondes plus tard, le bruit de l'explosion. Dans les rues, c'est l'affolement et la fureur. Des voitures foncent, tous feux éteints, klaxon hurlant, alors que les tirs se multiplient vers les cibles militaires et politiques choisies par Tsahal.

Devant l'hôtel Al-Deira, construit sur la plage, des Palestiniens hurlent « Allahou akbar ! » (Dieu est le plus grand) à chaque départ de missile. Personne ne sait encore à juste quelles sont les cibles visées. « Ils nous bombardent, ils bombardent les civils, ces fils de putes ! », hurle un jeune homme. A ce moment, l'électricité est coupée. Plongée dans un noir

presque absolu, Gaza tremble sous les coups de boutoir des hélicoptères, oiseaux de malheur bien décidés à infliger une punition sans précédent à la « capitale » palestinienne autonome. Alors, un silence pesant s'abat sur la ville, entre deux bombardements.

L'attaque dure deux heures. Deux heures dominées par le bruit des appareils qui se déplacent dans le ciel, choisissant le meilleur angle d'attaque. Deux heures de bruit et de fureur, avec des intervalles de calme ponctués du bruit des explosions. En cette soirée du lundi 20 novembre, les hélicoptères de l'Etat hébreu ont bien dû tirer une cinquantaine de roquettes sur Gaza. Même après que le premier ministre israélien, Ehoud Barak, eut annoncé la fin de la « riposte mesurée » contre les Palestiniens, on entendait encore parfois des déflagrations.

DEUX PIÈCES D'ARTILLERIE

A plusieurs reprises, les canons de la marine israélienne se sont joints à l'attaque. A plusieurs reprises, les balles traçantes des deux seules pièces d'artillerie anti-aériennes de l'embryon d'armée palestinienne ont strié la nuit. Deux heures au cours desquelles Tsahal a détruit ou endommagé le QG de la police, celui de la Sécurité préventive — les services de renseignements intérieurs — de Gaza, celui de la Force 17 — la garde rapprochée de Yasser Arafat —, le siège de la radio-télévision... au total une douzaine de cibles.

Sur un balcon de l'hôtel Al-Deira, un homme fume tranquille-

ment une cigarette en observant le spectacle. Ahmed Sabawi est l'attaché de presse de Mohammad Dahlan, le patron de la Sécurité préventive. « Les Israéliens viennent de détruire pour de bon le processus de paix, observe-t-il. L'Autorité palestinienne avait dit clairement qu'elle n'était pour rien dans l'attaque de ce matin [contre la colonie juive de Kfar Darom, à Gaza]. Nous savions qu'ils allaient nous bombarder. Mais ce soir, il est clair qu'ils veulent nous prouver qu'ils peuvent attaquer n'importe où, n'importe quand, et de quelque manière que ce soit... Que peut-on faire devant ces hélicoptères invisibles ? » Il conclut par des mots qui en disent long sur l'évolution — à court terme — de l'Intifada : « Désormais, Arafat ne pourra plus contrôler ceux qui veulent prendre

les armes, y compris au sein de nos propres troupes. »

Vingt heures trente, à l'hôpital Chafi, le plus grand de Gaza. On se bouscule devant la porte des urgences. Des familles venues accompagner les leurs, des femmes et des enfants, des hommes en armes au visage sombre. « A ce moment, on dénombre quatre-vingts blessés, pour la plupart, légèrement touchés par des éclats d'obus. La majeure partie d'entre eux souffrent de blessures dans la poitrine et dans les jambes », déclare le docteur Hassan Nin, le chef du service des urgences. Dans l'ensemble de la bande de Gaza, deux personnes ont été tuées et cent vingt autres se sont fait soigner pour des blessures, selon des sources palestiniennes. En dépit de leur côté spectaculaire, les frappes

ont été « chirurgicales ». Et donc très précises contre les objectifs choisis.

BÂTIMENTS ÉVACUÉS

De son côté, l'Autorité palestinienne avait pris la précaution d'évacuer les bâtiments de ses forces de sécurité. Toute la journée, policiers et militaires patrouillaient les rues, attendant les frappes. Toute la journée, Gaza s'était préparée à la « guerre ». Peu après l'attentat contre le bus dans la colonie de Kfar Darom, implantée au centre du territoire, Tsahal avait bouclé les principales routes. Devant l'un des postes militaires israéliens, les policiers palestiniens avaient installé quelques tonneaux pour marquer le blocage.

Un officier palestinien est là, entouré d'une dizaine de ses hommes plutôt rigolards en ce début de journée. « Bien sûr qu'ils vont nous bombarder aujourd'hui, dit l'un d'eux, mais on s'en fout. » Et les enfants tués dans l'attentat ? « Ils tuent les nôtres dans les affrontements de l'Intifada, alors ils doivent s'attendre à des représailles. » Devant une station-service, Fouad, le patron explique : « Qu'est-ce que vous voulez ? La violence des Israéliens appelle celle des Palestiniens ! »

Sur une petite route parallèle à

la colonie, les forces palestiniennes ont installé un poste ceinturé de sacs de sable. Un vieux lieutenant-colonel montre la colonie juive, défendue par des barbelés. Sur la grand-route, coupée à la circulation pour les Palestiniens, on voit des voitures rouler à vive allure. On devine une certaine agitation. Afin de se prémunir de futures attaques, des bulldozers coupent des arbres et ratissent le terrain pour dénuder les alentours de cette « implantation », où résident une quarantaine de familles israéliennes.

Dans le ciel, des chasseurs de l'armée de l'air patrouillent par groupes de quatre, comme pour bien marquer la puissance de l'Etat hébreu. « Ces colons ne sont plus vraiment des civils, assène l'officier. Ce sont des gens en armes, gardés eux-mêmes par des soldats. » Il regarde le ciel, où bourdonne un avion d'observation : « Ils font des repérages. Mais nous avons l'ordre de ne pas tirer contre les Israéliens. » Ailleurs, dans un café du camp de réfugiés de Deir al-Balah, un policier palestinien en civil joue les fiers-à-bras : « Ils peuvent nous attaquer, les Palestiniens n'ont pas peur. Tant qu'il y aura des colons, il y aura la guerre. »

Bruno Philip

« Mais où est donc la justice dans ce monde ? »

Sur son lit d'hôpital, Talal Omar Siam, fonctionnaire et conseiller de l'Autorité palestinienne, grimace de douleur en racontant l'événement : « J'étais au volant de ma voiture quand un obus a touché le devant de mon véhicule. J'ai été blessé à la jambe gauche, et ma belle-sœur ainsi que mes cinq enfants ont été légèrement blessés. » Mais où est donc la justice dans ce monde ? », murmure, écœuré, un visiteur.

Tard dans la soirée, on apprend de source palestinienne que deux personnes avaient été tuées lors des bombardements, et que des représailles israéliennes avaient également eu lieu près de Rafah, le poste-frontière avec l'Egypte, au sud.

La colère des militants de droite contre « les criminels d'Oslo »

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Miriam Amitai, 35 ans, tuée lundi 20 novembre dans l'attentat contre le bus scolaire, était l'une des leurs. Un colon de la deuxième génération dont les parents, militants religieux des années 80, s'étaient installés dans l'implantation d'Ofra, entre Naplouse et Jérusalem, lorsque le mouvement de colonisation y avait connu son envol. Suivant un exemple courant dans la communauté, Miriam n'était pas restée à Ofra, préférant vivre à Kfar Darom, dans la bande de Gaza, comme si elle voulait marquer de son empreinte originale la grande aventure à laquelle avait participé ses parents. Elle a été enterré à Ofra, lundi, quelques heures à peine après sa mort, accompagnée au cimetière par des centaines de voisins pour lesquels elle est un exemple supplémentaire de l'échec de la politique du premier ministre, Ehoud Barak. Peu ou prou, tous les participants savaient que leur sort était en train de se jouer, que des attentats similaires continueraient à les viser, eux, ces colons dont les Palestiniens veulent le départ par tous les moyens.

En fin d'après-midi, à l'appel du Conseil des

implantations de Judée-Samarie-Gaza (Yesha), plusieurs dizaines de groupes de militants de droite se sont dispersés sur toutes les routes du pays, drapeaux et banderoles déployés réclamant d'énergiques mesures de représailles pour lutter contre « les terroristes palestiniens ». Ils étaient un petit millier à Jérusalem, majoritairement religieux, rassemblés en hâte en début de soirée devant la résidence du premier ministre. Ils ont crié des slogans, exhibé le portrait de Yasser Arafat marqué du mot « assassin », demandé que soient jugés « les criminels d'Oslo », écouté les discours des orateurs montés sur la plateforme d'un camion, chanté l'hymne national et prié. Leur réaction était spontanée et déterminée, mais dans le cadre discipliné de la ligne tracée par Yesha, soucieux de ne pas apparaître comme de dangereux excités.

DES CRACHATS SUR LE PARE-BRISÉ

Une trentaine de manifestants, cependant, ne l'entendaient pas de cette façon. Souvent très jeunes, vêtus du tee shirt jaune des partisans de Meïr Kahane, rabbin d'origine new-yorkaise, fondateur du Kach, mouvement interdit en Israël pour ses activités et ses théo-

ries racistes, ils bloquèrent le carrefour de France à la fin de la manifestation, tentant diverses provocations à l'égard des automobilistes. Survint un autobus conduit par un conducteur arabe. « Mort aux Arabes », crièrent les jeunes gens qui, aussitôt, s'assirent devant le véhicule. Quelque-uns, plus enhardis, se mirent à taper en cadence sur le capot, réclamant vengeance pour les morts de l'attentat du matin. D'autres tournaient autour du véhicule, comme s'ils cherchaient à y pénétrer.

La tension monta, moite et dangereuse. Le premier coup de pied dans la porte, la première pierre contre la carrosserie, pouvaient déclencher le pire. Tentant de faire bonne mesure, le conducteur, bloqué, affichait un sourire crispé tandis que les crachats s'écrasaient sur son pare-brise. Après des minutes aussi longues que l'éternité, la police qui observait la scène, à quelques mètres, finalement intervint. Sans courtoisie mais, non plus, sans brutalité. Et avec une patience dont les manifestants palestiniens n'ont sans doute jamais bénéficié.

G. M.

Paris-Oslo.

Aller/retour journée

Nouvelle fréquence sur Paris-Oslo : 4 vols par jour et la possibilité de partir dès 8h20 le matin et de rentrer à 22h40 au plus tard le soir.

Contactez SAS au 0 801 25 25 25 ou www.scandinavian.net



L'esprit scandinave

SAS

Un projet privé de nouveau réacteur nucléaire civil divise la Finlande

Les Verts ont déjà annoncé qu'ils quitteraient la coalition gouvernementale si le Parlement donnait son accord à une solution énergétique qu'ils jugent « dépassée »

STOCKHOLM

de notre correspondant en Europe du Nord

La Finlande, qui est parvenue à se hisser parmi les nations en pointe dans le domaine des hautes technologies, doit-elle avoir recours à « des solutions dépassées, comme l'énergie nucléaire », alors que l'Allemagne et la Suède cherchent à s'en écarter ? Les applaudissements ont crépité aux propos de la ministre finlandaise de l'environnement, Satu Hassi, tenus ce week-end à Helsinki lors d'une réunion des Verts, dont elle est la principale figure dans ce pays.

La mobilisation est grande dans les rangs écologistes, alors que le gouvernement vient de recevoir une demande d'autorisation pour la construction d'un cinquième réacteur civil déposée par une compagnie énergétique privée, Teollisuuden Voima Oy (TVO), qui possède déjà deux des quatre réacteurs existants.

Propriété de plusieurs grandes entreprises forestières et papières du pays, grosses consommatrices de kilowatts, ainsi que du groupe énergétique public Fortum (à 26 % du capital), TVO estime que la Finlande aura besoin, dans les années à venir, d'une telle source d'énergie bon marché pour subvenir à ses besoins en électricité. Ceux-ci devraient augmenter

de 21 % d'ici à 2015, selon la Confédération de l'industrie énergétique. Pour son vice-président, Harry Viheriavaara, il y va de la productivité de l'industrie finlandaise sur le marché mondial. « Nous ne pouvons pas non plus être trop dépendants en approvisionnement étranger », plaide-t-il. Actuellement, la Finlande importe environ 15 % de l'électricité dont elle a besoin, tant de Russie que des autres pays nordiques. Par ailleurs, le nucléaire lui fournit 28 % de ses besoins, le secteur hydraulique 16 %, et diverses centrales alimentées au gaz naturel (russe), au pétrole, au charbon et aux biocombustibles 41 %.

GOVERNEMENT « ARC-EN-CIEL »

Alors que la Finlande s'est engagée, dans le cadre du protocole de Kyoto, à ramener, d'ici à 2012, ses émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990, le renforcement du nucléaire est-il le meilleur moyen d'y parvenir ? C'est ce qu'affirme TVO. Sa demande intervient, de manière opportune, au moment où le gouvernement « arc-en-ciel » — une coalition allant des conservateurs aux ex-communistes, en passant par les Verts et les sociaux-démocrates du premier ministre Paavo Lipponen — prépare un plan pour atteindre l'objectif de Kyoto. Il devrait le présenter courant 2001.

Selon la ministre de l'environnement, il est préférable de se tourner désormais vers les biocombustibles, l'énergie éolienne et le gaz naturel.

Le débat ne fait que commencer. Le gouvernement ne devrait pas se prononcer sur la demande de TVO avant juin 2001, indique-t-on au ministère de l'industrie. Et si le Parlement approuvait ensuite la construction d'un nouveau réacteur, M^{me} Sasu a déjà déclaré que les Verts quitteraient le gouvernement.

La nouvelle requête porte sur une unité de 1 000 à 1 600 mégawatts, selon le type de technologie retenue. Coût estimé : entre 10 et 15 milliards de markkas (entre 1,7 et 2,5 milliards d'euros), financé par TVO. Celle-ci a déjà contacté plusieurs entreprises étrangères en vue de la construction du réacteur, parmi lesquelles un consortium regroupant le français Framatome et l'allemand Siemens, ainsi qu'une firme russe. Deux des quatre réacteurs actuels avaient été construits, à la fin des années 70, en partie grâce à la technologie soviétique. « Une décision politique », rappelle-t-on au ministère de l'industrie, prise par un petit pays neutre pour ne pas mécontenter le grand voisin de l'Est.

Antoine Jacob

Le corps militaire européen de réaction rapide devrait compter 100 000 soldats

Cette force encore virtuelle souffre néanmoins de graves lacunes

A Bruxelles, les ministres de la défense et des affaires étrangères européens ont jeté les bases, lundi 20 novembre, d'une force de 100 000 hommes, appuyée par

l'aviation et la marine pour des missions extérieures. Mais le dispositif reste encore assez virtuel et souffre notamment de manques que l'OTAN devra combler.

BRUXELLES

de notre bureau européen

La somme des contributions militaires offertes par chaque Etat membre de l'Union européenne (UE) pour mettre sur pied une force de réaction rapide constitue un ensemble impressionnant et disparate, où les lacunes ne manquent pas. L'exercice va manifestement devoir être affiné. Mais les Quinze ont la conviction qu'« à l'horizon 2003, conformément à l'objectif global défini à Helsinki [en décembre 1999], l'UE sera capable de conduire l'ensemble des missions de Petersberg », c'est-à-dire des missions humanitaires et d'évacuation, de maintien et de rétablissement de la paix, de gestion des crises, même si certaines capacités ont besoin d'être améliorées. Cette affirmation est au centre de la « déclaration d'engagement de capacités militaires », adoptée, lundi 20 novembre, à Bruxelles, par les ministres des affaires étrangères de l'UE, auxquels se sont joints les ministres de la défense.

Dans trois ans, et peut-être avant si besoin est, a précisé Alain Richard, ministre français de la défense, l'Union devrait être capable de déployer, en quelque soixante jours, et de soutenir, pour au moins un an, des forces terrestres allant jusqu'à un corps d'armée, soit 60 000 hommes. Ce qui requiert un « réservoir » de plus de 100 000 hommes, 400 avions de combat et 100 bâtiments de la marine, dans lequel l'UE puisera.

A ce stade, les chiffres sont un peu virtuels. Plusieurs pays n'ont pas résisté à la tentation de l'effet d'annonce. Cet exercice n'en est

pas moins une nouvelle étape, hautement symbolique, de la création d'une « capacité autonome de défense » de l'UE. Il est souligné — et les termes ont été pesés — qu'elle interviendra « là où l'OTAN n'est pas engagée », pour des opérations militaires « sous la direction de l'UE ».

DEUX LECTURES

Le résultat est un compromis diplomatique parfois ambigu, qui permet à l'Union d'afficher ses ambitions en évitant de provoquer l'OTAN. George Robertson, secrétaire général de l'Alliance atlantique, a profité de cette ambivalence pour affirmer que la force européenne a pour vocation de « compléter » l'OTAN, non de « la doubler », ni de « l'affaiblir et certainement pas de la remplacer ». Les forces européennes, a-t-il dit, « seront toutes à la disposition de l'OTAN », elles interviendront pour des missions « que l'OTAN aura choisis de ne pas conduire ».

Mais M. Richard, à la question de savoir si les Européens subordonneront l'emploi de leurs forces à une sorte de « feu vert » de l'OTAN, a répondu qu'il n'était pas question d'un lien de « subordination politique, mais d'un partage des rôles ». Dans son entourage, les réactions aux propos de Lord George sont plus tranchées : « C'est parfaitement scandaleux de dire cela. George Robertson essaie d'imposer une hiérarchisation politique entre l'Alliance et l'Union. Ce faisant, il est plus royaliste que le roi, même les Etats-Unis ne défendent plus une telle vision passéiste. » A Washington, la secré-

taire d'Etat, Madeleine Albright, a salué la décision. « L'objectif de créer une force rapide, dit-elle, est un pas important vers un partenariat stratégique entre l'OTAN et l'UE. »

Les Quinze ont souligné que le processus en cours « n'implique pas la création d'une armée européenne ». Il s'est agi de désarmer les critiques de pays qui craignent qu'un tel projet ne persuade Washington de retirer son « parapluie » stratégique de l'Europe. Outre-Manche, l'opposition conservatrice en a profité pour accuser Tony Blair de favoriser la création d'une « armée européenne », d'encourager une « menace pour l'avenir de l'OTAN » et d'avoir « succombé aux pressions des Français ».

Néanmoins, les Européens ont reconnu, avec Javier Solana, le haut représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), que l'Europe « souffre d'un déficit de capacités stratégiques ». Ce qui, en l'état actuel de ses moyens, ne lui permet pas d'« accomplir de manière autonome les missions les plus exigeantes ». L'Europe fera appel, pendant un temps qui n'est pas précisé, aux « capacités de l'OTAN ». Les Quinze vont multiplier les efforts pour combler leurs lacunes, comme le renseignement et l'observation, le transport stratégique, les moyens de contrôle et de commandement. Entre 2005 et 2010, assure un expert, les Européens devraient pouvoir assumer seuls une mission de type Kosovo.

Laurent Zecchini

Selon Hubert Védrine, le droit d'ingérence pose « autant de problèmes qu'il en résout »

DANS UN ENTRETIEN accordé à l'hebdomadaire *Marianne* du lundi 20 novembre et intitulé « Hubert Védrine contre la diplomatie des bons sentiments », le ministre français des affaires étrangères revient longuement sur sa conception de l'action diplomatique, qu'il a récemment développée dans son livre *Les Cartes de la France à l'heure de la mondialisation* (« Le Monde des livres » du 16 avril).

Interrogé sur la vague « moralisante » qui pèserait sur la politique étrangère de la France, le ministre répond : « Je suis convaincu que le « droit d'ingérence », dans le sens où ce mot est employé en France, pose autant de problèmes qu'il en résout : Qui s'ingère ? Chez qui ? Avec quel dessein ? Pour autant, je dois tenir compte du fait qu'une majorité y voit une réponse adaptée, et même standard, aux crises du monde actuel. Si quelque chose se passe mal, c'est que nous avons été défaits. (...) J'essaie de faire évoluer les relations internationales dans le bon sens mais je ne peux pas m'aligner mécaniquement sur cette croyance. »

MÉFIANCE VIS-À-VIS DES ONG

Selon Hubert Védrine, les Occidentaux, et au premier rang d'entre eux les Américains, ont trop tendance à considérer le développement de la démocratie dans le monde comme une mission qui leur serait dévolue par l'histoire : « Il se mêle à notre fierté — aussi légitime soit-elle, dit-il, une part d'arrogance qui s'exprime soit par une résurgence du « devoir de colonisation », façon III^e République, soit par la notion moderne de droit d'ingérence. »

Dans cette évolution, les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle qui provoque la mé-

fiance du chef de la diplomatie française : « On encense la « société civile internationale ». Mais on y rencontre de tout : le meilleur et le reste. Que sait-on des 26 000 ONG existantes ? Ce n'est pas un monde idyllique. C'est aussi un monde de compétition sauvage où les ONG du Nord, surtout les anglo-saxonnes, dominent. (...) Ma conviction est qu'il existe une morale de l'action fondée sur le volontarisme et la lucidité. »

« LES EUROPÉENS ONT DONNÉ LE « LA » AU KOSOVO »

La redéfinition des relations avec les Etats-Unis appartient à cet effort de lucidité : « Il y a peut-être, de par le monde, un désir de relations étroites avec la France, et un appui large à des thèses comme la diversité culturelle. Aujourd'hui cependant, si vous cherchez à enrôler d'autres pays dans une politique perçue comme étant anti-américaine, vous vous retrouvez rigoureusement seul. Comment ai-je réussi à faire bouger nos partenaires européens sur le Proche-Orient ? En leur montrant que mes relations avec la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright étaient plus intenses que les leurs. La Russie ou la Chine, et bien d'autres, considèrent que leurs relations avec l'Amérique constituent la priorité numéro un. Mais si on procède de façon non agressive, il est possible de créer des solidarités, des alliances au cas par cas. »

Hubert Védrine s'inscrit notamment en faux contre la thèse soutenue par *Marianne* selon laquelle les Européens auraient été entraînés par les Etats-Unis dans la guerre du Kosovo : « L'OTAN a été un outil, pas un centre de décision, explique le ministre des affaires étrangères. Ce sont les Européens qui ont donné le « la ». Il est regrettable que nous ayons dû passer par cette guerre. Mais pouvait-on ne rien faire ? »

Les contributions terrestres

- **Allemagne** : 13 500 hommes, 20 navires et 93 avions.
- **Autriche** : 2 000 hommes.
- **Belgique** : 1 000 hommes en « régime de croisière » et 3 000 hommes pour six mois maximum, 25 avions et 9 navires.
- **Danemark** : pas de contribution en raison d'une dérogation au traité d'Amsterdam sur la défense.
- **Espagne** : 6 000 hommes, 40 avions de combat et un groupe aéronaval autour d'un porte-avions.
- **Finlande** : 2 000 hommes.
- **France** : 12 000 hommes, 75 avions de combat, 15 navires et les satellites-espions Helios.
- **Grande-Bretagne** : 12 500 hommes, 18 navires et 72 avions de combat.
- **Grèce** : 3 500 hommes.
- **Irlande** : 1 000 hommes.
- **Italie** : 6 000 hommes.
- **Luxembourg** : 100 hommes.
- **Pays-Bas** : 5 000 hommes.
- **Portugal** : 1 000 hommes.
- **Suède** : 1 500 hommes.

COMMENTAIRE

OTAN-UE : CLARIFIER LES RELATIONS

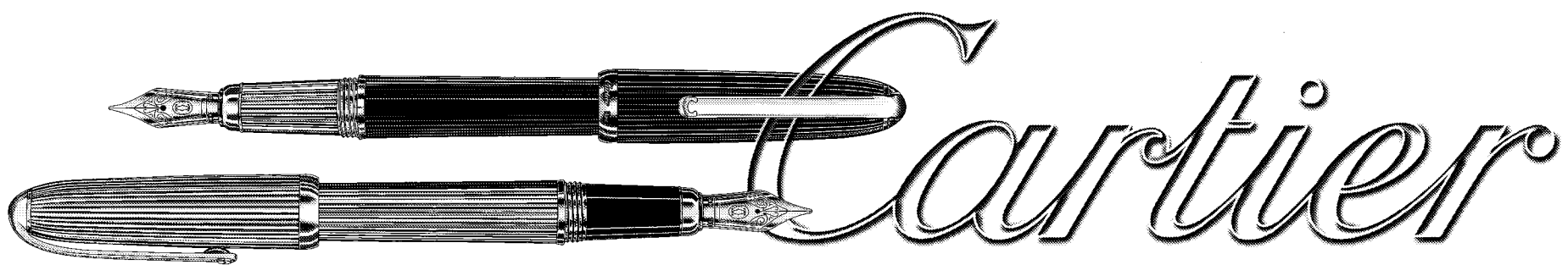
Malgré les assurances données des deux côtés et les groupes de travail mis en place entre les deux organisations, les relations entre l'OTAN et l'Union européenne (UE) ne sont pas encore parfaitement claires. Certes, les réticences manifestées à l'origine par les Américains ont été surmontées, et des solutions ont été trouvées pour associer à la politique européenne de défense les pays de l'OTAN non membres de l'UE. Officiellement, la question de la hiérarchie entre les deux institutions ne se pose pas. La longue expérience de l'OTAN, son rôle joué pendant la guerre froide, son large appareil politique et militaire incitent cette organisation à revendiquer une sorte de prééminence dans les affaires militaires européennes, qu'il s'agisse de défendre l'Europe contre une agression extérieure (dans ce cas, son premier rôle n'est pas contesté) ou de la gestion

des crises pour laquelle l'UE veut être autonome.

Trois points restent litigieux : la revendication des instances militaires de l'OTAN d'exercer une coordination dans la planification stratégique ; le rôle de l'adjoint au commandant suprême des forces alliées en Europe (Saceur), traditionnellement un Européen, qui se demande s'il n'a pas vocation à diriger les forces européennes ; la priorité réclamée par l'OTAN dans la décision sur les organisations et les forces engagées dans des opérations de maintien de la paix en Europe.

Sur tous ces sujets, les Européens — qui ne sont pas d'accord entre eux — ont décidé d'adopter une position pragmatique. Les problèmes seront résolus quand ils se poseront concrètement. L'essentiel aujourd'hui est de n'exclure aucune solution. Les plus réalistes font remarquer à juste titre que la rivalité entre l'OTAN et l'UE n'a pas de sens : les mêmes pays, souvent les mêmes hommes, appartiennent aux deux organisations.

Daniel Vernet



En vente dans les boutiques Cartier et chez les distributeurs agréés : (75) PARIS 1^{er} - Casty • PARIS 6^{ème} - Mora • PARIS 8^{ème} Dupré Octante • (34) BÉZIERS - Frédéric Créations • (44) NANTES Landreau Bijouterie • (49) ANGERS - Landreau Bijouterie (57) THIONVILLE - Orfeo • (65) TARBES - Gonthiez • (69) LYON Lyon Stylo • (92) LA DÉFENSE - Vuillot-Tabac des 4 Temps Informations autres distributeurs agréés : 01 42 18 43 83

La Cour suprême de Floride délibère sur le recomptage manuel des voix

Les juges de la plus haute instance de l'Etat ont entendu, lundi, les avocats des candidats George W. Bush et Al Gore, qui s'opposent sur la validité des résultats de plusieurs comtés. Les magistrats n'ont pas indiqué la date à laquelle ils rendront publique leur décision

Dans l'imbroglio électoral qui oppose, en Floride, le républicain George W. Bush au démocrate Al Gore, la semaine a commencé comme la précédente s'était terminée : devant les juges. Deux décisions, une audience

déterminante devant la Cour suprême de l'Etat et des appels en cours ont ainsi marqué la journée de lundi 20 novembre. Mais le sort des deux candidats dépend avant tout de la décision que prendront les sept

juges – six démocrates et un indépendant – siégeant à Tallahassee, sans doute mardi ou mercredi. C'est de celle-ci que dépendront la poursuite des décomptes manuels demandés par les démocrates et, surtout, leur prise

en compte dans le résultat final, qui déterminera l'affiliation politique des 25 grands électeurs de Floride et décidera donc de l'élection du nouveau président des Etats-Unis. Selon des résultats non officiels, les

décomptes manuels entrepris par trois comtés ne permettaient pas, lundi, de dégager un gain de voix suffisant pour permettre à Al Gore de combler ses 930 voix de retard sur George W. Bush dans cet Etat.

WASHINGTON

de notre correspondant

L'audience de la Cour suprême de Floride, retransmise en direct à la télévision, lundi 20 novembre, n'aura pas été de pure forme. Les magistrats ont, d'entrée, coupé court aux arguties juridiques et questionné la défense des deux camps sur des points pratiques. Aux démocrates, qui demandaient du temps pour un dépouillement manuel et des règles souples pour évaluer les intentions des électeurs dont le bulletin était incomplet – et dont les amis de M. Gore pensent qu'ils voulaient voter en sa faveur –, ils ont demandé combien de temps il leur faudrait pour ce faire. Et les magistrats ont enjoint aux républicains de justifier leur opposition à un nouveau décompte dans trois comtés (sur soixante-sept) et d'expliquer comment réconcilier les textes qui en prévoient la possibilité avec ceux qui stipulent que les résultats doivent être publiés dans les sept jours après le scrutin.

Les juges ont soumis les avocats à un feu roulant, les interrompant par des questions précises, montant en épingle les réponses contradictoires, se faisant pressants quand elles étaient imprécises ou dilatoires, avec la même vigueur que dans l'interrogatoire de prévenus. Le ton a été donné avec les conseils du vice-président Al Gore. Mais la Cour a été encore plus « inquisitrice » avec ceux de George W. Bush, apparemment



moins à l'aise sur leur dossier et qui se sont montrés parfois ouvertement agressifs, accusant notamment les magistrats d'outrepasser la séparation des pouvoirs, voire de risquer d'agir de manière inconstitutionnelle.

LEÇON DE DROIT

Dans ce débat, qui constituait une véritable leçon de droit vivant, se sont opposés des républicains s'accrochant à la lettre des textes et un tribunal plus soucieux de l'esprit

des lois. Car la Floride prévoit, a rappelé le président de la Cour, que la protection du droit de vote des citoyens passe avant tout.

Cette priorité a conduit les magistrats à demander aux avocats de George W. Bush de justifier leur refus de tenir compte du vote exprimé – mais non comptabilisé – de milliers de Floridiens, et à ceux d'Al Gore d'exposer les moyens pratiques d'y parvenir dans le cadre d'une interprétation raisonnable de textes imprécis.

Trois options s'offrent à la Cour : soit elle parvient à une solution de compromis ; soit elle donne raison à M. Gore et le décompte continue ; soit elle accorde satisfaction à M. Bush. Dans ce dernier cas, on voit mal comment le vice-président Al Gore pourrait rester en lice, tant les pressions – y compris dans son propre camp – se feraient fortes pour lui recommander une sortie digne, en bon perdant, qui conserverait aux démocrates toutes leurs chances pour les prochaines échéances électorales. George W. Bush entrerait donc à la Maison Blanche.

JUSTICE ÉQUILIBRÉE

Mais si Al Gore l'emporte, il devra trouver dans les urnes les voix qui lui manquent et faire face à d'éventuelles nouvelles plaintes des républicains, qui jugent le dépouillement manuel « subjectif et partisan », sinon frauduleux. Cela ne semble d'ailleurs pas aussi facile qu'il l'escomptait dans les comtés de Broward et de Palm Beach. Quant à celui de Miami-Dade, qui a commencé de recompter les votes lundi, il ne devrait pas en avoir terminé avant le 1^{er} décembre. C'est pourquoi les avocats démocrates demandent un assouplissement de la procédure d'appréciation des bulletins ; sinon les votes grappillés çà et là ne suffiront pas au vice-président pour rattraper son retard sur son

rival républicain. D'autant que l'*attorney general* – démocrate – de Floride vient d'annoncer que les votes par correspondance des militaires servant à l'étranger qui avaient été déclarés invalides seront réexaminés avec plus de bienveillance. Il serait trop impopulaire de sembler s'en prendre aux « boys ».

Les deux jugements prononcés lundi en Floride ont montré par

publicain de Seminole, un juge a autorisé les démocrates à contester 4 700 bulletins par correspondance que les républicains auraient préremplis indûment. S'ils devaient être invalidés, Al Gore pourrait reprendre l'avantage.

C'est donc auprès des tribunaux (locaux, de l'Etat et fédéraux) que les candidats cherchent désormais à confirmer leur victoire au terme de procédures multiples et enche-

Les Américains favorables à la poursuite des décomptes

Une large majorité d'Américains (60 %) souhaitent que les résultats des décomptes effectués manuellement dans trois comtés de Floride soient inclus dans les résultats définitifs, selon un sondage CNN-USA Today publié lundi 20 novembre. Seuls 37 % des personnes interrogées ne le souhaitent pas. 51 % des sondés se disent prêts à attendre plus longtemps pour la prise en compte de ces résultats tandis que 48 % pensent que cela a déjà trop duré. En revanche, le pays est complètement divisé (49 % contre 49 %) sur le fait de savoir si la conclusion de cette élection mouvementée sera équitable ou pas. De même, au vu des résultats enregistrés jusqu'à présent, ils sont 46 % à penser que le candidat démocrate Al Gore devrait céder et 46 % qu'il doit continuer la bataille judiciaire. La marge d'erreur du sondage est de plus ou moins 4 %.

ailleurs que la justice, même rendue par des magistrats élus, pouvait être équilibrée. Ainsi le juge Jorge Labarga, de Palm Beach, a rejeté la requête d'électeurs demandant que l'on revote dans le comté en raison de l'ambiguïté des bulletins, affirmant qu'il n'en avait pas le pouvoir.

En revanche, dans le comté ré-

vêtrés. La législation électorale étant du ressort des Etats et des comtés, c'est à ce niveau que les plaintes doivent être déposées, seules des violations du principe d'égalité ou la discrimination raciale justifiant la saisie d'un tribunal fédéral.

Patrice de Beer

1,5 million de bulletins à dépouiller et à redépouiller...

WEST PALM BEACH

de notre envoyée spéciale

La question de la légitimité du décompte à la main de 1,5 million de bulletins de vote des électeurs de Floride figure au centre du contentieux sur l'élection présidentielle américaine dont est saisie la Cour suprême de l'Etat. Les commissions électorales des circonscriptions concernées attendent aussi de la Cour qu'elle fixe les critères permettant de décider de la validité des bulletins. Voici l'état des décomptes dans les quatre circonscriptions concernées.

● **Comté de West Palm Beach** : 462 657 bulletins de vote sont concernés dans cette circonscription où Al Gore l'avait emporté avec 116 000 voix d'avance. Le décompte manuel a commencé jeudi soir 16 novembre. Lundi 20 novembre, moins de la moitié des bulletins avaient été revus et les contestations s'accumulaient devant les trois membres (démocrates) de la commission électorale qui, en dernier ressort, décide du sort des bulletins litigieux. La commission a décidé de suspendre son travail de mercredi soir à dimanche (fête de Thanksgiving).

Le comté s'est aussi illustré par l'affaire des « bulletins-papillons », dont la présentation ambiguë a introduit la confusion : Al Gore était le deuxième candidat sur la liste, mais sa candidature correspondait au troisième trou à perforeur. 19 000 bulletins ont ainsi été, dans un premier temps, invalidés. Ils font cependant partie du lot qui est recompté à la main. Neuf électeurs ont porté plainte pour réclamer une nouvelle élection. Le juge LaBarga a statué lundi qu'il n'avait pas le pouvoir d'ordonner une nouvelle élection. Les démocrates ont fait appel.

● **Comté de Miami-Dade** : le décompte a commencé lundi 20 novembre à 9 heures après une semaine de tergiversations. Il concerne 653 963 bulletins. Le 14 no-

vembre, la commission électorale s'était d'abord prononcée (par 2 contre 1) contre un recomptage manuel après qu'un test sur 5 871 votes dans trois bureaux n'eût montré qu'une différence de 6 voix (en faveur du vice-président). A la suite d'une plainte des démocrates, la commission a renversé sa décision vendredi.

Ce comté, où Al Gore avait remporté 53 % des suffrages, est le plus peuplé de l'Etat. Il a adopté une méthode particulière : les bulletins ont été repassés à la machine dimanche ; les 10 644 blancs ont été séparés et seront examinés à part. La commission ne pense pas avoir fini ce travail avant le 1^{er} décembre.

● **Comté de Broward** : le décompte portant sur 587 928 votes a commencé mercredi 15 novembre. La commission électorale a pris des décisions contradictoires au sujet des bulletins à boursoufflure, dits « à fossettes ». Elle avait d'abord décidé de les écarter puis, dimanche, elle a changé d'avis. Finalement, ces bulletins ont été mis à part dans l'attente d'une harmonisation des pratiques.

Lundi, après le dépouillement de 85 % des bulletins, le vice-président enregistrerait 119 voix supplémentaires. La responsable du bureau des élections, 70 ans, a annoncé qu'elle devait partir en vacances. C'était la seule républicaine de la commission électorale. Un juge devra lui trouver un remplaçant.

● **Comté de Volusia** : le décompte des 184 000 bulletins a été mené en trois jours et le comté a pu transmettre ses chiffres dans les délais légaux au secrétariat d'Etat de Floride (mardi 14 novembre à 17 heures).

Le recomptage manuel a fait apparaître un gain de 143 voix pour George W. Bush (total : 82 357) et de 241 voix pour Gore (97 304), soit un bénéfice de 98 voix pour le candidat démocrate.

Corine Lesnes

Une enclave démocrate dans un Etat très républicain

WEST PALM BEACH

de notre envoyée spéciale

Les professeurs de droit la disent modérée. La presse la décrit comme la seule enclave démocrate dans une Floride contrôlée par les républicains et dont le gouverneur n'est autre que le frère de George W. Bush. A étudier sa composition, la Cour suprême de Floride apparaît effectivement assez monolithique : six de ses magistrats sont étiquetés démocrates, le dernier, son président, Major Harding, étant classé indépendant.

La procédure de sélection des magistrats est originale. Ils sont choisis par le gouverneur puis, après quatre ans d'exercice, soumis au vote des électeurs. En fonction de leur bilan, les citoyens décident de leur maintien ou non en fonction. Jusqu'à présent, les électeurs ont toujours confirmé les sortants.

Si l'on examine les prises de position de cette Cour sur un sujet qui, certes, tient plus à cœur aux Européens qu'aux Américains, à savoir la peine de mort, on ne peut que relever la constance avec laquelle les magistrats de cette instance « modérée » ont soutenu l'usage de la chaise électrique. Jusqu'au mois de janvier 2000, la Floride était l'un des quatre derniers Etats américains où les condamnés à mort étaient obligatoirement exécutés de cette façon. Et il a fallu

de sérieuses bavures pour que les législateurs renoncent à ce monopole de la chaise électrique. Saisie à plusieurs reprises par les abolitionnistes, la Cour suprême avait estimé, à chaque fois, que l'électrocution ne constituait pas « un châtiment cruel » et n'était donc pas anticonstitutionnelle.

Entre la Cour et le gouverneur Jeb Bush, frère du candidat républicain, on reconnaît une « certaine tension »

Un juge, cependant, s'est élevé contre cette décision. Il s'agit du plus ancien des membres de la Cour, le juge Leander Shaw, soixante-dix ans. Opposé à la peine capitale, le juge n'a pas hésité en septembre 1999 à emprunter les voies des nouvelles technologies pour manifester son désaccord. Sur le site Internet de la Cour suprême, il a installé trois photos montrant le résultat de ce « châtiment non cruel » sur le détenu Allen Davis, victime d'une des « bavures » de la

chaise électrique. Le site de la Cour a été saturé. Selon les associations de défense des condamnés à mort, l'initiative du juge a contribué à mettre la chaise électrique au rebut.

Entre cette Cour, démocrate, et le gouverneur Jeb Bush, les relations ne sont pas des plus faciles. Le frère du candidat républicain à la présidence a même dû admettre l'existence d'une « certaine tension ». Le contentieux a porté sur la politique pénale du gouverneur et sur sa réforme de l'*affirmative action*, dispositif qui favorise les minorités. Dans une décision unanime, la Cour suprême a rejeté plusieurs dispositions d'une loi, adoptée en avril, qui prévoyait une accélération du rythme des exécutions en réduisant les possibilités d'appels pour les détenus.

Easpérés, les législateurs républicains ont imaginé une parade à la mauvaise volonté de la Cour : augmenter le nombre de magistrats pour donner au gouverneur la possibilité de nommer ses candidats. Mais la mesure n'a pas été adoptée. Lundi, le *Wall Street Journal* évoquait une autre menace, portée en termes à peine voilés par les républicains locaux : réduire les crédits de la Cour si les magistrats continuent à les mécontenter...

Co. Le.

Le Congrès péruvien examine la démission du président Fujimori

LIMA

de notre correspondante

« Une corrida mémorable ! Une journée historique ! », commentait, ému, dans un français très châtié, l'ancien président Fernando Belaunde. « Spontanément, la foule s'est levée et a entonné l'hymne national, un vibrant Nous sommes libres, puis a lancé des vivats au Pérou, à la démocratie », raconte celui qui a dirigé le Pérou à deux reprises (1963-1968 et 1980-1985). Cela étant, ce printemps démocratique qui envahit le pays ne dissipe pas les incertitudes politiques qui accompagnent la nouvelle situation créée par la démission du président Alberto Fujimori qui, pendant plus de dix années, a gouverné le pays.

La journée de lundi 20 novembre a été marquée, à la nuit tombée, par une brève conférence de presse du second vice-président de la République, Ricardo Marquez, annonçant sa démission irrévocable. La veille, il assurait encore qu'il ferait face à ses responsabilités et se

disait prêt à assurer l'intérim de la présidence.

La procédure parlementaire destinée à entériner la démission du président péruvien a été enclenchée, lundi, par la remise de sa lettre officielle confirmant cette décision au président du Congrès, Valentin Paniagua. Elle est parvenue à peine 24 heures après que le président Fujimori eût fait annoncer depuis Tokyo sa volonté de se démettre de ses fonctions.

Des journalistes lisaient devant leurs caméras ce document dans lequel le chef de l'Etat justifie sa décision. « Je suis arrivé à la conclusion que je devais formellement démissionner de la présidence de la République, mesure que prévoit la Constitution, afin d'ouvrir la voie à une étape définitive de conciliation qui permette une transition organisée et également, quelque chose d'aussi important, de préserver la solidité de notre économie », écrit-il. Malicieusement, la chaîne de télévision Canal N passe et repasse des déclara-

tions de M. Fujimori, remontant au mois dernier, et dans lesquelles il s'en prenait en des termes très durs à son premier vice-président, Francisco Tudela, qui venait de renoncer à ses fonctions pour protester contre le retour clandestin de Vladimiro Montesinos au Pérou. « Certains s'éloignent lorsque les pommes de terre brûlent, assurait alors Alberto Fujimori. Moi, je fais face. Lorsqu'il y a une crise, je reste là. »

TROP-PLEIN DE CANDIDATS

La démission du chef de l'Etat devait être examinée par le Congrès, mardi, a annoncé Valentin Paniagua. Deux positions s'affrontent : celle des partisans de M. Fujimori, favorables à une acceptation simple de la démission du chef de l'Etat, et celle des membres de l'opposition qui souhaitent refuser cette démission et veulent que le Congrès constate la vacance du pouvoir en raison de l'« incapacité morale » d'Alberto Fujimori à exercer ses fonctions.

La première permettrait, selon la Constitution, au premier ou au second vice-président de la République, Ricardo Marquez, d'assumer la succession jusqu'au 28 juillet 2001. La seconde pourrait conduire à la désignation d'une autre personnalité, comme M. Paniagua, qui a jugé « prématuré » ce débat sur sa personne. « Paniagua est le meilleur choix pour assumer la transition au Pérou », a affirmé pour sa part le leader de l'opposition, Alejandro Toledo.

Si le Pérou risque de se trouver dans les prochains jours en manque de président par intérim, en revanche, il risque fort de souffrir dans les prochaines semaines d'un trop-plein de candidats à la magistrature suprême. Selon la presse, au moins une douzaine de personnalités se préparent à entrer en campagne.

Un véritable casse-tête pour la population, mais aussi pour la délégation américaine présidée par Peter Romero, secrétaire adjoint pour

les affaires de l'Hémisphère occidental. La visite avait été programmée pour évaluer les progrès du processus de démocratisation du régime, en septembre, lorsque rien ne laissait prévoir le dénouement de la crise intervenu ces derniers jours.

La délégation a été reçue au palais par M. Marquez et plusieurs ministres, au Congrès par M. Paniagua. Lors d'une conférence de presse, M. Romero a été appelé à commenter la nature des rapports entre les Etats-Unis et l'ancien chef des services de renseignement, Vladimiro Montesinos. Soulignant que ceux-ci ont été limités au champ de la lutte contre la drogue, il n'a pas abordé ceux touchant la CIA, avec laquelle M. Montesinos a collaboré. Il n'a fait aucun commentaire sur la démission de M. Fujimori, rappelant que les Etats-Unis ont des relations avec les Etats, les institutions et non pas avec des personnes physiques.

Nicole Bonnet

DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS

Toutes les grandes marques aux meilleurs prix



Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

MATELAS • SOMMIERS VENTES PAR TÉL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions. SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

Canapés - Salons - Clic-Clac...

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc... 5500 m² d'exposition

LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

MOBECO

• 239 à 247, rue de Belleville Paris 19^{ème} - M^o Télégraphe

• 50, avenue d'Italie Paris 13^{ème} - M^o Place d'Italie

01.42.08.71.00

7 jours sur 7

Des étrangers adeptes de Fa Lun Gong arrêtés en Chine

LE GOUVERNEMENT du Canada cherche à entrer en contact avec un citoyen canadien, Kulun Zhang, âgé de soixante ans, qui aurait été arrêté en Chine et envoyé sans procès dans un camp de travail pour être un adepte de la secte chinoise Fa Lun Gong, a déclaré un porte-parole du ministère canadien des affaires étrangères. Selon la fille de M. Zhang, Lindi Zhang, étudiante à Ottawa, son père, qui était retourné en Chine en tant que professeur d'art dans une université de province, a été envoyé pour trois ans dans un camp de travail après avoir été interpellé à trois reprises depuis juillet.

D'autre part, un tribunal chinois s'apprête à condamner une adepte du Fa Lung Gong résidant aux Etats-Unis, Teng Chunyan, âgée de trente-sept ans, pour « espionnage au profit d'une organisation étrangère », a affirmé, lundi 20 novembre, le Centre d'information pour les droits de l'homme et la démocratie, organisation basée à Hongkong. M^{me} Teng, qui a épousé un citoyen américain, a été arrêtée en mars dans la ville de Shenzhen. Elle risque dix ans de prison. - (AFP)

DÉPÊCHES

■ **CHINE/ONU** : le haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Mary Robinson, a signé, lundi 20 novembre à Pékin, avec le gouvernement chinois un mémorandum de coopération technique destiné à aider la Chine à mettre sa législation en conformité avec deux pactes internationaux auxquels elle s'est jointe en 1997-1998 mais qu'elle n'a pas encore ratifiés. Ces deux pactes de l'ONU donnent une armature juridique à la Charte internationale des droits de l'homme. « Il s'agit d'une étape très importante », a déclaré M^{me} Robinson, après avoir signé l'accord avec le vice-ministre chinois des affaires étrangères, Wang Guangya. - (AFP)

■ **BOSNIE/TPI** : de lourdes peines ont été requises, lundi 20 novembre, contre trois Serbes de Bosnie accusés de viols de musulmans bosniaques et jugés devant le Tribunal pénal international (TPI) pour l'ex-Yougoslavie à La Haye. Affirmant qu'« aucune sentence ne pourrait répondre adéquatement à l'injustice faite aux victimes », le procureur a requis trente-cinq ans de prison contre Dragoljub Kunarac, trente ans contre Radomir Kovac et quinze ans contre Zoran Vukovic. Les trois hommes sont accusés d'avoir organisé « un système de violences sexuelles » à Foca (sud-est de la Bosnie) en 1992-1993. Pour la première fois, les procureurs du TPI ont qualifié le viol de « crime contre l'humanité ». - (AFP)

■ **GRANDE-BRETAGNE/RUSSIE** : le premier ministre britannique, Tony Blair, a fait l'éloge du président russe Vladimir Poutine, lundi 20 novembre, lors d'une visite à Moscou. « Personnellement, je l'aime bien », a déclaré M. Blair, « il est nécessaire d'être un leader fort pour diriger son pays ». Qualifiant M. Poutine d'« homme intelligent », M. Blair s'est par ailleurs proposé de jouer un rôle de médiateur entre la Russie et les Etats-Unis sur le dossier du bouclier antimissiles envisagé par Washington. - (Reuters.)

■ **SUISSE** : un attentat contre le consulat de France à Zurich a été commis, lundi matin 20 novembre à l'aube. Un engin explosif lancé par des inconnus a endommagé la porte d'entrée et des vitres, mais personne n'a été blessé et les dégâts sont peu importants. L'attentat a été revendiqué auprès d'une radio locale au nom d'un mouvement, Perspective révolutionnaire, qui affirme agir par solidarité avec des membres du Grapo, groupe espagnol clandestin d'extrême gauche (Groupe révolutionnaire antifasciste du premier octobre), emprisonnés en France. Ce groupe s'était déjà manifesté par divers attentats, dont un visant l'armée en avril à Berne et un autre en décembre 1999 à Davos, peu avant la réunion du Forum économique mondial. - (Corresp.)

■ **YOUgoslavie** : Slobodan Milosevic est apparu à la télévision, lundi 20 novembre, pour la première fois depuis le 6 octobre, lorsqu'il avait reconnu sa défaite aux élections face à Vojislav Kostunica. L'ancien président yougoslave a été filmé par la chaîne d'Etat Yu-Info lançant un appel à l'unité devant des responsables de son Parti socialiste serbe (SPS), à quelques jours du congrès de cette formation. - (Reuters.)

■ **BULGARIE** : une grenade a explosé, lundi 20 novembre, dans la cour d'une maison à Yambol, Sud-Est, sans faire de victime. Mercredi, une explosion dans un hôtel de Sofia avait fait deux morts, un Arménien et un Russe. Le vice-ministre bulgare de l'intérieur, Zdravko Zafirov, a fait état d'« un règlement de comptes » dans les milieux criminels. - (AFP)

■ **TUNISIE** : l'opposant Moncef Marzouki a reçu une nouvelle convocation à comparaître devant le tribunal de première instance de Tunis le 16 décembre 2000 pour « appartenance à une association non reconnue » (le Conseil national pour les libertés en Tunisie), « diffusion de fausses nouvelles », « diffamation de l'ordre public (et) de la justice, diffusion de tracts de nature à troubler l'ordre public et d'incitation des citoyens à la sédition contre les lois du pays ». Il risque jusqu'à vingt ans de prison. Lors de la séance d'instruction, le 23 octobre, le doyen des juges d'instruction, Omar Ben Mansour, lui a notifié, à nouveau, une interdiction de voyager.

■ **SAHARA OCCIDENTAL** : l'Armée de libération sahraouie (ALS) a procédé, lundi 20 novembre à Dougouj (sud-est du Sahara), à des manœuvres en prévision, selon l'agence de presse sahraouie (SPS) citée par l'agence algérienne APS, d'un « retour imminent » de la guerre au Sahara occidental. Des bataillons d'infanterie motorisés, de l'artillerie lourde et la DCA ont participé à ces manœuvres. - (AFP)

Pas d'accord entre le FMI et la Russie

MOSCOU. Une mission du Fonds monétaire international (FMI) a quitté Moscou, mardi 21 novembre, après une visite de deux semaines, sans être parvenue à se mettre d'accord avec la Russie sur un nouveau programme de coopération, a indiqué le bureau du FMI dans la capitale russe. Un accord de principe sur un nouveau programme de coopération du FMI avec la Russie est une condition préalable à l'ouverture de discussions officielles avec les Etats membres du Club de Paris sur la restructuration de la dette héritée de l'URSS. « Les discussions vont continuer pour préparer un autre round de pourparlers qui se tiendra quand ces discussions seront suffisamment avancées », ajoute le FMI dans un communiqué. - (AFP)

Le « putsch » au sein du Parti libéral démocrate au pouvoir au Japon a avorté

La volte-face des « mutins » sauve provisoirement le gouvernement de Yoshiro Mori

Les « rebelles » du Parti libéral démocrate (PLD) emmenés par Koichi Kato ont échoué à renverser le gouvernement de Yoshiro Mori. Ils ont

eux-mêmes scellé le sort de la motion de censure qu'ils avaient déposée en s'abstenant de la voter sous la menace d'une exclusion du PLD. La

crise évitée laissera cependant des séquelles compte tenu de la faiblesse accrue de M. Mori alors que se profilent des élections sénatoriales.

TOKYO

de notre correspondant

Se ravisant au moment d'aller à la bataille, la poignée de « rebelles » libéraux démocrates menée par l'un des barons du parti dominant, Koichi Kato, qui avait juré de faire mordre la poussière au premier ministre Yoshiro Mori, a battu en retraite *in extremis* et n'a finalement pas voté, comme elle en avait clairement l'intention, la motion de censure déposée par l'opposition, permettant ainsi à la majorité gouvernementale de la repousser. Aux petites heures de la nuit du lundi 20 au mardi 21 novembre, le texte a été rejeté par 237 voix contre 197 et une cinquantaine d'abstentions des rebelles.

Le premier ministre Mori survit donc à une crise devenue une tempête dans une tasse de thé. Mais l'échec des « bonapartistes » du Parti libéral démocrate (PLD) est moins une victoire pour Yoshiro

Mori qu'une cuisante défaite, en termes de crédibilité, pour ceux qui disaient vouloir réformer de l'intérieur le parti pachyderme qui domine la vie politique nippone depuis 1955.

DISCRÉDIT

M. Mori a échappé à l'humiliation d'être déposé sept mois après son accession au pouvoir mais il reste en sursis : un sondage diffusé, mardi, par le quotidien *Yomiuri* indique que cette crise a encore entamé sa popularité, tombée à 18 %. Il paraît peu vraisemblable que le PLD souhaitera affronter les élections sénatoriales de juillet, qui s'annoncent mal, avec pour chef un premier ministre rendu célèbre par ses maladresses verbales répétées. Une autre crise est donc à prévoir.

Celle qui vient de tourner court laissera en tout cas des séquelles. Elle ne peut qu'accroître le discrédit dont est l'objet dans l'opinion

l'ensemble de la classe politique. Beaucoup de Japonais qui partagent les critiques des mutins du PLD à l'égard du gouvernement Mori ont été déçus par leur manque de détermination. A croire Koichi Kato et ses amis, le cabinet Mori mènerait le Japon à l'abîme et il était impératif de changer les priorités économiques. Devant un tel enjeu, on ne peut qu'être surpris que la simple menace d'exclure les rebelles du PLD brandie par sa direction ait suffi à ramener dans les rangs ces « réformistes » autoproclamés. Onze heures de tractations entre partisans et adversaires du premier ministre, ponctuées des revirements successifs des mutins, se sont conclues par une volte-face qualifiée de « retraite honorable » par un Koichi Kato quelque peu peinaud.

Peu de Japonais partagent ce jugement. Ils voient plutôt dans ce revirement une débandade peu

glorieuse dictée par la crainte de perdre l'investiture du parti dominant et donc de compromettre un avenir de député : à l'annonce de la retraite des rebelles, les chaînes de télévision ont été assaillies d'appels téléphoniques et d'e-mails d'auditeurs courroucés de leur couardise alors même qu'ils n'ont apparemment pas obtenu de compensations en coulisses.

Ce « coup d'Etat » avorté au sein du PLD confirme son déclin : le parti dominant apparaît tiraillé par des dissensions internes, incapable de se ressaisir et de redonner confiance à l'opinion en son élite dirigeante. Mais il demeure l'une des plus énormes machines politiques qu'aient connues les démocraties depuis un demi-siècle. Enrayée, elle bloque par sa seule présence massive tout renouvellement de la vie politique au Japon.

Philippe Pons

Le Tchad a acheté des armes avec l'argent du pétrole

LE PRÉSIDENT tchadien, Idriss Déby, n'a pu s'en empêcher : les premiers dollars versés par le consortium Exxon-Chevron-Petronas ont été affectés à l'effort de guerre contre la rébellion du Nord. Un faux pas qui n'est pas du goût de la Banque mondiale. En donnant, le 6 juin, son feu vert pour financer l'un des projets les plus controversés de son histoire - l'exploitation et l'exportation du pétrole tchadien -, l'institution internationale pensait avoir trouvé le « cadre sans précédent pour transformer la richesse pétrolière au profit direct des pauvres, des plus démunis et de l'environnement » dans ce pays qui a le triste privilège d'être le plus pauvre de la planète.

Le versement d'un « ticket d'entrée » de 25 millions de dollars de la part des opérateurs aurait pu avoir valeur de test positif de la volonté du gouvernement tchadien. Las, la démonstration ne semble pas faite. La moitié de ce « bonus » a déjà été utilisée. Et si, comme le confie un haut responsable de la Banque mondiale, des dépenses « importantes et d'urgence » ont été engagées en faveur de l'entretien routier, de la production d'électricité et de la population de N'Djamena, touchée par de récentes inondations, 4 millions de dollars ont servi à l'achat de matériels militaires divers.

« TOUT DOIT ÊTRE TRANSPARENT »

Le régime de N'Djamena fait face depuis octobre 1998, dans le Nord, à une rébellion menée par Youssouf Togoïmi, chef du Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT) et ancien ministre de la défense de M. Déby. M. Togoïmi, qui dénonce le « régime corrompu » de N'Djamena et exige le départ du chef de l'Etat, a déclaré début novembre à l'AFP que le président Déby s'apprêtait à lancer une grande offensive contre son mouvement grâce à « l'argent de la Banque mondiale ».

Pour arracher la bénédiction de l'institution, sans laquelle l'exploitation de l'or noir tchadien dans la région de Doba, dans le Sud, n'aurait jamais démarré, Idriss Déby a dû donner des assurances. Dès l'approbation du projet, il a affirmé que la capacité de gestion des autorités serait « mise à l'épreuve » à l'occasion de l'utilisation du « bonus ». « Tout doit être transparent ; aucune opacité ne doit être tolérée », a-t-il déclaré, conscient de l'attention apportée par les bailleurs de fonds au respect des engagements pris pour l'affectation de la manne pétrolière aux secteurs prioritaires (éducation, santé, développement rural).

La Banque mondiale ayant reproché au président Déby de ne pas avoir engagé les dépenses suivant la procédure prévue pour la gestion des revenus pétroliers, le gouvernement tchadien a aussitôt gelé le reliquat du « bonus », soit 13 millions de dollars, dans l'attente de la formation imminente du Collège national de surveillance des revenus du pétrole qui réunira des représentants tchadiens du gouvernement, du Parlement et de la société civile.

D'un coût estimé à 3,7 milliards de

dollars, le projet de Doba comprend le forage de près de trois cents puits dans le sud du Tchad, ainsi que la construction d'un oléoduc de 1 070 kilomètres qui acheminera le brut à travers le territoire camerounais jusqu'au terminal de Kribi, sur la côte atlantique. *Stricto sensu*, l'utilisation du « bonus » ne fait pas partie des accords liant la Banque mondiale aux autorités tchadiennes, qui portent sur l'utilisation des revenus du pétrole à partir de son exploitation, prévue au premier trimestre 2004.

Cependant, dans cette affaire, tout le monde a intérêt à ce que les

choses tournent bien. La Banque mondiale, qui a mis sa crédibilité en jeu en soutenant un projet décrié en raison des dégâts qu'il provoquera sur l'environnement et dont, seule, la caution a permis de décider les opérateurs économiques à s'engager ; le Cameroun, dont le territoire doit être traversé par le pipeline, et qui devrait tirer de ce transit environ 20 millions de dollars par an pendant 25 ans ; le Tchad, enfin, principal bénéficiaire du projet, qui espère s'assurer une rente de 80 millions de dollars par an pendant un quart de siècle.

Instruite par le mauvais exemple de l'Ouganda, dont le président

s'était empressé d'augmenter ses dépenses militaires et d'acheter un avion privé grâce à l'argent dégagé par l'annulation de sa dette, la Banque mondiale sera plus que jamais vigilante sur l'utilisation de ses fonds. Pour ne pas prêter le flanc aux critiques, elle risque de se montrer particulièrement sourcilieuse lors de l'examen, prévu avant la fin de l'année, de l'éligibilité du Tchad au programme de réduction de la dette des pays les plus pauvres devant son conseil d'administration et celui du Fonds monétaire international.

Babette Stern

ALFRED DUNHILL

Stylos AD 1000 et AD 2000 en Fibre de Carbone

à partir de 2.495 FF

12, rue de la Paix, Paris - 31, rue François I^{er}, Paris - 9, rue Christophe Colomb, Calais

Collection du Metropolitan Museum of Art, New York



VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75

Vente sur folle enchère au Palais de Justice de Paris
Jeudi 7 Décembre 2000 à 14h30 - En un seul lot
APARTEMENT à PARIS 7^{ème}
87, Quai d'Orsay et 20, Rue Cognacq-Jay
occupant le 5^{ème} étage de l'immeuble
3 Chambres au 7^{ème} étage - Petit Débarras au 8^{ème} étage
Une Cave et Un Box au sous-sol

Mise à Prix : 5.000.000 F

S'adresser à Maître Michel MAAREK, Avocat à Paris (75116)
35, Avenue d'Eylau - Tél : 01.45.53.02.00

Sur les lieux pour visiter le lundi 4 décembre 2000 de 17h à 18h

ALIMENTATION Le Conseil agricole de l'Union européenne s'est achevé, mardi 21 novembre, sur un accord a minima dans le dossier de la vache folle. Les tests de dépistage

seront rendus obligatoires pour tous les bovins « à risque » dès le 1^{er} janvier 2001. ● LES ÉTATS MEMBRES qui ont décrété des embargos à l'égard des produits bovins français

devront expliquer le fondement scientifique de leur décision à la Commission. ● JEAN GLAVANY s'est félicité du consensus qui a finalement pu être trouvé. ● POUR la filière

bovine, le ministre de l'agriculture a présenté, mardi 21 novembre, un plan de soutien de plus de trois milliards de francs. Les mesures visent aussi à relancer la culture des protéagineux en Europe. ● LIONEL JOSPIN s'est dit « sidéré » par l'attitude des pays européens qui assurent être indemnes sans avoir mis en place de programmes de dépistage.

Vache folle : les Quinze admettent le point de vue français

Le conseil des ministres de l'agriculture de l'UE a décidé d'étendre les tests de dépistage de la maladie à l'ensemble des bovins « à risque ». A Paris, Jean Glavany a présenté, mardi 21 novembre, un plan d'aide pour la filière bovine et pour favoriser la production de protéagineux

BRUXELLES

de notre bureau européen

Il est à l'évidence extrêmement difficile d'agir de manière collective contre l'épidémie de la maladie de la vache folle. Les ministres de l'agriculture des Quinze viennent d'en faire une fois de plus la douloureuse expérience. Il leur a fallu dix-sept heures d'après discussions pour parvenir à des « conclusions » qui, si elles constituent une amorce de stratégie commune fondée sur la mise en œuvre d'un programme des tests de dépistage, demeurent incomplètes et comp-

tent de nombreux points d'ombre.

L'objet de la réunion était d'encadrer au niveau communautaire les mesures prises en France et les réactions d'embargo à l'égard des exportations françaises qu'elles ont provoquées dans plusieurs Etats membres, à savoir l'Autriche, l'Espagne et surtout l'Italie. Au-delà, il s'agissait de tenter de briser la psychose qui s'est développée en France, puis dans le reste de l'Union européenne (UE), d'une manière qui a été jugée complètement irrationnelle par l'ensemble des participants.

Les décisions françaises n'ont pas été accueillies avec enthousiasme, notamment par David Byrne, le commissaire responsable de la santé et de la protection des consommateurs. En substance il a félicité Paris de se trouver ainsi à la pointe de la lutte contre la maladie de la vache folle, mais il a néanmoins regretté des mesures unilatérales prises dans la précipitation et sans justification évidente. M. Byrne a d'ailleurs invité la France à communiquer rapidement à Bruxelles les informations expliquant de façon détaillée les raisons des déci-

sions prises. Surtout, la Commission a insisté pour que la France applique à l'exportation les mêmes mesures de précaution que celles mises en œuvre sur son territoire ; autrement dit qu'elle n'exporte pas de farines de viandes ni de carcasses non désossées (T-Bone). Jean Glavany, le ministre français de l'agriculture, s'y est engagé.

Les ministres ne pouvaient se contenter d'épiloguer sur les mesures françaises. Il a été très vite confirmé que la plupart d'entre eux ne voulaient pas entendre parler, à ce stade, d'une généralisation de l'interdiction des farines de viande dans l'alimentation des porcs et des volailles. Le ministre allemand en particulier s'est exprimé avec beaucoup de fermeté dans ce sens, faisant valoir que les farines étaient produites dans son pays selon une méthode parfaitement sûre.

VIVES OPPOSITIONS

Restaient les tests de dépistage. Les Quinze devaient se prononcer sur l'extension de tels tests à l'ensemble des animaux dits « à risque » (bovins malades ou morts dans des conditions douteuses). La Commission proposait ainsi un programme portant, à compter du 1^{er} janvier, sur 400 000 bovins au lieu de 170 000 prévus initialement. Malgré quelques réticences, notamment des pays nordiques, ce programme semble à peu près acquis : certes la décision revient au Comité permanent vétérinaire (CVP) qui devait se réunir mardi 21 novembre

et des difficultés pouvaient encore y surgir lors de la définition des modalités de mise en œuvre. Mais il est difficile d'imaginer que les représentants des administrations s'écartent sensiblement des orientations arrêtées par le Conseil.

La Commission proposait par ailleurs la mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2001 d'un second programme de tests concernant cette fois les animaux de plus de trente mois. Des oppositions très vives, venant notamment de la Suède, de la Finlande, de l'Autriche, se sont manifestées contre ce projet. Les « conclusions » du Conseil sont rédigées d'une manière ambiguë qui laisse planer un doute sur la détermination des Quinze. Elles indiquent en effet qu'une nouvelle décision devra être prise « à la lumière de l'expérience acquise » grâce au premier programme.

« Le principe [de ces programmes] en a été décidé de façon relativement précise, c'est un pas en avant appréciable, le CVP n'a pas les moyens de revenir en arrière », a estimé M. Glavany.

Du côté français, après avoir rappelé qu'il y a quelques semaines encore l'idée de pratiquer des tests à l'échelle de l'UE était rejetée, on se félicite du souci d'harmonisation qui s'est ainsi manifesté. On se réjouit également de la volonté manifestée par les ministres d'assurer un financement communautaire de ces tests.

Un autre point fort du débat a porté sur les mesures unilatérales

prises jusqu'ici par trois pays (l'Autriche, l'Espagne et l'Italie) à l'encontre des exportations françaises, mais que d'autres, tels les Pays-Bas, pourraient être tentés de suivre. Les ministres concernés ont expliqué leur réaction par des raisons à la fois politiques (les craintes de l'opinion), de santé publique et de marché : la baisse de la consommation en Italie par exemple a été si forte qu'il devenait nécessaire de restreindre l'offre pour éviter un effondrement des cours.

La Commission, appuyant cette fois la France, s'est battue pour tenter d'encadrer ces mesures de sauvegarde et, surtout, de les faire disparaître, si elles se révèlent infondées. Une procédure a été approuvée, dont M. Glavany espère qu'elle aboutira effectivement à la levée des embargos. Les pays ayant pris de telles mesures devront les communiquer à la Commission et, surtout, les justifier scientifiquement. Les services du commissaire Byrne feront alors leur propre évaluation qu'elles soumettront au Comité scientifique directeur des Quinze auquel reviendra la décision. La procédure devra être « bouclée » avant la fin du mois. Si ce n'est pas le cas, les ministres de l'agriculture tiendront un Conseil extraordinaire le 4 décembre. « J'espère que cette procédure aboutira à l'abolition de mesures qui n'ont aucune espèce de justification », a conclu M. Glavany.

Philippe Lemaître

« Le niveau le plus élevé de protection des consommateurs »

Nous publions des extraits des conclusions du conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne, réuni les 20 et 21 novembre à Bruxelles.

Le conseil a [examiné] la situation résultant des récents développements relatifs à l'ESB et a pris note des mesures d'urgence arrêtées. Il a confirmé la nécessité d'assurer le niveau le plus élevé possible de protection des consommateurs et de regagner leur confiance. Il a également pris note de la résolution votée par le Parlement européen [jeudi 16 novembre en faveur de l'interdiction définitive de l'utilisation

des farines animales]. Il a confirmé l'importance des mesures en matière de traçabilité, y compris l'étiquetage des produits transformés, et de retrait des matériels à risque, tant au niveau communautaire qu'au niveau national pour protéger la santé des consommateurs. (...)

Le conseil a rappelé qu'il appartient aux Etats membres de veiller à la stricte application de ces mesures et a pris bonne note de l'intention de la Commission de mener très rapidement les inspections nécessaires à cet effet. En conséquence, le conseil a estimé que les mesures communautaires apportent aujourd'hui aux consommateurs de très grandes garanties sur la sécurité de la viande bovine, qu'il convient de continuer à évaluer et à renforcer.

des farines animales]. Il a confirmé l'importance des mesures en matière de traçabilité, y compris l'étiquetage des produits transformés, et de retrait des matériels à risque, tant au niveau communautaire qu'au niveau national pour protéger la santé des consommateurs. (...)

Le conseil a rappelé qu'il appartient aux Etats membres de veiller à la stricte application de ces mesures et a pris bonne note de l'intention de la Commission de mener très rapidement les inspections nécessaires à cet effet. En conséquence, le conseil a estimé que les mesures communautaires apportent aujourd'hui aux consommateurs de très grandes garanties sur la sécurité de la viande bovine, qu'il convient de continuer à évaluer et à renforcer.

Le conseil considère nécessaire de mettre l'accent sur l'harmonisation communautaire de l'approche de ces questions. A cet égard, le conseil a accueilli favorablement les propositions de la Commission qui visent à :

● L'extension des tests rapides et agréés de dépistage dès le 1^{er} janvier 2001 pour tous les bovins à risque, âgés de plus de trente mois ;

● A la lumière de l'expérience acquise avec cette première décision, une nouvelle décision sera prise sur la manière dont le programme sera mis en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2001 pour les bovins âgés de plus de trente mois qui entrent dans la chaîne alimentaire.

● L'exclusion de l'utilisation des cadavres dans l'alimentation des animaux de ferme.

Le gouvernement annonce un plan de 3 milliards de francs d'aides aux producteurs

LA MISE au point du plan de soutien à la filière bovine, que Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche, devait rendre public mardi 21 novembre, a été délicate, car les arbitrages, à Matignon, ont été rendus alors que les ministres des Quinze, réunis à Bruxelles, rencontraient bien des difficultés pour trouver un accord. Or, avant d'entrer en vigueur, plusieurs mesures doivent recevoir le feu vert de la Commission, sans parler des volets du dispositif qui seront financés par le budget communautaire.

Le plan gouvernemental, présenté comme « un plan d'urgence » pour les agriculteurs et les entreprises en difficulté, vise à retrouver le plus rapidement possible une situation d'équilibre. Au total, l'ensemble des aides publiques, directes et indirectes, dépassera 3 milliards de francs, pris en charge, pour l'essentiel, sur le bud-

get 2001. M. Glavany a déclaré au Monde qu'« il s'agit d'une réponse volontairement rapide à une situation exceptionnelle, une réponse à géométrie variable, qui pourra être adaptée en fonction de la reprise ou non de la consommation ».

Outre la campagne d'information et de restauration de la confiance lancée par le gouvernement, les pouvoirs publics ont fait distribuer un guide d'information pratique, destiné à l'ensemble des personnels concernés par la restauration scolaire. L'Office des viandes (Ofival) devrait dégager une quinzaine de millions de francs pour accompagner les efforts de l'interprofession bovine (Interbev) vis-à-vis des consommateurs qui, depuis quatre semaines, se sont détournés du bœuf pour transférer leurs achats sur le porc et la volaille.

Pour remplacer les farines carnées, Paris a fait accepter par ses partenaires un

programme d'encouragement à la production nationale et communautaire de protéines végétales. Si l'accord dit de Blair House, de 1992, bloque les surfaces européennes d'oléagineux (colza, tournesol), il ne concerne pas les protéagineux. On indique que 150 000 hectares supplémentaires de pois pourraient être mis en culture chez les Quinze.

« GARANTIE DE BONNE FIN »

La production française de soja de qualité sera encouragée, et 25 millions de francs seront investis dans la recherche. Au titre de la politique environnementale, 300 millions de francs iront aux producteurs de tournesol. Ces mesures doivent permettre de compenser la suppression des farines sans recours accru aux importations, américaines ou brésiliennes, de tourteaux de soja. Les éleveurs ne parvenant pas à vendre

leurs animaux, ceux-ci restent dans les exploitations et risquent d'atteindre un poids les privant des aides européennes. Les abattoirs et négociants vont donc être incités à stocker de la viande, le gouvernement s'engageant pour une « garantie de bonne fin ». Unigraïns, la banque des céréaliers, pourrait être sollicitée pour préfinancer les opérations. 500 à 700 millions de francs devraient être mobilisés pour ces opérations. En outre, si les cours français et européens de la viande continuent de chuter, l'Europe déclencherait le mécanisme d'intervention, c'est-à-dire de stockage public financé par le budget européen. M. Glavany n'exclut pas de demander à Bruxelles une réévaluation exceptionnelle des aides directes aux éleveurs, décidées lors de l'accord de Berlin d'avril 1999, pour compenser la baisse des prix garantis du bœuf.

Les éleveurs dont la trésorerie est mise à

mal bénéficieront directement d'environ 400 millions de francs prélevés sur le Fonds d'allégement des charges (FAC). Ces mesures devraient conduire l'Etat à abonder le budget annexe des prestations agricoles de plus de 1 milliard de francs. Par ailleurs, le fonds spécial des agriculteurs en difficulté recevra 170 millions de francs supplémentaires, et le versement du solde des primes à la vache allaitante sera accéléré. Pour soutenir les entreprises de la filière (négociants, abattoirs, tripiers, ateliers de découpe), 500 millions de francs, environ, seront dégagés. Un dispositif particulier d'indemnisation du chômage partiel sera appliqué. Enfin, Laurent Fabius demandera aux services fiscaux d'« examiner avec bienveillance la situation des exploitants et des entreprises touchées ».

François Grosrichard

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT
www.ism-mba.edu
FULLY ACCREDITED*

ISM Programmes accrédités* USA & Europe, exclusivement pour cadres et dirigeants. Séminaires en anglais avec professeurs américains compatibles avec votre vie professionnelle. Profil des participants : 30-45 ans, 24 nationalités, diplômés Enseignement Supérieur avec une moyenne de 10 années d'expérience professionnelle.
Admissions : janvier, avril, octobre.

◆

ieMBA International Executive MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ "part-time" sur 12 mois : 10 ou 15 séminaires mensuels à Paris et 1 ou 2 mois à New York, 520 heures plus thèse

◆

DBA DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION
■ pour titulaires d'un MBA ou équivalent, "part-time" sur 24 mois : séminaires mensuels intensifs, 320 heures plus thèse

◆

MBA MASTER OF BUSINESS ADMINISTRATION In International Management
■ "full-time" : 4 mois à Paris et 6 mois à New York, 520 heures plus thèse

et :

e-PROGRAMS MBA - ieMBA - DOCTORATE OF BUSINESS ADMINISTRATION

International School of Management :
148, rue de Grenelle 75007 Paris
Tél. : 33 1 45 51 09 09 - Fax : 33 1 45 51 09 08
e-mail : ism.paris@wanadoo.fr
http://www.ism-mba.edu

ISM

Lionel Jospin demande aux maires de rétablir le bœuf dans les cantines scolaires

ORLÉANS

de notre envoyée spéciale

Le ciel était bleu, le pont superbe, le tramway élégant, le maire heureux et... les agriculteurs chaleureux. Une délégation de la FDSEA et du CDJA s'est en effet courtoisement invitée dans le programme de la visite que Lionel Jospin effectuait, lundi 20 novembre, à Orléans. Juste après l'inauguration du pont de l'Europe, conçu par l'architecte espagnol Santiago Calatrava - le quatrième de l'agglomération, le centième sur le fleuve - et juste avant celle de la première ligne de tramway de la ville, M. Jospin s'est éclipsé en compagnie de Jean-Pierre Sueur, maire (PS) d'Orléans, pour aller rejoindre le petit groupe d'agriculteurs, qui l'attendaient en faisant griller des brochettes de bœuf.

Belle aubaine, pour le premier ministre, de prendre ainsi sa part de la campagne gouvernementale lancée le jour même dans la presse quotidienne en faveur de la consommation de viande de bœuf. M. Jospin s'est donc empressé de répondre à l'invite du responsable départemental de la FDSEA, Michel Masson, de partager quelques brochettes devant les caméras. Oui, la viande française est « saine » et « excellente », a martelé M. Jospin, surtout quand elle est issue de « filière de qualité ». Insis-

tant, une fois de plus, sur le « paradoxe » selon lequel la France serait « punie » alors qu'elle est « la plus rigoureuse et la plus vertueuse », le premier ministre s'est dit « sidéré » de voir « certains pays dire : "Achetez notre viande, il n'y a pas de cas d'ESB dans nos troupeaux" alors

tion, mardi, au congrès de l'Association des maires de France, il inviterait ces derniers à ne « pas céder à la psychose » et à servir à nouveau de la viande de bœuf dans les cantines scolaires ? A condition, bien sûr, qu'ils soient « sûrs de la traçabilité » des produits. En réponse au

M. Juppé dénonce « la cabale » contre M. Chirac

Alain Juppé a exprimé, mardi 21 novembre, son « indignation devant cette cabale organisée depuis quelques jours pour faire croire que le président de la République serait responsable de la psychose ou de la déstabilisation de la filière bovine ». « Reconstruire l'histoire pour exonérer le gouvernement de sa responsabilité, c'est une petite cabale politique », a ajouté l'ancien premier ministre sur RTL, en faisant allusion aux déclarations de plusieurs proches de Lionel Jospin, mettant en cause le chef de l'Etat.

Pour lui, l'« essentiel » est de savoir si les mesures préconisées par Jacques Chirac étaient bonnes et non pas la « mousse politicienne que l'on fait autour ». « Ce qu'a fait M. Chirac était dans sa mission et dans sa fonction, il ne faut pas inverser les responsabilités », a-t-il dit.

Le maire (RPR) de Bordeaux a mis en cause le gouvernement de M. Jospin, qui « n'est pas courageux » et qui « ne sait pas prendre des décisions difficiles tant qu'il n'a pas le dos au mur ».

qu'ils ne pratiquent pas le dépistage. Quand on ne cherche pas, on ne trouve pas », a lancé M. Jospin.

RIEN SUR LE PRÉSIDENT

Se gardant de toute allusion au président de la République, le premier ministre a annoncé aux agriculteurs que, dans son interven-

délégué agricole, qui lui demandait « d'arrêter l'irrationnel », M. Jospin a insisté sur sa conception du rôle du gouvernement dans cette crise, rôle qui doit consister à « restaurer la confiance ».

Quelques heures plus tard, le premier ministre accueillait dans son bureau, à l'hôtel Matignon, les

familles des deux victimes de la nouvelle variante de la maladie de Creutzfeldt-Jacob, qui avaient déposé, le 18 novembre, une plainte contre X... pour « empoisonnement, homicides involontaires et mise en danger de la vie d'autrui » (Le Monde daté 19-20 novembre). Il leur a indiqué que ce « dossier sanitaire majeur » sera géré « de façon directe » par la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou.

Selon Olivier Duplessis, vice-président de l'Association des victimes (AVMCJ), le chef du gouvernement a « promis qu'il n'y aura pas d'entrave aux procédures judiciaires » et « qu'il respectera la démarche judiciaire des victimes ». Le premier ministre a également indiqué qu'il n'exclut pas de demander un rapport à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS).

En sortant de l'hôtel Matignon à l'issue de cet entretien, la mère d'Arnaud Eboli, une des deux victimes, a déclaré que M. Jospin avait « compris le problème » et qu'il se « sent responsable de faire quelque chose ». « On a l'impression qu'il prend conscience qu'il y a des malades, qu'on existe », a-t-elle ajouté. Les deux familles ont également demandé à être reçues par le président de la République.

Pascale Robert-Diard

A La Haye, Jacques Chirac recueille l'approbation des écologistes

Le RPR presse le gouvernement d'agir

LA HAYE

de notre envoyé spécial

Si Jacques Chirac voulait se donner une image environnementale, il a réussi son effet. Le discours qu'il a prononcé, lundi 20 novembre, devant la communauté internationale réunie à La Haye pour négocier la lutte contre le changement climatique, a recueilli une approbation étonnée et laudative des organisations écologistes présentes. Pour Antoine Bonduelle, porte-parole du Climate Action Network, un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) très actif à La Haye, « le discours de Chirac est formidable. Il est même étonnant. Il y a tout ce que l'on dit sur le climat – et c'est la première fois qu'un responsable français de ce niveau parle d'énergie sans évoquer le nucléaire ». Pour Ben Pearson, de Greenpeace International, « ce discours était tout à fait positif. C'est le genre de position dont nous avons besoin de la part des responsables politiques. Il a identifié très clairement les Américains comme LE problème ». Stephan Singer, du Fonds mondial pour la nature (WWF), juge que « c'était un texte-pilote, un message fort aux Etats-Unis. Nous apprécions que la France prenne le leadership de l'Union européenne de cette façon ».

Il est vrai que le discours du président français avait tout pour satisfaire les ONG, dont il a d'ailleurs salué la « forte mobilisation » : rappel du danger que représente le changement de climat, affirmation de l'urgence d'y parer, dénonciation d'une politique énergétique gaspilleuse, main tendue vers le Sud... M. Chirac a eu les mots qu'on entend habituellement dans les discours de Dominique

Voynet. Le texte comportait deux éléments politiques lourds : d'une part, une attaque vigoureuse des Etats-Unis, qui « produisent à eux seuls un quart des émissions mondiales » de gaz à effet de serre et qui sont « appelés » à « rejoindre les grands pays industrialisés pour réussir ensemble la transition vers une économie sobre de l'énergie ». D'autre part, une plaidoirie pour la « convergence, à terme, des taux d'émission par habitant », c'est-à-dire vers l'égalité internationale en matière de consommation énergétique. C'est la première fois qu'un politique à ce niveau de responsabilité reprend cette revendication, originellement portée par des intellectuels écologistes de pays du Sud.

M. Chirac avait notamment tenu, en mai 2000, les représentants du Climate Action Network. Son discours tranche avec celui qu'avait prononcé Lionel Jospin lors de la conférence préparatoire sur le climat à Lyon, le 11 septembre. Le texte du premier ministre était resté prudent. Il est vrai que, en pleine levée de boucliers contre le prix de l'essence, la position de M. Jospin était délicate. Lundi, devant la presse, M. Chirac a indiqué : « Il n'y a pas l'ombre d'une différence entre le gouvernement et moi sur les questions de l'effet de serre. » Lundi, à Paris, le RPR a pourtant « regretté », dans un communiqué, qu'« au moment » où M. Chirac « en appelle à l'adhésion des citoyens de la planète (...) les nouvelles mesures d'économie d'énergie tardent tant à être annoncées par le gouvernement ».

Hervé Kempf

Députés et sénateurs s'entendent sur la gratuité de la « pilule du lendemain » pour les mineures

Ségolène Royal espère de nouveaux progrès de la contraception

La proposition de loi des parlementaires précise que ce contraceptif d'urgence peut être délivré sans ordonnance, notamment par les infirmières

scolaires, aux mineures et aux majeures « désirant garder le secret ». Les députés se sont rangés à l'avis des sénateurs, qui étaient favorables

à une délivrance gratuite, les week-ends et pendant les vacances. Le gouvernement précisera les conditions de cette gratuité par décret.

LA « PILULE du lendemain » fera bientôt sa rentrée dans les collèges et les lycées. Les députés et les sénateurs, réunis en commission mixte paritaire (sept élus de chaque assemblée), lundi 20 novembre, sont tombés d'accord sur une version de la proposition de loi socialiste très proche de celle qui avait été votée par le Sénat, le 31 octobre, et qui prévoit, notamment, la délivrance gratuite du NorLevo aux mineures par les pharmaciens. Le texte doit être définitivement adopté dans quelques jours par l'Assemblée nationale, puis par le Sénat.

Saisi par des associations familiales conservatrices et des mouvements anti-avortement, le Conseil d'Etat avait annulé, en juin, une circulaire de Ségolène Royal, alors ministre déléguée à l'enseigne-

ment scolaire, autorisant les infirmières scolaires à distribuer la « pilule du lendemain » aux adolescentes. Motif invoqué par la haute juridiction : le gouvernement méconnaît la loi de 1967, qui soumet les contraceptifs hormonaux à une prescription médicale. La réforme défendue par Ségolène Royal, aujourd'hui ministre déléguée à la famille et à l'enfance, introduit une exception pour le NorLevo.

« GARDER LE SECRET »

La proposition de loi précise que ce contraceptif d'urgence peut être délivré sans ordonnance aux mineures et aux majeures « désirant garder le secret », notamment par les infirmières scolaires. Celles-ci ne seront pas tenues d'en informer le médecin de l'établissement.

Cette délivrance ne peut se faire qu'« à titre exceptionnel » et elle est encadrée par le protocole national de soins élaboré par le ministère de l'éducation, dont certains éléments sont intégrés dans la loi, en particulier le suivi des jeunes filles par les infirmières.

Pour que les adolescentes puissent bénéficier de cette « pilule du lendemain » pendant le week-end et les vacances, les députés se sont rangés à l'avis des sénateurs – notamment à celui de Lucien Neuwirth (RPR, Loire), « père » de la loi sur la contraception –, qui étaient favorables à sa délivrance gratuite par les pharmaciens. Un décret doit préciser dans quelles conditions cette gratuité est appliquée, le gouvernement ne voulant pas que cette contraception d'urgence se banalise.

La ministre déléguée à la famille avait donné le sentiment, au Sénat, d'être hostile à la gratuité. « C'est moi qui l'ai introduite au collège et au lycée, et j'y suis favorable », se défend M^{me} Royal, tout en souhaitant que la gratuité soit « ciblée sur les mineures ou les majeures démunies ». Elle veut aussi que les pharmaciens s'impliquent dans l'accompagnement des jeunes filles, notamment quand elles ont été victimes de violences sexuelles. Mais la ministre souligne que la « vraie révolution » serait d'« assouplir l'accès à la contraception préventive en autorisant la délivrance sans ordonnance des pilules faiblement dosées ». Le cas du NorLevo préfigure, selon elle, « la prochaine étape ».

Jean-Michel Bezat

Communistes cherchent désespérément proposition de loi

LE GROUPE COMMUNISTE cherche désespérément proposition de loi « bien à gauche », concrète, de préférence avec le feu vert de Mâtignon. Cela fait plusieurs jours que les députés PCF réfléchissent aux deux textes qu'ils pourraient inscrire à l'ordre du jour de leur « niche » parlementaire, les 12 et 14 octobre. A quelques mois des élections municipales, les parlementaires hésitent entre deux stratégies. Certains réclament, à l'instar du parti de Robert Hue, un texte emblématique dans lequel les militants « se reconnaissent »... quitte à ce qu'il soit rejeté par la majorité. D'autres, plus pragmatiques, préfèrent que le texte soit adopté par l'Assemblée nationale, quitte à faire profil bas sur certaines revendications. Alain Bocquet, le patron des députés communistes, est sur cette deuxième ligne qu'il qualifie, avec un brin d'autodérision, de « pragmatique-révolutionnaire ».

Mardi 14 novembre, dans les couloirs du

Palais-Bourbon, M. Bocquet annonçait deux textes « en cours d'élaboration », l'un sur le statut de l'écu, l'autre sur la formation des jeunes. Le premier vise à faciliter l'exercice d'un mandat municipal, notamment pour les femmes, en prévoyant, par exemple, un dédommagement pour frais de garde d'enfants, ou encore une garantie de retour à l'emploi en cas d'échec aux élections. Voilà pour le « concret » à l'heure de la mise en œuvre de la parité.

VOILÀ POUR L'« EMBLÉMATIQUE »

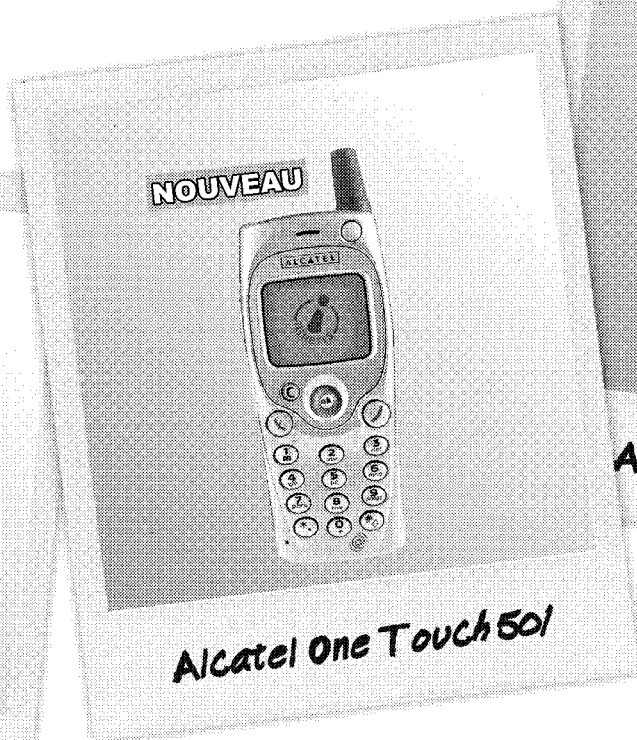
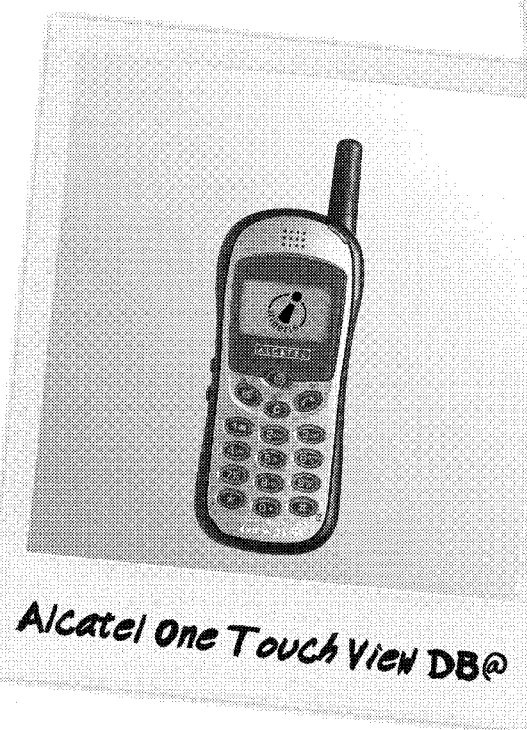
Le second prévoit la création d'une allocation « autonomie-jeunesse » pour les 16-25 ans, l'une des mesures retenues lors du sommet de la majorité « plurielle ». Voilà pour l'« emblématique ». Mais ce texte social pose problème. « Ce n'est pas une mesurette. Tout est à faire », souligne Pierre Guelman, conseiller parlementaire du premier ministre. Si

elle était retenue, la proposition de loi pourrait se contenter de poser un principe, sans contenu précis ni calendrier pour 2001.

Les députés ont évoqué, sans les retenir, d'autres pistes, comme la création d'un « observatoire sur l'Organisation mondiale du commerce », la reconnaissance du génocide arménien, ou encore le harcèlement moral dans l'entreprise. Cette dernière hypothèse a la cote à Mâtignon même si, dans le passé, diverses tentatives du PCF pour légiférer sur le harcèlement moral avaient été repoussées par le gouvernement, qui avait toutefois accepté de saisir « pour avis » le Conseil économique et social (Le Monde du 9 mars). L'avis n'a toujours pas été rendu, mais Mâtignon indique qu'il serait « prêt », au cas où les communistes changeraient d'avis. On ne sait jamais...

Clarisse Fabre

Repérés dans votre Agence France Télécom



la gamme des téléphones Alcatel à prix sensationnels jusqu'au 02/12/00 !*



* Offre valable jusqu'au 2 décembre 2000 inclus exclusivement dans les Agences France Télécom. Sous réserve de l'achat d'un coffret Itineris Sélection Alcatel One Touch 501, Alcatel One Touch 302 et Alcatel One Touch View DB@, d'un coffret OLA Alcatel One Touch 302 et One Touch Easy DB et la souscription concomitante à un forfait Itineris (hors Abonnement Itineris à 49 FTTC/mois) ou d'un forfait OLA ou Compte Mobile OLA d'une durée minimum de 12 mois après la Période d'Essai de 3 mois. Forfaits de communications en France Métropolitaine hors numéros spéciaux, dans la zone de couverture du service. Offre valable jusqu'au 2 décembre 2000 inclus également pour l'achat d'un kit mobicarte Alcatel One Touch 302 et d'un kit exclusif Agences France Télécom Alcatel One Touch Easy DB. Tous ces téléphones sont utilisables exclusivement sur le réseau GSM Itineris avec la carte SIM incluse dans le coffret.

france telecom
bienvenue dans la vie.com

Les syndicats ne se satisfont pas des propositions de M. Sapin pour les salaires des fonctionnaires

La CGT, FO et la FSU appelaient à manifester à l'ouverture des négociations salariales

Le ministre de la fonction publique, Michel Sapin, recevait, mardi 21 novembre, les sept fédérations de fonctionnaires pour ouvrir les

négociations sur les salaires. Le gouvernement propose pour l'année 2000 un maintien du pouvoir d'achat, intégrant les gains concédés en

1998 et 1999. Les syndicats réclament tous une revalorisation plus importante, ainsi qu'une refonte de la grille indiciaire.

PRÈS de trois ans après la signature du précédent accord salarial de février 1998, le ministre de la fonction publique, Michel Sapin, recevait les sept fédérations de fonctionnaires, mardi 21 novembre, pour une première séance de négociations difficiles sur les salaires. Ecartelé entre la rigueur budgétaire soutenue par le ministre de l'économie, Laurent Fabius, et la détermination des syndicats à voir les fonctionnaires bénéficier des fruits de la croissance – supérieure à 3 % en 2000 –, le ministre se donne deux mois pour parvenir à un accord sur les augmentations qui seront accordées, en 2000, 2001 et 2002, aux 5,2 millions d'agents et 4 millions de retraités que compte la fonction publique.

Ce délai ne semble pas de trop au vu des difficultés qui attendent le ministre. La CGT, FO et la FSU, qui ont obtenu ensemble plus de 50 % des voix aux dernières élections professionnelles du secteur, appelaient les personnels publics à une journée d'action, mardi, dans les départements, ainsi qu'à un rassemblement à Paris pour « frapper

fort » et « peser » sur les discussions, appel auquel s'était joint le Groupe des dix (syndicats autonomes, dont SUD). « *Jamais une négociation n'aura donné lieu à autant de rencontres préliminaires pour une perspective aussi fermée* », déplore Bernard Lhubert, secrétaire général de l'Union des fédérations de fonctionnaires CGT, qui dénonce la « *smicardisation croissante* » des salaires dans la fonction publique, où plus de 300 000 personnes, assure-t-il, gagnent moins de 8 500 francs par mois.

CONSERVER LES GAINS ACQUIS

Les syndicats de fonctionnaires s'opposent catégoriquement à la volonté du gouvernement de revenir sur une partie des gains concédés lors du précédent accord. En ayant surestimé l'inflation en 1998 et 1999, celui-ci avait en effet accordé 1,1 % de pouvoir d'achat supplémentaire aux fonctionnaires sur ces deux années, un bénéfice que Michel Sapin souhaite à présent intégrer dans les augmentations promises pour 2000, et qui, à ce titre, ne dépasseraient pas 0,5 %,

rattrapant ainsi le niveau prévu de l'inflation pour l'année, soit 1,6 %.

L'obstacle semble d'autant plus difficile à franchir pour M. Sapin que les syndicats réclament tous bien plus que le simple maintien du pouvoir d'achat de la valeur du point d'indice – à partir duquel sont calculées les rémunérations des fonctionnaires comme les pensions des retraités de la fonction publique – que leur propose le ministre : alors que FO réclame une augmentation de la valeur du point dépassant de 1 % l'inflation, la FSU affiche 3 % et la CGT 10 %, soit la perte enregistrée par le point d'indice en référence à l'indice des prix de l'Insee, depuis la désindexation des salaires, en 1983.

Il y a également unanimité, parmi les syndicats, sur la nécessité de revaloriser les minima fonction publique, qu'il s'agisse du salaire minimum, régulièrement en dessous du SMIC, ou des retraites, ignorées lors du précédent accord. Enfin, tous réclament une grille indiciaire permettant de rendre les carrières plus fluides par des grades

moins serrés et de prendre en compte les qualifications nouvelles des agents. Vieille de cinquante ans, la classification indiciaire actuelle ne reconnaît en effet que trois niveaux : A (niveau licence), B (niveau bac) et C (niveau BEPC). Elle ignore les nombreux diplômés à bac+2, les étudiants des grandes écoles comme tous ceux ayant effectué des études longues : « *Les métiers ont évolué mais pas les classifications* », résume Michel Périer, de l'UFFA-CFDT, qui plaide pour que cette négociation soit l'occasion d'un « *grand ménage* » dans la manière de mesurer les salaires des fonctionnaires.

A quelques mois d'échéances électorales importantes, Michel Sapin ne devrait avoir d'autre choix que de proposer un accord global à ses interlocuteurs. « *On ne peut pas avoir et les 35 heures et des créations d'emplois nombreuses et des augmentations salariales. Il faut fixer des priorités* », a déjà prévenu le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande.

Alexandre Garcia

Bernard Roman (PS) prépare sur le terrain le débat parlementaire sur la Corse

Treize députés pendant trois jours sur l'île

LA PREMIÈRE FOIS – de sa vie – que le président de la commission des lois s'est rendu en Corse, c'était le 6 septembre... 2000. Un match Bastia-Lille, à Furiani, score 1-0, une grosse déception pour le député du Nord. La seconde fois, c'était le 3 novembre : après réflexion, Bernard Roman avait accepté l'invitation de deux jours de Daniel Vaillant, le nouveau ministre de l'intérieur, venu passer deux jours sur l'île pour entendre les élus de l'assemblée territoriale, avant la rédaction du projet de loi sur la Corse.

La troisième fois que M. Roman se rendra en Corse, ce sera pour trois jours, les 22, 23 et 24 novembre, à la tête, cette fois, d'une petite caravane. La caravane de sa mission d'information sur la Corse, qui compte treize députés, gauche et droite confondues, à l'exception du Mouvement des citoyens (MDC) : le député de Haute-Saône Jean-Pierre Michel a finalement refusé l'invitation (*Le Monde* du 17 novembre). De mémoire parlementaire, il est exceptionnel qu'une mission d'information soit créée sur un texte dont l'Assemblée nationale n'est pas encore saisie. « *C'est mon idée* », répond M. Roman à ceux qui y verraient une discrète commande gouvernementale. Et son idée, comme celle de M. Vaillant, c'est que, moins on connaît la Corse, plus on risque d'être hostile aux accords de Matingon et de bloquer l'adoption d'un projet de loi qui permettra, de manière expérimentale, d'adapter la loi française à la Corse et auquel le nom de Lionel Jospin restera forcément attaché.

Pendant trois jours, la caravane légère – rien à voir avec la « *lourdier d'une commission d'enquête* », précise le député du Nord – révisera donc ses fondamentaux. Derrière M. Roman, les députés socialistes, Didier Quentin (RPR, Charente-Maritime) et Claude Goasguen (DL, Paris) réviseront le « *b-a-ba* » corse. Une sorte de visite avec *Que sais-je*, qui passera par les groupes de l'Assemblée de Corse, l'exécutif, le procureur général, le premier président de la cour d'appel, « *deux préfets* » – de région et de police – et « *deux écoles* » – l'une où on enseigne le corse, l'autre pas. La mission voulait se contenter de se rendre à Ajaccio, mais Roger Franzoni (PRG), député de Haute-Corse, qui s'est invité dans

cette mission, a insisté pour que les pèlerins fassent un détour par Bastia.

Pour les auditions parisiennes, M. Roman a déjà des idées d'invitation : par exemple, l'écrivain Angelo Rinaldi, pour qui les Corses n'ont « *guère en commun qu'une certaine façon de siffler les chèvres* » et qui, dans *Le Nouvel Observateur* (daté 10-16 août), déplorait que M. Jospin, « *futur roi de Bourges* », appartienne « *à la lignée des SFIO à la Guy Mollet* ». Tous les mardis soirs, de son côté, André Vallini, député de l'Isère, organise le même travail de pédagogie avec

Le compte à rebours d'Unita

Sur le Web, le site d'Unita, qui héberge plusieurs organisations nationalistes corses, se veut « *un espace de paix et de liberté* », « *ouvert* », et surtout pas « *nationalo-nationaliste* » : on s'y promène entre *Corsica Nazione* – qui se présente en anglais, en corse, puis en français –, l'association Charles-Santoni et celle des « *prisonniers politiques* » corses. On y trouve aussi le conseil général de Haute-Corse, présidé par Paul Giacobbi (PRG), farouche partisan des autonomes insulaires, ou encore le site musical Libeccio. Mais, depuis peu, sur la nouvelle page de garde, un étrange compte à rebours a fait son apparition. « *Le pouvoir législatif dans 1 135 jour(s), 14 heure(s), 54 minute(s) et 13 seconde(s). Et l'indépendance ?* », demande Unita. Entre patience et impatience, un calendrier typiquement insulaire.

les quelques – rares – députés socialistes qui répondent à ses invitations. Le dispositif doit être aussi serré qu'irréprochable, la stratégie de communication parfaitement respectée. Dans le silence gouvernemental, cet été, M. Jospin a constaté, avant de prendre lui-même la plume, qu'on n'entendait que les nationalistes et son ancien ministre, Jean-Pierre Chevènement. Voyages, réunions de groupe ou de ministres, auditions : désormais, on parlera de la Corse régulièrement, calmement, tout le temps.

Ariane Chemin

Les Verts s'efforcent de retrouver un fonctionnement collégial

LES CICATRICES du congrès de Toulouse sont là, mais les Verts font comme si. Lundi 20 novembre, le premier collège exécutif issu de cette assemblée générale qui a « *fait penser à des AG étudiantes de la fin des années 60, où seuls les enjeux de pouvoir et de contrôle de la direction étaient à l'ordre du jour* », a tenté de mettre en œuvre, point par point, la motion de synthèse votée à la va-vite, dimanche 12 novembre, par les militants.

Dans l'éditorial de *Vert Contact*, l'hebdomadaire du parti, le secrétaire national, Jean-Luc Bennaïm, dénonce aussi « *le psychodrame, l'irrespect des délégués, les épaulements, crises de nerfs et claquages de portes* », dont il a pris sa part à Toulouse et assure que, « *pour être convaincant, [les Verts] ne doivent plus jamais tenir une assemblée générale de cette sorte* ». Dont acte.

CRISPATIONS TOUJOURS VIVES

Dans une ambiance toujours « *un peu brouillonne* », aux dires des participants, le collège exécutif a donc mis en place trois groupes de travail chargés de faire avancer les dossiers chauds du congrès : la proportionnelle aux législatives, l'organisation de primaires pour les candidats Verts à la présidentielle et la réforme des statuts.

C'est sur la proportionnelle, objet des crispations les plus vives, que les Verts ont le moins d'illusions. Martine Billard, chef de file de la gauche des Verts (Autrement

les Verts) observe que le texte voté, « *en copié-collé* », par le congrès, fait lui-même lièvre de cette revendication, que le PS refuse. Alors que la proportionnelle est censée être « *un préalable à la conclusion des négociations* » avec les socialistes, le même texte indique, dix lignes plus loin, qu'« *aux législatives les Verts lieront l'accord programmatique à l'augmentation du nombre de leurs députés (...)* avec création d'un groupe parlementaire ». Foin des contradictions, des membres du conseil exécutif, des députés européens et français et des conseillers des deux ministres sont chargés d'« *explorer les différentes formules possibles auprès de toutes les formations politiques démocratiques* », explique M. Bennaïm.

Il se montre plus optimiste pour les primaires du mois de juin, qu'il voit comme « *un brillant rattrapage de l'AG* », d'autant plus simples à organiser, assure-t-il, si elles n'opposent que Dominique Voynet et Noël Mamère. Marie-Christine Blandin, qui a fait son entrée au collège exécutif comme secrétaire nationale adjointe aux régions, hérite quant à elle du problème des adhésions litigieuses, notamment dans l'Hérault, dont le cas est loin d'être réglé. Une patate chaude que certains ne sont pas mécontents de lui avoir passée.

Béatrice Gurrey

SPÉCIAL IMPÔTS

En novembre sur mesfinances.fr : des conseils à tomber par terre. Contribuables, vous qui cumulez les nuits blanches, qui croulez sous les tracasseries et qui n'en pouvez plus de vivre dans la tourmente, détendez-vous ! Ce mois-ci mesfinances.fr vous propose des conseils pour votre déclaration 2001, des idées pour payer moins l'année prochaine, des placements à réaliser avant fin décembre. Bref, c'est votre feuille d'impôts qui va être H.O.

mesfinances.fr
OFFREZ-VOUS UN EXPERT À TOUT FAIRE

avec Les Echos

Le coût des communications téléphoniques locales de votre opérateur vous sera facturé au tarif habituel.

François Loos (UDF) est chahuté lors d'un débat avec le MNR à Strasbourg

Le député refuse l'union avec l'extrême droite

STRASBOURG

de notre envoyée spéciale

Un « Ouh ! » s'élève de l'assistance. De toute part, on interpelle l'orateur. « Politiquement correct ! », lance l'un en guise d'insulte. « Vous nous faites rire ! », crie un autre. « Comment voulez-vous gagner les élections, M. Loos ? », demande encore une vieille personne. Mais que venait donc de dire de si terrible le président du Parti radical (PR), François Loos ? Tout simplement qu'il n'est pas pour l'union de la droite avec l'extrême droite.

« Il faut le dire nettement. Je pense que l'avenir de la droite, cela s'appelle RPR-UDF-DL. Je suis là pour vous le dire et vous y faire penser », venait d'expliquer M. Loos, en conclusion du débat sur « La droite » organisé, lundi 20 novembre à Strasbourg, par Forum d'Alsace, un cercle de réflexion créé par Robert Spieler, ex-responsable du Front national, aujourd'hui conseiller régional et président du Mouvement régionaliste d'Alsace (*Le Monde* du 21 novembre). Participaient à ce débat, outre M. Spieler, Stéphane Bourhis, conseiller régional, secrétaire départemental du Mouvement national républicain de Bruno Mégret ; Jacques Kotoujansky, président départemental du Mouvement pour la France de Philippe de Villiers ; Jean-Paul Probst, membre du RPR.

Devant les protestations, M. Loos, député du Bas-Rhin et vice-président du conseil régional d'Alsace, s'est levé et a demandé à la salle : « Voulez-vous que je m'en aille ? » « Oui, oui, oui, merci ! », ont répondu de nombreuses voix. Alors M. Loos est sorti, au grand dam du président de Forum d'Alsace, Jacques Cordonnier.

Plusieurs de ses amis de l'UDF avaient tenté de dissuader le président du Parti radical de se rendre à ce débat. La Licra l'avait pressé de « se ressaisir » ; mais, à ceux qui lui demandaient s'il ne craignait pas, par sa présence, d'apporter à l'extrême

droite la respectabilité, la banalisation qu'elle espère, il répondait : « Je ne vais pas parler au MNR mais de la République aux Alsaciens. Il faut prêcher à ceux qui ne savent pas. »

Pendant deux heures, chaque invité est intervenu pour se situer sur l'échiquier politique, pour parler de l'Europe, des impôts, et conclure enfin sur l'avenir de la droite. Très vite, s'est installé un dialogue de sourds entre M. Spieler et M. Bourhis d'un côté, M. Loos de l'autre et, au milieu, faisant le grand écart, MM. Kotoujansky et Probst. Au combat « identitaire », que les deux premiers déclinent à l'envi sur les modes régional, national ou européen, le troisième oppose la République. M. Kotoujansky, qui aurait certainement préféré que le débat tourne autour de ces valeurs traditionnelles et familiales dont il fait l'apologie, évoque un grand-père mort à Auschwitz (« Et le goulag ? », crie quelqu'un), puis demande que l'on parle sérieusement « de ce problème de l'identité » soulevé par M. Bourhis.

Au moment du débat sur l'Europe, apparaissent pratiquement autant d'approches que d'intervenants ; mais, surtout, M. Loos irrite encore une partie de l'assistance en évoquant une coopération active entre l'Europe et les pays en voie de développement. Quand arrive la discussion sur les impôts, la tension monte d'un cran. Lorsque, après l'appel de ses prédécesseurs à l'union de toutes les droites, le président du Parti radical répond qu'il n'est pas pour, l'exaspération est à son comble.

« Je suis fier de toi, tu ne t'es pas dégonflé ! », lance à M. Loos, les larmes aux yeux, Daniel Wolf, un militant radical opposé au débat avec l'extrême droite. « J'espère que tout ce que j'ai dit d'intelligent, il l'auront retenu », explique, en s'en allant, le président du Parti radical.

Christiane Chombeau

La direction du RPR sanctionne sa dissidence lyonnaise

Le centriste Michel Mercier confirme sa candidature à la mairie

Adrien Gouteyron, secrétaire général du RPR, a notifié à Eric Pelet, secrétaire départemental du Rhône, lundi 20 novembre, qu'il est relevé de ses fonctions pour

refus d'obtempérer à la décision nationale investissant Michel Mercier (UDF) comme candidat à la mairie de Lyon. Ce dernier a confirmé, mardi, sa candidature.

LYON

de notre correspondante

La droite lyonnaise n'en finit pas de se déchirer. Michel Mercier, sénateur (UDF) du Rhône, officiellement investi par les directions nationales du RPR et de l'UDF, confirme, dans un entretien au *Progrès* du 21 novembre, après de longues semaines d'hésitations et de tractations, sa candidature à la mairie de Lyon. Le RPR, de son côté, commence à faire le ménage dans ses rangs. Dans une lettre datée du 20 novembre, Adrien Gouteyron, secrétaire général, a notifié à Eric Pelet, secrétaire départemental du Rhône, qu'il est relevé de ses fonctions « pour manquement aux statuts et inobservation des décisions du Rassemblement ».

Le parti de Michèle Alliot-Marie fait pas allusion aux déclarations faites par M. Pelet, il y a quelques jours, au sujet d'une alliance possible avec Charles Millon (*Le Monde* du 18 novembre), mais de sanctionne la décision de la fédération du Rhône de maintenir ses propres candidats aux élections municipales. Le 17 novembre, Hen-

ry Chabert, député (RPR) du Rhône, avait en effet présenté ses listes, baptisées « Réussir Lyon ». Malgré la perspective de son renvoi en correctionnelle, le 11 décembre, pour recel d'abus de biens sociaux, M. Chabert, qui ne figure pas en tête de liste d'un arrondissement, a mis en place, pour mener ses listes, une « troïka » composée de Michel Forien, président de la fédération du Rhône, dans le 9^e, Marie-Chantal Desbazeille, maire du 7^e, et Michel Brochier, industriel et ancien suppléant de Michel Noir à l'Assemblée nationale, dans le 6^e.

DISSOLUTION DE LA FÉDÉRATION

Dans une lettre aux militants du RPR, M. Pelet écrit que « chacun s'étonnera sans doute que nos instances nationales aient choisi d'apporter leur soutien au candidat centriste au moment même où le président de l'UDF, François Bayrou, se porte candidat contre Jacques Chirac à l'élection présidentielle ». Au RPR, on laisse entendre que le bureau politique pourrait aller plus loin en prononçant la dissolution de la fédération du Rhône.

« C'est le plus beau cadeau qu'il puisse me faire et le plus mauvais pour Michel Mercier », a commenté M. Forien.

De son côté, M. Mercier espère toujours le ralliement des chabertistes. Au nom d'une « union la plus large possible », il compte aussi sur le soutien du RPF de Charles Pasqua. Ce dernier avait indiqué, au printemps, qu'il soutiendrait la candidature du sénateur UDF, cela contre la décision de la dirigeante locale du RPF, Florence Kuntz, candidate dans le 8^e arrondissement sur la liste de M. Chabert.

Dans *Le Progrès*, le président du conseil général du Rhône annonce qu'il officialisera sa candidature « très prochainement » et qu'il publiera avant Noël les noms des personnalités de la « société civile » qui le rejoindront. Quant à l'éventualité d'une alliance avec M. Millon, M. Mercier estime qu'il appartient à ce dernier « de retrouver l'électorat modéré, dont les sentiments républicains ont été profondément troublés ».

Sophie Landrin

M. Poncet renonce à ses fonctions de directeur du cabinet de M. Tiberi

LES RÈGLEMENTS de comptes se succèdent à l'Hôtel de Ville de Paris. Le directeur du cabinet de Jean Tiberi, Christian Poncet, et ses deux adjoints, Didier Bertrand et Eric Gross, ont présenté leur démission, lundi 20 novembre. M. Poncet était directeur de cabinet du maire de Paris depuis septembre 1998, après en avoir été directeur adjoint à partir de juillet 1995. Ancien directeur du logement et de l'habitat de la ville, M. Bertrand était son adjoint depuis octobre 1998. C'est l'entretien donné par M. Tiberi au *Figaro Magazine* du 18 novembre, dans lequel il affichait sa rupture avec Jacques Chirac, qui aurait précipité le départ de M. Poncet. Proche de Xavière Tiberi, M. Poncet avait d'abord incarné une ligne « dure » avant de se rapprocher, récemment, du secrétaire général de la ville, Bernard Bled, censé représenter, depuis quelque mois, une ligne plus modérée. Jean-François Probst, directeur de la communication de la ville et conseiller politique du maire, voit dans cette démission la main de l'Elysée.

Les députés ont achevé l'examen du projet de budget pour 2001

LES DÉPUTÉS ont achevé dans la nuit du lundi 20 au mardi 21 novembre l'examen, en première lecture, du projet de loi de finances pour 2001. La secrétaire d'Etat au budget, Florence Parly, a indiqué, à l'issue des débats, que le « plafond des dépenses du budget général est majoré de 50,2 millions de francs, pour tenir compte des votes intervenus au cours des débats » portant sur les crédits des différents ministères.

Au total, les dépenses du budget général de l'Etat doivent s'élever à 1 725,324 milliards de francs. Les recettes prévues, fixées au terme de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, s'élèvent à 1 530,107 milliards de francs. Les Verts ont obtenu le vote d'un amendement sur la création d'un crédit d'impôts visant à encourager l'utilisation des énergies renouvelables (bois, biomasse, énergie solaire, éolienne, hydraulique) par les particuliers. Le projet de loi de finances devrait être adopté sans problème par la majorité.

DÉPÊCHES

■ **DROITE** : Alain Juppé fustige ceux qui « piaffent dans les starting-blocks pour savoir qui sera candidat ou président en 2002 ». L'ancien premier ministre RPR a affirmé, mardi 21 novembre, sur RTL, qu'il faut « préparer sereinement les prochaines échéances » et que l'opposition serait « bien inspirée de le faire dans un souci d'union plutôt que dans un souci de division ». Face à l'entrée dans la campagne présidentielle de François Bayrou et d'Alain Madelin, le maire de Bordeaux a assuré : « Bâtissons une plate-forme commune, créons ensuite une formation commune de l'opposition et après on réglera le problème des candidatures. »

■ **MUNICIPALES** : Chico Bouchikhi, fondateur du légendaire groupe gitan *Gipsy Kings*, a décidé de briguer la mairie d'Arles, dirigée par le socialiste Paolo Toeschi depuis la démission de Michel Vauzelle. Chico Bouchikhi, entouré de colistiers issus de la société civile, refuse l'appui d'un parti.

■ **PRÉSIDENTIELLE** : Jacques Chirac l'emporterait au second tour si l'élection présidentielle avait lieu maintenant, avec 51 % des intentions de vote (52 % en septembre), contre 49 % pour Lionel Jospin, selon « l'indicateur présidentiel » CSA-BFM-*Libération* publié lundi 20 novembre. Les abstentions, blancs ou nuls s'élèveraient à 30 %.

■ **SONDAGE** : la cote de popularité de Lionel Jospin a baissé de 3 points, selon la dernière enquête de l'Ifop, réalisée entre le 9 et le 17 novembre auprès d'un échantillon de 1 847 personnes. Le premier ministre recueille 49 % de bonnes opinions, contre 40 % de mauvaises. De son côté, Jacques Chirac est crédité de 56 % de bonnes opinions, en hausse d'un point, contre 32 % de mécontents.

■ **PARIS** : la commission d'étude pour une police municipale à Paris, installée, en mai, par le maire de Paris, Jean Tiberi, a remis son rapport, lundi 20 novembre. Déjà en juillet, elle s'était prononcée pour l'extension des pouvoirs de police du maire de Paris. Cette fois, elle plaide pour la création d'un « service parisien de protection » soumis au régime commun des polices municipales. Le candidat des Verts à la mairie de Paris, Yves Contassot, s'est prononcé, lundi, contre toute création d'une telle police.

Et VOUS, qu'attendez-vous d'Internet ?™

“ Qu'il SOIT UN ALLIÉ
 PUISSANT DANS LA LUTTE
 MONDIALE CONTRE LE SIDA. ”

Eben John, fondateur de l'Association Eben John AIDS Foundation™

*Nortel Networks a fait don du cashet d'Eben John à l'association Eben John AIDS Foundation.

Internet optique

Aujourd'hui, Internet peut faire toute la différence. C'est pourquoi Nortel Networks™ construit un nouvel Internet optique hautes performances, fiable à 99,9999 % et conçu pour offrir une qualité et une rapidité supérieures. Internet disposera ainsi d'un potentiel plus fort que jamais, pour la sensibilisation du public comme pour le partage des connaissances et des données scientifiques. Grâce à nos solutions optiques, nous mettons à la portée de chacun des outils encore plus puissants pour travailler ensemble et échanger des informations en un temps record – un atout précieux quand il s'agit de sauver des vies. Suivez la voie Nortel Networks et faites d'Internet exactement ce que vous en attendez.

www.nortelnetworks.fr

NORTEL NETWORKS

Nortel Networks, le logo de Nortel Networks, le globe Nortel et « Et vous, qu'attendez-vous d'Internet ? » sont des marques commerciales de Nortel Networks. ©2000 Nortel Networks. Tous droits réservés.

JUSTICE Plus d'un millier d'éducateurs, de magistrats et de professionnels de l'enfance participent, du lundi 20 au mercredi 22 novembre, à Marseille, aux assises de la Protec-

tion judiciaire de la jeunesse, le service du ministère de la justice qui prend en charge les mineurs délinquants. ● UN BILAN du programme de lutte contre la délinquance des

mineurs, mis en place en juin 1998, doit être dressé à cette occasion. ● LES NOUVELLES orientations données par le gouvernement avaient inquiété les éducateurs qui

craignaient que leur mission éducative soit remise en cause. ● A SAVIGNY-SUR-ORGE, dans un centre de placement immédiat, cinq jeunes qui ont mis en échec toutes les institu-

tions ont trois mois pour reprendre pied. ● « CES JEUNES nous obligent à prendre un véritable tournant pédagogique », explique Sylvie Perdrille, directrice de la PJJ.

La Protection judiciaire de la jeunesse défend ses missions éducatives

Ce service du ministère de la justice, chargé de la prise en charge des mineurs délinquants, tient des assises nationales auxquelles participent magistrats, professionnels de l'enfance et éducateurs. Ceux-ci s'inquiètent des orientations prises par le gouvernement dans son programme de lutte contre la délinquance

MARSEILLE

de notre envoyée spéciale

Foin des décisions prises dans l'urgence, sous la pression médiatique ou politique : en matière de délinquance des mineurs, l'heure est à la réflexion et à l'apaisement. Deux ans après avoir arrêté ses orientations pour lutter contre la délinquance juvénile, le gouvernement réunit, du lundi 20 au mercredi 22 novembre, les assises de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), le service du ministère de la justice qui prend en charge les mineurs délinquants. Plus d'un millier d'éducateurs, de magistrats et de professionnels de l'enfance ont ainsi été conviés à Marseille pour confronter leurs pratiques pédagogiques sur la manière de prendre en charge des adolescents réputés de plus en plus violents.

Les réponses à apporter à l'augmentation de la délinquance des mineurs avaient fait l'objet d'un débat politique très tendu, en 1998 et 1999, et qui avait opposé l'ancien ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, à Elisabeth Guigou, alors garde des sceaux. Qualifiant les jeunes délinquants de « sauvages », M. Chevènement n'avait eu de cesse de réclamer plus de représ-

sion à leur rencontre, préconisant la création de « centres de retenue », succédant des anciennes maisons de correction. A rebours, M^{me} Guigou avait réaffirmé les principes fondateurs de la justice des mineurs – qui privilégie l'éducation sur la répression – et rejeté « les solutions miracles, ces bonnes idées sommaires souvent caricaturales ».

UN CERTAIN DÉSARROI

Arbitré par le premier ministre, Lionel Jospin, lors des conseils de sécurité intérieure des 8 juin 1998 et 27 janvier 1999, ce débat a donné naissance à un programme de lutte contre la délinquance des mineurs qui a réaffirmé la primauté de l'éducation, tout en cherchant à « apporter une réponse systématique, rapide et lisible à chaque acte de délinquance ». Annonçant le recrutement d'un millier d'éducateurs sur trois ans (soit l'équivalent du quart des effectifs en 1997), le gouvernement avait décidé d'étendre l'expérience des Centres éducatifs renforcés (CER), qui offrent des séjours de rupture de six mois, basés sur le partage du temps avec les adolescents. Lionel Jospin avait également lancé les Centres de placements immédiats (CPI),



destinés à assurer l'accueil d'urgence des mineurs pour un bilan d'orientation de trois mois, avec un « encadrement strict visant à prévenir les fugues ».

Ces orientations ont cependant suscité un certain désarroi au sein

des éducateurs, qui ont eu le sentiment que leur mission éducative était remise en cause. De fait, la PJJ offre aujourd'hui un visage contrasté. Si les 32 CER en fonction offrent un bilan positif, les CPI ont rencontré des difficultés de mise en place,

la majeure partie d'entre eux venant se substituer à des foyers déjà existants. Actuellement, 27 CPI sont ouverts, qui ont accueilli 200 mineurs depuis septembre 1999. La PJJ doit aussi gérer une phase de transition, en attendant que des éducateurs, recrutés par concours exceptionnels, entrent progressivement en fonctions. En conséquence, une bonne part des équipes éducatives travaille en sous-effectif, ce qui suscite du découragement au sein des personnels.

REMOBILISER

C'est donc pour remobiliser ses éducateurs que le ministère de la justice a convoqué ces assises. La nouvelle garde des sceaux, Marylise Lebranchu, s'est ainsi employée à rassurer les personnels en réaffirmant leur mission éducative. « La justice des mineurs doit en priorité rechercher les mesures d'éducation appropriées quand un mineur a commis un délit, a rappelé Mme Lebranchu. Ce principe a été, est encore, discuté. Certains souhaiteraient que les mineurs soient traités comme des majeurs sans prendre le temps de leur éducation. Or nous avons affaire à des adolescents dont la person-

nalité est en devenir. Notre responsabilité première est de les éduquer. »

Le discours gouvernemental est cependant dénoncé par le SNPES-PJJ, syndicat majoritaire des éducateurs, qui devait tenir, mardi 21 novembre, à Marseille, des « assises off ». Le SNPES décèle, sous les orientations du gouvernement, « une dénaturation des pratiques éducatives » et une « conception sécuritaire » de la prise en charge des jeunes en difficulté. « Les jeunes qui sont placés en CPI sont stigmatisés comme des jeunes délinquants "durs" et eux-mêmes vivent ce placement comme une peine, affirme Françoise Laroche, secrétaire nationale. Dans ces conditions, il est très difficile de mener une véritable action éducative. »

Accueillie par une manifestation du SNPES, M^{me} Lebranchu s'est affirmée ouverte à la discussion : « Nous n'avons pas atteint un idéal et nous ne sommes pas au bout de nos interrogations. Il n'y a pas de vérité en matière de prise en charge des mineurs délinquants, et c'est tout l'objet de ces assises d'en discuter. »

C. Pr.

Au Centre de placement immédiat de Savigny-sur-Orge, trois mois pour restaurer une relation de confiance avec les adultes

ILS SONT CINQ, âgés de quinze à dix-sept ans, et ont déjà connu les interpellations musclées, les juges des enfants, les placements multiples dans les foyers, et même la prison. Cinq gamins, attablés dans la cuisine du Cen-

REPORTAGE

« Nous cherchons à donner un coup d'arrêt à cette spirale de la délinquance par une rencontre intense avec les jeunes »

tre de placement immédiat (CPI) de Savigny-sur-Orge (Essonne), mercredi 15 novembre, heureux de leur partie de cheval du matin, dont ils sont revenus fourbus et affamés. Placés sur décision judiciaire en CPI, ces foyers d'hébergement d'un nouveau type, ces jeunes, qui ont mis en échec l'ensemble des institutions, ont trois mois pour reprendre pied, entourés d'une équipe de neuf éducateurs aguerris à la prise en charge des mineurs délinquants.

Autour de la table, il y a Lamine, dix-sept ans, le verbe haut, qui fait rire l'assemblée en apostrophant le cuisinier sur « ta viande, mec, qu'est du vrai caoutchouc » ; Yacine, quinze et demi, petit gabarit mais grand appétit, qui dévore quatre assiettes d'affilée ; Cyril, quinze ans, silencieux et en retrait, qui s'éclaire à la fin du repas en montrant la photo d'un pitbull qui lui rappelle celui qu'il avait avant son incarcération ; Laetitia, dix-sept ans, jeune coquette aux allures d'enfant sage, qui a pourtant fugué toute la nuit ; et Thieffly, dix-sept ans, qui peste contre son assiette, refusant systématiquement les légumes au prétexte qu'il n'est « pas un lapin ».

A la fin du repas, les jeunes évoquent, mi-honteux mi-rigolards, leur « virée au Campanile ». La semaine d'avant, Lamine, Cyril

et Yacine ont fugué, dans la nuit, en sautant par la fenêtre de leur chambre. Ils ont rejoint des « potes d'Épernay, pour faire un foot ». Sur le chemin du retour, vers 4 heures du matin, la petite bande passe devant un hôtel-restaurant. Yacine, le plus jeune, entonne l'ère de la publicité « Campanile, Campanile... » Les jeunes ont froid, ils fracturent la porte de l'établissement. Manque de chance, la vidéo-surveillance est reliée au commissariat et les policiers les interpellent dans l'heure. Garde à vue, juge des enfants : les plus jeunes sont mis hors de cause, mais Lamine, le plus âgé, est mis en examen.

« ILS VIVENT DANS L'INSTANT »

« C'est l'occasion qui fait le larron, explique Evelyne Frémont, la directrice du CPI. Le Campanile était là, l'un d'entre eux a chanté, et hop, ils ont succombé à la tentation, par effet de groupe. Après, bien sûr, ils culpabilisent, font leur mea culpa. Ils sont comme ça, ils vivent totalement dans l'instant. S'ils réfléchissaient, ils ne le feraient jamais. » Pour ces jeunes ancrés dans la délinquance, plusieurs fois condamnés pour vols de voiture, vols avec violence ou agressions répétées, le CPI propose une prise en charge « expérimentale ». « Nous cherchons à donner un coup d'arrêt à cette spirale de délinquance, par une rencontre intense avec les jeunes, poursuit M^{me} Frémont. On leur dit : "Tu nous as pas choisis, on t'a pas choisis, mais maintenant tu es là, alors il va falloir faire quelque chose pour toi". L'idée c'est que s'établisse rapidement la confiance, alors qu'avec leur passé abracadabrante, ces gamins n'ont jamais pu établir de relations de confiance avec des adultes. »

Kabouna, éducateur, vingt ans d'expérience derrière lui, les appelle affectueusement « les trous-du-cul ». « Ce sont des petits qui font chier mais c'est pas des vrais durs. Ils ont été très déçus par les adultes, ils ont besoin de

chaleur, de sincérité. C'est ce qu'on essaie de leur apporter. » Au CPI, les éducateurs s'emploient à inculquer – « avec autorité et non avec pouvoir », précise la directrice –, le « b.a.-ba » de la vie à ces jeunes désocialisés : se lever le matin, dire bonjour, merci, respecter les horaires afin de se réinscrire, progressivement, dans un projet de vie. Pour mettre en œuvre cette relation, l'équipe s'appuie sur une série d'activités, qui rythme la semaine : cheval, musique, sports, et bientôt arts plastiques. Un projet de voyage humanitaire au Mali, initié par Kabouna, est à l'étude, pour « casser la logique marchande dans laquelle ils baignent et réintroduire une dimension de don gratuit ».

Il y a quelques mois, le centre a accueilli deux jeunes présentant des pathologies psychiatriques lourdes, qui ont mis en danger la vie de la collectivité. L'équilibre du groupe est toujours fragile, et la violence peut surgir au moindre prétexte. De manière générale, magistrats et éducateurs de milieu ouvert envoient leurs jeunes « incasables » dans cette structure qui, par ricochet, pâtit d'une image négative. « Les gens à l'extérieur s'imaginent qu'on n'accueille que des jeunes hyper-violents, et ne veulent pas les prendre en charge quand on a besoin de relais, notamment pour les formations professionnelles », explique Stéphanie, éducatrice. « Tout le monde nous ferme la porte au nez, parce que les CPI ont été étiquetés avant même d'ouvrir, renchérit Sophie. Il faut casser cette image dans l'intérêt de nos jeunes. »

EN PLEINE CRISE D'ANGOISSE

Parfois, les efforts de l'équipe sont tout de même récompensés. Cet après-midi, Cyril a rendez-vous avec la directrice pour un « entretien de recadrage ». A quinze ans et demi, il a déjà un lourd passé de délinquant derrière lui. Il sort de prison et a été placé au

CPI, sous le régime de la libération conditionnelle. Depuis une semaine, Cyril va mieux : il fugue moins, a réduit sa consommation de haschich, consulte une psychologue et se rend, de plus en plus régulièrement, dans un centre de « remobilisation » où il apprend les rudiments de l'écriture et du calcul. Paradoxalement, l'expédition au Campanile lui a été bénéfique : en garde à vue, Cyril a eu peur d'être à nouveau incarcéré, alors qu'il tente de reconstruire sa vie.

« Tout s'arrange en ce moment, c'est marquant », résume-t-il, un peu éberlué. Devant la directrice, il revient sur son passé et tente de prendre du recul : « Tout est parti de mon déménagement à La Grande-Borne, raconte-t-il. J'étais le plus petit dans la cité, les autres étaient tous plus grands. En primaire, ils me passaient déjà la clope au travers du grillage de l'école. J'ai multiplié les conneries avec eux, et maintenant ils travaillent tous et je me retrouve comme un con. Pourquoi les autres y arrivent et moi je pourrais pas ? » Evelyne Frémont prend la balle au bond et lui parle de son avenir : ils discutent des possibilités de lui trouver un patron pour entamer un apprentissage. Et évoquent l'après-CPI : Cyril ne peut retourner chez sa mère avec qui l'entretien des relations trop conflictuelles, et il reste deux mois à l'équipe pour lui trouver une solution de sortie.

Le lendemain, toute l'équipe du CPI se retrouve pour sa réunion de service hebdomadaire. Les éducateurs parlent de Yacine, quinze ans et demi, « un gamin qui se dégrade ». Depuis une semaine, Yacine multiplie les signes de malaise. Placé en garde à vue après la virée au Campanile, il insulte les policiers. Le week-end, il refuse de retourner voir ses parents et rentre saoul au centre. Lundi, il agresse verbalement une éducatrice et provoque le rapport physique. Mercredi, il est déclaré en fugue pour être sorti sans autorisa-

tion et ne revient que tard dans la nuit. Petit à petit, il transgresse, une à une, les règles qu'il respectait à son arrivée au CPI. Pour les éducateurs, le message est clair : Yacine attend que l'équipe marque son autorité.

Vers 10 heures, à la pause, les éducateurs le tirent du lit, et lui confisquent son téléphone portable, qu'il laissait traîner bien en vue malgré l'interdiction d'en détenir au CPI. Aussitôt, c'est l'explosion : furieux, Yacine déboule dans la salle de réunion et s'empare de l'agenda de la directrice. Les éducateurs l'entourent aussitôt, il se débat, hurle « mon portable, mon portable ! ». En pleine crise d'angoisse, il est au bord des larmes, exprimant une souffrance indicible. Pendant plusieurs minutes, les éducateurs tentent de l'apaiser mais Yacine ne peut plus se calmer : dans un dernier accès de fureur, il retourne sa violence contre lui-même, donne un coup de poing dans une vitre et se retrouve, hagard, la main en sang, le tendon sectionné.

« NE PAS CÉDER SUR L'INTERDIT POSÉ »

Les pompiers ont été appelés pour les premiers secours. Les éducateurs ont l'habitude de gérer ces situations de crise et réagissent avec calme et sang-froid. Un compromis est trouvé à propos du portable pour que Yacine accepte de se soigner. Il récupérera son téléphone à l'extérieur du CPI, mais aura toujours interdiction de l'amener au CPI. « Il ne faut surtout pas céder sur l'interdit posé, explique Kabouna, une fois le gamin apaisé. C'est dans son intérêt, même s'il ne le comprend pas aujourd'hui. Il ne faut pas qu'il puisse mener le jeu, nous devons nous poser en adultes face à lui. Ce sont des jeunes à qui rien n'a jamais été interdit, auxquels tout est permis. Notre mission, c'est aussi de leur faire comprendre que ce n'est pas ça la réalité. »

C. Pr.

Sylvie Perdrille, directrice de la Protection judiciaire de la jeunesse

« Ces jeunes nous obligent aujourd'hui à prendre un véritable tournant pédagogique »

« Les assises que vous organisez sont sous-titrées "Nouveaux publics, nouvelles stratégies, nouvelles pratiques". Qu'entendez-vous par là ?

– « Nouveaux publics », cela renvoie à toute l'interrogation de la société à l'égard de ces jeunes, qui sont représentés dans les médias comme des jeunes qui « font peur ». Ce sont des jeunes qui sont en situation de très grand échec et qui ont subi des histoires extrêmement violentes. Ils sont très largement déscolarisés – la plupart des adolescents que l'on prend en charge ne vont plus à l'école à partir de 14-15 ans –, ont des conduites à risque dans tous les domaines – accidents de voiture, violences, délinquances, mais aussi actes suicidaires –, sont consommateurs, très jeunes, d'alcool, de

tabac, de haschich, avant de consommer des drogues dures. Ce sont des jeunes très exposés, qui font parfois preuve d'une délinquance dite d'expression quand ils brûlent des bâtiments publics ou des voitures, ce qui est synonyme de violences intolérables et aussi d'un profond désarroi.

« Ces jeunes nous obligent aujourd'hui à prendre un véritable tournant pédagogique. Il s'agit de retravailler cette question, délaissée, dans les vingt dernières années, au profit d'une approche de l'éducation inspirée de manière exclusive des sciences de la psychologie ou de la sociologie. Ces derniers enseignements sont importants mais il faut aussi repenser la pédagogie.

« L'axe de travail que nous avons retenu, dans tous les pro-

grammes, c'est essayer de retrouver du temps partagé avec les mineurs, ce que j'appellerais la valeur de l'exemple, de l'entraînement.

« Nous essayons de les mettre en situation de réussir »

« A mon sens, il n'y a pas d'éducation sans engagement personnel de la part des adultes. Il s'agit de permettre à ces adolescents de retrouver des compétences, même modestes, pour qu'ils reprennent confiance en eux : c'est par exemple le développement, dans chaque département,

de centres d'accueil de jour qui proposent différents chantiers-école, un programme de lutte contre l'illettrisme, avec des outils pédagogiques et informatiques novateurs, et aussi des activités sportives ou culturelles avec l'appui de professionnels dans ces domaines.

« Ces nouvelles orientations impliquent un encadrement renforcé de la part des éducateurs. Qu'est-ce que cela peut changer dans le rôle de l'éducateur ?

– Jusqu'à présent, les professionnels surinvestissaient la parole dans leur rapport avec ces adolescents. Or ces jeunes sont extrêmement angoissés, ils sont anxieux, inquiets d'eux-mêmes. La parole les renvoie à leurs propres angoisses et à leur incapacité

à s'exprimer. A cet âge-là, ces adolescents se repèrent mieux dans l'action, avec des moments partagés avec les adultes. Il s'agit de construire avec eux pour qu'ils se rendent compte qu'ils sont capables, eux aussi, de construire. Nous essayons de les mettre en situation de réussir, afin qu'ils retrouvent des points d'appui et qu'ils gagnent de la confiance.

« Comment a été accueilli ce changement de pratique par les personnels de la PJJ ?

– Dans un premier temps, ce changement de perspectives, qui touche aussi bien l'hébergement que le milieu ouvert, a été mal entendu. C'est moins vrai aujourd'hui, tout simplement parce que chacun constate qu'avec ces adolescents il est effectivement plus constructif de travailler

dans cette optique, qui offre plus de réussite. Les programmes d'insertion professionnelle, qui accueillent déjà 4 000 mineurs, en sont un bon exemple.

« Les personnels avaient également peur qu'on construise des parcours à l'écart du droit commun pour ces jeunes. Ce n'est bien évidemment pas l'objectif : simplement, ces adolescents, dans un premier temps, sont incapables de s'inscrire dans un parcours classique. Tout l'objectif est de leur permettre de construire eux-mêmes leur propre vie. Si nous sommes là, c'est bien pour les aider à ce passage, dans le temps nécessaire de l'éducation. »

Propos recueillis par Cécile Prieur

Deux parents jugés pour avoir maltraité leur bébé, mort à huit semaines

Devant la cour d'assises des Hauts-de-Seine, la mère, ingénieur, et le père, musicien, comparaissent depuis lundi 20 novembre. Les deux parents se rejettent la responsabilité des violences, commises il y a six ans, qui ont entraîné la mort de leur enfant

Magali Guillemot, ingénieur, et Jérôme Duchemin, violoniste, comparaissent devant les assises pour des faits de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner. La cour devra déterminer lequel des

deux parents est l'auteur des violences qui ont entraîné, le 5 décembre 1994, la mort de leur fils, Lubin. Début décembre 1994, les médecins ont relevé sur le corps de l'enfant une hémorragie méningée, des hémorragies

de deux fonds d'yeux, une fracture du crâne et de nombreux traumatismes. Les époux se rejettent la responsabilité de ces violences. Par ailleurs, le 20 novembre, Journée nationale et désormais européenne des droits de l'en-

fant, Claire Brisset, défenseure des enfants, a remis au président de la République son premier rapport. Il dresse un constat plutôt rude de la situation et préconise de rendre plus effectif l'accès au droit pour les enfants.

NULLE TRACE de misère sociale dans le dossier soumis, à partir de lundi 20 novembre, à la cour d'assises des Hauts-de-Seine. Elle, Magali Guillemot, trente-trois ans, est ingénieure, diplômée de l'École centrale, à Paris. Lui, Jérôme Duchemin, musicien longiligne de trente-deux ans, pratique ses gammes sur son violon depuis l'âge de quatre ans.

A l'été 1993, le couple s'est rencontré par les soins d'une agence matrimoniale. Désir commun d'infléchir le cours du destin. Elle, fille de fonctionnaires du Trésor public, a voulu rompre avec la pauvreté affective de son adolescence. Magali Guillemot rêve de l'alliance idéale : artiste-intellectuel, le couple selon elle. Lui, fils d'une infirmière puéricultrice, a erré de liaisons en liaisons, de préférence musicales, véritables communions, mais éphémères, douloureuses. Il souhaite « fonder une

famille ». Magali Guillemot et Jérôme Duchemin se trouvent, s'apprécient, se marient. Ils ont un enfant. Et lui donnent un prénom : « Lubin » voudrait dire « amour » en roumain, explique Jérôme Duchemin.

En une quarantaine de pages peu synthétiques, l'acte d'accusation aligne les signaux éparés de la maltraitance sur l'enfant, relevés au hasard des visites de proches ou de voisins, de rendez-vous médicaux. Agé de quatre semaines, à la mi-novembre, Lubin présente des rougeurs sur l'épaule, des bleus, des marques de doigts sur la peau. Puis des traces de coups sur la tête, un hématome. A six semaines, on repère une tache de sang dans l'œil, des filets de sang sur le bavoire.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre, le bébé râle, s'étrangle, il gémit. Les parents appellent SOS-médecins. A 9 heures, le pédiatre diagnostique un coma vigile. Samu, hospitalisation. Les médecins relèvent une hémorragie méningée, des hémorragies des deux fonds d'yeux, une fracture du

crâne. Et de multiples traumatismes remontant à une quinzaine de jours : fracture de la clavicule gauche, du radius gauche, arrachement du plateau tibial droit. Lubin décède le 5 décembre, à cinquante-six jours. A l'autopsie, on confirme : syndrome des enfants battus.

VISAGE PÂLE ET ÉMACIÉ

Six ans plus tard, dans le box des accusés, où ils comparaissent libres, après avoir effectué respectivement dix-neuf et vingt-deux mois de détention provisoire, Jérôme Duchemin et Magali Guillemot se rejettent la responsabilité des violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner. « Je n'ai jamais fait de mal à mon fils, dit-elle. Je suis complètement anéantie. J'étais aveugle. Je n'ai jamais imaginé que mon mari pouvait faire cela. Aujourd'hui, je me rends compte de sa duplicité » Visage pâle et émacié, yeux inquiets qui font penser aux personnages angoissés du dessinateur Tardi, Jérôme Duchemin proteste : « J'ai été dupé complètement. J'ai toujours embrassé mon fils. Ce que j'ai

rarement vu de la part d'une mère. »

La supposée froideur de la mère, son absence d'angoisse, sa personnalité : maigre filet pour retenir une culpabilité, si ce n'est l'aveu d'un choc de la tête de son bébé sur une porte, une fois, par maladresse, selon elle. Chez Magali Guillemot, disent les psychiatres, la naïveté et l'immatérialité affective, malgré l'intelligence, ont alimenté sa « relation factice », son rêve de femme qui voulait avoir un enfant. Et elle se défend : « Personne n'a rien vu. Ma belle-mère infirmière n'a rien vu. Et c'est moi qui ai appelé les médecins ! » Huit fois, effectivement, en deux semaines.

En revanche, devant les enquêteurs, le père a reconnu des brutalités, qu'il n'a de cesse, à l'audience, de vouloir minimiser. Des gestes d'énervement ? « Des gestes pour repositionner Lubin » : les traces de doigts sur la peau, les chevilles bleues. Et ce « malencontreux accident », dit-il : la tête de Lubin heurtant une porte de placard, une nuit, dans le noir.

On cite des actes de violence qui ont cependant émaillé la vie de ce professeur de musique, qui dit pourtant ses phrases avec douceur. Une potiche brisée lors d'une altercation avec sa mère, une automutilation à l'armée, des lunettes d'un élève irrespectueux qui ont voltigé, un nez qu'il a cassé. Il était surnommé « brise-fer ». Aux experts, Jérôme Duchemin a confié : « Je ne sais pas quand je cogne, mais quand je cogne ça fait très mal. »

Les psychiatres ont relevé chez cet accusé, pour qui la musique jouerait le rôle d'une « enveloppe protectrice », une « névrose obsessionnelle » et « des failles de type psychotique », « une désorganisation grave de la personnalité », ainsi qu'une « relation étrange et désadaptée au bébé ». Chez sa femme, il aurait avant tout recherché « la mère », qu'il se résout à dire qu'il n'aimait pas. « Il a peut-être senti le mensonge », a étonnement dit Jérôme Duchemin de son enfant, en évoquant ses lésions.

Jean-Michel Dumay

Trois nouvelles mises en examen dans l'incendie du tunnel du Mont-Blanc

LE JUGE D'INSTRUCTION du tribunal de Bonneville (Haute-Savoie), Franck Guesdon, chargé de l'enquête sur l'incendie du tunnel du Mont-Blanc, a notifié par lettre, lundi 20 novembre, trois nouvelles mises en examen pour « homicides involontaires ». La Société de gestion du tunnel du Mont-Blanc (SGTMB), qui gère le personnel pour le compte de la maison-mère Autoroute et tunnel du Mont-Blanc (ATMB), a été mise en examen en tant que personne morale.

Le gérant de cette société, également directeur d'exploitation, Christian Basset, et le directeur technique, Gérard Roncoli, sont visés par cette mesure en tant que personnes physiques. Le chauffeur routier et le régulateur présents dans la salle de commandes, le jour du drame, avaient déjà été mis en examen dans ce dossier. « Ces mises en examen, nous a déclaré M^{me} Christian Lambert, avocat de SGTMB, vont permettre à mes clients de connaître les griefs qui leur sont reprochés et de se défendre. »

La défenseure des enfants, Claire Brisset, remet son premier rapport officiel

CINQ MOIS seulement d'activité, aucune campagne de publicité, et déjà 600 courriers. La défenseure des enfants, Claire Brisset, a remis au président de la République, lundi 20 novembre (journée nationale, et désormais européenne, des droits de l'enfant), son premier rapport. Instituée par la loi du 6 mars 2000, sur le modèle du médiateur de la République, cette nouvelle autorité administrative indépendante chargée de défendre les droits de l'enfant tels qu'ils ont été définis par la loi ou les conventions internationales dresse un constat plutôt rude : « Dans notre société, qui n'a ni l'excuse de la guerre ni celle de la pauvreté généralisée, la voix des enfants n'est guère entendue. »

Accueillir les mineurs étrangers isolés

« Considérer les mineurs étrangers isolés comme des mineurs en danger » : cette proposition de Claire Brisset revient sur le dossier des jeunes gens en situation irrégulière qui arrivent seuls sur le territoire (Le Monde daté 19-20 novembre). Souvent la proie de réseaux internationaux de prostitution, ils doivent avoir « l'assurance formelle qu'ils seront accueillis sur le territoire ». Claire Brisset propose la création de « zones de rétention spécifique » dans les aéroports, où les mineurs seraient conduits dès leur arrivée, pour 48 heures au maximum. La police aux frontières devrait alors avertir le procureur, afin qu'il saisisse le juge des enfants pour organiser le placement et le juge des tutelles pour désigner un administrateur provisoire. Si « l'enfant ne peut ou ne veut retourner dans son pays d'origine, une tutelle d'Etat lui sera ouverte », ajoute la défenseure des enfants.

De la France entière, lui sont donc parvenus 600 courriers rédigés à 37 % par des mères, à 21 % par des pères, à 16 % par les enfants eux-mêmes (principalement des plus de 13 ans). Les associations de défense des enfants n'ont adressé que 5 % des requêtes. Dans 21 % des cas, il s'agissait d'autres interlocuteurs, surtout des grands-parents (12 %). Dans 62 % des cas, les lettres alertent Claire Brisset sur les conséquences, pour les enfants, du divorce ou de la séparation de leurs parents, réclamant une remise en cause des modalités de garde prévues ; les allégations de maltraitances physiques ou de violences sexuelles, qui seraient le fait de l'autre parent ou de son nouveau compagnon, sont légion. Parmi les

autres cas soumis, 19 % concernent des allégations de maltraitances physiques, psychologiques ou de violences sexuelles, ainsi que des contestations de décisions de placement judiciaire. Les violences institutionnelles alimentaires visent 15 % des plaintes, tandis que la question des mineurs étrangers isolés vise 4 % des cas.

La défenseure des enfants formule une série de propositions pour s'attaquer aux « dysfonctionnements » constatés. Elle suggère de rendre plus effectif l'accès au droit pour les enfants, qui « ont trop rarement l'occasion d'exprimer leurs souhaits en matière de vie familiale ». Aussi préconise-t-elle d'augmenter le nombre de juges des enfants et de greffiers, de développer la mise à disposition de services d'accès au droit, et d'améliorer le dispositif d'aide juridictionnelle pour les mineurs.

Autre recommandation : permettre aux familles d'avoir accès à leur dossier d'assistance éducative. « Les familles, lors de la première audience chez le juge, se trouvent couramment dans l'ignorance des motifs pour lesquels il a été saisi, explique Claire Brisset. Lors de la procédure, ils ne connaissent pas non plus le contenu de leur dossier. » Seul leur avocat a le droit de le consulter. Mais un tel recours à un avocat est « peu fréquent ». Une réforme s'impose d'autant plus, selon M^{me} Brisset, que la France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme sur ce sujet.

AMÉLIORER L'ACCÈS AU DOSSIER

En cas de placement de très jeunes enfants, la défenseure souhaite l'instauration d'une procédure de référé devant le premier président de la cour d'appel, puisque la procédure d'appel classique s'avère trop longue. Elle prône encore une accélération de l'application de la loi du 17 juin 1998 sur les infractions sexuelles ; une prise en compte des mineurs étrangers isolés comme mineurs en danger (lire ci-contre) ; et un meilleur accès au logement des mères séropositives ou malades du sida (ouverture d'appartements thérapeutiques).

En 2001, la défenseure des enfants a d'ores et déjà prévu d'alerter les pouvoirs publics sur les « insuffisances » de la psychiatrie de l'enfant. Dans le pays d'Europe qui connaît le plus fort taux de suicide chez les 15-24 ans, dix-sept départements sont dépourvus de lits de psychiatrie infanto-juvénile et « les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile, qui suivent chacun, en moyenne, 1 183 patients, disposent en moyenne de moins de six postes de psychiatres à temps plein ».

Pascale Krémer

Pour vous offrir une palette de nouveaux services, Dubois change de signature.



DUBOIS Dès janvier 2001, Dubois ne s'appellera plus Dubois, mais ABX LOGISTICS. L'une des 10 sociétés de transport et de logistique les plus importantes dans le monde. Présente dans 33 pays et forte de ses 16.000 collaborateurs, ABX LOGISTICS offre à Dubois de nouveaux moyens, de nouveaux services et toutes les destinations de son réseau mondial : 450 bureaux d'Europe en Asie et d'Amérique en Australie, pour encore mieux vous servir. Une nouvelle signature pour un grand avenir.



ABX LOGISTICS ET VOUS - MULTIPLIONS NOS FORCES

www.abxlogistics.com

Mise en place du conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire

LE MINISTRE de l'éducation nationale, Jack Lang, a procédé, lundi 20 novembre, à l'installation officielle du conseil national de l'innovation pour la réussite scolaire. Annoncée dès avril, cette instance, présidée par Anne-Marie Vaillé et composée de quarante membres, devra, selon les missions que lui a attribuées le ministre, « déceler les initiatives pédagogiques innovantes », « diffuser » les meilleures d'entre elles et se livrer à un travail de réflexion susceptible « d'améliorer la politique nationale ». Il devra aussi procéder à une évaluation des sites expérimentaux existant ou à venir. Nommé pour trois ans, le conseil remettra un premier rapport en avril 2001.

Tenant à rassurer ceux qui voient dans l'innovation une brèche vers la dérégulation du système éducatif, M. Lang a rappelé : « Il n'y a pas, d'un côté, la politique nationale et, de l'autre, l'innovation. (...) Il faut introduire les démarches innovantes au cœur du système. »

En dépit de cette injonction, certains des projets innovants soutenus par le ministère butent sur des problèmes de mise en place. Ainsi, le projet de collège-lycée Declic, fondé sur la pédagogie Freinet, n'a pu obtenir l'accord du conseil d'administration du collège Jean-Jaurès de Montreuil, auquel il devait être rattaché. De son côté, Marie-Danièle Pierrelée, à la fois membre du conseil de l'innovation et initiatrice du manifeste « Pour une école créatrice d'humanité », s'est heurtée à la même opposition dans un collège du Mans où elle souhaitait développer le projet de classe unique de la 6^e à la 3^e, qu'elle a lancé depuis septembre dans son collège de Mulsanne (Sarthe).

Yahoo condamné à empêcher l'accès des internautes français aux sites illégaux

Le géant de l'Internet a trois mois pour mettre en œuvre le filtrage

Saisi par des associations antiracistes, le juge des référés du tribunal de grande instance de Paris a confirmé, lundi 20 novembre, la condamnation de Yahoo qui

devra filtrer l'accès des internautes français à un site vendant aux enchères des objets nazis. Yahoo a trois mois pour se conformer à cette décision.

LA LIGUE internationale contre le racisme (Licra) et l'Union des étudiants juifs de France (UEJF), rejointes par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) ont remporté, lundi 20 novembre, une importante victoire contre le géant américain de l'Internet, Yahoo Inc. En mai, les trois associations antiracistes avaient demandé au juge des référés de Paris de constater le « trouble à l'ordre public » né de la diffusion, sur le site américain d'enchères de Yahoo, d'objets à la symbolique nazie dont la vente est strictement interdite en France.

A l'issue d'une procédure judiciaire de plusieurs mois, Yahoo Inc. a désormais trois mois pour se conformer à la décision du juge des référés, Jean-Jacques Gomez. Un expert est chargé de vérifier la mise en conformité du site. A l'issue du délai imparti, Yahoo Inc. devra verser 100 000 francs d'astreinte par jour de retard. Dans son ordonnance du 22 mai, M. Gomez avait condamné les dirigeants de Yahoo à mettre en œuvre une procédure de filtrage devant permettre d'interdire l'accès d'internautes français au site incriminé. A plusieurs reprises, les avocats de la société américaine avaient affirmé qu'aucune solution technique n'était satisfaisante à 100 % et que la mise en place d'une procédure de contrôle efficace supposait des investissements qu'elle n'était pas financièrement en mesure de réaliser.

Lors d'une audience, le 11 août, le juge des référés avait donc décidé de nommer un collègue d'experts « mondialement reconnus » chargés de lui indiquer les possibilités techniques d'un tel filtrage. Le

6 novembre, les trois consultants – un Français, un Anglais et un Américain – avaient conclu qu'il était possible d'identifier la provenance géographique de 70 % des internautes, ce pourcentage pouvant monter à 90 % si le prestataire de services acceptait de faire remplir une « déclaration de nationalité » à ceux dont l'adresse géographique est « ambiguë » et qui cherchent à accéder au site de vente aux enchères.

Dans son ordonnance du 20 novembre, Jean-Jacques Gomez soutient que Yahoo Inc.

Le juge suggère d'« exiger une déclaration de nationalité » lors de la consultation de la page d'accueil

est en mesure d'identifier la provenance géographique des internautes « puisqu'elle procède systématiquement à un affichage de bandeaux publicitaires en langue française à destination de ces internautes, qu'elle a donc les moyens de repérer ». Le juge suggère également à Yahoo d'« exiger » une « déclaration de nationalité », « soit au moment de la consultation de la page d'accueil, soit dans le cas d'une recherche d'objets nazis, si le mot "nazi" figure dans la demande de l'utilisateur, juste avant le traitement de la requête par le moteur de recherche ».

Par ailleurs, Jean-Jacques Gomez estime que la société américaine a aussi la possibilité d'exercer un contrôle au moment de la livraison des objets acquis aux enchères. « Si Yahoo n'a pas eu la possibilité d'identifier avec certitude l'origine géographique, en l'occurrence française, de l'internaute, elle aura, connaissant le lieu de livraison, le pouvoir d'empêcher cette livraison lorsque celle-ci est prévue en France », indique l'ordonnance.

Le juge constate également que la société Yahoo Inc. avait elle-même offert de coopérer avec les associations antiracistes, « dont elle dit avoir toujours respecté le combat », en mettant en place « un système de veille afin que, lorsqu'un site offensant lui est signalé (...), elle puisse supprimer son hébergement ». Ainsi, la société américaine a récemment accepté de supprimer une page personnelle diffusant en français l'ouvrage interdit *Le Protocole des sages de Sion*.

M. Gomez rappelle enfin que Yahoo refuse déjà de diffuser sur son site de vente aux enchères des organes humains, de la drogue, des ouvrages ou des objets en rapport avec la pédophilie, des cigarettes ou des animaux vivants, « qu'elle exclut d'office, et à juste titre, du bénéfice du premier amendement de la Constitution américaine garantissant la liberté d'opinion et d'expression ». En conséquence, estime-t-il, « il lui en coûterait très certainement fort peu d'étendre ses interdictions aux symboles du nazisme et une telle initiative aurait le mérite de satisfaire à une exigence éthique et morale que partagent toutes les sociétés démocratiques ».

Acacio Pereira

M. Le Floch-Prigent poursuivi dans l'affaire des frégates

L'ANCIEN PDG D'ELF-AQUITAINE, Loïk Le Floch-Prigent, a été mis en examen, jeudi 16 novembre, pour « complicité de tentative d'escroquerie » au préjudice du groupe Thomson-CSF, par la juge Laurence Vichnievsky. M. Le Floch-Prigent est soupçonné d'avoir pris part à la manœuvre organisée par Alfred Sirven et Christine Deviers-Joncour, dont le but était d'obtenir de Thomson une commission sur la vente de frégates françaises à Taiwan, en 1991. Dissimulés derrière une société-écran suisse, M. Sirven et M^{me} Deviers-Joncour avaient réclamé 160 millions de francs après la conclusion de ce marché, excipant de l'intervention d'un « réseau chinois » en faveur de la vente des navires. Devant un tribunal arbitral suisse, M. Le Floch-Prigent avait témoigné, en 1994 et en 1995, en faveur de ce prétendu « réseau », dont l'enquête a établi la fictivité. Les dirigeants de Thomson avaient refusé tout paiement, se fondant sur des notes internes émettant le soupçon d'un « financement politique » via la campagne de Roland Dumas.

Le SNPL s'indigne de la mise en cause de l'équipage du Concorde accidenté

LE SYNDICAT NATIONAL DES PILOTES DE LIGNE (SNPL) d'Air France a jugé, lundi 20 novembre, « sans fondement au plan technique, et ignoble au plan moral » la position de deux défenseurs des familles de victimes de l'accident du Concorde du 25 juillet, dans lequel 113 personnes avaient trouvé la mort. Les avocats avaient suggéré que l'équipage n'aurait pas dû couper le moteur 2 à une si faible altitude. « Selon deux avocats, l'équipage du Concorde a commis une erreur qui a eu des conséquences dramatiques, ce qui revient à dire qu'ils lui imputent la responsabilité des 113 victimes », s'indigne le SNPL. Selon le syndicat, « la recherche de publicité personnelle et l'obsession du gain leur ont fait franchir la limite ultime fixée par la morale, l'éthique, et finalement la dignité ».

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : le tribunal correctionnel de Paris a condamné, lundi 20 novembre, à un an d'emprisonnement avec sursis, 30 000 francs d'amende et 200 000 francs de dommages-intérêts une ressortissante belge qui avait employé, à son domicile parisien, une jeune femme indienne sans la payer pendant plus de deux ans. L'employeur a notamment été reconnue coupable d'emploi d'un étranger dépourvu d'autorisation de travail en France et de soumission à des conditions de travail indignes.

■ **La Cour de cassation a dessaisi, mercredi 15 novembre, le tribunal de Paris** de la plainte pour « dénonciation calomnieuse » de deux juges d'instruction parisiens, Roger Le Loire et Marie-Paule Moracchini, mis en cause dans l'affaire Bernard Borrel, le magistrat français mort à Djibouti en 1995. Dessaisis de ce dossier en juin, les juges d'instruction ont porté plainte contre les avocats de la veuve de M. Borrel, qui font état de « graves dysfonctionnements » dans l'enquête. « Dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice », la Cour de cassation a confié cette plainte au tribunal de Lille.

■ **Le commissaire-priseur parisien Guy Loudmer** a été renvoyé devant le tribunal correctionnel pour « abus de confiance aggravé ». Sont également poursuivis son fils, en fuite depuis 1997, et Lucien Bourdon, collectionneur d'art dont les toiles avaient été vendues en 1990 par l'étude Loudmer. Plusieurs dizaines de millions de francs auraient été détournés après cette vente.

LesEchos
CONFÉRENCES

ALTRAN
les ingénieurs de l'innovation

Le Forum des technologies du 21^e siècle Technologies Forecast

Mercredi 6 et Jeudi 7 décembre 2000
CNIT - Paris La défense

Internet, Télécoms, e-Market places,
Microélectronique, Biotechnologies, Financement...

- Anticiper
- Comprendre
- Financer
- Mettre en œuvre

Avec notamment les interventions de :

- Casten ALMQVIST, Directeur du pôle Multimedia, **Spray**
- Jocelyn ATTAL, Vice-president Marketing, Transformation et Integration, **Software Group, IBM**
- Jean-Marie CADIOU, Directeur, **Institut de prospective Technologique de Seville (Espagne)**
- Joseph COATES, Prospectiviste, Partner, **Coates & Jarratt**
- Martin DE PRYCKER, Chief Technology Officer, **Alcatel**
- Michio KAKU, Professor of Theoretical Physics, **Graduate Centre of the University of new York**
- Brian LARCOMBE, Chief Executive, **3i**
- Joël MONNIER, Corporate, Vice-president, Directeur R&D, **STMICROELECTRONICS**

- Pierre PAPERON, President, **Altavista Europe**
- Stéphane PASTEAU, Directeur Scientifique Biotechnologies Végétales, **Monsanto**
- Philippe POULETTY, Chairman, **DrugAbuse Sciences**
- Harpal RANDHAWA, Chief Executive Officer & Chairman, **Antfactory**
- Gérard SOULA, President & Chief Executive Officer, **Flamel Technologies**
- Yoshio UTSUMI, Secrétaire général, **UIT**
- Dominique VIGNON, Président-directeur général, **Framatome**

En partenariat avec :

Oberthur
Card Systems

futuribles
analyse et prospective

EUTELSAT
Space to communicate

SAP

FINANCIAL TIMES
World business newspaper.

FRAMATOME

BULLETIN D'INSCRIPTION

Technologies Forecast
FORUM ON THE 21ST CENTURY'S TECHNOLOGIES
FORUM DES TECHNOLOGIES DU 21^E SIÈCLE

À retourner à Agnès HÉRICHER

Les Echos Conférences
46, rue La Boétie - 75381 Paris cedex 08 France
Tél. : 01 49 53 67 47 - Fax : 01 45 63 73 58
conferences@lesechos.fr

Je souhaite m'inscrire à cette conférence et je joins un chèque de 899,45 euros HT (ou 5900 F HT) soit 1075,75 euros TTC (ou 7056,40 F TTC) à l'ordre de HERA, Sté du groupe Les Echos, habilitée à dispenser de la formation professionnelle continue.

Assistera au déjeuner du 6 décembre 2000 :
 OUI NON

Assistera à l'atelier du 6 décembre 2000 :
 N°1 N°2 N°3 N°4 N°5

Assistera au déjeuner du 7 décembre 2000 :
 OUI NON

Merci de m'envoyer : une facture
 une convention de formation
 une attestation de présence

Nom : _____
Prénom : _____
Fonction : _____
Société : _____
Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____
Tél : _____ Fax : _____
E-mail : _____
Date : _____ Signature : _____

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous avez le droit d'accéder et de rectifier les informations vous concernant.

Orléans étrenne un tram « vert » et un pont monument

La capitale de la région Centre est la première ville moyenne à se doter d'un tramway, avec un ballast engazonné et un cadre arboré sur une partie du parcours. Lionel Jospin a également inauguré, lundi 20 novembre, le centième ouvrage d'art sur la Loire – le quatrième de l'agglomération – dû à l'architecte Calatrava

ORLÉANS

de notre correspondant régional

A moins de quatre mois des élections municipales, c'est une pluie de cadeaux pour les Orléanais. Le maire, Jean-Pierre Sueur (PS), qui achève son deuxième mandat et entend bien en préparer un troisième, inaugure ses travaux d'Hercule : un pont au-dessus de la Loire, marqué par l'audace de l'architecte Calatrava ; et une ligne de tramway, la première dans une agglomération de taille moyenne (270 000 habitants), mais en pleine croissance (+ 7 % au dernier recensement). Coût de ces deux équipements : 2,24 milliards de francs. Lionel Jospin a présidé, lundi 20 novembre, les deux manifestations (lire page 6).

L'année 2000 aura été faste pour le tram. Montpellier s'est offert une première ligne le 30 juin. Orléans inaugure la sienne. En fin d'année, ce sera au tour de Lyon d'ouvrir deux lignes à la fois. Fortes d'un premier succès, d'autres villes agrandissent leur réseau : Nantes (une troisième ligne), Strasbourg (une deuxième), depuis le mois de septembre. Le tramway séduit élus et usagers. Mais la voiture est toujours aussi dominante dans les centres urbains. Une seule ville, Nantes, a quelque peu réussi à en dimi-

Deux nouveaux atouts pour renforcer la cohésion urbaine



PONT DE L'EUROPE

architecte : Calatrava chef de projet : C. Buisson

Crédit photo: C. C. A. O.



nuer le poids (la part de la voiture dans les déplacements urbains y aurait baissé de 2 % à 3%). Au mieux, certaines villes (Grenoble, Strasbourg) qui recourent au tram arrivent à le stabiliser.

Avec Orléans (la commune ne compte que 120 000 habitants), le tram fait son entrée dans les villes moyennes. Au début des années 90, les techniciens du transport collectif définissaient des seuils de « faisabilité » : 1 million d'habitants au minimum pour réaliser un métro, 500 000 pour un tramway. Ce débat

est dépassé. « C'étaient des seuils théoriques. L'exemple de Montpellier (320 000 habitants et 60 000 voyages quotidiens depuis le 30 juin) démontre que cela marche », souligne Christian Buisson, directeur du projet d'Orléans. D'autres villes moyennes tentent à présent l'aventure du tram : les projets de Dunkerque, Valenciennes, Le Mans sont bien avancés.

IL AURA FALLU CINQ ANS

Une enquête publique retardée par des recours juridiques, des procédures d'instruction qui auront nécessité le feu vert de pas moins de dix-huit ministères : il aura fallu cinq ans, c'est-à-dire presque le temps d'un mandat municipal, sans compter plusieurs années d'études préliminaires, pour mettre sur les rails le tramway d'Orléans. Un véritable « parcours du combattant », selon M. Sueur, propre à faire réfléchir les élus avant de se lancer dans une telle opération. Celle d'Orléans aura eu son lot d'escarmouches, qui avaient leurs raisons : pendant des mois, automobilistes et piétons ont souffert dans des rues éventrées, les

commerçants ont exhibé des chiffres d'affaires en baisse, à cause du chantier. Mais l'enquête publique a pris aussi une tournure insolite. Les enquêteurs ont, un moment, refusé le passage de la ligne sur le pont Georges-V, au-dessus de la Loire, au prétexte qu'il s'agissait d'un monument historique. L'ouvrage fut construit au XVIII^e siècle pour madame de Pompadour, ce qui faisait dire aux Orléanais de l'époque

qu'il était d'une solidité à toute épreuve puisqu'il supportait le plus lourd fardeau de France... Les enquêteurs proposaient la construction d'une passerelle longeant l'ouvrage, dont l'effet esthétique aurait été déplorable.

L'agglomération a grandi de façon désordonnée. Au début des années 1960, une ville nouvelle, La Source, est née au sud de la Loire, à l'orée de la Sologne, accentuant ce caractère éclaté. Cela peut contribuer à expliquer la très faible fréquentation (60 voyages par habitant dans l'année) du réseau de transport urbain actuel, que le nouvel équipement devrait stimuler « Le tram est l'épine dorsale qui va donner de la cohésion urbaine. En plus c'est un mode de transport écologique. C'est une réponse au tout-automobile », souligne le maire d'Orléans.

L'opposition municipale aurait souhaité un référendum. « Il y avait d'autres solutions techniques – tram sur pneu, bus électrique en site propre –, qui n'ont pas été étudiées. Il y a eu de belles envolées lyriques, mais ce n'était pas le bon projet », affirme Serge Grouard (RPR), conseiller municipal, qui

conduira la liste de droite en mars 2001 et dénonce « la grand-messe électoraliste » de la visite de Lionel Jospin.

Des rames couleur sable de Loire – un peu pâlotte –, 18 kilomètres de ligne, « la plus longue de France et la moins chère », selon le maire, comprenant 24 stations, conçues par l'architecte Jean-Michel Willmotté, où l'art d'aujourd'hui sera présent (avec des œuvres des plasticiens Shapiro, Kirkeby, Bustamante...), un tapis de verdure sur une partie du parcours, un ballast engazonné et arboré : les Orléanais ne devraient pas faire la moue et pourraient même sortir de leur habituel réserve.

D'autant plus qu'il n'est pas fait appel directement à leur portemonnaie. Le projet (1,9 milliard de francs) est assuré par le relèvement de la cotisation transport payée par les entreprises, dont le niveau était très bas, ainsi que par une subvention de l'Etat. Selon les responsables, la bonne santé des entreprises locales devrait permettre de financer une seconde ligne est-ouest. Sans doute pour 2005.

Régis Guyotat

Gigantesque harpe, le pont de Calatrava

Par milliers, à pied, à vélo, à rollers ou à trottinette, les Orléanais ont pris possession, samedi 18 et dimanche 19 novembre, du pont de l'Europe, avant qu'il ne soit livré à la circulation automobile, mardi 21. Long de 470 mètres, l'ouvrage, le centième à franchir la Loire, et le quatrième à Orléans, est l'œuvre de Santiago Calatrava.

L'architecte espagnol a dessiné un pont surmonté d'un arc – sa spécialité – audacieusement incliné et tendu par des câbles qui lui donnent l'aspect d'une gigantesque harpe. L'ouvrage s'intègre sans peine au milieu de la végétation qui borde le fleuve. Le maire d'Orléans a salué « une œuvre de nature et de culture ». La maîtrise d'ouvrage du pont (340 millions de francs) et du tramway (1,9 milliard de francs) a été assurée par la Communauté de communes de l'agglomération d'Orléans.

Les risques de catastrophes maritimes dans les Bouches de Bonifacio préoccupent les élus corses

AJACCIO

de notre correspondant

En 2001, l'Assemblée de Corse et le conseil régional de Sardaigne vont se réunir ensemble. Si l'ordre du jour de cette session inédite et inattendue n'est pas encore établi, on sait toutefois qu'il comportera « l'urgence de prendre pour le détroit de Bonifacio les mesures de contrôle et d'interdiction qui s'imposent ».

Le président de l'Assemblée de Corse, José Rossi (DL), s'est fait l'écho des revendications corses auprès du président de la République, du premier ministre et du président de la Commission européenne, Romano Prodi.

Avec le président du conseil régional de Sardaigne, Effisio Serrenti, ils « entendent saisir d'urgence les autorités françaises, italiennes et européennes, afin d'exiger que des mesures concrètes soient prises dans les plus brefs délais, comme le demandent l'ensemble des élus, des associations de défense de l'environnement et des professionnels de la mer et du tourisme des deux régions ».

Les Bocche di Bunifaziu, c'est un bras de mer d'une vingtaine de kilomètres de longueur et, au minimum, de 17 de largeur, qui sépare Corse et Sardaigne. Une partie du secteur fait depuis longtemps l'objet de mesures de protection : l'archipel des Lavezzi, au nord-est, est classé réserve naturelle par la France, et l'archipel de la Maddalena, au sud-est, parc national par l'Italie.

L'un et l'autre sont englobés dans le parc marin international des Bouches de Bonifacio, dont la mise en place a été décidée le 31 octobre 1993 par les deux pays, puis confirmée en 1997. Sa partie maritime s'étend d'ailleurs au-delà du périmètre des Bocche puisqu'elle remonte, vers le nord, jusqu'aux Cerbicala à Porto-Vecchio et jusqu'aux Monachi à Pianottoli-Caldarelo.

Depuis des temps immémoriaux, la navigation dans le

détroit est jugée particulièrement dangereuse. Des milliers d'épaves, ou ce qu'il peut en rester, en jalonnent les fonds. Les vents y sont violents (plus de 300 jours par an à Bonifacio) et les mers souvent énormes. L'érosion est permanente – les côtes extraordinairement dénichetées et la multiplicité des récifs et écueils granitiques n'en sont que la face apparente.

Le développement de la navigation au cours de ce dernier demi-

Depuis des temps immémoriaux, la navigation est jugée dangereuse dans ce bras de mer d'une vingtaine de kilomètres de longueur et, au minimum, de 17 de largeur, qui sépare Corse et Sardaigne

siècle a suscité les premières inquiétudes, après les grandes catastrophes maritimes marquées par la perte de pétroliers géants, comme le *Torrey-Canyon*.

Les périls de la navigation (5 000 passages annuels, dont 700 d'hydrocarbures) dans une zone aussi exposée ont conduit, en janvier 1993, Ségolène Royal, alors ministre de l'environnement, et son homologue italien de l'époque, à interdire le transit des unités de transport de matières dangereuses battant pavillon français

ou italien. Cette interdiction ne pouvant pas être appliquée au trafic international, les gouvernements français et italien, avec l'accord de l'Organisation maritime internationale (OMI), se sont décidés à « canaliser les flux de circulation au moyen d'un schéma d'organisation du trafic, à identifier et à surveiller les navires en approche du détroit et au cours de leur transit ».

Dans une lettre au maire de Sartène, Dominique Bucchini (PCF), qui l'avait alerté, Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, rappelle que « le dispositif mis en application le 1^{er} décembre 1998 fonctionne de façon tout à fait satisfaisante ». Il indique que « le nombre d'infractions à l'obligation de signalement relevées est de trois depuis l'entrée en vigueur » de cette règle.

Le ministre précise : « La quasi-totalité des navires suit la route recommandée. L'application de la recommandation faite aux navires transportant des marchandises dangereuses ou polluantes de ne pas emprunter le détroit a eu un effet positif sur le trafic de ces navires dans les Bouches. Le nombre de ces navires en charge ne dépasse pas un par jour en moyenne pour un total journalier de douze. »

Le sémaphore de Pertusato, à l'extrême sud de la Corse, est en cours de rénovation, par les soins de la Marine nationale, et l'accroissement des moyens humains et matériels de l'île est en cours, à la diligence des affaires maritimes.

Enfin, la préfecture maritime de Toulon a positionné dans le secteur de Bonifacio un remorqueur d'intervention apte à porter assistance à un navire en difficulté dès qu'un coup de vent supérieur à 35 nœuds est annoncé.

Toutes ces dispositions sont bien accueillies dans l'île. Mais c'est l'interdiction totale qui demeure l'objectif.

Paul Silvani

Christopher Andrew
Vassili Mitrokhine

Le
KGB
contre
l'Ouest
1917 – 1991

Les archives
MITROKHINE
FAYARD

984 pages, 198 F

“Les renseignements les plus complets et les plus importants jamais recueillis.”

FBI

FAYARD
www.editions-fayard.fr

LE symbole ne pouvait être plus fort : sa mère est de Sarajevo. Petite, elle lui racontait la douceur de sa ville : l'appel du muezzin, les psaumes en ladino (le judéo-espagnol), les cloches de l'église. Amira Hass vient de loin, de là-bas. Si elle est devenue la première journaliste israélienne en poste à Gaza, chez ces Palestiniens si inquiétants, si étrangers aux Israéliens, c'est aussi parce qu'elle a hérité de sa mère quelque chose de la solidarité « multiethnique » des femmes de Sarajevo.

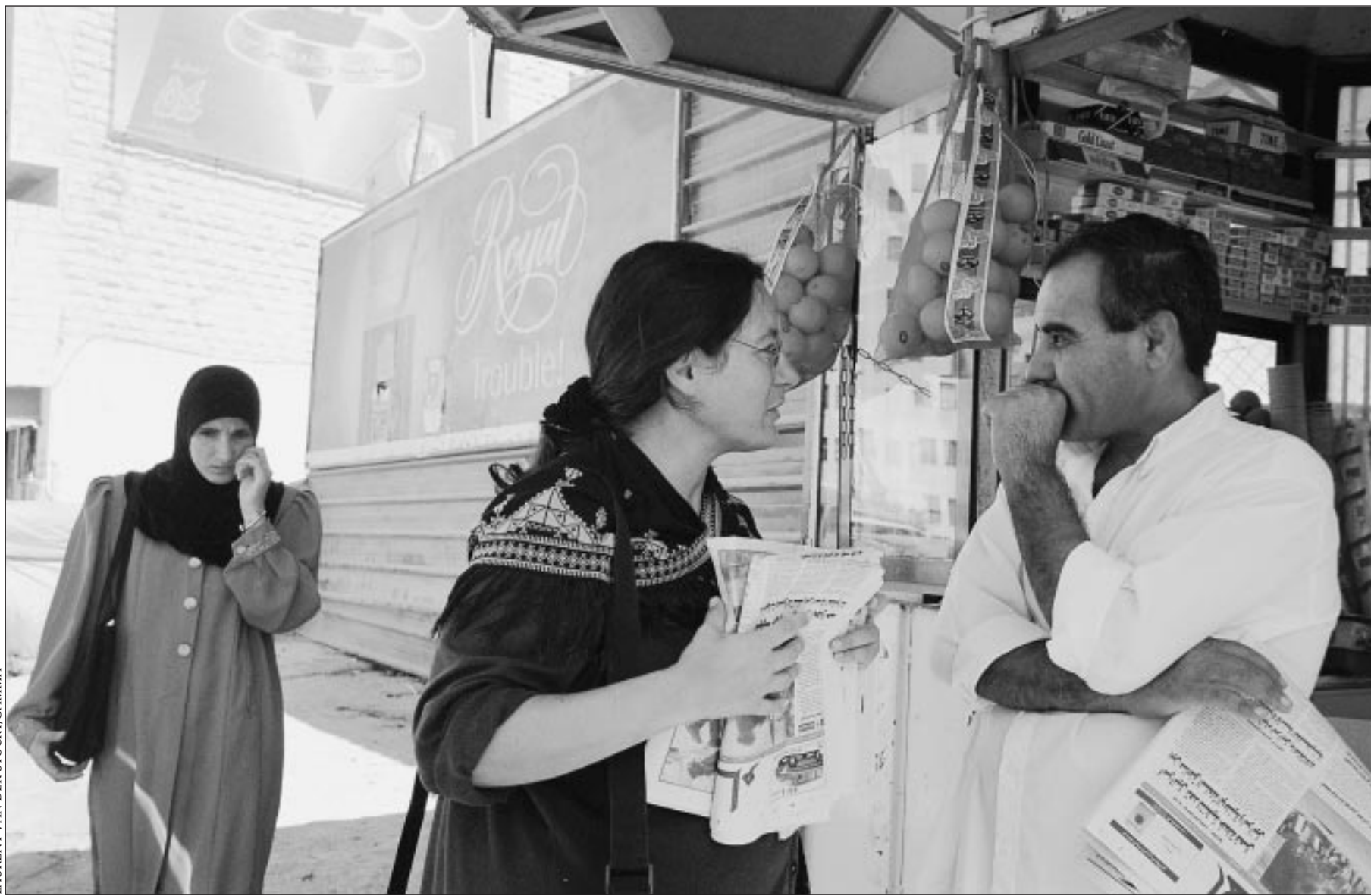
Depuis 1993, elle est « correspondante israélienne en Palestine » du quotidien *Ha'Aretz*. « Pour comprendre et expliquer, il faut être à l'intérieur. » A ce jour, elle est restée la seule. Sept ans déjà qu'elle raconte l'occupation, les punitions collectives, les fouilles, les jours sans fin de bouclage ou de couvre-feu ; les mères qui cherchent du lait pour les enfants, quand il est interdit de sortir ; les travailleurs empêchés de gagner leur vie quand le permis de sortie des territoires n'est pas renouvelé ; ceux travaillant au noir en Israël, accidentés du travail et aussitôt renvoyés sans un sou. Et les mille petites humiliations qui sont le lot de l'occupé soumis à l'occupant, celles qui, accumulées, engendrent le désespoir et la révolte.

Sept ans durant, elle décrit aussi les colons dans leurs pavillons, à deux pas des camps de réfugiés. Et les attentats, les appels au djihad dans les mosquées, la peur des soldats. La lutte des organisations non gouvernementales (ONG) palestiniennes contre les violations des droits de l'homme – par les Israéliens et par l'Autorité palestinienne. La haine ou la détermination des jeunes, la tristesse désabusée des intellectuels, l'espoir d'un peuple, enfin, d'en finir avec cette vie-là. « La Palestine, dit-elle, ce n'est pas l'horreur tchéchène, mais depuis trente-trois ans c'est un apartheid, et l'accord d'Oslo n'y a rien changé. » « Amira nous oblige, dit le directeur d'*Ha'Aretz*, Hanoach Marmari, à ne pas pouvoir détourner les yeux. »

A Gaza, ses premiers contacts ont souvent été des défenseurs des droits de l'homme, ceux qui refusent, ensuite, des boulots « pépères » dans l'administration palestinienne. Au début, l'armée israélienne – « habituée aux journalistes-Prawda » – ne supporte pas ses reportages. « Tu déranges. Donc tu fais du bon travail », lui dit son rédacteur en chef. Tsahal a dû s'habituer à sa présence gênante. En 1998, elle suit, avec un photographe, des colons qui attaquent des paysans palestiniens. Les colons leur tirent dessus. Elle informe aussitôt le porte-parole de l'état-major. L'armée ne fera pas état de l'incident. « Depuis, au sujet des colons, je ne crois plus un mot des communiqués militaires. » Elle se méfie, aussi, de la « martyrologie » des Palestiniens, dont « ils ont un sens très poussé ».

La plupart du temps, elle raconte la vie des simples gens. Et quelquefois, elle se « lâche » dans un article en pages Opinions de son quotidien. Comme récemment, le 1^{er} novembre. « Ah ! Qu'il est naturel, pour nous Israéliens, que 40 000 personnes soient soumises au couvre-feu intégral durant plus d'un mois à Hébron pour protéger la vie et le confort de 500 Juifs. Que les écoliers y soient enfermés nuit et jour quand les enfants juifs se promènent librement. Qu'une mère palestinienne doive supplier le soldat de l'autoriser à aller chercher un médicament pour son fils asthmatique. Qu'il est évident que les snipers israéliens ouvrent parfois le feu sur des habitations, que les colons détruisent les vitres et les pneus des voitures de Palestiniens dans le seul but de montrer qui est le boss ici. Qu'un Palestinien ait besoin d'un permis spécial pour se déplacer à Jérusalem ou à Gaza quand les Juifs roulent librement sur des routes construites spécialement pour eux sur des terres de Palestiniens expropriés. Qu'en été l'eau soit rationnée pour les Palestiniens, quand les colons en ont à satiété. Ah ! Qu'il est facile de voir les Palestiniens comme des gens cruels et violents, et d'ignorer notre propre cruauté depuis trente-trois ans. »

Avant de déménager à Ramallah, en 1998, Amira Hass a pris le temps d'écrire un livre : *Boire l'eau de la mer à Gaza*. « Le portrait d'une tragédie », commentera l'historien israélien Tom Segev. « Peu d'écrivains, jugera *The Economist*, ont exposé l'emprisonnement quotidien et le danger de la vie à Gaza avec la véhémence et la précision de M^{me} Hass. » En Israël comme en Palestine, le titre



LAURENT VAN DER STOCK/GAMMA

Amira Hass, Israélienne en Palestine

La journaliste israélienne discute dans une rue de Ramallah avec son ami palestinien, vendeur de jus de fruits.

Depuis sept ans, cette journaliste israélienne est la correspondante permanente du quotidien « Ha'Aretz » en Palestine, première et seule de sa nationalité à s'installer à Gaza, puis à Ramallah. Ses articles sans concession lui ont valu le Prix de la Liberté de la presse décerné par un jury américain

se comprend instantanément. En hébreu, « va au diable ! » se dit communément « va à Gaza ! » En arabe, on dit : « Va donc boire l'eau de la mer à Gaza ! » Gaza, c'est l'enfer.

AT-ELLE PEUR ? « Ça m'arrive, mais beaucoup moins qu'on ne l'imagine. » Lorsque, en 1994, une conductrice israélienne est assassinée par un des travailleurs palestiniens qu'elle transportait, son directeur l'appelle : « Il est temps de partir. » Elle a refusé. Elle commençait à se faire « un réseau : des gens formidables, chaleureux. Plus je vivais dans les territoires, plus je me sentais en sécurité. Les Israéliens ne connaissent pas les Palestiniens ». Pour ses compatriotes, vivre seule à Gaza est « une folie ». Elle reçoit toujours des lettres d'insultes. Quelques lecteurs résilient leur abonnement à cause d'elle. D'autres considèrent qu'elle est « l'honneur de sa profession ». Beaucoup la traitent de « belle âme ». Une « belle âme », en hébreu, c'est quelqu'un chez qui une vaine morale cache la forêt de la réalité politique. La réponse fuse : « Ça me va. Je ne crois pas qu'une bonne politique puisse être amoralisée. »

Les Palestiniens, eux, la trouvent souvent « bizarre ». En ville, des dizaines de gens la reconnaissent.

« Hé, Amira, salut ! » D'autres la regardent toujours avec suspicion. Mais beaucoup l'aiment : elle est leur voix auprès de ses frères israéliens. Etonnamment, c'est avec des hommes qu'elle a créé les liens les plus forts. « Souvent, ils ont travaillé en Israël ou ont appris l'hébreu en prison. L'Israélien, pour eux, c'est l'opresseur, mais pas un adversaire imaginaire. » Parmi ceux qui se battent aujourd'hui, presque tous, quand on parle tranquillement avec eux, évoquent à un moment cet « autre » Israélien. Ce restaurateur « très sympa, même dans les pires moments », chez qui l'un a travaillé. Cet universitaire avec qui un enseignant échange toujours des e-mails. Les femmes palestiniennes, elles, « ne connaissent des Israéliens que les soldats et les colons. La méfiance est plus grande ».

De l'Autorité palestinienne Amira connaît tout le personnel. Mais, par nature et expérience, les institutionnels ne la fascinent pas, ni du côté israélien ni de l'autre. « J'ai toujours pensé que l'histoire est plus la chronique de la vie des gens que celle des régimes et de leurs rites. » Elle a peu d'illusions sur la propension démocratique de l'Autorité : ses articles sont souvent traduits dans la presse palestinienne, jamais ceux jugés dérangeants. Deux fois, elle a été convoquée par la police palestinienne : « Ça devient trop dangereux pour vous, vous devriez partir. » Chaque fois, ces « conseils » intervenaient après un article sur la corruption de l'Autorité ou son irrespect des droits de l'homme. Les ONG se sont mobilisées en sa faveur. Le jour où deux soldats israéliens ont été lynchés dans sa ville, un député palestinien l'a appelée : « Si tu ne te sens pas en sécurité, tu viens habiter chez moi. » Elle est restée dans son HLM de Ramallah.

Des anecdotes, elle en a à la pelle. « En 1994, j'obtiens la première interview à un journal israélien d'un dirigeant islamiste, Hani Abed, raconte-t-elle. On monte dans un taxi, il me dit : "Auriez-vous imaginé vous retrouver un jour assise près d'un chef du Hamas ?" Je lui ai rétorqué : "Et vous, direz-vous à votre épouse que vous avez fait le trajet près d'une autre femme, une Israélienne, une athée en plus ? Le diable, quoi !" Il a éclaté de rire. » Depuis, Hani Abed est un de ses nombreux « contacts ».

Le soir, chez elle, le téléphone sonne vingt, trente fois. Une Israélienne demande comment faire pour qu'un universitaire palestinien sorte de son village « bouclé ». « Je ne sais pas, voyez si Yael Dayan [députée travailliste, fille de Moché Dayan] peut intervenir. » Une Palestinienne de Jérusalem : « On veut

l'ordre. » « Il est 23 heures, c'est loin d'ici, les routes sont bloquées. Allez savoir la vérité », s'exclame Amira.

Pourquoi ce métier, ces risques ? Elle est là, une femme de quarante-quatre ans, l'allure juvénile, le visage charmant, un éternel foulard autour du cou. « Parce que, lâche-t-elle, je suis une enfant de la Shoah. » La Shoah, ce n'est absolument pas une analogie avec ce que vivent les Palestiniens. Le fait même de comparer leur souffrance à celle des juifs sous le nazisme lui semble une incongruité. « Non, la Shoah m'explique moi. J'ai cette blessure, cette propension à l'échec et cette sensibilité à toute déshumanisation qui est la marque de certains enfants de rescapés. Je ne sais pas si vous pouvez comprendre. » Elle ajoute que ses parents, résistants communistes durant la guerre, sont indissociables de son destin. Son père, survivant d'un ghetto « liquidé » de Roumanie. Sa mère, la Sarajevoise, déportée à Bergen Belsen. De leur communisme il ne lui reste plus grand-chose. Mais ils lui ont transmis pour l'éternité le refus de l'indifférence et le sens de la résistance. Sa résistance à elle, c'est l'écriture.

Deux souvenirs marquent sa jeunesse. Celui que sa mère lui a raconté, d'abord, arrivant à Bergen Belsen, après dix jours dans un wagon à bestiaux : « Des femmes allemandes

quand 40 000 personnes sont parquées chez elles un mois comme des animaux, j'en ai la chair de poule. »

Politiquement, elle n'a jamais été gauchiste. « Les débats sur le droit d'Israël à exister, pffou... Pour moi, après la Shoah, Israël existe, c'est tout. » « Je suis, se définit-elle, culturellement juive, sociologiquement israélienne. » Israélienne paradoxale et écorchée juive. Elle sait que, chez la plupart de ses compatriotes et des juifs qui s'identifient à eux, la mémoire de l'horreur « unique » qu'est la Shoah renforce la crispation ethnique. Simplement, cette mémoire produit chez elle l'effet inverse.

« Au début, j'étais convaincue que si je montrais par le menu la réalité de l'occupation, l'opinion se réveillerait. J'en suis revenue. » Toujours se souvenir : elle n'écrit pas pour les Palestiniens – « Les gens croient que je m'identifie à eux, c'est idiot, je suis Israélienne ». Non, elle écrit pour les siens. Elle voudrait tant qu'enfin « nous nous voyions tels que nous sommes ». Mais le déni du malheur causé à l'autre, dans lequel les Israéliens se barricadent, déni aujourd'hui aggravé par la peur que suscite l'Intifada, lui paraît trop puissant.

PARFOIS, pourtant, son travail ne lui semble pas inutile. Le 31 octobre, une avocate israélienne des droits de l'homme l'a appelée : « Bravo, Amira ! Grâce à toi, l'armée a partiellement levé le couvre-feu à Hébron. » Le matin, elle avait publié dans *Ha'Aretz* un effroyable reportage sur le sujet, traduit dans la version anglaise du quotidien. Hanoach Marmari, son directeur, confirme : les autorités sont extrêmement sensibles à ce qui est lu à l'étranger.

Reste la politique. Très vite, après les accords d'Oslo, elle a constaté la distorsion croissante entre la diplomatie et le terrain. « Oslo a paralysé le camp pacifiste en Israël. "Ah !, que la paix est jolie !", avons-nous pensé. Or la paix n'était pas belle. Mais les partisans d'Oslo pensaient : "Qu'importe la colonisation qui continue, les expropriations, les barrages multipliés sur les routes, les bouclages, le chômage, puisqu'au bout nous aurons la paix." Aujourd'hui, nous payons le prix de cet aveuglement. » Son directeur : « L'immense mérite d'Amira est d'avoir montré, obstinément, presque seule à le faire, que parallèlement au processus de paix, le quotidien des Palestiniens empirait ».

Le paradoxe de la paix d'Oslo, c'est que jamais l'occupation ne fut aussi prégnante que durant ces sept années. A relire les articles d'Amira, on mesure quel a dû être, durant tout ce temps, son sentiment de solitude. En mai 2000, Amira Hass a reçu d'un prestigieux jury américain le Prix de la Liberté de la presse, pour son travail en Palestine.

Sylvain Cypel

« L'immense mérite d'Amira est d'avoir montré, obstinément, presque seule à le faire, que parallèlement au processus de paix, le quotidien des Palestiniens empirait »

Hanoach Marmari, directeur du quotidien « Ha'Aretz »

nous expulser ! » « Depuis qu'un article a fait annuler une procédure d'expulsion, explique Amira, ils croient que je suis le Bon Dieu. » Des villageois de Harès (Cisjordanie) : « Des colons nous ont coupé l'eau et l'électricité, et nous tirent dessus. » Elle téléphone à l'armée. Le porte-parole de Tsahal rappelle une heure après : « Oui, il y a eu des affrontements. Non, les colons n'ont pas tiré. Nos soldats l'ont fait pour ramener

des regardaient, muettes, les déportés partant vers le camp. » L'autre est un film de l'Israélien Haïm Gouri, *Le 81^e Coup*. On y voit le ghetto de Varsovie en flammes et, en arrière-plan, la grande roue d'un lunapark. Des Polonais s'amusent. Dans les deux cas, le même syndrome, celui de l'observateur non concerné. Amira Hass sait depuis l'adolescence que cette posture lui est insupportable : « A cause de cette mémoire,

Amérique, le troisième homme

par Jerome Charyn

Sous les yeux du monde entier, une nation est en train de se déliter. Elle n'arrive apparemment pas à élire son président. Celui qui finira par décrocher le gros lot de Pennsylvania Avenue héritera d'une maison hantée... Une triste histoire qui a commencé bien avant une élection aux péripéties de plus en plus étranges. Les Pères fondateurs de l'Amérique n'étaient pas aussi démocratiques que nous l'aurions souhaité : c'étaient des hommes blancs, attachés à la propriété, qui eurent l'idée d'un collège de grands électeurs afin d'empêcher à jamais la populace d'accéder au pouvoir par le biais d'un vote direct. Ces grands électeurs étaient de vrais petits souverains. Et si par hasard aucun candidat n'obtenait la majorité des voix des grands électeurs, il reviendrait alors à la Chambre des représentants – et non au peuple – d'élire le président.

Bien entendu, les femmes n'avaient pas la maturité nécessaire pour voter. Quant aux Noirs, ils étaient considérés comme des possessions, des biens matériels. Sur le plan politique, ils n'avaient aucune existence. Il a fallu une guerre civile meurtrière pour qu'on leur octroie une parcelle de liberté. Et il a fallu un amendement constitutionnel en 1920, soit 137 ans après l'élaboration de la Constitution, pour que les femmes, les noires comme les blanches, se voient accorder le privilège de « la maturité », juste assez pour voter.

L'Amérique est un pays jeune et sauvage qui n'a cessé de repousser ses frontières. Elle est devenue le prodige du monde occidental. Microsoft, McDonald's et Mickey Mouse. Robert De Niro, Steven

Spielberg, Oprah, Michael Jordan, Bill Gates. C'était le pays où les hommes (et désormais les femmes) pouvaient, au sens strict, se réinventer. Peut-être personne n'a-t-il mieux compris cela que Scott Fitzgerald et son invention à lui, Jay Gatsby, la gargouille du XX^e siècle, à la fois gangster et « gentleman ». Debout devant la maison abandonnée de Gatsby, sur Long Island, Nick Carraway, le narrateur de Fitzgerald, se prend à rêver de « l'île algérienne, telle qu'elle s'était offerte un jour aux yeux des marins hollandais – le cœur intact, verdoyant, d'un monde neuf... Pendant un instant fugitif et miraculeux, l'homme avait retenu son souffle en découvrant ce continent, envahi par un sentiment de beauté harmonieuse qu'il ne comprenait pas et qu'il n'attendait pas, confronté pour la dernière fois de son histoire à quelque chose qui pouvait être à la mesure de son émerveillement ».

Mais les hommes, les femmes et les enfants noirs qui sont arrivés ici comme du bétail, aux XVII^e et XVIII^e siècles, n'ont jamais été en mesure de ressentir cet émerveillement. Comment auraient-ils pu ? Ils n'avaient presque plus rien d'humain. Et les Blancs n'ont jamais vraiment admis leur responsabilité dans cette déshumanisation systématique et cette destruction des familles. Telle est la grande « plaie » de l'Amérique, et elle n'est toujours pas cicatrisée. Nous avons créé une sous-classe noire et nous l'avons enfermée dans un ghetto. Les Noirs pauvres ont le choix entre devenir invisibles... ou blancs. Comme l'affirme un vieux refrain :

« Si t'es blanc, tout va bien

Si t'es noir, t'auras rien... »

Et ce refrain a été joué sans répit

en Floride, l'« Etat du soleil », où des électeurs noirs ont été harcelés dans les bureaux de vote, tandis que d'autres ont été repoussés par terre. Peut-être personne n'a-t-il mieux compris cela que Scott Fitzgerald et son invention à lui, Jay Gatsby, la gargouille du XX^e siècle, à la fois gangster et « gentleman ». Debout devant la maison abandonnée de Gatsby, sur Long Island, Nick Carraway, le narrateur de Fitzgerald, se prend à rêver de « l'île algérienne, telle qu'elle s'était offerte un jour aux yeux des marins hollandais – le cœur intact, verdoyant, d'un monde neuf... Pendant un instant fugitif et miraculeux, l'homme avait retenu son souffle en découvrant ce continent, envahi par un sentiment de beauté harmonieuse qu'il ne comprenait pas et qu'il n'attendait pas, confronté pour la dernière fois de son histoire à quelque chose qui pouvait être à la mesure de son émerveillement ».

Je suis un démocrate. Je le reconnais. J'ai un a priori contre les républicains. Je le reconnais. Mais je ne suis pas aveugle pour autant. Le fou-

Le foutoir de la Floride a provoqué une crise constitutionnelle, même si nombre de patriotes américains aimeraient bien dire le contraire

toir de la Floride a provoqué une crise constitutionnelle, même si nombre de patriotes américains aimeraient bien dire le contraire. Cela n'a rien à voir avec de capricieux bulletins « papillons » où les noms des candidats et les perforations correspondant à chaque nom ne seraient pas alignés, ou, pis encore, avec les chads, les confettis de papier mal détachés des bulletins. Ce ne sont pas les trous plus ou moins mal perforés qui me préoccupent. Je suis certain que les agents électoraux mettront en évidence cette inconséquence par un décompte manuel quel qu'il soit.

La nature du problème est beaucoup plus perverse. La Floride est complètement paralysée. Elle refuse de faire un choix. En ce mois de

novembre, elle est devenue, l'espace d'un long moment, la nation tout entière. Une nation qui n'est disposée à serrer dans ses bras ni Baby Bush, ni Al Gore. Comme l'a écrit Maureen Dowd dans le *New York Times* : « Au fond de nous-mêmes demeure un sentiment de satisfaction devant le fait que l'issue actuelle est celle que méritent les deux candidats. Le pays est peut-être partagé en deux, mais notre amour est bien tiède. »

Et, naturellement, il y a un troisième homme dans cette élection. Ce n'est pas Ralph Nader, dont le Green Party a totalisé en Floride

97 416 suffrages, qui auraient pu en grande partie aller à Gore. « Maintenant, nous apparaissent sur la carte », dit perfidement Julia Aires, de Sarasota, au *Washington Post*. Elle vise aussi bien les démocrates que les républicains. « Je crois que la Déesse, dans son infinie sagesse, a lancé une malédiction sur ces deux maisons du diable. » Il est possible qu'elle ait raison. Mais je doute qu'aucune déesse se penche très longtemps sur la destinée de Ralph Nader.

Non. Ce troisième homme s'appelle William Jefferson Clinton, et il pourrait bien se retrouver encore à Pennsylvania Avenue passé le mois de janvier... tandis que le pays continue de se débattre pour élire un hypothétique successeur. Qu'on

l'adore ou qu'on le déteste, Clinton paraît en tout cas beaucoup plus vif et alerte que Bush et Gore réunis. Finalement, le vrai fantôme de cette élection, c'est la procédure d'impachment de Clinton, lancée par un Congrès revêche et moralisateur qui voulait châtier un président pour ses fautes sexuelles... et salir la réputation de Gore.

Les « radicaux » de la Chambre des représentants, les jeunes loups du Parti républicain, ne pouvaient pardonner à Clinton ses positions contre la guerre du Vietnam, en faveur des homosexuels, pas plus que ses mensonges dans l'affaire Lewinsky... Mais sa faute la plus grave fut son attachement à la cause des Noirs.

Plusieurs mois avant qu'éclate le Monicagate, il voulait parler publiquement à la télévision des péchés de l'Amérique contre les Noirs, du traumatisme de l'esclavage, mais à peine Monica eut-elle fait son apparition que les conseillers de Clinton le dissuadèrent de prononcer un tel discours. Trop sujet à controverse, lui dirent-ils. Et la controverse, « Big Guy » Clinton devait s'en tenir aussi éloigné que possible. Ils se trompaient lourdement. Quelles qu'aient pu être ses conséquences par ailleurs, ce discours aurait peut-être amorcé un dialogue sur le racisme en Amérique...

Le racisme a dicté sa loi durant cette élection. Baby Bush a pris à bras-le-corps la classe moyenne blanche, l'Amérique profonde, ceux qui donneraient tout pour ne pas vivre au milieu des Noirs. Ce drame s'est joué dans le *Sunshine State*, avec sa configuration quasiment schizoïde d'exilés cubains, de pêcheurs de marais, de beautés sudistes, d'exilés juifs de Manhattan, tels

feu Isaac Bashevis Singer et Meyer Lansky, de retraités venus de tous les coins de la planète, de milliardaires blancs retranchés dans leurs propriétés placées sous haute protection, de milliardaires noirs comme Tiger Woods, et d'un tout petit pays peuplé de Noirs pauvres. Si Gore gagnait en Floride, ce serait en grande partie à cause de ce petit pays.

Pendant ce temps, on recompte les votes de la Floride, on examine à la loupe ces bulletins qui n'ont pas « accouché ». Selon les mots d'un démocrate du New Jersey, le sénateur Robert Torricelli, « nous entrons désormais dans ce territoire qu'à mon avis nous redoutions tous, à savoir que les règles d'origine ont été enfreintes... Les choses changent au fur et à mesure que nous pénétrons plus avant sur ce territoire... J'ai le sentiment que nous ne savons pas, en ce moment, quelles règles finiront par décider du sort de cette élection ».

Il a raison. Il semble que le pays n'arrive pas à mettre un terme à la présidence de Clinton. Comme si son rayonnement, même sérieusement amoindri, obscurci, avait complètement aveuglé Baby Bush et Al Gore. Et tandis que les chefs de guerre démocrates et républicains se disputent le gros lot empoisonné, Clinton pourrait finir par habiter une Maison Blanche virtuelle, loin du pays où s'envolent les bulletins « papillons ».

Jerome Charyn est romancier et essayiste ; il enseigne l'histoire du cinéma et la littérature comparée à l'Université américaine de Paris.

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Jeanne Guyon.

© Jerome Charyn/Le Monde.

Retour au centre ?

par Olivier Zunz

QUE signifie la scission des Etats-Unis en deux parties égales ? On retrouve bien sûr la carte électorale et, dans les statistiques de l'élection, toutes les grandes divisions idéologiques et sociologiques qui séparent les démocrates des républicains. Et pourtant, suffisamment d'électeurs au centre, souvent indécis jusqu'à la dernière minute, se sont répartis entre les deux partis de manière à créer cette situation rare. Comment contester ces marges si faibles ? Le système judiciaire est mal équipé pour arbitrer la situation efficacement. On compte et l'on recompte, à la machine et à la main. Mais la seule certitude est qu'il va falloir en finir avec le système des cartes perforées et des vieilles machines à calculer, utilisées pour la première fois pour le recensement de 1890 !

Pour trouver une élection aussi serrée, il faut remonter à 1960. Elle opposait alors Kennedy à Nixon. Mais, même cette année-là, Kennedy l'avait emporté avec non seulement la majorité des suffrages populaires mais aussi quatre-vingt-quatre grands électeurs de plus que Nixon. Carter, malgré l'étroitesse de sa victoire, avait cinquante-sept grands électeurs d'avance sur Ford. On voit bien comment Carter a été élu. Il était l'outsider contre un président sortant sans mandat populaire et qui avait accordé un pardon présidentiel à Nixon à la suite du Watergate.

Mais il faut réfléchir sur 1960. On était encore dans une période de consensus en Amérique. L'historien Arthur Meier Schlesinger Jr. dit avec raison que l'apogée du consensus fut l'élection de 1952, qui installa le général Eisenhower à la Maison Blanche parce que les républicains avaient enfin adopté les réformes du New Deal (et aussi le keynésianisme).

En 1960, Kennedy et Nixon avaient des styles et des rhétoriques fort différents mais des programmes proches, et tous deux étaient fortement impliqués dans la guerre froide. L'Amérique elle-même n'était pas encore profondément divisée. Le « fifty-fifty » de 1960, c'est le centrisme, avant la flambée des droits civils (Brown contre Board, l'arrêt de la Cour suprême qui a mis fin à la ségrégation raciale dans les écoles n'était pas appliqué ; les premiers sit-in de 1960, comme ceux de Greensboro en Caroline du Nord, restaient des événements locaux). L'enlèvement

au Vietnam, l'essor du féminisme, le multiculturalisme, c'était pour plus tard.

Puis l'Amérique se fragmente profondément pendant presque quarante ans. Sommes-nous en train de vivre un retour au centre par la croissance ? C'est l'alliance entre le démocrate Clinton et le républicain Alan Greenspan qui a relancé l'économie. Ils ont mis ensemble sur la réduction de la dette nationale et sur la baisse des taux d'intérêt à long terme, et ainsi créé les excédents budgétaires que les candidats à la Maison Blanche veulent maintenant dépenser différemment.

La campagne électorale 2000 a été marquée par une étonnante absence de controverses idéologiques. La grande question entre les républicains et les démocrates est de savoir s'il faut profiter de l'excédent budgétaire pour baisser les impôts ou assurer l'avenir du Fonds national de retraite. Les républicains se sont découvert une vocation unificatrice. Si, dans les années 50, ils adoptent le New Deal, en 2000 ils embrassent le multiculturalisme pendant leur convention de Philadelphie. Tactique électorale, sans aucun doute, mais le fils Bush sait bien que c'est l'intol-

soigneusement évité toute idée un peu hardie. Les deux candidats ont volontairement passé sous silence les grandes questions idéologiques et sociales et les enjeux internationaux, au profit des débats de politique intérieure sans fin sur la privatisation du système fédéral des retraites, le niveau de réduction des impôts, la manière de dépenser le surplus et la gestion de la dette nationale. Il a fallu que les Noirs se plaignent pour que l'on parle enfin d'eux dans le deuxième grand débat télévisé.

En fin de compte, pour ces Américains indécis jusqu'au dernier moment, peu importe sans doute si c'est le républicain ou le démocrate qui est à la Maison Blanche, mais les résultats électoraux révèlent quand même l'existence d'un nouveau centrisme politique. C'est d'autant plus curieux que l'on vit en Amérique, comme ailleurs dans le monde

Pour ces Américains indécis jusqu'au dernier moment, peu importe sans doute si c'est le républicain ou le démocrate qui est à la Maison Blanche

rance de la droite de son parti qui a porté malheur à son père en 1992. La « majorité morale » est à nouveau silencieuse. Les démocrates gagnent les *culture wars* quand les républicains reconnaissent, au moins pendant la campagne électorale, que tous les styles de vie sont légitimes et les débats à leur sujet du ressort de la vie privée.

Inversément, depuis huit ans, les « nouveaux démocrates » questionnent le rôle de l'Etat, favorisent le retour à la responsabilité de l'individu. Ils sont en retrait par rapport à leurs engagements antérieurs vis-à-vis des minorités et se lancent dans la réforme du Welfare. Les lois antitrusts sont peu appliquées. Le marché règne. Clinton encore n'hésite pas à parler des valeurs nationales, ce qui lui vaut bien évidemment des accusations d'hypocrisie. Gore et Bush, en 2000, ont

économiquement avancé, un retour des inégalités sociales. Combats idéologiques et nouvelles réalités sociales semblent s'ignorer pour l'instant. Politiquement, les Américains convergent de nouveau au centre.

Ce centrisme est-il appelé à durer ? Rien n'est moins certain. Le résultat électoral a fait l'effet d'une bombe. On s'attendait bien à une élection serrée mais on n'en mesurait pas les conséquences. Voilà que tout le monde parle de politique, pas seulement sur les campus, mais aussi dans les bureaux, la rue, les magasins. On redécouvre que chaque vote compte. On repense les enjeux. Le débat sur la démocratie est relancé.

Olivier Zunz est professeur d'histoire à l'université de Virginie.

Il n'y a pas de crise

par Ivo H. Daalder et Philip H. Gordon

UN étrange mélange d'étonnement, de ridicule et d'inquiétude caractérise la réaction internationale au résultat de l'élection américaine (ou plutôt au manque de résultat). A première vue, cette incredulité est bien méritée après l'élection la plus bizarre depuis plus d'un siècle.

Le pays ne connaît toujours pas le nom de son prochain président, alors que les votes en Floride sont en train d'être comptés, recomptés, et re-recomptés. La Russie, la Libye et, bien sûr, Cuba n'ont pas pu résister à la tentation d'offrir l'envoi d'observateurs pour contrôler le décompte des voix ! L'ironie de la situation cache cependant une inquiétude plus sérieuse : l'Amérique subit-elle une crise politique qui aura des conséquences globales ? Tandis que les Etats-Unis sont le plus souvent accusés d'être dominateurs, l'actuelle préoccupation est plutôt le contraire – qu'un pays sans président légitime, et donc sans gouvernement, risque d'abdiquer ses responsabilités internationales et perde ainsi sa capacité d'agir dans le monde.

Certains aux Etats-Unis, y compris James Baker, conseiller de Bush et ancien secrétaire d'Etat, n'ont pas hésité à mettre de l'huile sur le feu en suggérant que les retards dans l'annonce du résultat laissaient le monde dans un dangereux état d'incertitude – incertitude qui serait déjà en train de déstabiliser les marchés financiers. Non seulement ces accusations sont sans fondement, mais elles sont aussi potentiellement dangereuses. Quel que soit l'ultime résultat de l'élection, les Etats-Unis ont un président, Bill Clinton, qui restera au pouvoir jusqu'au 20 janvier 2001. Par le passé, des présidents sortants n'ont pas hésité à utiliser leurs pouvoirs pendant cette période de transition.

Pendant la transition de Bush à Clinton, par exemple, un président battu a envoyé 30 000 hommes de troupes en Somalie, signé deux accords internationaux importants (sur les armes chimiques et sur le libre-échange en Amérique du Nord), et négocié et signé le traité Start II, réduisant les forces stratégiques nucléaires russes et américaines. Le monde peut être confiant : le président Clinton, lui aussi, restera prêt à

défendre les intérêts américains et à faire face aux crises éventuelles pendant les semaines, jours, et heures qui restent de sa présidence.

Non seulement le retard dans la proclamation du gagnant n'est pas signe d'un pays en pleine crise, mais c'est au contraire une preuve de la force de la démocratie américaine et de son adhésion au concept de l'Etat de droit. Il ne faut pas oublier que cette « crise » ne résulte d'aucune fraude électorale, ni d'aucune autre malhonnêteté comparable à celles qui ont auparavant marqué le système politique américain et qui, malheureusement, continuent d'exister dans beaucoup de pays.

La prolifération des procès et actions légales, suivis chacun par d'inévitables appels, n'est pas jolie à voir, il faut l'avouer. Mais c'est cela, un Etat de droit en action

Les difficultés actuelles ne sont pas non plus la conséquence directe des particularités indéniables du système américain que cette élection a mises en évidence : des bulletins de vote établis sur des modèles différents partout, et en particulier un bulletin de vote en Floride très mal fait (mais pas délibérément) ; des médias beaucoup trop pressés d'annoncer des résultats ; le rôle de l'argent dans la politique ; et un système électoral qui n'exclut pas la possibilité qu'un candidat puisse rassembler le plus grand nombre de voix mais perdre l'élection (ce qui n'est pas arrivé, il faut le dire, depuis cent douze ans).

Tout simplement, la situation à laquelle nous faisons maintenant face est plus que toute autre chose le résultat de la marge extrêmement étroite, pour ne pas dire

inexistante, qui sépare les deux candidats après le vote. Seule cette extrême justesse dans les marges a donné de l'importance à tous les autres facteurs mentionnés, y compris celui du collège électoral, qui a encore ses mérites.

Même dans l'atmosphère tendue des Etats-Unis d'aujourd'hui, où les gens veulent évidemment savoir qui sera leur prochain président car les enjeux sont réels, personne ne songe sérieusement à des actions extra-constitutionnelles ni à l'usage de la force. Nous trouvons cela bien sûr normal, mais combien de systèmes politiques dans le monde aujourd'hui, en dehors de l'Amérique du Nord ou de l'Union européenne, pourraient faire face à la situation que nous affrontons maintenant sans aucune préoccupation sérieuse de fraude ou de coup de force ?

La prolifération des procès et actions légales, suivis chacun par d'inévitables appels, n'est pas jolie à voir, il faut l'avouer. Mais c'est cela, un Etat de droit en action, et c'est bien préférable à toute autre solution.

Lorsque cette histoire sera enfin derrière nous, l'Amérique connaîtra le nom de son nouveau président. Et malgré toutes les complications et les efforts de certains partisans des deux côtés d'encourager le ressentiment, la plupart des Américains – 80 % selon des sondages – lui accorderont la légitimité qu'il méritera, quel que soit le vainqueur.

Bien évidemment, personne n'aurait souhaité que cette élection se déroule de cette façon, et le nouveau président devra accomplir un énorme travail s'il veut gagner le soutien d'un peuple et d'un Congrès si divisés. Mais les vraies épreuves d'une démocratie ont lieu non pas lorsque les choses vont bien, mais lorsqu'elles vont mal. Ce que nous observons aux Etats-Unis aujourd'hui n'est pas le signe de la faiblesse de sa démocratie, mais au contraire de sa force.

Ivo H. Daalder est chercheur à la Brookings Institution (Washington).

Philip H. Gordon est chercheur et directeur du Centre sur les Etats-Unis et la France à la Brookings Institution.

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Logique de mort

C'ÉTAIT une scène de guerre comme on en a vu ces dernières années au large de Saïda : la marine israélienne pilonnant des positions palestiniennes. Seulement, cette fois, le bombardement, dans la nuit du lundi 20 novembre, ne visait pas le Liban ; il avait pour cible des positions du Fatah, le mouvement de Yasser Arafat, dans le territoire de Gaza. Et il faisait suite à un attentat lui aussi directement inspiré de la guérilla que mena longtemps le Hezbollah libanais contre les forces israéliennes au pays du Cédre : la mise à feu à distance d'une bombe sur le passage d'un véhicule israélien. Seulement, cette fois, ce n'était pas une Jeep ou un blindé de l'armée qui étaient visés, mais un bus scolaire, des enfants d'une colonie israélienne dans la bande de Gaza.

Le conflit qui oppose Israéliens et Palestiniens depuis plusieurs semaines est en voie de « libanisation », au sens où ce mot désigne un état de guerre qui s'installe durablement, se banalise et paraît sans perspective de règlement. Une partie des Palestiniens croient pouvoir chasser par la force les Israéliens des territoires, comme le Hezbollah a fini par faire partir Tsalah du sud du Liban au printemps dernier. Et, à l'instar de ce qu'il a fait durant plus de dix ans au Liban, le gouvernement israélien n'imagine pas d'autre solution que de lutter contre eux à coups de bombardements. Lesquels entraînent à leur tour de nouvelles attaques palestiniennes...

Ni Yasser Arafat ni Ehoud Barak ne paraissent capables d'en-

rayer cette dynamique. L'attentat de lundi - deux tués parmi les accompagnateurs adultes du bus scolaire ; quatre enfants amputés des jambes - allait contre les ordres que venait de donner le président de l'Autorité palestinienne. Les bombardements de représailles - qualifiés d'« excessifs » par les Etats-Unis - interdisent toute reprise d'un dialogue israélo-palestinien. Ils semblent avoir été décidés d'abord pour des raisons de politique intérieure par un premier ministre israélien à bout de souffle et, semble-t-il, sans plus guère d'avenir politique.

Dans les milieux proches de l'Autorité palestinienne, on dit ouvertement ne plus vouloir ni pouvoir discuter avec M. Barak ; dans l'entourage de ce dernier, on qualifie M. Arafat de « partenaire pour la violence » et non plus « pour la paix ». Chaque tentative de reprise des discussions est sabotée par l'une ou l'autre partie. Un jour, c'est l'armée israélienne qui tue un commandant du Fatah lorsque M. Arafat est en conversation à Washington ; lundi, l'attentat contre le bus scolaire a torpillé un espoir de détente, l'esquisse d'une reprise des pourparlers.

Au bout de cette route, il y a plus de morts encore, une dégradation accentuée des relations entre Israël et son environnement régional, une radicalisation des opinions arabes menaçant certains régimes. Des Etats-Unis, de l'Europe, d'Israël, de l'Autorité palestinienne, on attend un geste, une initiative pour sortir de cette logique de mort. Parce que tout le monde sait qu'il faudra bien, un jour, reprendre la négociation.

Dire plus, dire moins par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LA DISPARITION DE Robert Escarpit rappelle un débat de principe que l'hommage rendu à son talent d'ironiste ne laissait pas la place de rouvrir et qui, pourtant, mérite de l'être à son propos. La si courte distance du billet quotidien, et l'humour auquel elle condamne, aident-ils à dire plus qu'on ne dit, ou obligent-ils à dire moins qu'on ne voudrait ?

J'ai souvenir de conversations successives, sur ce point de métier, avec François Mauriac puis avec André Frossard. Mauriac estimait Escarpit ; il l'incluait dans ses complaisances ambiguës pour les enfants de sa province, tout en regrettant pour lui qu'il n'eût pas la Foi, la seule qui comptât à ses yeux, la catholique. Sans elle, ses romans n'auraient pas « tenu le coup », disait-il en observant malicieusement que, comme tant d'autres causes de sa réussite, les hasards de sa naissance chrétienne et les troubles de son éducation pécheresse lui avaient profité.

Même pour juger de l'actualité, et en sourire, ajoutait-il, il fait bon se situer *sub specie aeternitatis* : non seulement du point de vue de Sirius, précisait-il par allusion à Beuve-Méry, qu'il se plaisait à taquiner, mais sous le regard de l'éternité. On risquait moins le malentendu avec le public, toujours menaçant quand on manie

trop bien l'humour. Pouvoir mêler à Dien Bien Phu ou à telle manœuvre politique le souvenir de ses communiions de collège à Grand-Lebrun faisait plus qu'enjoliver les *Bloc-Notes*. Les lecteurs le crédoitaient d'accointance avec l'Absolu, si peu qu'ils y crûssent eux-mêmes.

Cette accointance, dont Sartre fit si cruellement grief à ses fictions, Mauriac y puisait de quoi aviver ses attaques de polémiste en forme de corrections fraternelles. Il n'était pas le seul croyant, en principe féru d'amour, à manquer singulièrement de charité avec ses adversaires - un trait commun à bien des querelleurs catholiques, de Pascal à Léon Bloy, de Bernanos à Maurice Clavel et André Frossard. Cela pouvait aller jusqu'à l'emploi de noms d'oiseaux blessants, y compris avec son idole de Gaulle, comparé un jour à un « cormoran parlant le cormoran ». Tombées du Ciel, les nasardes prenaient un autre poids que d'une conviction laïque ou d'un programme commun de gouvernement. Décidément, Escarpit était bien trop athée pour manquer à ce point de fraternité, et y trouver un surcroît de verve pamphlétaire.

J'ai cité Frossard. Lui aussi partageait le privilège mauriacien de tancer son prochain au nom du suprême Juge. Ce qui ne l'empêchait pas de se sentir à l'étroit dans la brièveté où il excellait.

A force de condenser sa pensée dans les deux ou trois paragraphes d'un billet d'humour, avec autant de rires à la clé, il se plaignait de ne plus savoir approfondir ses propos. Comme Escarpit et Mauriac, il souffrait de trop bien savoir coller à cette « écume des choses » qu'est l'actualité quand, à l'évidence, c'est « la mer elle-même qui mérite intérêt ». Le mot est de Paul Valéry, qui eut la sagesse de se tenir à cette profondeur.

La déposition de Frossard au procès Barbie au sujet du crime contre l'humanité, on aurait aimé qu'elle donnât lieu à un traité ; et c'est une plaquette, admirable de laconisme mais une plaquette, qu'il nous reste depuis que le *Cavalier seul* a tourné casaque.

« Rien de caduc autant que les œuvres sérieuses », concluait Gide, dans son *Journal*, pour justifier son choix ludique de la sottie en matière de roman. Mais rien de périssable comme la pirouette d'un instant, même reprise durant plusieurs jours, quelques semaines ! On retrouve là toute la différence entre l'écrivain, qui œuvre pour la postérité, et le chroniqueur, qui œuvre pour le... postérieur, selon l'image d'un humoriste oublié - c'est leur lot -, de temps où le papier journal achevait sa carrière dans des coins d'ombre, coupé en quatre, pendu de travers à un clou rouillé.

« Roulé dans la farine » par Nicolas Vial



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet
Directeur artistique : Dominique Royette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,
Fonds commun de placement des personnels du Monde,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les Allemands et le réarmement

LES ÉLECTIONS de dimanche dans la Hesse et le Wurtemberg-Bade ont été un succès pour la social-démocratie. Elle a regagné, et au-delà, le terrain perdu entre les premières élections au Landtag (1946) et les élections au Bundestag (1949).

En Hesse, les socialistes obtiennent 47 mandats sur 80, donc la majorité absolue ; dans le Wurtemberg-Bade, 35 sur 102. Dans les deux Etats ils tiennent la tête, les chrétiens-démocrates se voyant ramenés à la deuxième place, voire (en Hesse) à la troisième. On explique généralement ce résultat par l'opposition socialiste au réarmement de l'Allemagne. Les sondages de l'opinion publique ont toujours donné une forte majorité contre ce réarmement.

Si le vote paraît confirmer qu'il y a chez le peuple allemand de vives résistances contre les projets de

réarmement, il ne faudrait pas en tirer des conclusions hâtives. Les socialistes ont une petite majorité en Hesse ; dans le Wurtemberg-Bade ils n'ont qu'un tiers des voix. Les communistes, non moins hostiles au réarmement, perdent les dix sièges qu'ils occupaient dans chacun des deux Etats, et les libéraux progressent, bien que favorables à ce même réarmement.

Enfin on a remarqué l'importance des abstentions : 40 % d'un côté, 35 % de l'autre. Faut-il l'attribuer, comme l'affirme le chancelier Adenauer, au fait que ce problème n'intéressait pas les électeurs ? Il paraît difficile d'admettre que le peuple allemand se désintéresse d'une question qui le touche directement. Mais il est possible que beaucoup, pris entre les deux thèses qui s'affrontent, n'aient pas encore réussi à se faire une opinion.
(22 novembre 1950.)

L'Europe souffre-t-elle d'un complexe d'infériorité ?

Suite de la première page

Or l'Europe a connu en cette décennie des changements structurels de très grande ampleur : unification allemande, marché unique, création de l'euro.

J'ai peine à croire, en raison de l'importance de ces bouleversements, que l'Europe puisse être accusée d'immobilisme structurel. Elle a probablement « bougé » en cette décennie beaucoup plus qu'en aucune autre depuis la seconde guerre mondiale et très certainement beaucoup plus que les Etats-Unis. Certes, les politiques accompagnant ces changements furent maladroites, ce qui peut se concevoir en raison de leur singularité : il n'est pas d'apprentissage possible de l'accompagnement d'un événement unique. Mais chacun de ces changements représente un investissement considérable en actifs qui, pour être intangibles, n'en sont pas moins réels, et dont le taux de retour devrait être tout aussi considérable. C'est parce que la valeur des actifs immatériels « marché unique », « monnaie unique » ou « unification allemande » ne peut être aisément comptabilisée qu'on a tendance à en sous-estimer l'importance.

Il s'agit là d'immenses réformes structurelles, comme il s'en produit très peu en un siècle. En comparaison, les réformes structurelles que l'on reproche à l'Europe de ne point avoir, ou trop timidement, entreprises - essentiellement de la protec-

tion sociale et du droit du travail - durant cette période apparaissent du second ou du troisième ordre. Leurs effets sont par ailleurs beaucoup plus discutables.

Le marché unique, accélérateur puissant de la concurrence, devait transformer l'appareil productif européen dans le sens d'une plus grande efficacité. Un rapport de la Commission, dit rapport Cecchini, évaluait ses effets de moyen terme à environ sept points de croissance supplémentaires. Les concentrations et restructurations d'entreprises destinées à en tirer parti devaient notamment donner lieu à d'importantes économies d'échelle. Il se peut que les années de croissance molle qui ont caractérisé l'Europe de 1991 à 1997 aient ralenti le processus, mais, en ce cas, c'est dans le présent et l'avenir proche que les effets favorables du grand marché devraient se manifester.

TURBULENCES

Avec un peu de recul, l'euro apparaît comme étant la réponse optimale de l'Europe à... la fin du système de Bretton Woods. Certes, il a fallu près de trois décennies pour trouver cette réponse, mais au vu du caractère tout à fait singulier à l'échelle de l'histoire que représente la création de la monnaie unique, c'est bien peu de temps. Le coût de la stabilisation économique et monétaire est, en effet, beaucoup plus élevé dans une région caractérisée par une pluralité de monnaies plutôt que par une seule. La preuve vient d'en être administrée. L'Europe a traversé en seulement deux ans des turbulences qui l'auraient fait trébucher dans un passé proche : un choc déflationniste, la crise asiatique et un choc inflationniste, l'augmentation du prix du pétrole. Imaginez de tels événements auraient eues si chacun de nos pays avait été contraint de veiller au maintien des parités intra-européennes ?

De combien aurait-il fallu augmenter les taux d'intérêt en France, en Italie, pour maintenir fixes les taux de change avec le mark ?

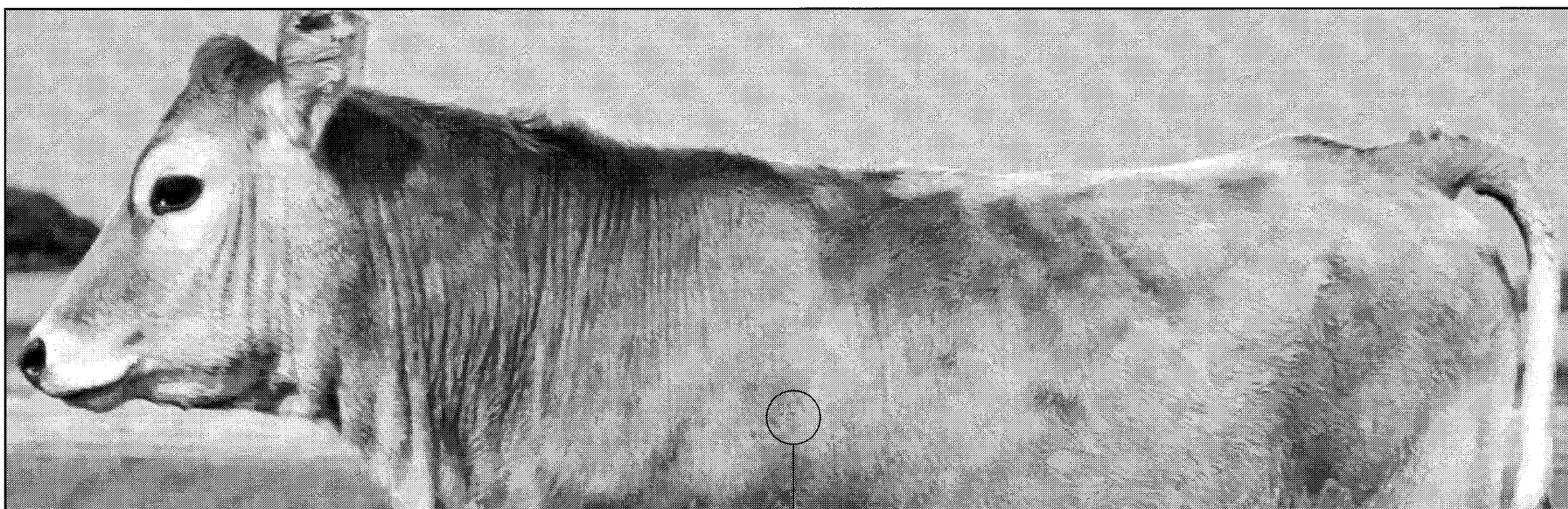
Mais, dira-t-on, la complainte européenne est aujourd'hui celle de la « faiblesse » de l'euro. N'est-ce point là le signe symbolique de la sclérose de nos pays, de l'archaïsme de leurs structures sociales ? Pour répondre à cette question, il faut savoir qu'avant la création de la monnaie unique, les monnaies européennes étaient notoirement surévaluées par rapport au dollar : entre 1991 et 1997, l'euro (reconstitué) oscillait entre 1,15 et 1,4 dollar ou, si l'on préfère, le dollar était nettement au-dessous de la parité, variant entre 0,87 et 0,71 euro.

Si, à l'époque, je plaçais, dans *Le Débat interdit*, contre la politique du franc « fort », mais pour la monnaie unique, c'est que j'anticipais que sa création mettrait fin à la surévaluation des monnaies européennes. Les raisons de cette prédiction n'avaient rien de mystérieux : les taux d'intérêt nécessaires au maintien des parités monétaires intra-européennes étaient exorbitants. Les monnaies artificiellement gonflées par eux - les monnaies étaient « fortes », mais les économies languissantes - ne pouvaient que retrouver un cours normal dès que la cause de leur « force » aurait disparu. Mais les marchés de change ne fonctionnent pas de telle sorte que l'on puisse espérer qu'une monnaie surévaluée revienne progressivement à son taux de change d'équilibre. Ils surréagissent, dans un sens comme dans l'autre. Une période de surévaluation se paie fréquemment d'une période de sous-évaluation (le dollar valait moins de 5 F en 1995 et plus de 7,50 F aujourd'hui). Demain, les hiérarchies seront inversées, mais on n'attendra nul gémissement du côté américain du fait de la « faiblesse » du dollar, nul mea culpa structurel.

La Banque centrale européenne n'a pas, en cette affaire, démérité, et sa crédibilité n'est pas aussi entamée qu'on le dit. Au contraire, à en juger par les taux longs qui n'ont pas augmenté, les marchés font confiance en sa détermination à lutter contre l'inflation. Mais le plus important est que, dans le cadre de la monnaie unique, ces surréactions représentent de légers ennuis, plutôt que de graves problèmes. L'euro est bien cet investissement qui permet d'envisager beaucoup plus sereinement que par le passé la question de la stabilité de nos économies.

N'ayant pas pris conscience de l'importance de l'œuvre accomplie dans les années 90, les Européens risquent de faire une montagne de questions somme toute mineures et, tout à leur autocritique, de négliger l'essentiel. L'avenir se joue dans la capacité d'innovation des sociétés européennes, dans leur aptitude à mobiliser conjointement l'intelligence et l'argent : nouvelles technologies de l'information et de la communication, biotechnologies, recherches sur le génome humain, etc. L'Europe doit réaliser un très grand effort en matière de recherche et développement et, pour le coup, ses structures apparaissent inadéquates. L'enjeu est formidable, car il s'agit vraiment ici de préparer l'avenir. Par exemple, un frein au développement et à l'innovation en Europe n'est pas tant la mal-adaptation du système de protection sociale que la fragmentation nationale du système d'enseignement supérieur et de recherche. Mais pour penser à ce type de réformes structurelles, plutôt qu'à celles que chaque pays pourrait entreprendre sur son propre marché du travail, l'Europe politique fait encore singulièrement défaut.

Jean-Paul Fitoussi
pour Le Monde



POURQUOI LA VIANDE DE BŒUF PEUT-ELLE ÊTRE CONSOMMÉE SANS CRAINTE ?

1 - D'ABORD, LA VIANDE BOVINE FAIT L'OBJET D'IMPORTANTES MESURES DE SÉCURITÉ

- Tout bovin présentant le moindre signe d'Encéphalopathie Spongiforme Bovine, dite maladie de la "vache folle", est abattu, ainsi que la totalité du troupeau auquel il appartient, dès lors que ce cas d'ESB est confirmé.
- Pour les autres bovins ne présentant aucun signe de la maladie, les tissus à risque sont retirés systématiquement à l'abattoir, comme le crâne et son contenu, la moelle épinière, la rate, les intestins et le thymus (ris de veau).

*C'est parce que ces mesures sont prises que la viande de bœuf
peut être consommée sans crainte.*

2 - PAR AILLEURS, L'ALIMENTATION DES ANIMAUX EST SÉCURISÉE AU MAXIMUM

- Les farines animales sont interdites en France dans l'alimentation des bovins depuis 1990 et des autres ruminants depuis 1994.
- Par précaution supplémentaire, le Gouvernement vient de décider la suspension immédiate de l'utilisation des farines animales dans l'alimentation des autres animaux d'élevage (porcs, volailles...), afin de supprimer tout risque de contamination et de présence accidentelle ou frauduleuse de ces farines dans l'alimentation des bovins.

3 - ENFIN, LE DÉPISTAGE ET LA RECHERCHE SONT RENFORCÉS

- Au-delà de la surveillance depuis 1991 des troupeaux, un programme de tests de dépistage, le plus important en Europe, a été lancé en juin 2000 pour mieux connaître l'étendue de la maladie dans les zones à risque, ainsi que pour comparer les tests aujourd'hui disponibles. Ce programme concerne maintenant tout le territoire national.
- Les premiers résultats de ces recherches seront rendus publics d'ici à la fin de l'année.
- Des programmes de recherche sur les maladies à prions, dont fait partie la maladie de la "vache folle", sont accentués avec un triplement des crédits et la création de nouveaux laboratoires de recherche.

La santé publique et la sécurité sanitaire des aliments sont prioritaires

VOUS VOUS POSEZ D'AUTRES QUESTIONS :

Au nom du principe de transparence, les services de l'État ouvrent aujourd'hui un numéro vert.

Appellez le  **N°Vert 0 800 600 110** ou consultez le site Internet www.agriculture.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat d'Etat à la Santé
et aux Handicapés

Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

Secrétariat d'Etat aux Petites et Moyennes
Entreprises, au Commerce, à l'Artisanat
et à la Consommation

ENVIRONNEMENT Dans le cadre de la conférence sur les changements climatiques, qui se tient à La Haye jusqu'au 25 novembre (lire page 7), huit électriciens nord-amé-

ricains, japonais et européens, dont EDF, devaient annoncer, mardi 21 novembre, le lancement d'un projet de mini-centrale hydraulique en Bolivie. ● **CE PROJET Isla Marine** permettra

d'alimenter en courant 100 000 Boliviens et Brésiliens, d'assainir une zone inondable et de réduire les émissions de gaz. ● **CETTE PREMIÈRE** application du mécanisme de déve-

loppement propre, ouvrant à une entreprise ou un Etat la possibilité de réduire ses émissions de CO₂, en finançant un projet dans un pays en développement, servira de test.

● **TOTALFINAELF** confirme son intention de réduire ses émissions de gaz carbonique, mais ne fixe pas d'objectifs chiffrés, comme l'avait fait Elf en 1997 avant la conférence de Kyoto.

Huit électriciens en quête d'énergie propre

A la conférence de La Haye sur les changements climatiques, François Roussely, président d'EDF, lance un projet de mini-centrale hydraulique en Bolivie, en collaboration avec des homologues étrangers. Cette initiative est destinée à réduire les émissions de gaz carbonique

DANS LE CADRE de la Conférence sur les changements climatiques, qui se tient à La Haye jusqu'au 25 novembre, huit électriciens nord-américains, japonais et européens, regroupés dans une organisation appelée « E7 », devaient annoncer, mardi 21 novembre, le lancement d'un projet de mini-centrale hydraulique en Bolivie. Il s'agit de la première application du mécanisme de développement propre (Clean Development Mechanism) créé lors de la conférence de Kyoto en 1997, donnant la possibilité à un pays ou à une organisation de financer un projet réduisant les émissions de gaz carbonique dans un pays en développement.

Situé au nord-ouest de la Bolivie, à la frontière avec le Brésil, dans le département de Pando, le barrage *Isla Marine* permettra, en 2003, d'alimenter en courant 100 000 habitants (70 000 Boliviens et 30 000 Brésiliens) et d'assainir une zone inondable. Il s'agira d'une installation « au fil de l'eau » s'adaptant au niveau des eaux. Sa capacité sera de 5,5 mégawatts, permettant une production annuelle de 35 gigawatts/heure et une réduction de 28 000 à 30 000 tonnes équivalent CO₂.

Créé en 1992, à l'initiative des français EDF et canadien Hydro Québec, E7 regroupe des électriciens appartenant aux sept pays les plus industrialisés (G7) comme les compagnies italienne (ENEL), allemande (RWE), américaine

(Edison International), canadienne (Ontario Hydro) et japonaises (Kansai, Tokyo Electric Power).

L'objectif de cette organisation est de se mobiliser autour des enjeux liés au développement durable. Un réseau d'experts étudie des projets et aide à leur conception. Ce fut le cas pour du solaire en Indonésie, une mini-centrale hydraulique au Zimbabwe et la réfection de centrales thermiques en Jordanie.

En 1998, sous l'impulsion française, E7 a créé un fonds pour

Pour réduire les émissions

● **Permis d'émission** : possibilité d'échanger des quotas d'émissions de CO₂. Les entreprises et les pays auraient des volumes fixés de rejets de gaz à effet de serre. Ceux qui le dépasseraient, au lieu d'être sanctionnés ou taxés, pourraient acheter des permis d'émission à ceux qui seraient en dessous du niveau.

● **Mécanisme de développement propre** : possibilité de financer un projet diminuant les émissions de CO₂, dans un pays en développement. Les pays industrialisés pourraient ainsi financer des projets réduisant le gaz carbonique dans les pays du Sud. Ce qui permet aux promoteurs du projet d'obtenir des crédits d'émission.

amorcer le financement de projets qui, sans lui, ne verraient pas le jour en raison du manque de moyens des pays demandeurs.

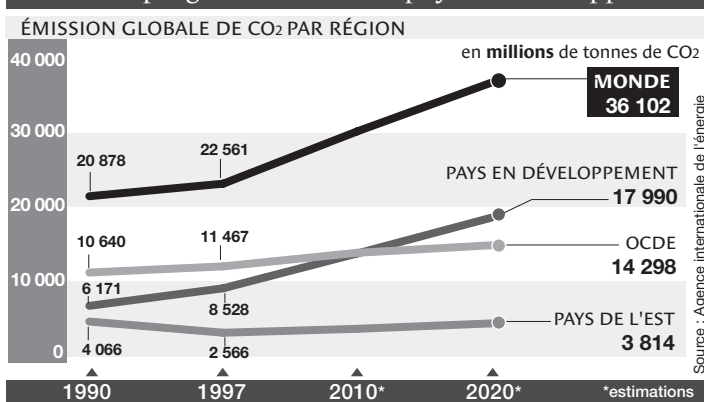
« RASSURER ET MOBILISER »

« Notre démarche consiste à opérer dans des pays où les ressources nationales sont manifestement insuffisantes et où l'arrivée de grands groupes industriels sont de nature à rassurer le système bancaire et à mobiliser les grandes institutions financières internationales, explique François Roussely, le président d'EDF, qui assure la présidence du fonds. Nous bénéficions pour cela d'un avantage exceptionnel, étant reconnu comme une ONG [organisation non gouvernementale]. Toutes les institutions financières spécialisées des Nations unies, la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) et l'Union européenne nous ont alors fait savoir leur intérêt puisque c'est un des moyens de mettre en œuvre le protocole de Kyoto. »

« Nous avons choisi la Bolivie car, dans ce pays, la moitié des habitants n'ont pas accès à l'électricité », affirme M. Roussely. Avant de retenir ce pays, des études ont été menées au Nicaragua et à Cuba. Le coût du projet est estimé à environ 25 millions de dollars. E7 apportera 7 à 8 millions de dollars en fonds propres. EDF contribuera pour 4 millions de dollars à cette somme.

Derrière ce projet, « il y a une dimension qui dépasse l'énergie, es-

Plus forte progression dans les pays en développement



Selon l'AIE, la demande d'énergie progressera de 57 % d'ici à 2020. Elle proviendra principalement des pays en développement. Leur part passera de 34 % à 45 % dans la consommation mondiale.

time le président d'EDF. Cela permet d'abaisser les prix, de rendre des techniques accessibles à des pays du tiers monde et de former des personnels qui soient capables de mettre en œuvre ces techniques. » Autre avantage : « Nous installons des équipements qui n'émettent pas de gaz à effet de serre, et nous contribuons à assainir une région régulièrement dévastée par les eaux. »

Les promoteurs du projet n'entendent pas profiter de cet investissement pour obtenir des crédits d'émission de gaz qu'ils pourraient échanger ensuite, contrairement à ce que prévoit le mécanisme de développement propre. « Ce sujet a été débattu entre nous

mais a été refusé. Il n'est pas question pour E7 d'utiliser ces droits d'émission ». Une fois construit, le barrage devrait être remis aux autorités du pays.

Nul doute qu'un tel projet aura de répercussions favorables sur l'image des électriciens promoteurs. Le président d'EDF, conscient de l'impact positif de l'initiative, se défend de l'avoir conçue dans cet esprit et encore moins pour se donner bonne conscience. « Nous pensons que dans univers où 2 milliards d'individus n'ont pas accès à l'électricité, le rôle des grandes compagnies, publiques ou privées, est d'apporter leur contribution au développement durable. La responsabilité des

grandes entreprises est d'aider les pays émergents à accéder à des formes respectueuses de l'environnement. » Une volonté d'autant plus marquée que les conditions du marché changent. « Dans un univers dominé par la compétition, nous pensons que l'énergie n'est pas un bien comme un autre. Beaucoup de paramètres pourront être optimisés par le marché, mais pas le développement du tiers monde », indique M. Roussely.

PÉRENNISER L'ASSOCIATION

Un des défis à surmonter pour E7 sera de maintenir ces projets : avec la déréglementation du marché de l'électricité, les entreprises de ce club sont devenues concurrentes. « Je ne sais pas combien de temps durera notre unité de point de vue sur ces projets, reconnaît M. Roussely. On voit ici ou là des tentations de se retirer. De plus, certaines entreprises, notamment celles qui ont été récemment privatisées, ont du mal à expliquer à leurs actionnaires l'intérêt de ces opérations. » Mais « si des groupes de notre taille ne poursuivent pas ces initiatives, je ne vois pas qui le fera », affirme le président d'EDF. D'autres projets sont étudiés et pourraient se concrétiser l'an prochain, peut-être au Nicaragua. La réalisation du barrage en Bolivie servira de cas d'école pour tester la viabilité du mécanisme de développement propre défini à Kyoto.

Dominique Gallois

Rejet de CO₂ : Elf face à ses engagements

Fusion avec Total, nouvelles règles : la « promesse de Kyoto » dure à tenir

EN NOVEMBRE 1997, à la veille de la conférence de Kyoto, le président d'Elf, Philippe Jaffré, créait la surprise en engageant son groupe à réduire de 15 % ses émissions de gaz carbonique (CO₂) d'ici à 2010. « C'est une économie de 6 millions de tonnes de carbone, sur les 42 millions que nous émettons chaque année », précisait-il. Trois ans plus tard, Elf a été absorbé par TotalFina et la cinquième compagnie pétrolière mondiale se montre volontairement discrète.

« Notre volonté est toujours de réduire les émissions de gaz ; de ce côté, rien n'a changé. Mais avancer un pourcentage aujourd'hui me paraît hasardeux en raison des incertitudes liées aux futures règles », affirme Bernard Tramier, le directeur environnement. Il occupait auparavant chez Elf les mêmes fonctions et avait contribué à l'élaboration du plan. « A l'époque, en fixant cet objectif de réduction de 15 %, nous l'appliquions à la globalité du groupe Elf. Aujourd'hui, la donne a changé : non seulement le périmètre du nouveau

groupe TotalFinaElf est deux fois plus étendu, mais il se pourrait aussi que chaque pays nous fixe des quotas, ce qui nous laisserait moins de liberté, explique M. Tramier. Nous avons peut-être été un peu naïfs à l'époque en imaginant qu'on nous laisserait toute liberté d'action pour réaliser nos réductions d'émissions. »

DES COÛTS PLUS ÉLEVÉS

La perspective de cette contrainte, en discussion à la conférence de La Haye, modifie considérablement les données financières : éliminer une tonne de CO₂ coûte 50 francs dans le golfe de Guinée contre au minimum 300 francs en France. Or le nouveau groupe a la moitié de ces installations émettant des gaz à effet de serre sur le territoire français.

Au bouleversement interne de la fusion s'est ajoutée une évolution fondamentale : l'entrée des pétroliers sur le marché de l'électricité depuis son ouverture à la concurrence. « Avant, nous vendions notre combustible à un opérateur qui faisait fonctionner des centrales. La prise en compte des réductions de CO₂ lui incombait. Aujourd'hui, en devenant producteur, cette responsabilité nous revient », précise le direc-

teur environnement de TotalFinaElf. Le groupe pétrolier compte produire son courant à partir de gisements de gaz, qui, même s'il est présenté comme le moins polluant des combustibles fossiles comparé au pétrole et au charbon, émet du CO₂. « La fabrication d'électricité va contribuer à l'émission de plusieurs milliers de tonnes de CO₂, qu'il faudra récupérer ailleurs en diminuant des émissions d'autres installations, résume Bernard Tramier. Chaque fois qu'un investissement est décidé, il doit prendre en compte cette donnée de réduction des émissions de gaz. »

A côté des centrales au gaz, la contribution aux énergies renouvelables « sera marginale d'ici à 2010 », même si le groupe dispose d'une filiale, Total Energie, opérant dans ce secteur. « Nous l'avons transformée en véritable direction opérationnelle, en espérant qu'elle sera rentable un jour », indique M. Tramier. TotalFinaElf regarde aussi avec attention le marché des permis d'émissions négociables. « Nous y aurons recours en complément, car notre objectif premier est de réduire nos émissions. »

D. G.

Bruxelles favorable à l'alliance Framatome-Siemens-Cogema

BRUXELLES

de notre bureau européen

La Commission européenne doit se prononcer au plus tard le 18 décembre sur le projet qu'ont Framatome, Siemens et la Cogema de créer une filiale commune. Mais Mario Monti, le commissaire à la concurrence, souhaiterait que la décision soit prise dès le début du mois. Il semble que l'on s'oriente vers une décision positive.

Pourtant, la Commission, après avoir engagé en août une « enquête approfondie », avait exprimé en octobre des « doutes sérieux ». Ses services mettaient l'accent sur la position dominante en Europe de la future filiale commune. Réunis, Framatome et Siemens produiront 80 % du combustible nucléaire fourni aux réacteurs PWR et BWR, les plus nombreux au sein de l'Union. La Commission dénonçait encore l'intégration verticale, qui permettrait au nouvel ensemble de maîtriser toute la filière nucléaire. Les trois sociétés, mais aussi les autorités françaises et allemandes ainsi qu'EDF – le principal client –, discutent depuis le début octobre des mesures à prendre pour aplanir ces obstacles.

INTENSES NÉGOCIATIONS

Vendredi 17 novembre était, théoriquement, la date ultime pour que les parties concernées puissent faire des offres à la Commission. Des négociations intenses ont eu lieu, impliquant des contacts politiques notamment entre M. Monti et Christian Pierret, le secrétaire d'Etat français chargé de l'industrie. C'est une affaire très particulière car les acteurs susceptibles de fournir les garanties que réclame Bruxelles sont moins les entreprises concernées que leur client (EDF) et le gouvernement français.

Par ailleurs, les commissaires les plus concernés, Mario Monti, mais aussi Loyola de Palacio (énergie et

transport) et Philippe Busquin (recherche), sont soucieux de maintenir la compétitivité du secteur nucléaire européen. C'est pourquoi Bruxelles admet que des concentrations pourraient être utiles et s'interroge sur le sort des activités nucléaires de Siemens (plus fragiles que Framatome) si la fusion n'avait pas lieu.

Si le projet fait l'objet d'un préjugé favorable, encore faut-il imaginer des formules qui apaisent les préoccupations en matière de concurrence. Des progrès significatifs ont été accomplis. L'idée centrale serait d'ouvrir le marché français à la concurrence, notamment au producteur anglo-américain BNFL (18 % du marché européen). Paris serait prêt à prendre deux engagements. Les liens capitalistiques entre Framatome et EDF (la seconde détient 9,3 % des actions du premier) seraient fortement dilués. Par ailleurs, EDF et ses autorités de tutelle s'engageraient à « qualifier » rapidement les barres de combustible proposées par BNFL de telle façon qu'existe encore pour les acheteurs une possibilité de choix sur le marché.

Un autre point particulièrement délicat concerne les liens entre la Cogema (qui détient 34 % des actions de Framatome, plus une action spécifique « golden share » donnant un droit de veto) et Siemens-Framatome. Certes, le projet indique que les activités de la Cogema (minéral, retraitement) ne seront pas intégrées à celles de Framatome-Siemens. Mais, pour des raisons financières, le gouvernement français souhaite que la Cogema soit partie prenante à l'opération. Les dernières tractations ont eu pour but de lui donner satisfaction, tout en enlevant à la Cogema un droit d'intervention sur la stratégie industrielle de la filiale commune. Un des moyens serait de lui faire renoncer à sa « golden share » et au droit de veto qu'elle implique.

Philippe Lemaître

Pain de mie et armoiries, le comte de Sandwich ressuscite les en-cas de son aïeul

LONDRES

de notre correspondant à la City

Les aristocrates anglais ne sont plus ce qu'ils étaient : ils sont obligés – My God ! – de mettre la main à la pâte. Ainsi, le onzième comte de Sandwich est réduit à se lancer dans la fabrication de... sandwiches. The Earl of Sandwich, le nom de l'entreprise de restauration rapide qu'il vient de créer avec son fils Orlando, est un hommage à son célèbre ancêtre, John Montagu, amiral de la flotte et surtout joueur invétéré.

Un beau jour de 1762, l'aide-cuistot du pub, où le quatrième comte tapait la carte quotidiennement, avait inventé cet en-cas pour éviter à son prestigieux client d'avoir à interrompre ses parties pour avaler un repas chaud. Les deux tranches de pain, entre lesquelles il avait placé des morceaux de viande froide et du fromage, avaient aussi l'avantage de permettre au Premier lord de

l'Amirauté d'alors de grignoter sans se tacher les doigts. « Mon aïeul n'a peut-être pas inventé le sandwich, mais il en a immortalisé le nom. C'est une marque internationale au potentiel extraordinaire que nous devons exploiter. » Si la voix de Sa Seigneurie est rugueuse, venue du fond du Dorset, le berceau de la famille, les yeux, gais, animent un visage rougeaud.

Les casse-croûte doivent être confectionnés dans une usine de l'East End avec du bon pain de mie et des ingrédients venus des grands domaines aristocratiques. Les sandwiches seront ensuite transportés, par Land Rover, dans plusieurs points de vente de la City. Le PDG compte sur le chic du titre nobiliaire, créé en 1660 par Charles II après la campagne de Hollande, et du blason des Hinchingbrooke-Montagu – imprimés sur l'emballage – pour distinguer ses produits de ceux vendus dans les grandes surfaces, comme Marks & Spencer, et les

chaînes spécialisées qui règnent sur la restauration « à emporter ». Plus que tout autre groupe social, l'aristocratie symbolise les bons produits de la campagne et tient le haut du pavé de la cause verte. Des atouts qui ont attiré les financiers nouveaux riches, comme en témoigne l'aventure de Planet Hollywood, chaîne américaine de restaurants au décor hollywoodien et tapageur.

ET IL N'EST PAS LE SEUL...

A des années-lumière du style feutré du château de Mapperton House, le siège de la noble entreprise du comte de Sandwich. Bientôt sexagénaire, formé à Eton et à Cambridge, responsable d'institutions caritatives et siégeant à la Chambre des lords parmi les quatre-vingt-douze pairs héréditaires, le châtelain cumule toutes les légitimités, à la ville et aux champs.

A son exemple, la plupart des nobles les

plus titrés ont été contraints de retrousser leurs manches pour faire de leur condition un métier lucratif. Ce qui ne pas de soi dans ce monde traditionnel où un gentleman, par définition, ne travaille pas...

Lord Arundel possède une usine de gaz en bouteilles, Lord Roseberry fabrique des luminaires, Lord Montagu a transformé une partie de son domaine en parc de loisirs. D'autres « s'éclatent » sur le plan financier en organisant des chasses et des séminaires, prêtent leur château pour le tournage de films ou se lancent dans l'artisanat.

Sans oublier le prince Charles, dont la Home Farm, laboratoire de l'agriculture biologique, et la société commerciale Duchy Originals produisant des aliments naturels, sont une affaire d'or. *Nobody is perfect...*

Marc Roche

Sous la direction de J. MOREAU
J.-J. BIENVENU, Ch. DEBOUY,
G. MARCOU, D. TURPIN

Vivre le Droit Aujourd'hui

La privatisation de la Banque Hervet pourrait se faire selon une procédure de gré à gré

L'établissement ne sera pas cédé avant le début de l'année 2001

Contrairement à ce qu'avait annoncé Laurent Fabius, il n'est plus question que la privatisation de la Banque Hervet soit bouclée cet automne. A

l'issue d'un dialogue nourri entre la Commission des participations et des transferts et le ministère de l'économie, la banque pourrait ne pas

être introduite en Bourse, mais directement cédée de gré à gré, tout en respectant les intérêts industriels et sociaux auxquels Bercy est attaché.

LA DÉCISION n'est pas totalement arrêtée, mais elle devrait être annoncée dans les prochains jours. La Banque Hervet ne serait pas privatisée par introduction en Bourse avec un ou deux « actionnaires structurants », comme le ministre de l'économie, Laurent Fabius, l'avait annoncé en juillet, mais par cession de gré à gré. Elle serait directement adossée à un, voire deux groupes de plus grande taille. L'opération ne pourra pas avoir lieu avant début 2001. Cette nouvelle procédure permettrait à l'Etat de tirer plus d'argent que ne l'aurait permis une vente sur le marché, surtout dans un contexte boursier hésitant. Les représentants des salariés de la banque seraient reçus par Bercy vendredi 24 novembre.

En juillet pourtant, M. Fabius avait décidé d'écarter cette voie. Plusieurs raisons étaient évoquées. La première était politique. Comme l'explique son entourage, la cession par l'Etat de la Banque Hervet ne rentrerait pas dans la catégorie des privatisations « sous contrainte », imposées par Bruxelles pour cause d'aide d'Etat ou de concurrence, comme l'ont été les ventes du Crédit lyonnais, du Gan, du CIC, de la Marseillaise de Crédit ou du Crédit foncier. Bercy a donc voulu prendre toutes les précautions pour que l'opération s'inscrive dans un schéma bien accepté par la direction et les salariés de la banque.

La deuxième raison était in-

dustrielle. L'avantage de la procédure de privatisation par introduction en Bourse, en ayant fait au préalable entrer deux actionnaires dits structurants au capital de la Banque Hervet, était de laisser à l'Etat, en accord avec la banque, une grande marge de manœuvre dans le choix des partenaires, sur des critères ne prenant pas uniquement en compte le prix offert. L'Etat avait déjà retenu un mécanisme de ce type pour la cession du Crédit lyonnais et avait pu faire un panachage subtil d'actionnaires dans le groupe d'actionnaires partenaires.

TROP LOURD, TROP COÛTEUX

Cette mécanique avait bien entendu tout pour plaire aux dirigeants de la Banque Hervet et en particulier à son président Patrick Careil. Elle lui permettait de faire valoir son point de vue dans le choix de la banque à laquelle il finirait un jour par s'adosser. Bercy parlait d'ailleurs de « fiançailles avant mariage ». Autre avantage de la procédure, elle était le meilleur rempart possible contre la cession de la Banque Hervet à un étranger.

Mais Bercy devra y renoncer. Dès juillet, cette procédure de privatisation semblait très lourde et coûteuse pour une entité de la taille de la Banque Hervet, évaluée entre 1,5 et 2 milliards de francs. Elle était l'objet de vives critiques sur la place de Paris, d'autant que tous les établissements de cette catégorie, cédés

par des groupes privés, l'ont été de gré à gré, à un seul actionnaire. Sachant que tôt ou tard, la Banque Hervet finirait par se marier à un grand groupe, pourquoi prendre un chemin détourné et offrir une plus-value aux actionnaires qui achèteraient des actions Hervet? N'était-il pas plutôt dans l'intérêt de l'Etat de vendre plus cher la banque, au plus offrant, et d'encasser lui-même la plus-value?

Toutes ces remarques, les sages de la Commission des participations et des transferts (le nouveau nom de la Commission de privatisation) présidée par François Lagrange, les ont entendues. Ils ont fait eux-mêmes leur travail de recherche et d'étude du dossier. Certes, leur rôle n'est pas de se prononcer sur la procédure de cession, qui relève entièrement du choix de l'Etat, mais ils doivent veiller à ce que les intérêts de l'Etat soient préservés.

Sur le dossier Hervet, les sages ont donc engagé un dialogue nourri avec les services du ministère de l'économie. Un dialogue qui a permis à toutes les parties d'aboutir au constat que le marché permettait difficilement au-

jourd'hui de privatiser la Banque Hervet par mise en Bourse de la majorité de son capital.

Reste à savoir comment l'entreprise réagira à cette annonce. Pour elle, le plus important est de voir son sort enfin clarifié, bien avant les prochaines échéances électorales. Car l'aventure de sa privatisation est une vieille histoire. Il en était déjà question en 1993, année où la banque a failli être reprise par le CCF. L'opération avait été annulée du fait des conséquences de la crise immobilière dans le bilan d'Hervet. L'idée a ensuite été relancée en 1997, avant d'être torpillée par l'alternance politique.

Cette fois, M. Careil a bien souligné l'urgence de l'opération. Pour rester dans la course, la banque doit faire des investissements et développer ses services par téléphone et par Internet. Ces développements passeront sans doute par des partenariats avec d'autres établissements, synergies qu'il serait plus logique de nouer avec le ou les futurs actionnaires de la banque.

Sophie Fay

LVMH va prendre le contrôle de La Samaritaine

Le grand magasin parisien a perdu de son lustre

LE GROUPE LVMH s'apprête à prendre le contrôle pour 1,5 milliard de francs de La Samaritaine, le grand magasin historique du premier arrondissement de Paris. L'opération devrait être présentée au comité d'entreprise dans les prochains jours par Georges Renand, PDG de La Samaritaine.

Celui-ci a entamé depuis plusieurs mois des négociations avec d'éventuels repreneurs. La Samaritaine, qui accumule des pertes depuis plusieurs années, a été contrainte de louer récemment deux de ses principaux bâtiments, dont un magasin de 15 000 mètres carrés justement à LVMH. Avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,4 milliard de francs, La Samaritaine devrait dégager cette année un bénéfice symbolique.

Après avoir été en discussion avancée avec des investisseurs américains - attirés par un patrimoine immobilier de plus de 115 000 mètres carrés - et un groupe de distribution allemand, M. Renand et la fondation Cognacq-Jay - du nom des fondateurs en 1870 du maga-

sin, Ernest Cognacq et Louise Jay - ont accepté l'offre de LVMH. La fondation, qui détient la majorité du capital (57%), ne peut, selon ses statuts, la vendre. Elle a toutefois accepté de voir sa part diluée par une augmentation de capital d'environ 600 millions de francs, réservée à LVMH. Les autres actionnaires, dont M. Renand - qui détient près de 30% de La Samaritaine -, apporteront leurs titres. LVMH devrait se retrouver avec un peu plus de 50% du grand magasin.

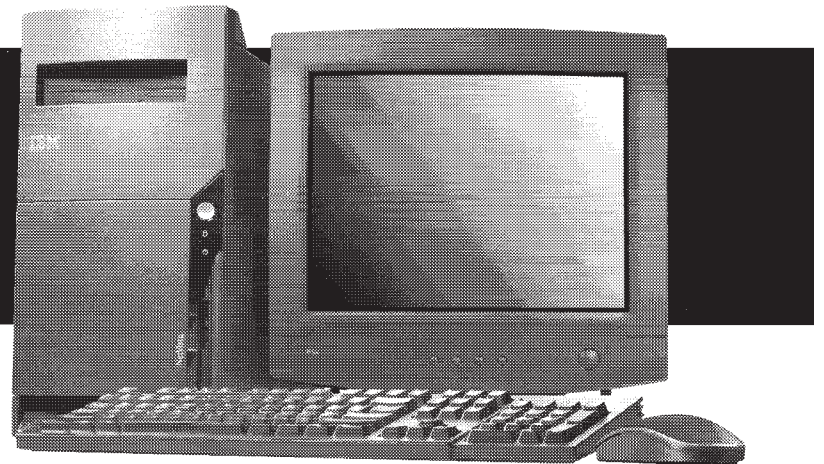
L'ambition de LVMH - déjà présent dans le quartier avec le siège de Louis Vuitton installé, en 1998, sur le site de La Belle Jardinière - est de rééditer la relance réussie d'un autre grand magasin parisien qui lui appartient: Le Bon Marché. Tout en conservant le caractère populaire de La Samaritaine, LVMH compte y apporter ses marques de luxe et de distribution (notamment Sephora) et rénover les magasins, dont l'entretien a été négligé depuis de nombreuses années.

E. L.

LE NOUVEAU NETVISTA A20 AVEC
MICROSOFT WINDOWS 2000 PROFESSIONNEL
ET OFFICE 2000 EDITION PME EST A SEULEMENT

10 990 FHT*

LA SOLUTION
ANTI-STRESS
POUR VOTRE PME



NetVista A20 + écran 15" + Microsoft Office 2000 Edition PME

- Boîtier micro-tour anthracite et bleu saphir
- Processeur Intel® Pentium® III 733 MHz
- Mémoire 128 Mo
- Disque dur 10 Go
- CD-ROM 48X
- Carte Ethernet 10/100
- Microsoft Windows 2000 Professionnel
- Microsoft Office 2000 Edition PME

Réf. PAMMEFR + réf. T31U2EU
1 675,41 €HT - 13 144 F TTC

10 990 FHT

@ business tools



IBM recommande Windows 2000 Professionnel.

* Prix moyen constaté au 6/11/2000. Chaque revendeur reste libre de fixer ses propres prix. Photos non contractuelles. TVA en vigueur 19,6%. 1. Outils e-business. © International Business Machines 2000. Les logos Intel, Intel Inside et Pentium sont des marques déposées d'Intel Corporation et Celeron est une marque d'Intel Corporation. NetVista et le logo "e-business" sont des marques d'International Business Machines Corporation. Windows 98 et Windows 2000 Professionnel sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Les autres marques citées appartiennent à leurs entreprises respectives.

L'introduction en Bourse de Gemplus fait la fortune de ses fondateurs

L'ENTREPRISE FRANÇAISE Gemplus, basée à Gémenos (Bouches-du-Rhône), devenue en douze ans le numéro un mondial de la carte à puce, voit son parcours consacré par la communauté financière. Elle a reçu, lundi 20 novembre, le feu vert des autorités boursières pour vendre environ 15% de son capital à la Bourse de Paris et sur le Nasdaq américain. Bien avant de traverser l'Atlantique, où elle espère trouver les ressources nécessaires à son développement, Gemplus a déjà quadrillé la planète pour s'assurer des débouchés et, surtout, fabriquer aux meilleurs coûts ses produits soumis à la concurrence mondiale. Après avoir implanté une usine à Singapour dès 1991, Gemplus a ouvert des sites industriels en Chine et au Mexique. Elle est implantée aujourd'hui dans trente-sept pays.

En misant d'abord sur la télécarte, puis sur les cartes bancaires de paiement et, depuis quelques années, sur la carte SIM des téléphones portables, Gemplus s'est hissé au premier rang mondial, devant Schlumberger, Giesecke & Devrient, Oberthur et Bull. Les groupes d'électronique généralistes, comme IBM ou Philips, ont dû jeter l'éponge face à l'agressivité de ces groupes spécialisés dans cette technologie particulière. Fort d'un chiffre d'affaires de 5 milliards de francs en 1999, mais d'un modeste résultat de 218 000 francs, le groupe compte désormais sur l'ouverture du marché américain, dont les banques découvrent les vertus de la carte à puce, et le futur marché de la téléphonie mobile de nouvelle génération, qui nécessitera des puces de plus en plus complexes. Aujourd'hui, les puces peuvent contenir 20 millions de transistors (contre 4 000 à l'origine), soit davantage que les ordinateurs de bureau du milieu des années 90.

D'origine française, inventée par Roland Moreno, la carte à puce a mis longtemps à s'imposer sur le marché mondial. Gemplus a acheté la licence pour se lancer dans la production industrielle, à des centaines de millions d'exemplaires. Fondée en 1988 par cinq ingénieurs issus du groupe Thomson, la société avait reçu le soutien financier de M. Moreno qui en avait acquis quelques pour cent, revendus depuis.

Les fondateurs ont en revanche conservé une partie importante du capital. Marc Lassus, président, et son fils Gilles, détiennent ainsi 14,67% des titres, un patrimoine évalué à environ 5 milliards de francs (compte tenu d'une évaluation boursière d'environ 5 milliards d'euros). Parmi les autres principaux actionnaires, la famille Quandt (propriétaire de BMW) ramènera sa participation de 24,4% à 18,9% mais la société d'investissement américaine Texas Pacific Group a choisi de conserver ses titres et de rester le premier actionnaire (26%).

LA COB RÉSERVÉE

Le nouveau directeur général, Antonio Perez, qui a quitté Hewlett-Packard pour rejoindre la société en juin, a reçu en guise de cadeau de bienvenue trente millions d'actions, valorisées près de 1,5 milliard de francs. La Commission des opérations de Bourse (COB) a d'ailleurs accompagné sa notice d'un avertissement sévère. Rappelant que la société cotée, Gemplus International, est une « société de droit luxembourgeois », la COB souligne qu'« elle n'a pas distribué de dividendes depuis sa création et ne prévoit pas d'en distribuer dans un avenir proche ».

La COB relève également que « les deux principaux dirigeants ont reçu chacun des actions gratuites représentant 2% du capital et des options de souscription d'actions représentant 4% du capital ». La COB explique que « l'ensemble des options de souscription d'actions et des bons de souscription pourrait conduire à l'émission d'un nombre de titres représentant 18,87% du capital à un prix d'émission moyen éloigné de la fourchette de prix proposée pour cette opération » et qu'une société du groupe Gemplus a consenti aux dirigeants des prêts représentant 100% du prix d'exercice des options. Marc Lassus a choisi de se domicilier au Royaume-Uni pour gérer sa fortune. Les fruits du formidable succès industriel de Gemplus n'ont pas été très largement répartis, les autres salariés du groupe ne détenant que 0,47% du capital.

Christophe Jakubyszyn

EQUIPEZ-VOUS MAINTENANT

Contactez vite votre revendeur !

Le PDG de Vivendi veut rassurer le personnel de Canal+ avant la fusion

Jean-Marie Messier vient parler aux salariés de la chaîne cryptée, mercredi 22 novembre. Le groupe dirigé par Pierre Lescure serait démembré en trois entités, selon le projet de rapprochement entre les deux sociétés françaises et les studios américains Universal

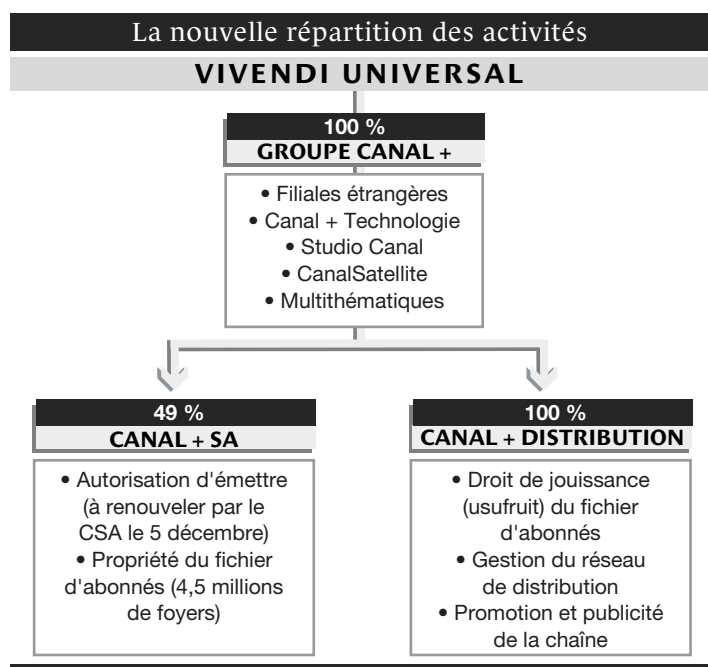
VENDREDI 8 DÉCEMBRE, tout devrait être dit. L'assemblée générale des actionnaires de Canal+, le matin, puis celle de Vivendi, l'après-midi, devraient avoir approuvé la fusion des deux groupes français avec le canadien Seagram, pour donner naissance à Vivendi Universal. Pour apaiser les inquiétudes que suscite ce projet au sein de la chaîne cryptée, Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi, tient une « réunion d'information » avec les salariés de Canal+, dans l'après-midi du mercredi 22 novembre.

Nombreux sont les salariés qui ont, dans cette attente, envoyé leurs doléances sur le réseau électronique interne de Canal+. La section CFDT assure en avoir reçu plus d'une quarantaine. Leur teneur recoupe les termes d'un communiqué dans lequel, le 16 novembre, le syndicat indiquait les « conditions préalables » de « l'adhésion au projet de fusion » des salariés : pas de licenciements, maintien du « statut individuel et collectif » des personnels. La CFDT souhaite aussi voir Canal+ « conserver une autonomie juridique ».

POINTS D'INTERROGATION

Pour le syndicat, « la majorité du personnel n'a pas vraiment conscience de ce qui se passe. Les salariés ne réalisent pas que le Canal+ qu'ils ont connu a vécu, que c'est terminé ». Soucieux de connaître leur avenir ainsi que celui de leurs dirigeants – notamment Pierre Lescure – les personnels de la chaîne cryptée devraient être nombreux à assister à la réunion de Jean-Marie Messier. « Certains salariés ne seront peut-être pas présents physiquement car les activités de Canal+ sont éclatées sur plusieurs sites, mais ils devraient suivre la rencontre sur le réseau de télévision interne », indique un syndicaliste.

Les personnels de Canal+ ne sont pas les seuls à attendre des explications. Depuis plusieurs semaines, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et les organisations du cinéma tentent de modifier l'agence-ment du groupe Canal+ dans le fu-



tur ensemble Vivendi Universal. De source interne, le CSA « rencontre tous les jours les négociateurs de Canal+ ». Une « vingtaine de points suscitent encore l'interrogation » de l'instance de régulation de l'audiovisuel, précise une professionnelle du cinéma. Le CSA passe ainsi au crible « le contrat liant Canal+ SA à Canal+ Distribution », deux des trois sociétés qui abriteront les activités actuelles de la chaîne cryptée. La première détiendra l'autorisation d'émettre de Canal+ et la propriété du fichier d'abonnés, tandis que la deuxième aura « la jouissance » du fichier d'abonnés.

Le CSA s'emploie à faire « respecter l'autonomie de Canal+ SA ». Il souhaite que cette future société puisse « gérer ses abonnés et avoir une politique tarifaire propre ». L'autre objectif du CSA est d'obtenir « que l'assiette sur laquelle sont assés les obligations de Canal+, notamment envers le cinéma français, ne change pas ». Or, en 1999, Canal+ a dispensé 930 millions de francs au cinéma. Cette année, la manne devrait dépasser un milliard de francs.

Pour le CSA, le compte à rebours est lancé. « Le 5 décembre, au plus tard », il aura dû renouveler ou non l'autorisation d'émettre de Canal+. Un refus, qualifié de « bombe atomique » dans les milieux du cinéma, n'est pas envisagé. Pour Pascal Rogard, délégué général de l'Association des réalisateurs-producteurs (ARP), cette hypothèse doit rester « une arme de dissuasion ». En

compagnie du Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC) et du Bureau de liaison des organisations du cinéma (BLOC), l'ARP a souligné « trois éléments majeurs de préoccupation » dans les futures relations entre Canal+ SA et Canal+ Distribution.

INTÉGRATION « À 100 % »

Dans un courrier adressé le 16 novembre à Hervé Bourges, président du CSA, les trois organisations s'inquiètent de l'utilisation du fichier d'abonnés. BLIC, BLOC et ARP souhaitent que Canal+ SA dispose non d'un simple « droit de regard » sur l'utilisation de ses abonnés, mais d'un « droit de veto absolu pour toute utilisation qui pourrait en quoi que ce soit affecter son fonds de commerce ». Les trois organisations exigent aussi que de futures chaînes diffusant des exclusivités ne viennent pas un jour concurrencer Canal+.

Leur deuxième crainte « concerne la pérennité des accords ». Le BLIC, le BLOC et l'ARP veulent obtenir de Vivendi « un engagement raisonnable d'investissement minimum pour les dix ans qui viennent »; enfin, d'après eux, « des zones d'ombres subsistent » sur l'éventualité d'un passage sous contrôle étranger de Vivendi Universal, en cas d'OPA. Faute d'obtenir satisfaction, le BLIC, le BLOC et l'ARP n'excluent pas un recours près le Conseil d'Etat.

Pour Vivendi, les interrogations ne sont plus de mise. Au travers de quelques « principes soumis au CSA le 24 juillet 2000 » puis d'un « résumé détaillé » déposé le 13 octobre, le groupe de M. Messier a tracé les contours d'un groupe Canal+ totalement intégré au sein de Vivendi Universal, à

Canal+ SA, qui exploite la chaîne cryptée depuis sa création en 1984, « s'est engagée à apporter l'ensemble de ses actifs et passifs à une nouvelle entité (Groupe Canal+) détenue à 100 % par Vivendi Universal ». Cette organisation permettra à Canal+ Distribution de créer de nouvelles

Alliance TF 1-Pathé dans le cinéma

TF 1 et Pathé, le groupe de Jérôme Seydoux, envisagent de constituer une nouvelle major française en réunissant leurs catalogues de films, dans une filiale paritaire. Selon un proche du dossier, « la négociation a neuf chances sur dix d'aboutir » avant la fin de décembre. Pour l'heure, les négociateurs s'emploient à dégager « une évaluation des catalogues » de TF 1 et Pathé. La société commune garderait le nom de Pathé, et les sociétés de production du groupe de M. Seydoux conserveraient leur autonomie. Avec plus de 1 200 films (500 à 600 pour TF 1 et plus de 600 pour Pathé), le nouveau studio se poserait en rival de Studio Canal, la major européenne de Canal+. Il permettrait à TF 1 de sécuriser son approvisionnement en films français ainsi que celui du bouquet numérique Télévision par satellite (TPS), dont elle détient 25 %.

l'exception de Canal+ SA (détenrice du droit de diffuser), afin de respecter la loi française qui prévoit qu'une chaîne ne peut être contrôlée à plus de 49 % par un groupe. Clairement, la démarche de Vivendi a été de « scinder les activités réglementées de celles non réglementées par le CSA, pour parvenir à intégrer à 100 % les activités non réglementées ».

activités à partir de l'exploitation du fichier d'abonnés appartenant à Canal+ SA. Il pourra, explique-t-on chez Vivendi, « développer des services interactifs ou inciter les gens à s'abonner au portail Vizzavi ». C'est bien ce qui inquiète une partie des salariés de Canal+.

Guy Dutheil

Les huit principaux acteurs du rapprochement



JEAN-MARIE MESSIER
PDG de Vivendi



ÉRIC LICOYS
directeur général, en charge de la fusion Vivendi-Universal



PIERRE LESCURE
PDG de Canal+



DENIS OLIVENNES
directeur général du groupe Canal+



MARC-ANDRÉ FEFFER
vice-président, délégué général du groupe Canal+



MICHEL THOULOZE
directeur général de Canal+



VINCENT GRIMOND
directeur général, en charge des filiales de Canal+



ALAIN DE GREEF
directeur général, chargé des programmes de Canal+

La convention Vivendi Universal-Canal+ SA

Canal+ SA et le futur groupe Vivendi Universal ont formalisé leurs relations dans un texte de huit pages, dont voici les principaux points :

- Rôle de Canal+ SA : « Canal+ Distribution met la base d'abonnés à la disposition de Canal+ SA et confère à cette dernière le droit exclusif et irrévocable d'exploiter la base d'abonnés. »
- Rôle de Canal+ Distribution : « Canal+ SA confie à Canal+ Distribution les prestations de distribution et de commercialisation de la chaîne. »
- Convention entre les deux :

« Canal+ SA sera informée de tout projet d'utilisation de la base d'abonnés par Canal+ Distribution à des fins commerciales. (...) Elle bénéficiera à l'égard de ces utilisations d'un droit de regard, qu'elle ne pourra toutefois exercer sans motif légitime. »

– Rémunération de Canal+ Distribution : « Le montant de la rémunération annuelle due à Canal+ Distribution sera égal à la différence entre la totalité des produits d'exploitation et exceptionnels et la totalité des charges d'exploitation et charges exceptionnelles (y compris les investissements dans le cinéma) ainsi qu'un montant égal à 3,3 % du chiffre d'affaires abonnements de Canal+ SA, ce montant ne pouvant varier qu'entre un minimum de 47 et 53 millions d'euros. »

● Jean-Marie Messier, quarante-quatre ans le 13 décembre prochain : PDG de Vivendi et futur PDG de Vivendi Universal, il est le promoteur de la fusion de son groupe avec Canal+ et le groupe canadien Seagram, propriétaire des studios de cinéma Universal, en vue de créer le rival du géant américain AOL-Time Warner. Il a transformé en quatre ans l'ex-Générale des eaux, spécialisée dans les services collectifs, en un groupe de communication, en raflant notamment au passage

le puissant groupe Havas. Si, au départ, il laissera dans cette fusion une relative autonomie aux activités américaines, M. Messier entend intégrer rapidement Canal+, tout en souhaitant ne pas créer de heurts et de perturbations internes.

● Eric Licoys, soixante-deux ans : directeur général de Vivendi, il est le « Mazarin » de Jean-Marie Messier. Cet homme de confiance vient d'abandonner la présidence d'Havas pour devenir le responsable opérationnel de la fusion Vi-

vendi-Canal+-Seagram. Il est chargé notamment de trouver les synergies entre les trois entités permettant d'économiser 640 millions d'euros d'ici à 2002. Sa première mission sera d'avoir un œil vigilant mais aussi d'utiliser ses talents diplomatiques pour faciliter l'absorption de la chaîne cryptée.

● Pierre Lescure, cinquante-cinq ans : PDG de Canal+ et prochain directeur général de Vivendi Universal, il est, avec Jean-Marie Messier, le grand artisan de la fusion. Celle-ci réalisée, il sera responsable des activités cinéma et télévision du numéro deux mondial de la communication. Outre ses fonctions de PDG du Groupe Canal+ et de président de Canal+ SA, il fera partie du comité exécutif de Vivendi Universal.

● Denis Olivennes, quarante ans : directeur général du Groupe Canal+. Entré en 1997 dans la chaîne cryptée, après avoir été le bras droit de Christian Blanc à Air France. Il vient d'être intronisé numéro deux de Canal+, et sera l'opérationnel au quotidien du groupe Canal+, ce qui permettra à Pierre Lescure de partager son temps et sa présence entre la France et Los Angeles, siège des studios Universal. Il devrait aussi siéger au comité exécutif de Vivendi Universal.

● Marc-André Feffer, cinquante et un ans : vice-président, délégué général du groupe Canal+. Sans être un membre historique de la chaîne cryptée, lancée en 1984, ce juriste est présent à Canal+ depuis 1988. Avec l'arrivée de Studio Universal dans le giron du groupe Canal+, ses responsabilités pourraient être élargies. Toutefois, le titre de vice-président

pourrait disparaître à l'occasion de la réorganisation du groupe préparée par Pierre Lescure.

● Vincent Grimond, quarante-quatre ans : directeur général de Canal+ en charge des filiales, et PDG de Studio Canal. C'est l'homme clé du cinéma du groupe Canal+. A n'en pas douter, cette étoile montante de la chaîne cryptée, recrutée par Pierre Lescure en 1996, devrait voir ses attributions élargies avec l'arrivée de Studio Universal dans le périmètre du groupe Canal+.

● Michel Thoulouze, cinquante et un ans : directeur général de Canal+, PDG de la filiale italienne Telepiù et de Multithématiques, premier éditeur européen de programmes. Il est un ami personnel de Pierre Lescure, et l'une des figures historiques de Canal+ depuis 1986. Outre la création de chaînes thématiques, il a été le principal acteur de la fusion avec le groupe sud-africain NetHold en 1996. Cette opération a fait de Canal+ le premier groupe européen de télévision à péage, ce qui a permis à Seagram d'être intéressé par un rapprochement avec Vivendi.

● Alain de Greef, cinquantetrois ans : directeur général, responsable des programmes depuis la création de la chaîne en 1984, il est l'une des « victimes » préférées des « Guignols ». Affecté provisoirement par les difficultés d'audience des émissions en clair de la chaîne, M. de Greef devrait toutefois conserver ses fonctions. Notamment à la faveur de la séparation partielle de Canal+ SA du reste du groupe.

G. D. et M. O.

PARIS,
CAPITALE
5 ÉTILES

5 Boutiques Montblanc

306, rue St Honoré - Paris 1^{er}

47, rue de Rennes - Paris 6^e

60, rue du Faubourg St Honoré - Paris 8^e

Centre commercial Italie II - 30, avenue d'Italie - Paris 13^e

Centre ccial Montparnasse - 66, bd du Montparnasse - Paris 15^e

ANYWAY.com

VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises

SAN FRANCISCO @ 2750F	ROME @ 1425F
LOS ANGELES @ 2750F	SINGAPOUR @ 3965F
LAS VEGAS @ 2750F	KUALA LUMPUR @ 3770F
WASHINGTON @ 2250F	SYDNEY @ 6550F
NEW YORK @ 2010F	FORT DE FRANCE @ 2790F
MADRID @ 1555F	DAKAR @ 2690F

www.anyway.com

0 803 008 008** - 3615 ANYWAY***

* Prix par personne à partir de, susceptible de changement sans préavis. Pour la validité, nous consulter.
** 0,797 €/min, *** 2,257 €/min
Cendres solaires

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **ELECTROLUX : le groupe suédois de l'électroménager** a acquis, lundi, le leader australien du « blanc » (réfrigérateurs, machines à laver, lave-vaisselle, etc.), Major Appliances Business, pour 2,5 milliards de couronnes suédoises (291 millions d'euros).

● **AVENTIS : le groupe pharmaceutique franco-allemand** a annoncé, lundi, un fort taux de participation à son programme mondial d'actionnariat salarié, baptisé Horizon. 29 000 salariés dans le monde, soit 34 % des salariés éligibles, ont souscrit 4,94 millions d'actions pour une valeur totale de 344 millions d'euros.

● **ADTRANZ : l'équipementier ferroviaire allemand voudrait quitter le consortium** formé pour construire le train allemand à sustentation magnétique Transrapid, selon le *Financial Times Deutschland* de mardi. Adtranz serait en négociation avec ThyssenKrupp et Siemens, tout deux membres du consortium, Transrapid International (TRI).

● **ENDESA/SNET : la première compagnie espagnole d'électricité va entrer à hauteur de 30 %** dans le capital de la Société nationale d'électricité et de thermique (SNET), filiale de Charbonnages de France (CDF). Un protocole d'accord a été signé lundi.

● **DAIMLERCHRYSLER : trois dirigeants de la filiale américaine du groupe allemand ont annoncé leur départ**, après celui du président de Chrysler, James Holden (*Le Monde* daté 19-20 novembre). Il s'agit de Theodor Cunningham, responsable de la distribution, de Kathleen Oswald, responsable de l'administration, et de Tony Cervone, responsable de la communication.

● **RENAULT : le constructeur automobile français, qui détient 36,8 % du japonais Nissan, a annoncé mardi que cette participation aurait une contribution positive** dans ses comptes au second semestre de 453 millions d'euros (2,97 milliards de francs). Sur l'ensemble de l'année 2000, cette contribution sera de 56 millions d'euros (367,3 millions de francs).

● **IMPRIMERIE NATIONALE : un mouvement de grève affecte les trois usines de l'imprimerie**

nationale d'Evry, de Paris et de Douai, soit environ 2 000 salariés, qui demandent une augmentation de 500 francs par mois au titre du rattrapage du pouvoir d'achat et du retour à la croissance.

SERVICES

● **RATP : les syndicats CGT, CFDT, FO, Indépendants et Autonomes traction** ont déposé un préavis de grève commun concernant les contrôleurs du RER, sur les lignes A et B, pour la journée de mercredi 22 novembre. Par ce mouvement, qui n'aura pas d'incidence sur le trafic, les syndicats protestent contre la prochaine suppression d'agents en civil, qui accompagnaient les contrôleurs dans les gares RER les plus sensibles.

● **SNCF : les contrôleurs du réseau SNCF de Normandie basés à Rouen** ont reconduit pour mardi la grève entamée lundi matin après l'agression de l'un des leurs, dimanche soir, dans un train reliant Paris à Rouen. La direction estime que cette grève devrait entraîner, sur l'ensemble de ce réseau, la suppression d'un train sur deux sur les grandes lignes et de deux sur trois sur les lignes desservies par des TER.

● **CENTER PARCS : une joint-venture à parité entre le groupe de résidences de tourisme Pierre et Vacances et DB Capital Partners**, filiale de la Deutsche Bank dans la banque d'investissement, va acquérir 100 % du gestionnaire de villages de loisirs Center Parcs (*Le Monde* du 14 novembre).

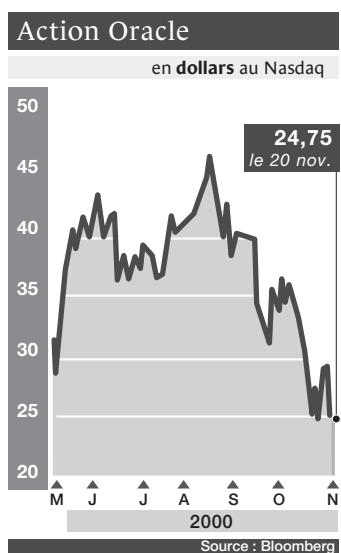
FINANCE

● **DEAN WITTER REYNOLDS : la NASD Regulation, filiale de l'Association nationale des courtiers en Bourse**, a accusé lundi la maison de courtage américaine d'avoir vendu à ses clients pour plus de 2 milliards de dollars de ses obligations en leur cachant les risques qu'elles comportaient.

● **DEXIA : selon le quotidien économique La Tribune, la Commission des opérations de Bourse (COB)** a transmis au parquet de Paris un dossier sur un possible délit d'initiés lors de la fusion des deux holdings de contrôle du groupe bancaire Dexia, Dexia France et Dexia Belgique. Peu de temps avant l'annonce de l'opération, le 19 septembre 1999, le cours de l'action Dexia France à Paris aurait enregistré une hausse suspecte.

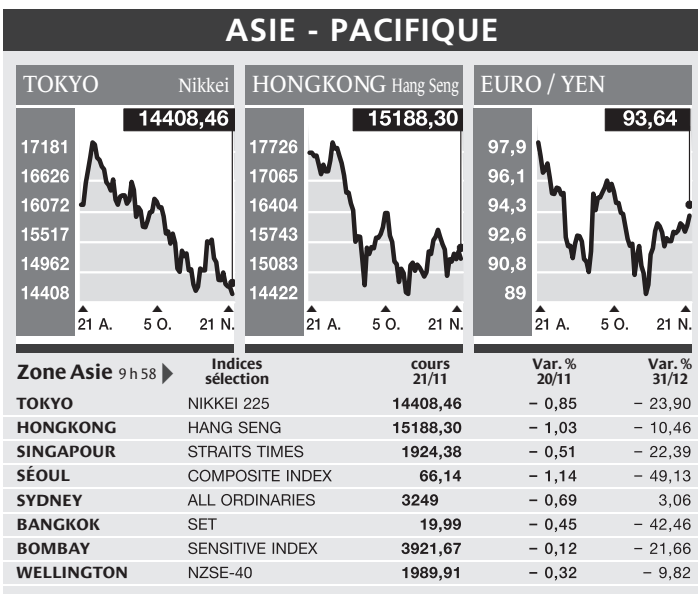
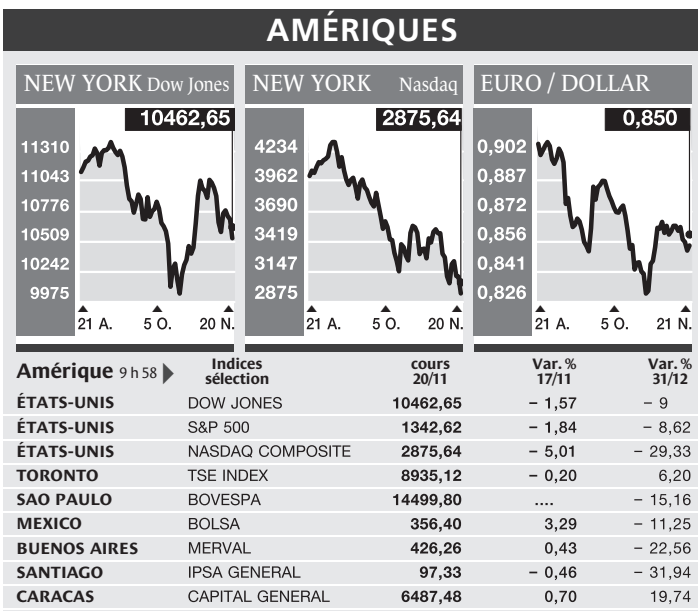
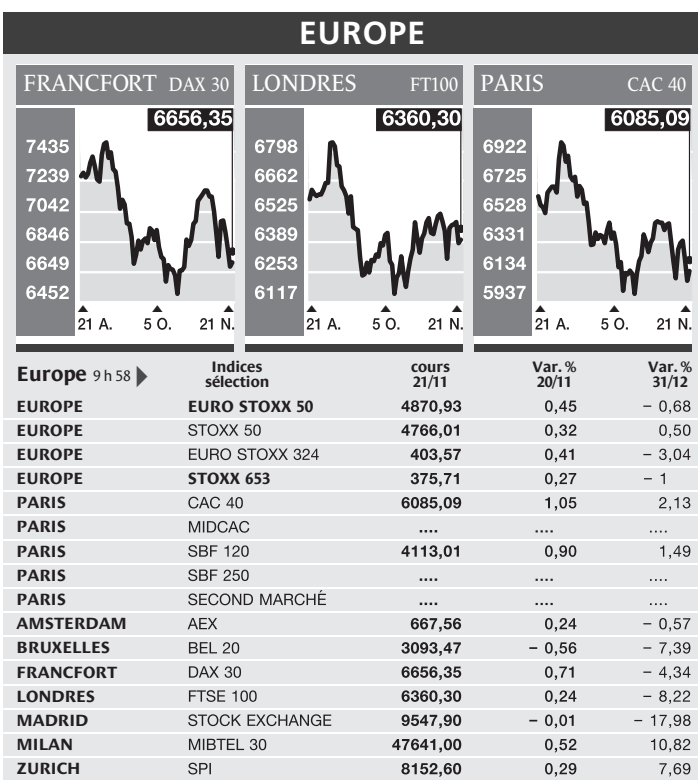
VALEUR DU JOUR

Crise interne chez Oracle



LA MAUVAISE PASSE boursière continue pour l'américain Oracle. Le titre du numéro un des logiciels d'aide à la gestion a perdu 14,1 % en une seule journée, lundi 20 novembre. L'entreprise, dont l'action cotait lundi soir 24,75 dollars, a perdu en une séance plus de 20 milliards de dollars de valeur. Depuis début septembre, date où le titre culminait à 46,47 dollars, Oracle a vu sa capitalisation boursière divisée par deux et ramenée à 138,5 milliards de dollars. Cette brusque réaction des marchés financiers fait suite à l'annonce du départ du vice-président exécutif du groupe, Gary Bloom, qui a révélé, vendredi 17 novembre, qu'il allait devenir PDG de l'éditeur de logiciels Veritas. Présent depuis quatorze ans dans l'entreprise, M. Bloom, âgé de quarante ans, était considéré comme le dauphin de l'ancien PDG Larry Ellison. Il était notamment chargé de la division marketing et service clientèle et s'occupait du fond de capital-risque développé par l'entreprise. La sanction des investisseurs est directement liée au fait qu'Oracle vient de voir partir, en moins de six mois, deux de ses managers-clés. En juillet, c'est le numéro deux de l'entreprise, Ray Lane, qui avait annoncé son départ. Depuis, Larry Ellison concentrait encore plus le pouvoir décisionnaire à la tête du groupe. « Larry Ellison n'est pas connu pour être Monsieur Amabilité », a commenté, pour l'agence Bloomberg, Sandi Lynne, une ges-

Laure Belot



SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 restait à peu près stable, à 6 021,29 points, reculant de 0,01 % à l'ouverture mardi 21 novembre. La Bourse de Paris avait terminé lundi en forte baisse dans un faible volume d'échanges, affectée par la chute, aux Etats-Unis, des valeurs technologiques. Après avoir ouvert sur un léger gain de 0,18 %, le CAC 40 avait terminé sur une perte de 2,27 %, à 6 021,79 points.

FRANCFORT

À LA BOURSE de Francfort, l'indice DAX reculait, à l'ouverture mardi, de 0,22 %, à 6 594,88 points. Il avait fini la séance en nette baisse de 2,11 %, à 6 609,48 points, lundi, tandis que le NEMAX 50, l'indice des 50 principales valeurs du Neuer Markt, a reculé encore plus fortement de 4,61 %.

LONDRES

L'INDICE FOOTSE de la Bourse de Londres était quasiment inchangé, mardi, à l'ouverture, à 6 347,4 points. Il avait clôturé, lundi, en nette baisse, affichant une perte de 1,48 %, à 6 345 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance, mardi, en repli de 0,8 %, souffrant légèrement de la chute des marchés américains et de l'échec d'une motion de censure déposée contre le gouvernement du premier ministre, Yoshiro Mori. L'indice de référence Nikkei a perdu 123,19 points, à 14 408,46 points.

NEW YORK

L'INDICE de la Bourse électronique Nasdaq est tombé, lundi 20 novembre, à son plus bas niveau depuis plus d'un an, alors que le suspense électoral se poursuit. Les inquiétudes des analystes de la banque d'affaires Morgan Stanley Dean Witter sur les perspectives des fabricants d'équipements de réseau ont entraîné des ventes massives sur les titres du secteur. Le Nasdaq a chuté de 5,01 %, à 2 875,64 points, son plus bas niveau depuis le 28 octobre 1999. Le Dow Jones a cédé 1,57 %, à 10 462,65 points, et l'indice Standard and Poor's 500 a perdu 1,84 %, à 1 342,62 points.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient stables en début de matinée, mardi 21 novembre. Le rendement des obligations d'Etat à 10 ans en France restait à 5,29 %. La chute des marchés boursiers américains avait profité la veille aux obligations. Le rendement de l'emprunt du Trésor à 30 ans avait reculé à 5,75 %, contre 5,77 % vendredi soir, et celui du titre à 10 ans était passé à 5,66 %, contre 5,69 %.

MONNAIES

L'EURO regagnait un peu de terrain face au dollar, mardi, dans les premiers échanges, à 0,8521 dollar, tandis que le dollar conservait un niveau élevé face au yen, à 109,86 yens. Les investisseurs vendaient la monnaie japonaise, estimant que les remous politiques au Japon devraient se poursuivre.

ÉCONOMIE

La croissance en Chine s'accompagne d'une augmentation de la pauvreté

LA BANQUE asiatique de développement (BAD) a révisé à la hausse mardi 21 novembre sa prévision de croissance pour la Chine, prévoyant désormais une progression de 8 % du produit intérieur brut (PIB) en 2000. Mais plus de la moitié des Chinois vivent encore avec moins de deux dollars par jour et le nombre des pauvres risque de s'accroître du fait des millions de dégraissages décidés par les entreprises d'Etat, averti la banque.

RUSSIE : la mission du Fonds monétaire international (FMI) a quitté Moscou mardi, après une visite de deux semaines, sans être parvenue à se mettre d'accord avec la Russie sur un nouveau programme de coopération.

PÉTROLE : la vague de froid sur les Etats-Unis a fait flamber les cours du fioul domestique et du gaz et a soutenu par ricochet ceux du pétrole, lundi sur le marché à terme de New York, alors que les stocks américains restent insuffisants. Le baril de brut de référence *light sweet crude*, pour livraison en janvier, a gagné 19 cents à 35,22 dollars.

UNION EUROPÉENNE : les ministres européens de l'agriculture sont parvenus mardi matin à une position commune sur les conséquences de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et certaines mesures pour endiguer la crise (*lire page 6*).

L'Union va adopter dans les prochains jours un plan d'action pour lutter contre la contrefaçon qui s'amplifie en Europe, a annoncé lundi à Paris le commissaire européen chargé du marché intérieur, Frits Bolkestein.

La commission des transports du Parlement européen a durci lundi des propositions de la Commission européenne en matière de sécurité maritime, en proposant d'interdire dans certains cas les ports européens aux pavillons de complaisance.

Les Quinze ont décidé de reporter à décembre l'adoption du partenariat d'adhésion avec la Turquie proposé par la Commission européenne, a annoncé lundi Hubert Védrine, ministre français des affaires étrangères, dont le pays préside l'Union européenne. Selon des sources européennes, les dernières prises de position turques sur Chypre et l'exigence de la Grèce pour que son différend territorial avec la Turquie en mer Egée soit évoqué dans le par-

tenariat sont à l'origine de cette décision.

ÉTATS-UNIS : le déficit de comptes courants devrait s'aggraver de 39 % d'ici à 2003 pour dépasser 600 milliards de dollars alors que l'économie américaine va continuer à croître plus rapidement que dans le reste du monde, selon des projections de l'université du Michigan publiées lundi.

ESPAGNE : le gouverneur de la Banque d'Espagne, Jaime Caruana, a appelé lundi à la modération salariale, estimant que la hausse des salaires de 4 % demandée par les syndicats pour 2001 porterait préjudice à la compétitivité de l'économie espagnole.

ITALIE : le rythme de l'inflation s'est accéléré en novembre, avec une hausse des prix à la consommation estimée à 2,7 % sur douze mois contre 2,6 % en octobre, selon un calcul réalisé lundi à partir d'un échantillon de prix relevés dans huit grandes villes.

MALAISIE : le pays peut tabler sur au moins deux ans de croissance « substantielle », autour de 6 %, selon un rapport rendu public lundi par l'institut malaisien de recherches économiques, alors que les prévisions du gouvernement tournent autour de 7,5 % pour l'année en cours et 7,0 % pour 2001.

RUSSIE : les arriérés de salaires atteignaient 38 milliards de roubles (1,3 milliard de dollars) au 1^{er} novembre, en baisse de 2,5 % par rapport au mois précédent, a annoncé lundi le Comité d'Etat aux statistiques.

PORTUGAL : le Fonds monétaire international a mis en garde contre les dangers de dérapage budgétaire au Portugal dans sa revue annuelle de l'économie de ce pays publiée lundi.

SUÈDE : le produit intérieur brut (PIB) s'est accru de 4,1 % en 1999, selon des chiffres définitifs publiés lundi par le Bureau central des statistiques (SCB). Dans son projet de budget 2001, le gouvernement social-démocrate table sur une croissance du PIB de 3,5 % en 2001 et de 2,1 % en 2002.

HONGRIE : le déficit de la balance des comptes courants de la Hongrie s'est élevé en septembre à 310 millions d'euros contre 83 millions d'euros en septembre 1999, a annoncé lundi la banque centrale de Hongrie (BNH).

JAPON : l'accroissement de la production industrielle japonaise qui a tiré l'économie de tout le pays ces derniers mois, va ralentir, a indiqué lundi la Banque du Japon.

Taux de change fixe zone Euro		Hors zone Euro	
Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Cours de change croisés						
21/11 9h 58	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours F. S.
DOLLAR	0,90810	0,85040	0,12962	1,42735	0,55757
YEN	110,12000	93,64500	14,26500	157,14000	61,39500
EURO	1,17592	1,06786	0,15245	1,67855	0,65570
FRANC	7,71485	7,00695	6,55957	11,01290	4,30125
LIVRE	0,70060	0,63630	0,59580	0,09080	0,39065
FRANC SUISSE	1,79350	1,62930	1,52520	0,23250	2,56080

Taux d'intérêt (%)				Matif			
Taux 20/11	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Cours 9h 58	Volume 21/11	dernier prix	premier prix
FRANCE	4,76	4,84	5,29	Notionnel 5,5			
ALLEMAGNE	4,80	5,03	5,17	DÉCEMBRE 2000	4131	86,93	86,88
GDE-BRETAG.	6,19	5,88	5,09	Euribor 3 mois	NC	NC	NC
ITALIE	4,80	4,97	5,56	DÉCEMBRE 2000			
JAPON	0,32	0,36	1,73				
ÉTATS-UNIS	6,53	6,35	5,67				
SUISSE	2,70	3,40	3,77				
PAYS-BAS	4,75	4,97	5,30				

Matières premières		
En dollars	Cours 20/11	Var. % 17/11
MÉTALUX (LONDRES)		
CUIVRE 3 MOIS	1807,50	+ 0,14
ALUMINIUM 3 MOIS	1488	- 0,13
PLOMB 3 MOIS	469,50	- 0,53
ÉTAIN 3 MOIS	5330	- 0,37
ZINC 3 MOIS	1061,50	- 0,14
NICKEL 3 MOIS	6945	+ 0,07
MÉTALUX (NEW YORK)		
ARGENT A TERME	4,68	- 0,11
PLATINE A TERME	160732,50	+ 1,58
GRAINES DENRÉES		
BLÉ (CHICAGO)	254,75	- 0,49
MAÏS (CHICAGO)	210,25	- 0,36
SOJA TOURTEAU (CHG.)	181	+ 0,61
SOFTS		
CACAO (NEW YORK)	696	- 0,57
SACÉ (LONDRES)	660	+ 0,46
SUFRÉ BL (LONDRES)	175,30	+ 6,20

En euros		
Cours 20/11	Var. % 17/11	
OR FIN KILO BARRE	9950
OR FIN LINGOT	10060	+ 1,11
ONCE D'OR (LO)	266,40
PIÈCE FRANCE 20 F.	57,10	+ 0,18
PIÈCE SUISSE 20 F.	57,10	+ 1,06
PIÈCE UNION LAT. 20	56,60
PIÈCE 10 DOLLARS US	190	- 1,04
PIÈCE 20 DOLLARS US	370	- 2,89
PIÈCE 50 PESOS MEX.	369,75	- 1,14

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ».

www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

L'introduction en Bourse de la Deutsche Post a connu un succès mitigé, lundi 20 novembre. Le titre de la poste allemande a terminé à 21,45 euros, en hausse de 2,14 % par rapport au prix d'émission, après avoir chuté en cours de séance jusqu'à 20,93 euros. Selon les opérateurs, près de 60 millions d'actions ont changé de main. Le cours du constructeur automobile DaimlerChrysler a chuté lourdement après l'annonce, lundi, du départ de trois dirigeants de Chrysler, trois jours après le remplacement de son président. Le titre du constructeur germano-américain a reculé de 4,32 %, pour terminer à 47,65 euros. BASF, qui a abandonné 1,73 % à 42,55 euros en Bourse lundi, envi-

sage, selon le Financial Times Deutschland, de s'allier à l'américain Eli Lilly pour commercialiser un médicament contre l'arthrite. Un accord qui pourrait se transformer ensuite, selon le quotidien, en une cession des activités pharmaceutiques du groupe allemand. Les valeurs bancaires italiennes ont dans leur ensemble souffert de la publication, par les analystes de la banque d'affaires américaine Goldman Sachs, d'une recommandation négative sur le secteur en Italie. Sanpaolo IMI a terminé sur un recul de 3,88 % à 18,94 euros. Unicredito Italiano a perdu 2,71 % à 5,78 euros. Seule Banca Intesa, numéro un du secteur, est restée stable, à 4,96 euros.

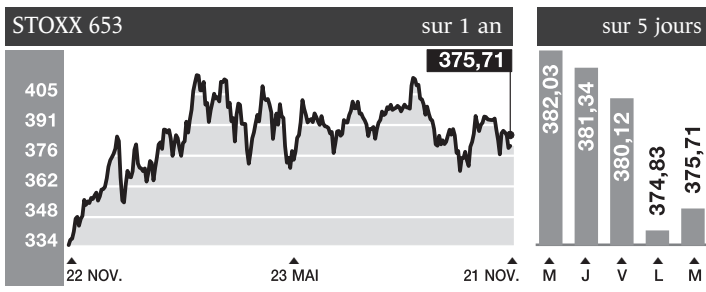


Table with 3 columns: Index Name, Value, Change. Includes WM-DATA-B, SE, SOLVAY, BE, WOLFFORD AG, AT, DJ E STOXX CYC GO P.

PHARMACIE

Table of pharmaceutical stocks including ACTELION N, ALTANA AG, ASTRAZENCA, AVENTIS, BB BIOTECH, CAMBRIDGE ANTIB, etc.

Table of pharmaceutical stocks including KAMPS, KERRY GRP-AM, MONTEDEISON, NESTLE N, etc.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of equipment goods stocks including ABB N, ADECCO N, AEROPORTI DI RO, AGGREGO, ALSTOM, etc.

ÉNERGIE

Table of energy stocks including BG GROUP, BP AMOCO, CEPSA, COFLEXIP, DOROTHIE PETRO, etc.

Advertisement for Volkswagen Sharan V6 4MOTION 204 ch. Transmission Intégrale Permanente. Includes image of the car and technical specifications.

Table of energy stocks including SHELL TRANSP, TOTAL FINA ELF, DJ E STOXX ENGY P.

Table of energy stocks including GKN, HAGEMEYER NV, HALKOR, HAYS, etc.

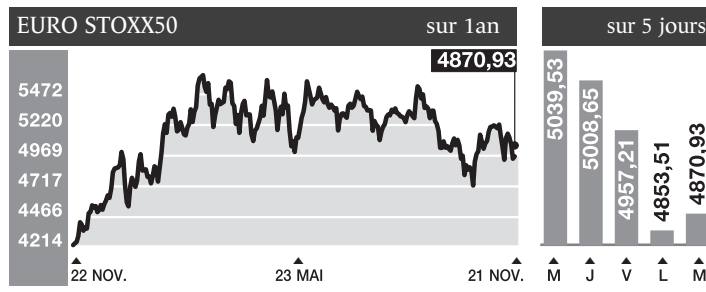
SERVICES FINANCIERS

Table of financial services stocks including 3I GROUP, ALMANJ, ALPHA FINANCE, AMVESCAP, etc.

Table of financial services stocks including IFL, IMI PLC, INDRASISTEMAS, INDRASISTEMAS, etc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of food and beverage stocks including ALLIED DOMECO, ASSOCIAT BRIT F, BASS, BBAG, etc.



ASSURANCES

Table of insurance stocks including AEGIS GROUP, AEGON NV, AGF, ALLENZA ASS, ALLIANZ N, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of high technology stocks including AIXTRON, ALCATEL-A, ALTEC SA REG, ASM LITHOGRAPHY, etc.

MEDIAS

Table of media stocks including MONDADORI, SKY B GROUP, CANAL PLUS, CAPITAL SHOPPING, etc.

SERVICES COLLECTIFS

Table of services stocks including ACEA, AEM, ANGLIAN WATER, BRITISH ENERGY, etc.

Table with 4 columns: Date, Code, Cours, % Var. Includes AUTOMOBILE section.

AUTOMOBILE

Table of automobile stocks including AUTOLIV SDR, BASF AG, BMW, CONTINENTAL AG, etc.

BANQUES

Table of bank stocks including ABBEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDIN, ALL & LEICS, etc.

CONSTRUCTION

Table of construction stocks including ACCIONA, ACS, AGGREGATE IND, AKTOR SA, etc.

PRODUITS DE BASE

Table of basic products stocks including ACERIALIA, ACERINOR, ALUMINIUM GREEK, etc.

CHIMIE

Table of chemical stocks including AIR LIQUIDE, AKZO NOBEL NV, BASF AG, BAYER AG, etc.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of consumer goods stocks including AHOLD, ALTADIS-A, AMADEUS GLOBAL, etc.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of distribution stocks including ALLIANCE UNICHE, AVA ALLG HAND.G, BOOTS CO PLC, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table with 3 columns: Date, Cours, % Var. Includes AMSTERDAM section.

AMSTERDAM

Table of Amsterdam market data including AIRSPRAY NV, ANTONOV, CTAC, etc.

BRUXELLES

Table of Brussels market data including ARTHUR, ENVIPCO HLD CT, FARDIS B, etc.

FRANCFORT

Table of Frankfurt market data including UNITED INTERNET, AIXTRON, AUGUSTA TECHNOLOGIE, etc.

CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANCE

● Au cours des premiers échanges, mardi 21 novembre, l'action Renault se négociait en hausse de 1,38 %, à 55,1 euros, dans la perspective de l'amélioration des résultats de Nissan. Le constructeur automobile français a annoncé, dans la matinée, que la contribution de son partenaire japonais à ses comptes au second semestre serait positive.

● Le cours de Bourse de Pierre & Vacances bondissait de 4,83 %, à 63 euros, à la suite de l'acquisition, avec le fonds DB Capital Partners, de la totalité du groupe Center Parc auprès de Scottish & Newcastle. Cette opération s'accompagnera d'un appel au marché dans le courant du premier semestre 2001, afin d'augmenter la capacité de développement du groupe et d'accroître la liquidité du titre.

● Suez-Lyonnais des eaux reculait en Bourse de 0,28 % à 179 euros en début de journée. Selon le quotidien financier espagnol La Gaceta, le portail internet Terra Lycos aurait engagé avec le groupe français des négociations, qui pourraient aboutir à une prise de participation dans certaines activités de la société espagnole.

● L'action France Télécom conservait une légère hausse de 0,58 %, à 104,3 euros, malgré la révision à la baisse par les analystes financiers de la banque américaine Lehman Brothers de leur objectif de cours sur le titre, à 125 euros, à la suite de la reprise d'Equant.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 21 NOVEMBRE Cours à 9 h 58
 Dernier jour de négociation des OSRD : 24 novembre

France	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ACCOR	46,36	304,10	+0,15	0,90
ACF	68,05	446,38	+0,67	1,62
AFFINE(X)IMM	36,49	239,36	-0,03	1,30
AIR FRANCE G	22,50	147,59	-0,44	0,14
AIR LIQUIDE	144,90	950,48	+0,63	2,60

ALCATEL	58,65	384,72	+2,36	2,20
ALCATEL O	68,80	451,30	+1,62	0,55
ALSTOM	26,90	176,45	+1,89	0,32
ALTRON TECHN	245,40	1609,72	+0,62	0,32
ATOS CA	88,45	580,19	-0,62	0,53
ARBEL	90,15	591,35	-0,72	0,45
AVENTIS	162	1062,65	-0,49	0,92
AXA	162	1062,65	-0,49	0,92
AZEO(EXG.ET)	41,30	270,91	+0,41	0,24
BIC	117,50	770,75	+0,43	6,51
BAIL INVESTI
BAZAR HOT. V.
BIS
BNPPARIBAS	91,95	603,15	...	1,75
BOLLORE	197	1292,24	-0,61	4,12
BOLLORE INV	38,30	251,23	+0,26	0,16
BONGRAIN	36,15	237,13	-0,14	0,10
BOUYGUES	53,55	351,26	+2,39	2,59
BOUYGUES OFF	51,65	338,80	-2,91	1,30
BULL	6,35	41,65	+0,16	...
BUSINESS OB	82,50	541,16	-0,24	...
B T P (LA CI)
BURELLE (LY)	77	505,09	+0,65	0,76
CANAL	166,50	1092,17	+0,79	0,80
CAP GEMINI	179,70	1178,75	+1,47	1,1
CARBONE-LORR	53,55	351,26	-1,38	0,88
CARREFOUR	68,05	446,38	-0,66	0,90
CASINO GUICH	112,80	739,92	+1,62	1,27
CASINO GUICH	72,80	477,54	+1,82	1,31
CASTORAMA DU	218,60	1433,92	-1,97	2,47
CEA INDUSTRI	148	970,82	+0,68	10,23
CEGID (LY)	86,20	565,43	-0,69	4,04
CFR.RECYCLIN	40,50	265,66	-1,22	0,57
CGIP	50,70	332,57	-0,59	0,90
CHARGEURS	65	426,37	+1,48	2,13
CHRISTIAN DA	70,90	465,07	-1,46	0,76
CHRISTIAN DI	55,40	363,40	+2,59	1,80
CIC-ACTIONS	113,50	744,51	-0,87	1,39
CIMENTOS FRAN	53	347,66	+1,92	1,40
CLARINS	88	577,24	...	0,50
CLUB MEDITER	93,95	616,27	+2,01	1,1
CNP ASSURANC	36,27	237,92	-2,24	0,88
COFACE	112	734,67	-2,61	1,26
COFLXIP	138	905,22	...	1,16
COLAS	52,10	341,75	-3,43	4,25
CONTIN.ENTRE	43,70	286,65	...	2
CPR	58	380,46	...	0,50
CRED.FON.FRA	13	85,27	+0,70	0,83
CREDIT LYONN	39,13	256,68	-1,19	0,50
CS COM.ET SV	32,95	216,14	-0,15	0,84
DAMART	82,20	539,20	+1,17	2,90
DANONE	160,90	1055,43	-0,31	3,50
DASSAULT-AVI	205,20	1346,02	-2,19	5
DASSAULT SYS	79,25	519,85	+0,70	0,27
DE DIETRICH	1,80
DEVAUX(LY)#	82,05	538,21	+0,06	3
DEV.R.N-P.CA	14,95	98,07	...	0,55
DMC (DOLLFUS)	11,50	75,44	-1,71	0,61
DYNACTION	27	177,11	+0,71	0,50
EIFFAGE	59,95	393,25	+1,61	0,78
ELIOR	13,02	85,41	+2,12	...
ELEC.MADAGAS
ENTENIAL(EX	30,50	200,07	-0,07	...
ERAMET	45,20	296,49	-1,63	0,60
ERIDANIA BEG	105,70	693,35	...	3,30
ESSILOR INTL	339	2223,69	-0,94	3,40
ESSO	65	426,37	...	2,29
EULER	51,50	337,82	+0,10	...

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 20 NOVEMBRE
 Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ABEL GUILLEM	12,95	84,95	-1,22	...
AB SOFT	5,50	36,08	+5,77	...
ACCESS COMM.E	16,90	110,86	-4,03	...
ADL PARTNER	25	163,99
ALGORIEL #	11	72,16	-0,90	...
ALPHAMEDIA	4,20	27,55	+2,44	...
ALPHA MOS #	8,45	55,43
ALTAMIR & CI	138	905,22	-0,72	...
ALTMIR BS 9	12,48	81,86
ALDETA	6,85	44,93
ALTI #	18,50	121,35	-6,80	...
A NOVO #	195	1279,12	+1,04	...
ARTPRICE COM	19,50	127,91	-1,66	...
ASTRA	1,45	9,51	-0,68	...
AUFEMININ.CO	6,49	42,57	+2,20	...
AUTOMA TECH	14,79	97,02	+3,64	...
AVENIR TELEC	8,25	54,12	+0,61	...
AVENIR TELEC	6,80	44,61
BAC MAJESTIC	13,50	88,55	+1,50	...
BARBARA BUI	16,20	106,27	-0,31	...
BCI NAVIGATI	30,80	202,03	-3,72	...
BELVEDERE	13,84	90,78	+1,76	...
BOURSE DIREC	9,96	65,33	-0,90	...
BRIME TECHNO	58,60	384,39	-0,68	...
BRIME TECHN	3,20	20,99	-13,75	...
BUSINESS INT	7,80	51,16	-1,27	...
BVPR ACT.DIV	49,15	322,40	-2,77	...
BVPR ACT.NV	61,90	406,04
CAC SYSTEMS	3,11	20,40
CALL CENTER	17,50	114,79	-3,58	...
CAST	34,15	224,01	-3,39	...
CEREP	87,90	576,59	-0,68	...
CHEMUNEX #	1,28	8,40
CMT MEDICAL	18,20	119,38	+1,11	...

COALA #	29	190,23	-7,05	...
COHERIS ATIX	42,61	279,50	-1,02	...
COIL	25,60	167,92	+0,39	...
CION ET SYS	6,80	44,61	+0,15	...
CONSODATA #	45,50	298,46	-10,08	...
CONSORS FRAN	11,49	75,37	-3,45	...
CROSS SYSTEM	22,05	144,64	-5,81	...
CRYO	17,51	114,86	-1,85	...
CRONETWORKS	19,15	125,62	-2,05	...
CYBERDECK #	2,79	18,30	-18,42	...
CYBER PRES.P	29,15	191,21	-7,31	...
CYBERSEARCH	6,05	39,69	+1	...
CYRANO #	3,50	22,96	-7,89	...
DALET #	20,35	133,49	-4,91	...
DATATRONIC	22	144,31	+4,76	...
DESK #	3,60	23,61	+2,86	...
DESK BS 98	0,18	1,18
DEVOTEAM #	72,70	476,88	+1,68	...
DMS #	9,90	64,94	-0,50	...
D INTERACTIV	114	747,79
DIOSOS #	44,50	291,90	-1,11	...
DURAND ALLIZ	1,15	7,54	-0,86	...
DURAN DUBOI	34,50	226,31	-9,21	...
DURAN BS 00	3,49	22,89
EFFIK #	15	98,39	+7,91	...
EGIDE #	720	4722,89	+1,55	...
EMME(CE I)	10,20	66,91	-7,19	...
ESI GROUP	51	334,54	+1,09	...
ESKER	12	78,71	+0,84	...
EUROFINS SCI	29,80	195,48	-8,84	...
EURO.CARGO S	11,89	77,99
EUROSTAP #	19,02	124,76	-5,37	...
FIMATX #	11,53	75,63	-1,87	...
FI SYSTEM #	16,85	110,53	-3,71	...
FI SYSTEM BS	3,10	20,33	-2,52	...
FLOREANE MED	8,10	53,13	-5,48	...
GAMELOFT COM	7,75	50,84	-1,27	...
GAUDIOT #	32	209,91	+6,67	...
GENEXIS #	33,50	219,75	-1,47	...
GENESYS #	54	354,22
GENESYS B500	12,85	84,29	+7,17	...
GENSET	52,85	346,67	-2,13	...
GL TRADE #	44	288,62	-3,30	...
GUILLEMOT J	43	282,06	-4,34	...
GUILLEMOT J0	45,50	298,46
GUANOR ACTI	0,27	1,77
HYF COMPANY	81	531,33
HIGH CO #	101	662,52	-1,94	...

(Publicité)

La Sicav UBAM, une gamme complète de produits de placement

UBI

UNION BANCAIRE GESTION INSTITUTIONNELLE (FRANCE)
 GROUPE UNION BANCAIRE PRIVÉE - GENÈVE

7, Place Vendôme • F-75001 Paris • Tél. 01 44 50 16 16

HIGHWAYE OPT...	140	918,34	-2,10	INTERCALL #	4,31	28,27	-8,30
HIMALAYA	20,30	133,16	-4,25	IPSOB #	107,50	705,15	-5,70
HIO MEDIA	6,74	44,21	-6,26	IPSOB B500	8,20	53,79	-7,34
HOLOGRAM IND.	100,10	656,61	-0,10	IT LINK	18,10	118,73	-2,27
HUBWOOD.COM	17,30	113,48	-5,46	JOLIEZ-REGOL	1,10	7,22	-6,78
HUBWOOD.COM	22,20	145,62	-3,90	JOLIEZ-REGOL	0,02	0,13	...
IDP	5,90	38,70	-1,67	KALISTO ENTE	15,75	103,31	+1,29
IDP BON 98	1,07	7,02	...	KEYRUS PROGI	4,99	32,73	-8,61
IGE-XAO	18,50	121,35	-2,12	KAZIBAO	3,89	25,52	+3,73
IMECOM GROUP	3,01	19,74	-8,79	LACIE GROUP	8,05	52,80	+0,63
INFOSOURCES	6,95	45,59	-2,25	LINEDATASERV	33,90	222,37	-0,29
INFOSOURCE B	26,95	176,78	...	MEDCOST #	8,40	55,10	+0,48
INFOTEL #	50,50	331,26	...	MEDISEP #	63,75	418,17	+2,66
INFO VISTA	35,10	230,24	-2,50	METROLOGIC C	83	544,44	-7,78
INFO NET	5,50	36,08	-2,65	MICROPOLIC	12,30	80,68	-0,81
INTEGRA ACT	MONDIAL PECH	5,81	38,11	+0,87

MULTIMANIA #	16,50	108,23	-4,35	NATUREX	12	78,71	+6,19
NATUREX	12	78,71	+6,19	NET2S	23,20	152,18	-3,33
NET2S	23,20	152,18	-3,33	NETGEM	20,46	134,21	-9,99
NETGEM	20,46	134,21	-9,99	NETVALUE #	7,70	50,51	-3,02
NETVALUE #	7,70	50,51	-3,02	NEURONES #	3,78	24,80	+2,44
NEURONES #	3,78	24,80	+2,44	NICOX #	68,05	446,38	-11,39
NICOX #	68,05	446,38	-11,39	OLITEC	50	327,98	...
OLITEC	50	327,98	...	OPTIMA DIREC	9,78	64,15	+3,82
OPTIMA DIREC	9,78	64,15	+3,82	OPTIMS #	3,47	22,76	-13,03
OPTIMS #	3,47	22,76	-13,03	OXIS INTL RG	0,80	5,25	-6,98
OXIS INTL RG	0,80	5,25	-6,98	PERFECT TECH	83	544,44	+0,06
PERFECT TECH	83	544,44	+0,06	PHARMAGEST I	20,05	131,52	-1,23
PHARMAGEST I	20,05</						

TECHNOLOGIE Le nouveau microprocesseur d'Intel, le Pentium 4, lancé le 20 novembre, comprend 42 millions de transistors et s'inscrit dans la fourchette d'évolution pré-

vue par la loi de Moore. ● **LA PUISSANCE** de calcul ainsi obtenue servira, selon le fabricant, à simplifier l'interface homme-machine grâce, par exemple, à une reconnaissance

vocale plus performante. ● **INTERNET** et les jeux vidéo devraient également bénéficier des performances de la nouvelle puce avec l'apparition de personnages virtuels et de scènes en

trois dimensions d'un réalisme inégalé jusqu'à présent. ● **L'ARCHITECTURE** NetBurst du Pentium 4 fait partie des trois innovations introduites par Intel dans le nouveau micropro-

cesseur. S'y ajoutent une fréquence triplée du bus interne et l'addition de 144 nouvelles instructions améliorant, entre autres, la fluidité des images sophistiquées des jeux vidéo.

Les puces franchiront la barre de 100 millions de transistors d'ici 2003

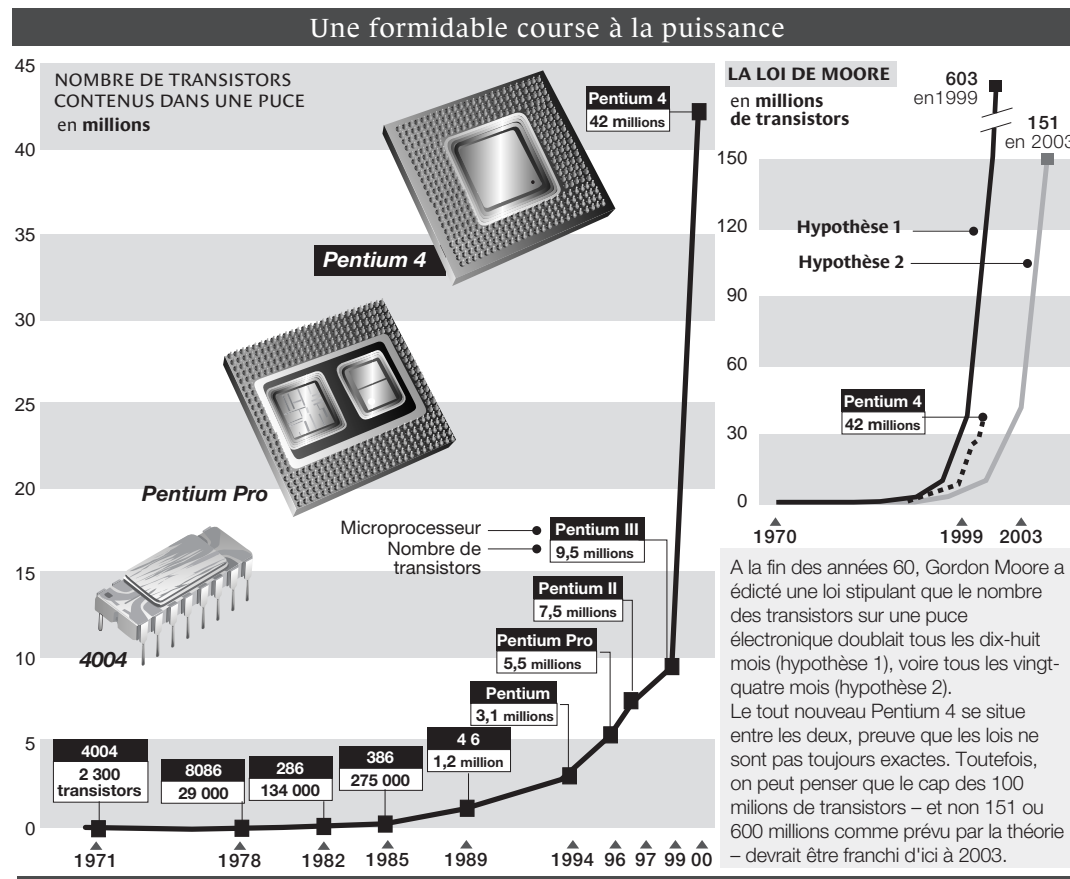
L'arrivée du Pentium 4 sur le marché des microprocesseurs devrait d'améliorer la communication entre l'homme et l'ordinateur. Il permettra notamment d'accéder plus rapidement au contenu multimédia d'Internet et facilitera la tâche des vidéo-amateurs

LA LOI de Moore, qui stipule que le nombre de transistors dans les microprocesseurs double tous les dix-huit ou tous les vingt-quatre mois, est-elle éternelle ? Cet incroyable constat d'une croissance exponentielle de la puissance de calcul des puces a été fait par Gordon Moore, l'un des fondateurs d'Intel, à la fin des années 60. Aujourd'hui encore, elle se vérifie dans une de ses hypothèses. A quelques irrégularités près. Le Pentium 4, lancé le 20 novembre (*Le Monde* du 21 novembre), en est la démonstration avec ses 42 millions de transistors. Dans dix-huit mois, la prochaine puce devrait en contenir plus de 80 millions, dernière étape avant les 100 millions, sorte de mur du son de l'électronique au-delà duquel il est difficile d'imaginer à quoi une telle puissance pourra bien servir.

« Cette question revient régulièrement », commente Jean-Paul Colin, directeur du développement d'Intel France. « Le besoin de performance est d'autant plus important que les ordinateurs s'adressent à un public plus large », ajoute-t-il. La fameuse « interface » entre l'homme et la machine se révèle en effet l'un des plus gros consommateurs de puissance. L'antique système d'exploitation MS-DOS, qui imposait de connaître par cœur la syntaxe des commandes, se contentait du modeste processeur 386 du milieu des années 80. L'arrivée de Windows a imposé le passage au Pentium. Et le Pentium 4 prétend améliorer la reconnaissance vocale permettant, outre la dictée, la généralisation de la commande de la machine par la voix.

L'ERREUR DEVIENT INSUPPORTABLE

« Or un taux d'erreur limité, ne serait-il que de 1 %, n'est pas supportable dans le cadre d'un dialogue homme-machine », souligne Jean-Paul Colin. Il faudrait des ordinateurs encore mille fois plus puissants pour qu'ils soient utilisés sans difficulté par n'importe qui. » A terme, les logiciels de reconnaissance vocale pourront sans doute se passer



du fastidieux apprentissage qui réduit aujourd'hui leur utilisation à un seul locuteur. En revanche, pour Intel, cette réserve de besoins à satisfaire justifie la folle ascension, de plus en plus verticale, de la courbe de la loi de Moore.

En passant de 9,5 millions de transistors lors de l'introduction du Pentium III à 42 millions avec le Pentium 4, l'industriel de Santa Clara aborde une nouvelle phase dans les applications de ses puces. Gilles Granier, directeur général d'Intel France, parle d'« Internet visuel ». Une sorte de combinaison de l'informatique graphique et visuelle, inaugurée par le Pentium Pro, et de l'accès aux informations multimédia de la Toile facilité par le Pentium 4. Un engagement qui est à l'opposé de celui de la firme

Sun (*Le Monde* du 21 novembre), ennemi historique de l'ordinateur personnel autonome.

Ce PC-là est devenu trop complexe, affirme l'industriel. Son manque de capacité d'adaptation plaide, insiste-t-il, pour la concentration de la puissance dans les serveurs du réseau Internet, permettant aux utilisateurs de se contenter d'appareils simplifiés à l'extrême, qui pourraient même se limiter à un simple écran.

OBSOLESCENCE GALOPANTE

Pour l'instant, le débit d'information limité des tuyaux du réseau mondial donne plutôt raison à Intel, ce qui condamne les utilisateurs à subir les effets de l'obsolescence galopante de leur matériel. Mais, demain, rien ne permet de

dire que l'équation ne donnera pas un résultat différent.

En attendant, le Pentium 4 fait donc son apparition dans un contexte favorable. La nouvelle puce va sans doute ouvrir la porte aux présentatrices virtuelles d'information dans la lignée d'Ananova (*Le Monde* du 21 avril) qui seront animées en temps réel via Internet. L'avatar EVE créé par la société Haptik démontre les possibilités offertes par des personnages totalement artificiels. L'utilisateur peut, d'un clic de souris, changer le décor, la tenue ou le maquillage d'une jeune femme dont la variété et le raffinement des expressions de visage se démarquent des mimiques approximatives des personnages à la Lara Croft.

Intel fait également la démon-

stration des capacités des premiers jeux vidéo à tirer profit de la puissance de calcul du Pentium 4 et de ses 144 nouvelles instructions. Des vols d'oiseaux imaginaires et fantastiques se déplacent dans un décor aussi réaliste que possible. La cadence atteint 15 images par seconde, une performance pour une scène aussi complexe. Certes il y a encore quelques saccades, mais... Outre les créateurs et les joueurs, la dernière génération de puces devrait séduire les amateurs de montage vidéo qui doivent aujourd'hui s'armer de patience pendant les phases de compression numérique de leurs œuvres. Intel garantit, pour le traitement d'une vidéo par le logiciel Windows Media Encoder 4.1 avec le Pentium 4 à 1,5 GHz, un gain de temps de 87 % par rapport au Pentium III à 1 GHz. Les résultats dépendent néanmoins largement des programmes utilisés. Ainsi, avec Video 2000 MPEG-2 Encoding, l'économie ne dépasse pas 26 %.

DES CADENCES TRIPLÉES

Les performances de la nouvelle puce résultent de la combinaison de trois innovations. L'architecture NetBurst, en premier lieu, dispose d'un moteur d'exécution rapide pour les calculs sur les entiers très utilisés dans les algorithmes des programmes multimédias. Elle permet de fonctionner au double de la fréquence interne, grâce à l'exécution des instructions en nombre entier en un demi-cycle d'horloge. D'où son adaptation au visionnage de la vidéo en continu (*streaming*) et à la 3D. Le système baptisé Hyperpipelined double le nombre d'étapes de traitement d'une instruction en passant à 20, contre 10 sur le Pentium III. D'où un meilleur enchaînement des commandes sans attendre la fin de l'exécution de chacune d'elles. Le bus interne, c'est-à-dire le canal de circulation des données à l'intérieur de la puce, fonctionne à 400 MHz, soit le triple de la cadence du Pentium III (133 MHz). Le débit des échanges d'information atteint 3,2 gigaoctets par seconde, aussi bien avec la mé-

moire qu'avec les composants de contrôle (Chipset) de la carte mère.

Pour tirer profit de ces caractéristiques, Intel fait appel aux nouvelles mémoires Rambus (RDRAM). De quoi laisser planer une interrogation, car ce type de composants reste rare sur le marché et donc cher. Intel prépare une alternative avec un Chipset autori-

Les constructeurs ne se précipitent pas

Déception. Les ordinateurs équipés du nouveau microprocesseur Pentium 4, mis en vente lundi 20 novembre, sont plus rares que prévu. Rien chez Compaq, Hewlett-Packard, IBM ou NEC. Dell est la seule grande marque à proposer un modèle, Dimension 8100, équipé d'un Pentium 4 à 1,4 GHz, 128 mégaoctets de mémoire RDRAM, un disque dur de 40 gigaoctets et un écran de 19 pouces : prix 2 000 dollars (15 435 francs, 2 353 €). Il faudra régler 3 000 dollars (23 153 francs, 3 529 €) pour la version à 1,5 GHz avec un disque dur de 80 gigaoctets et un lecteur de DVD. Moins prestigieuse, la marque PowerSpec PC s'aligne sur le premier prix, mais casse le second avec son PowerSpec 8210 doté de la puce à 1,5 GHz à 2 400 dollars (18 522 francs, 2 823 euros) sans écran. Si, sur le marché français, ces tarifs doivent être majorés aujourd'hui, ils devraient se rapprocher de ces niveaux d'ici quelques mois, une fois estompé l'effet de lancement.

sant l'emploi de mémoires plus classiques (SDRAM). Mais il ne devrait pas être disponible avant le troisième trimestre 2001, car le fabricant rencontrerait des problèmes dans ce domaine ; le microprocesseur Timna, aujourd'hui abandonné, en aurait d'ailleurs été la victime.

Michel Alberganti

La micro-électronique se rapproche des limites de l'atome

LE PENTIUM 4 commence sa carrière avec une technique de gravure à 0,18 micron. Elle sera de 0,13 micron à la fin de 2001. Cette caractéristique propre à la fabrication des puces désigne la largeur du trait qui sépare deux transistors dans le processus (lithographie) qui permet de dessiner les composants sur la tranche de silicium qui les accueille. Cette valeur influence directement la densité du réseau de transistors et sa vitesse de fonctionnement, ainsi que la consommation électrique et la dissipation de chaleur de la puce.

Le Pentium II était produit avec une gravure à 0,25 micron et le Pentium III a bénéficié du passage à 0,18 micron. Ainsi, chacune des dernières puces d'Intel a bénéficié d'un changement de gravure au cours de sa carrière ce qui a permis d'augmenter considérablement leur cadence de fonctionnement. Une même architecture de microprocesseur telle que la P6 qui couvre les

puces allant du Pentium Pro au Pentium III a vu ainsi la fréquence d'horloge des puces passer de 150 MHz à 1,1 GHz. « Nous lançons un nouveau procédé de fabrication tous les deux ans », précise Gilles Granier, directeur général d'Intel France.

Depuis les débuts de la fabrication des puces, dans les années 70, la question de la limite de cette technique s'est posée. « On craignait alors l'influence du bombardement des rayons cosmiques sur le fonctionnement des mémoires électroniques », raconte Jean-Paul Colin, directeur du développement chez Intel France. En fait, toutes les barrières envisagées par les scientifiques ont été allègrement franchies par les industriels. D'où la prudence qui règne aujourd'hui en matière de prévisions. La loi de Moore (doublement du nombre des transistors d'une puce tous les dix-huit, voire vingt-quatre mois) reste à peu près vérifiée et l'explosion du nombre de

transistors par puce se poursuit grâce à la miniaturisation du trait de gravure. Le spectre redouté d'un abandon de la lithographie optique bien maîtrisée à l'usage de rayons X recule sans cesse. Une aubaine pour les industriels inquiets de cette épée de Damocles qui ferait exploser des investissements industriels. Des milliards de dollars pour chaque nouvelle usine.

D'INCERTAINES PERTURBATIONS

« En laboratoire, nous avons réalisé des transistors dont l'épaisseur de grille, c'est-à-dire la partie isolante en oxyde de silicium, ne dépasse pas 70 nanomètres (millionnièmes de millimètre) », indique Jean-Paul Colin. La réalisation de la couche isolante, qui n'est plus alors composée que de quelques dizaines d'atomes, réside dans le contrôle de la régularité du dépôt sous vide d'une épaisseur d'oxyde de silicium aussi faible. Actuellement, la fabrication industrielle du Pentium 4 avec une gra-

vure à 0,18 micron conduit à une grille de 0,15 micron d'épaisseur, le double de celle obtenue en laboratoire par Intel. Jena-Paul Colin estime qu'il est théoriquement possible de descendre jusqu'à une couche de un à deux atomes. Chacun de ces derniers mesurant 2 à 3 angströms (dix millionnièmes de millimètre), l'isolant ne dépasserait pas 10 angströms — 70 fois moins que le record actuel d'Intel.

Si un tel dépôt se révèle réalisable en série, il faudra vérifier que le principe d'incertitude d'Heisenberg, qui stipule qu'il est impossible de mesurer simultanément la vitesse et la position d'une particule, n'engendre pas des transistors « fuyards ». « Mais, même dans ce cas, la réalisation de microprocesseurs n'est pas impossible », affirme Jean-Paul Colin. Il suffit, pour cela, de considérer l'incertitude sur le mauvais fonctionnement de certains des millions de transistors contenus dans la puce comme une donnée du problème.

Un transistor disposerait alors de trois états possibles : passant, bloqué et incertain. Les perturbations introduites par ce dernier seraient éliminées par les procédés de correction d'erreurs déjà largement utilisés par les puces actuelles. Une partie des transistors de la puce serait ainsi dédiée à cette tâche. Mais le microprocesseur en comptant alors plusieurs centaines de millions, on pourrait se permettre ce luxe de correction sans perdre trop en performances. Ainsi, même les limites de l'atome ne semblent pas en mesure d'enrayer la machine de l'industrie micro-électronique.

M. A.

Une étoile très proche de la Terre vient d'être découverte

UNE ÉQUIPE internationale d'astrophysiciens vient de découvrir une naine brune ou une étoile de très faible masse très proche de nous. C'est au printemps 2000 que deux astronomes de l'Observatoire de Grenoble ont découvert sur des images de DENIS – un relevé des sources infrarouges proches de nous – un objet très rouge et inhabituellement brillant. Cet objet, dont la description est à paraître dans *Astronomy and Astrophysics Letters*, pouvait être soit une étoile de très faible masse très proche de nous, soit une étoile géante plus lointaine.

Travaillant en collaboration avec un astrophysicien espagnol, ils ont obtenu du temps d'observation sur le télescope Keck I à Hawaï pour réaliser un spectre de cet astre et déterminer ainsi sa nature. Dans la nuit du 30 mai 2000, il a pu être montré sans ambiguïté qu'il ne s'agissait pas d'une géante rouge mais d'une étoile de très faible

masse ou une naine brune massive et proche de la Terre. De plus, la non-détection de la signature du lithium à la surface ou dans l'enveloppe de cette étoile implique que celle-ci a une masse comprise entre 60 et 90 fois celle de Jupiter. Le manque de lithium démontre que la masse est plus grande que 60 fois celle de Jupiter, mais ne peut exclure qu'il puisse s'agir d'une naine brune (la limite entre les naines brunes et les étoiles est de 75 fois la masse de Jupiter). Une étoile proche devant se déplacer très rapidement par rapport aux étoiles lointaines, les astronomes de l'Observatoire de Paris ont analysé d'anciens clichés de 1975 et 1986 grâce à un instrument d'analyse baptisé MAMA. L'étoile a été retrouvée et la mesure de son déplacement effectuée.

SANS ÉCLAT

Les astrophysiciens estiment sa distance à environ treize années-lumière. Comment une étoile aussi proche a-t-elle pu passer inaperçue jusqu'à aujourd'hui ? Même si elle est très proche, son éclat apparent dans le domaine visible reste malgré tout relativement faible (elle est par exemple 10 000 fois trop faible pour être visible à l'œil nu). Ce faible éclat est dû au fait qu'elle est beaucoup plus froide et plus petite que le Soleil.

De tels objets ont donc pu échapper aux observateurs, particulièrement dans l'hémisphère Sud qui jusqu'à aujourd'hui a été moins systématiquement exploré que l'hémisphère Nord.

Alors comme ça vous ne croyez pas au Père Noël ? Et bien, venez-le-lui dire en face !

Découvrez Stockholm à Noël. Pour seulement 2160 FRF, vous bénéficiez du forfait week-end à Stockholm, vol aller-retour sur SAS (départ samedi, retour lundi), 2 nuits dans un hôtel Scandic en chambre double ainsi que la carte "Stockholm Go There" :

2160 FRF
Prix TTC à partir de

transfert aéroport-ville à bord de l'Arianda Express, les transports en commun et l'entrée dans les principaux musées sont gratuits. Pour vos réservations, appelez Scanditours au 01 42 85 64 30 ou visitez le site www.gotostockholm.com



Un partenariat entre Stockholm Information Service, SAS et Scandic Hotels.

STOCKHOLM
It's there. Go there.

NOUVELLE ADRESSE
22, RUE QUENTIN BAUCHARD
(angle Champs-Élysées)

club
OUVERT
TOUS LES JOURS

79

MÊME AMBIANCE - NOUVEAU DÉCOR
THÉ DANSANT SOIRÉE "DANCE"
TOUS LES JOURS de 14h30 à 19h
VENDREDI et SAMEDI de 22h à l'aube

SOIRÉE RÉTRO
Du dimanche au jeudi à 21h30

Tél. 01 47 23 68 75

Michel Desjoyeaux tente de s'extraire du pot au noir

A quelque 18 milles d'Yves Parlier, qui occupe la tête du Vendée Globe, le Breton affronte avec philosophie la célèbre zone de calme équatoriale

400 MÈTRES CARRÉS de toile dehors sur 620 possibles, et pas un souffle d'air. La poisse. Comme le reste de la flotte du Vendée Globe, Michel Desjoyeaux (PRB) n'avance pas. « J'ai fait 3 nœuds toute la nuit, confiait-il mardi matin. Le vent est tellement variable que le pilote automatique a du mal à suivre. Parfois, le bateau part carrément dans le sens inverse. » Le pot au noir, cette zone mouvante de rencontre des deux hémisphères où les vents du sud butent contre ceux du nord, est bien le purgatoire des navigateurs : un endroit que Blaise Cendrars décrivait dans *Bourlinguer* comme « un poteau gluant auquel on attache les marins récalcitrants pour leur donner le chat à neuf queues ».

Michel Desjoyeaux ne s'autoflagelle tout de même pas. Il avait rétrogradé à la deuxième position, mardi 21 novembre. Cette lenteur désespérante – il n'a parcouru que 70 milles en vingt-quatre heures – est le lot de tous, et il est passé par là à deux reprises déjà, en 1985 et en 1993, en équipage lors de la course autour du monde avec escales (ex-Whitbread). La première fois, il n'avait que dix-neuf ans. « Je ne me souvenais pas d'une mer aussi formée et qui freinait autant le bateau, dit-il. On ne sait pas quand ça passe et on essaie tous d'en sortir au moins mauvais endroit. »

« VOLER LE VENT AUX NUAGES »

Dans ce passage d'une moitié à l'autre du monde, il n'y a rien entre ciel et mer que des vents indécis qui tournent, forçant ou mollissant trop brutalement, et le temps qui semble arrêté. Il estimait, mardi, qu'il lui restait une centaine de milles « avant d'en sortir ». Alors, il s'applique à « faire marcher le bateau ». « Dans la nuit de dimanche à lundi, j'ai dû changer trente fois de voiles, dit-il. J'en ai mal aux bras, mal aux mains. »

De loin, sa course ressemble jusqu'ici à un sans-faute : un duel avec Yves Parlier (Aquitaine-Innovations) parti plus à l'est et avec qui il partage la tête de l'épreuve depuis le départ. Michel Desjoyeaux s'en défend : « Vous voyez ça de la terre, mais je peux vous dire que j'en fais, des conneries. » L'essentiel étant « d'en faire moins que les autres », il surveille « tout le monde ». « J'essaie de voir s'ils

ont choisi une option différente à cause d'un problème technique ou parce qu'ils ont une bonne raison à moyen terme », dit-il.

Comme sur le circuit Figaro (monotype de 9,14 m) en solitaire qu'il a longtemps dominé, il n'utilise ni montre ni réveil. Il fait corps avec son bateau. « Je me réveille quand il me demande de m'occuper de lui. Parfois, je continue à dormir et il se débrouille tout seul », explique-t-il. Même sur un 60 pieds (18,24 m), il peut sombrer comme un bébé dans le sommeil ; comme cette nuit de lundi à mardi où « il n'y avait pas grand-chose d'autre à faire ». Aux aurores, il s'est remis à scruter le ciel étoilé, s'est lancé à la poursuite d'un gros nuage « pour essayer d'aller lui piquer son vent ». Il doit se « bagarrer pour chaque mille ». Du pot au noir, de son effet d'« accordéon », il faut à tout prix sortir en tête pour creuser à nouveau l'écart.

Surnommé « le Professeur » par le milieu de la course au large qui loue son talent pour le partage des connaissances, Michel Desjoyeaux dispose d'un des monocoques de 60 pieds les plus figués de la flotte des vingt-deux voiliers restant en course. Dernier d'une famille de sept enfants, élevé sur le chantier d'entretien et d'hivernage de bateau de ses parents à Port-la-Forêt (Finistère), il a eu tout le temps de penser au voilier qu'il se construirait un jour. Pour avoir joué, entre autre, les pilotes d'essais sur l'Hydroptère, multicoque « volant » imaginé par Eric Tabarly, il rêvait d'un trimaran de 60 pieds.

EN PELOTON

Il y a deux ans (Le Monde du 20 octobre 1998), il jurait qu'un tour du monde en solo « sans bagarre, avec un concurrent à 1 000 milles devant et un autre à 1 000 milles derrière » ne l'intéressait pas. Mais voilà, aujourd'hui, les concurrents du Vendée Globe sont à dix voiliers dans un espace de 100 milles. « Il faut que ça dure le plus longtemps possible, jubile-t-il. C'est ce qui nous permettra à tous de tenir. »

C'est Isabelle Autissier, fatiguée de voguer seule, consciente d'avoir frôlé le non-retour après naufrages et autres démâtages, qui a recommandé Michel Desjoyeaux à son sponsor, la société vendéenne Produits de revête-

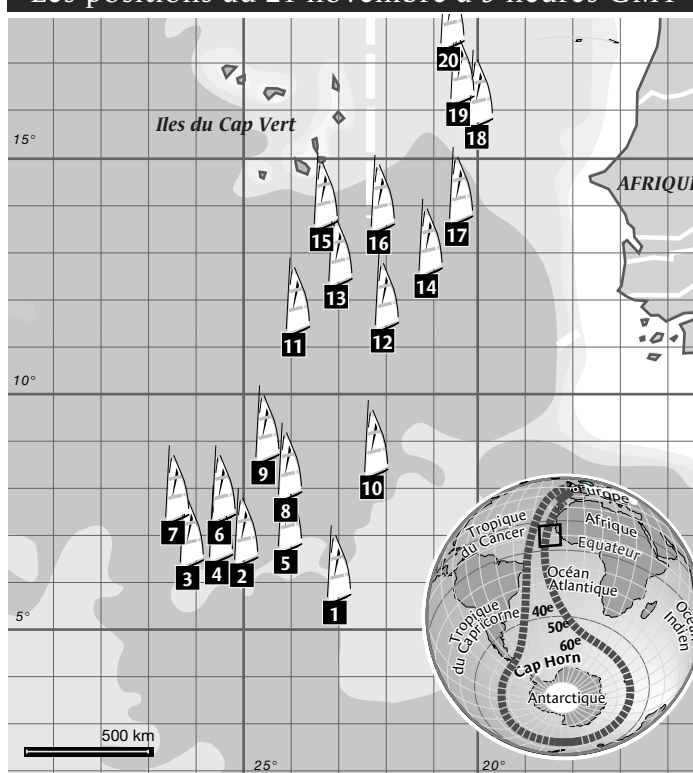
ments du bâtiment (PRB), début 1999, pour lui succéder. Tout de suite, il a eu carte blanche. On dit son bateau innovant, compliqué. « Je ne fais que piller les idées des autres et travailler la mise au point, dit-il, car inventer des choses ça devient de plus en plus difficile. J'adapte le cahier des charges à mon bien-être. »

EMPRUNTS ASSUMÉS

Son PRB a donc la même coque que le Sodebo de Thomas Coville et le même pont que le Whirlpool de Catherine Chabaud, son gréement est identique à celui du Britannique Tony Bullimore sur la dernière édition du Vendée Globe mais avec un mât en moins, et sa quille orientable est conçue dans le même esprit que celle qu'il a utilisée pour la Mini-transat sur un 6,50 m en 1991. Et, jusqu'ici, tout va comme Michel Desjoyeaux l'avait prévu. « Je savais de qui serait constitué le groupe de tête, je ne savais juste pas où je m'y situerais », dit-il. A titre « indicatif », il garde sur sa cartographie la trace du vainqueur de la dernière édition, Christophe Auguin.

Patricia Jolly

Les positions au 21 novembre à 5 heures GMT



1	PARLIER (Aquitaine-Innovations)	21 124	18	CARPENTIER (VM-Matériaux)	381
2	DESJOYEUX (PRB)	18	19	TOLKIEN (This Time - Argos Sotdici)	432
3	JOURDAIN (Sill-Matines-La-Potagère)	43	20	GALLAY (Voilà.fr)	463
4	DUBOIS (Solidaires)	44	21	DINELLI (Sogal-Extenso)	466
5	THIERCELIN (Active-Wear)	46	22	SANSO (Old-Spice)	508
6	COVILLE (Sodebo-Savourons la vie)	55	23	DE GREGORIO (Wind)	631
7	MACARTHUR (Kingfisher)	60	24	BIANCHETTI (Aquarelle.com)	657
8	HALL (EBP-Esprit PME-Gartmore)	112	25	MUNDUTEGUY (DDP-60° sud)	702
9	WAVRE (Union bancaire privée)	150	26	KONYOUKHOV (Modern Univers. for Hum.)	1 150
10	CHABAUD (Whirlpool)	156	27	GOLDING (Team Group 4)	1 967
11	SEETEN (Nd Pas-Calais/Choc. du monde)	320	28	DE RADIGUES (La Libre Belgique) (abandon)	
12	DUMONT (Euroka-Un Univers de serv.)	353	29	STAMM (Armor Lux - Bizac Foie gras) (abandon)	

Distance en milles par rapport à l'arrivée pour le premier, et distance en milles par rapport au premier pour les autres

D'APRÈS VOUS, OÙ SE TROUVENT LES DÉCHETS RADIOACTIFS EN FRANCE?

ANDRA
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

Deux échappés et cinq poursuivants en quête des alizés du sud

YVES PARLIER (Aquitaine-Innovations) a repris l'avantage. Mais il reste ténu. Dans la « zone intertropicale de convergence » des météorologistes, plus connue sous le nom de pot au noir par les navigateurs, l'Aquitain a été récompensé de son option vers l'est. Mais, à une poignée de milles, Michel Desjoyeaux (PRB) ne lâche pas prise. Les deux hommes se partagent le commandement de la course depuis le départ. A leurs troupes, Roland Jourdain (Sill-Matines-La-Potagère), Thierry Dubois (Solidaires), Marc Thiercelin (Active-Wear), Thomas Coville (Sodebo), Ellen MacArthur (Kingfisher) tentent de ne pas se relâcher et manœuvrent sans cesse pour profiter du moindre souffle d'air. Il faut négocier les grains tout en ménageant ses voiles.

Leurs nerfs sont mis à rude épreuve. Ils le savent : une partie de la course se joue en ce moment, dans ce ventre mou et capricieux du globe terrestre. Car le premier à « toucher » l'alizé du sud s'échappera. Benjamin de la course à vingt-quatre ans, la Britannique Ellen MacArthur, partie très à l'ouest, n'hésite d'ailleurs pas à avouer sa perplexité devant les réactions imprévues de son monocoque : « J'ai encore beaucoup à apprendre en météo. »

Deux abandons ont déjà été enregistrés sur les vingt-quatre engagés. Après le Belge Patrick de Radiguès (La Libre-Belgique), assommé par une chute dans son bateau et miraculeusement échoué sans dommage sur une

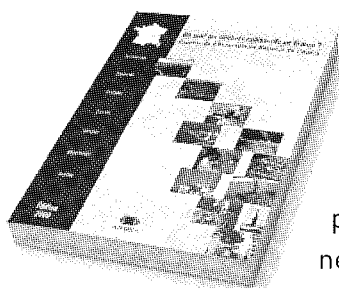
plage portugaise, mercredi 15 novembre, c'est le Suisse Bernard Stamm (Armor-Lux-Foies-Gras-Bizac) qui a renoncé, dimanche, victime d'une panne de pilotes automatiques et d'un arrachage de barre. Bernard Stamm est arrivé le lendemain aux îles du Cap-Vert, où un de ses préparateurs techniques devait lui apporter les pièces nécessaires pour réparer. Il prévoit de ramener son voilier à son port d'attache finistérien de Lesconil.

MIKE GOLDING IN EXTREMIS

Le Britannique Mike Golding (Team-Group-4), de retour aux Sables-d'Olonne quelques heures après le départ du jeudi 9 novembre, à la suite d'un spectaculaire démâtage, a finalement pu repartir vendredi dans les limites du règlement qui lui permettait de reprendre la mer jusqu'au dimanche 19 novembre à 16 h 11.

Un mât neuf lui a été expédié de Southampton (Royaume-Uni) par mer et terre, et son fournisseur a travaillé sans relâche pour tailler au plus vite un jeu de voiles neuves destinées à remplacer celles abandonnées en mer. La course étant d'ores et déjà perdue pour Golding, il s'est remotivé en se jurant d'améliorer le record de l'épreuve détenu par le précédent vainqueur, Christophe Auguin, en 105 jours 20 heures 31 minutes et 23 secondes. Mais il se retrouvera bien plus seul en mer que les autres solitaires du Vendée Globe.

P. J.



ÉDITION 2000

Repérer où se trouvent les déchets radioactifs existants, les décrire et les classer en fonction de leur origine et de la radioactivité qu'ils contiennent, préciser leur devenir, tel est le travail que mène minutieusement l'Andra. Comme chaque année, depuis 1993, l'Andra publie l'état et la localisation des déchets radioactifs en France. **Ce document**, réalisé avec la coopération des pouvoirs publics, des producteurs de déchets et des associations de défense de l'environnement **est disponible gratuitement sur simple demande à l'Observatoire de l'Andra**, Parc de la Croix Blanche - 1/7, rue Jean-Monnet - 92298 Châtenay Malabry Cedex. Tél. 01 55 38 15 31, 3614 code ANDRA* ou www.andra.fr.

Vent fort sur le Nord-Ouest

En raison de la grève à Météo France (lire aussi page 38), nous ne sommes pas en mesure de publier les prévisions habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

MERCREDI. Le temps reste perturbé en raison d'une dépression à 985 hectopascals sur l'Angleterre. Elle envoie des masses nuageuses et pluvieuses sur le pays et les vents dépassent les 100 km/h en Manche.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le vent atteint 70 km/h dans les terres, 110 km/h sur les côtes de Manche. Le ciel est très menaçant avec des pluies. En revanche, les averses sont séparées par quelques moments ensoleillés de la Vendée et du Morbihan au Perche et à l'Anjou. Il fait de 10 à 12 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Rafales de 100 km/h sur les côtes, 70 km/h en région parisienne. Des périodes ensoleillées

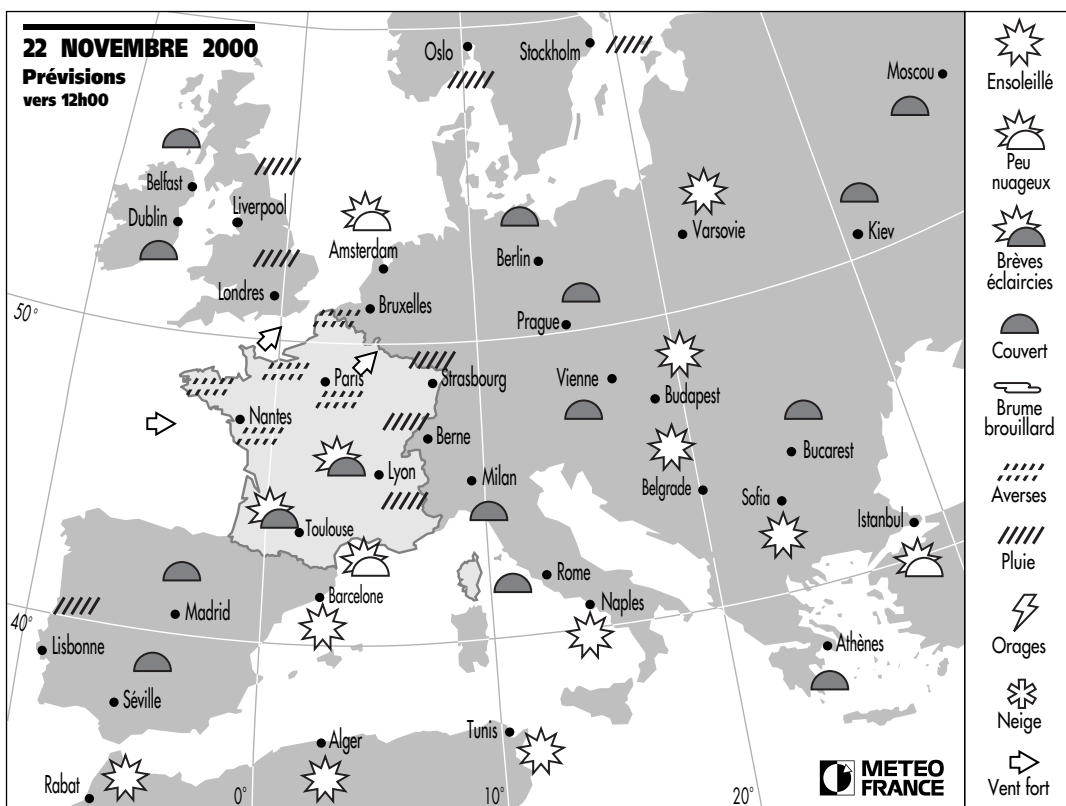
n'empêchent pas quelques averses. Il fait de 10 à 12 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Il pleut en matinée de l'Alsace et des Vosges à la Franche-Comté. Un ciel plus variable se généralise l'après-midi. Des averses se produisent entre les acalmies. Il fait environ 10 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Quelques pluies matinales du Quercy au Rouergue, puis un temps plus sec avec des périodes ensoleillées en Aquitaine et Midi-Pyrénées, un ciel plus variable en Poitou-Charentes. Il fait de 13 à 15 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Matinée pluvieuse en Auvergne et Rhône-Alpes. Un ciel plus lumineux s'installe l'après-midi, plus tardivement dans les Alpes. Il fait de 10 à 13 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Il pleut le matin dans l'arrière-pays et même localement jusqu'à la côte (sauf en Corse). Le soleil revient dans l'après-midi. Il fait de 14 à 17 degrés.



KELKOO
COMPARE TOUS LES PRIX D'UN COUP

www.kelkoo.com
Votre Guide d'Achat sur Internet

PRATIQUE

Le choix de montures est toujours délicat pour les utilisateurs de verres progressifs

LA PRESBYTIE affecte actuellement plus de vingt millions de personnes en France, dont 42 % relèvent d'une correction visuelle associée : myopie, hypermétropie, astigmatisme. On enregistre six cent mille nouveaux cas chaque année. A partir de quarante ans, le cristallin ne permet plus une accommodation suffisante. La vision de près est la première touchée, suivie par la vision intermédiaire. Les verres progressifs suppléent à cette déficience en ajoutant un verre positif à la correction déjà existante. L'addition varie, de 0,75 dioptrie pour un jeune presbyte à 3,00 pour un presbyte âgé.

Depuis le lancement par Essilor, en 1959, de la première génération de « Varilux », les verres progressifs se sont perfectionnés. Ils ménagent trois zones de vision : de loin (VL), de près (VP) et intermédiaire (VI). La plage intermédiaire, aussi appelée « zone de progression », qui peut aller, selon les verres et les fabricants, de 12 à 18 millimètres, permet de passer en douceur de la vision de loin à la vision de près : on évite ainsi de voir brusquement les escaliers vous sauter à la figure. S'ils n'éli-

minent pas toutes les déformations latérales, les verres progressifs haut de gamme tentent de limiter les aberrations visuelles. Enfin, ils sont de plus en plus minces et, s'ils sont organiques, de plus en plus légers.

Mais qu'en est-il lorsque le presbyte cumule plusieurs défauts visuels et se trouve affligé d'une forte correction ? La question est d'autant plus cruciale que les montures ont évolué. Aux lunettes percées, presque invisibles, ont succédé des montures miniaturisées dont la hauteur varie de 28 à 36 millimètres.

On peut se demander quelle est leur compatibilité avec un verre progressif qui, « pour un maximum de confort, doit laisser 20 à 22 millimètres entre le centre de la pupille et le bas de la monture », explique-t-on chez Essilor. Ainsi, pour un verre dont la progression (ou espace réservé à la vision intermédiaire) sera de 14 millimètres, la plage affectée à la vision de près sera de 8 millimètres. « Dix-huit millimètres entre le centre de la pupille et le bas de la monture suffisent », estime-t-on chez Hoya ; alors, « le confort peut encore être

assuré parce que les trois niveaux ne sont pas fortement délimités : on peut regarder dans la zone de vision intermédiaire un arbre qui se trouve au loin, sans qu'il soit forcément très flou », remarque Pierre Cruveiller, enseignant au lycée technologique Fresnel, à Paris.

« Les clients s'adaptent », répondent les opticiens, qui reconnaissent cependant que réduire à 18 millimètres l'espace entre le centre de la pupille et le bas de la monture, obère un peu le confort du porteur. Pour se conformer aux critères de la mode, les fabricants

d'optique ont suivi le mouvement. C'est le cas de Hoya, Bourgeois et, surtout, d'American Optical, dont l'« AO Compact » a été spécialement conçu pour les petites montures avec un montage possible à 17 millimètres.

Chez Essilor, on refuse de s'engager dans cette voie et de sacrifier le confort à l'esthétique. Deux fabricants, Zeiss et Rodenstock, se sont lancés dans la conception de verres « personnalisés » qui tiennent compte à la fois de la morphologie du porteur (écart pupillaire), de la distance entre le

verre et l'œil, de la taille et de la cambrure de la monture.

Enfin, l'épaisseur du verre n'est pas identique pour tous. Le verre correcteur de l'hypermétropie est épais au centre et fin sur les bords. A l'inverse, le verre qui compense la myopie est fin au centre et épais sur les bords, si bien que les opticiens ont tendance à préférer des montures de petite taille. Mais dans une monture très fine un verre trop épais sera inesthétique. L'allure de la monture sera encore plus disgracieuse si le porteur est atteint d'une importante « aniso-

métropie » (grosse différence entre les deux yeux) ; il risque de se retrouver avec un verre beaucoup plus épais que l'autre. « On devra alors rééquilibrer en faisant épaisser le verre le plus fin, ou opter pour une monture en plastique », explique un opticien.

Pour évaluer l'épaisseur d'un verre, deux critères sont à prendre en compte : l'épaisseur minimale exprimée en dixièmes de millimètres, et l'indice. Plus ce dernier est élevé, plus le verre est fin. Ainsi, pour les verres minéraux, l'indice va de 1,52 à 1,88 ; mais ils sont fragiles et plus lourds que les verres organiques dont l'indice maximum est de 1,71 (chez Hoya). Un presbyte dont la myopie est importante (moins 10,50) ne pourra pas prétendre à des verres fins : l'épaisseur au bord sera au moins de 5 millimètres, selon l'indice du verre, la taille de la monture, sa forme, et la position de la pupille dans celle-ci. Il ne pourra pas non plus être équipé de verres ultra-légers et solides en polycarbonate, utilisés pour les lunettes percées : ils ne corrigent pas en dessous de - 10.

Michaëla Bobasch

Les prix

● **Devis.** Chaque fabricant propose des verres progressifs d'entrée de gamme et des verres très élaborés. Pour un verre haut de gamme d'une même puissance avec les mêmes traitements anti-reflets et anti-rayures, les prix allaient, chez trois opticiens mutualistes, de 950 F à 1 314 F (pour un « Aptive » de BBGR) et de 1 225 F à 1 600 F (pour un Varilux Panamic d'Essilor).

Conseil : se rendre chez plusieurs opticiens, demander des informations sur la marque et les caractéristiques des verres proposés, ainsi qu'un devis détaillé.

● **Moins cher.** Le magasin pédagogique du lycée Fresnel, à Paris, propose des montures et des verres à prix compétitifs. Le travail est réalisé par les élèves-opticiens. Intéressant à condition de ne pas être pressé, car il faut compter une heure lors de la première

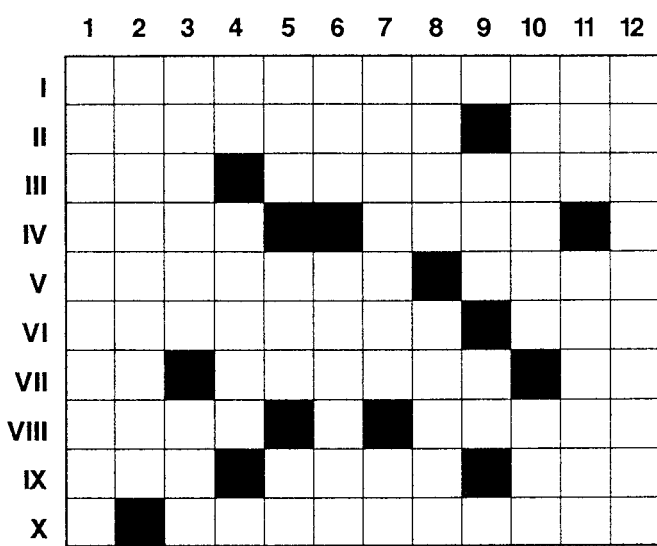
séance (l'élève s'occupe du client et le professeur supervise) et une à deux semaines entre la commande et la livraison. Sur rendez-vous : 01-53-69-62-79.

Ce même service (on indique plutôt une demi-heure pour la première séance et trois jours à une semaine pour la livraison) existe dans l'autre lycée spécialisé français, le lycée Victor-Bérard (Ecole nationale d'optique) à Morez (Jura). Tél. : 03-84-34-17-15.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 279

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr



HORIZONTALEMENT

I. Démobilisateur. - II. Dépassement fatal. Problème de fonds. - III. Le dernier est définitif. Conduits d'évacuation. - IV. Bout de terre dans l'eau. Ville de Roumanie. - V. Gentiment simplette. Donna un peu d'espace dans le texte. - VI. Lieux de création artistique. Gentiment simplet. - VII. Blanc et brillant. Prière avant la consécration. Lettres du questionnaire. - VIII. Semeur de vents et de tempêtes. Sans précédent. - IX. Sans fantaisie. Poils de petit-gris.

Cloué pour faire silence. - X. Progrès économique.

VERTICALEMENT

1. S'arrange pour toujours avoir le dessus. - 2. Impossible d'aller contre. - 3. Composé chimique. Marque en désordre ou marque au poignet. - 4. Conjonction. Fin et transparent. - 5. Formation politique. Surveille le monde entier. Pour les toiles étrangères. - 6. Ne peut pas rester en échec. Grands fournisseurs de caoutchouc. - 7. Mettra solidement en place. Au centre du tripot. - 8. Cara-

calla n'avait pas envie de partager le pouvoir avec lui. Homme de main. - 9. Fatigue à la longue. Discret dans ses informations. - 10. Luttèrent contre l'ennemi. Fait ceinture chez les Nippons. - 11. Conteste. Aboie pour un rien. - 12. A tout préparé avant de partir.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 278

HORIZONTALEMENT

I. Barbouilleur. - II. Atours. Aigri. - III. Rosse. Abroge. - IV. Amitiés. En. - V. Titillation. - VI. Is (si). Eluda. BCG. - VII. Nègres. Muser. - VIII. ESA. Cive. - IX. Rotors. Duo. - X. Redressement.

VERTICALEMENT

1. Baratineur. - 2. Atomisés. - 3. Rosit. Gard. - 4. Bustier. Or. - 5. Oreillette. - 6. US. Elus. Os. - 7. Asad. CRS. - 8. Lab (bal). Tamise. - 9. Lirai. UV. - 10. Ego. Obsédé. - 11. Urgence. Un. - 12. Rien. Griot.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunschbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

SCRABBLE

PROBLÈME N° 201

La Saint-Mandéenne

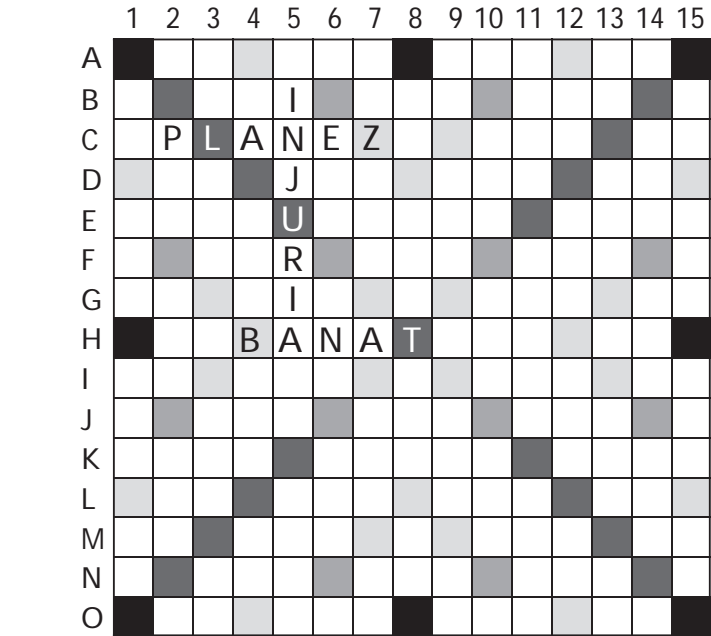
Partie jouée au club de Saint-Mandé.

MANDÉEN, adepte d'une religion gnostique du Proche-Orient.
a) Tirage : E I I Q S U V.
En deux endroits différents, placez deux mots rapportant respectivement 37 et 48 points. Ecrivez la meilleure solution sur la grille (elle est donnée ci-dessous).

b) Tirage suivant : B E E E F H T.
En deux endroits différents, placez deux mots rapportant respectivement 36 et 38 points. Ecrivez la meilleure solution sur la grille (elle est donnée ci-dessous).

Solution de a) : QUE, 8 A, 48, faisant PLANEZE, plateau de balsaite volcanique.
c) Tirage suivant : E F G I R S T.
En deux endroits différents, placez deux huit-lettres.

Solution de b) : EPHEBE, 2 B, 38.
Préparation de la grille de la semaine prochaine.
Avec A E E I L T X, trouvez trois



six-lettres incluant le X, mais issus de tirages différents. Trouvez un sept-lettres.

Solutions dans Le Monde du 29 novembre.

Solutions du problème paru dans Le Monde du 15 novembre.

a) CAHOTS, G 3, 39, en collante au-dessus de AHANAIS - CATHOS - CHIOTS.
b) CHATOIES, O 3, 101 - CAHOTAIS, 3 G, 90 - CHICOTAS,

crias, pour une souris, M 6, 88, ou l'anagramme SCOTCHAI - TORCHAIS, N 7, 88, ou les anagrammes HARCICOTS et CHARICOTS - TOUCHAIS, K 7, 76, ou l'anagramme OUSTACHI - CHIPOTAS, J 6, 73 - CHATIONS, 6 B, 71, ou l'anagramme TACHIONS.
c) ESQUIVAI - CIVIQUES - VINIQUES.

Michel Charlemagne

Styles voyages hiver

Un cahier spécial de 8 pages

mercredi 29 novembre

Le Monde
daté 30

CINÉMA

Cette semaine dans les salles sortent deux films consacrés à la fameuse « affaire Papin » qui, en 1933, a bouleversé la France et a inspiré de nombreuses œuvres dans l'histoire des arts – dont la pièce de Jean Genet, *Les Bonnes*. Premier film, *Les Blessures assassines*, un long métrage de fiction signé Jean-Pierre Denis ; celui-ci n'avait pas tenu une caméra depuis treize ans et son *Champ d'honneur*. Le deuxième film, *En quête des sœurs Papin*, de Claude Ventura, est un documentaire prévu initialement pour la télévision, et dont les producteurs, qui ont également collaboré au scénario du film de Jean-Pierre Denis, ont finalement décidé de le distribuer en salles. Ces deux films d'auteurs inspirés forment un diptyque saisissant, loin des clichés de l'époque et de la mémoire collective. Sur un registre très différent, Alain Cavalier, dans *Vies*, a choisi le biais du portrait pour affronter une nouvelle fois le mysticisme, à travers la peinture de trois proches et d'un mythe, Orson Welles. Rudolf Thome, avec *Paradis*, s'est attaqué quant à lui à Adam, un Adam d'aujourd'hui, vivant en Allemagne.

James Coburn, star et dilettante

DANS *L'Or des pistoleros* (1967) de William Graham, le personnage de James Coburn dit du viol qu'il est une « agression commise avec une arme bienveillante ». Peu de comédiens auraient pu se sortir d'une réplique à ce point inacceptable, mais Coburn, auquel le Festival d'Amiens, qui s'est achevé le 19 novembre, vient de rendre hommage, possède un talent hors norme pour rendre acceptables les paroles les moins pardonnables.

Son air dégingandé, sa longue silhouette, son sourire figé semblent faire de cet acteur né en 1928 une pâle réplique de Clark Gable. De fait, James Coburn paraît toujours passer dans ses films en s'ennuyant, épuisé avant le premier tour de manivelle, jamais assez concentré pour donner la pleine mesure de son talent. Sa nonchalance l'a longtemps condamné à jouer des seconds rôles, dans des films souvent réussis, *La Chevauchée de la vengeance* (1959) de Budd Boetticher, *Les Sept Mercenaires* (1960) de John Sturges, *L'enfer est pour les héros* (1962) de Don Siegel, *La Grande Évasion* (1963) de John Sturges, *Major Dundee* (1965) où son rôle d'éclaircir manchot montrait pour la première fois une fêlure

chez ce comédien qui remportera un Oscar, en 1999, pour son rôle de patriarche, dans *Affliction*, de Paul Schrader.

Le succès de la série des James Bond et la vague des films d'espionnage des années 60 offrent à Coburn un rôle taillé sur mesure, celui de l'agent secret Flint dans *Notre homme Flint* (1965) de

dais manie la nitroglycérine comme s'il s'agissait d'un jouet à la mode. Il ne dit pratiquement pas un mot face à un Rod Steiger volubile, singeant les méthodes de l'Actor's Studio. Coburn y incarne un homme revenu de tout. La révolution l'a épuisé, sa vie sentimentale se résume à de longs flash-back, jusqu'à sa mort stupide et inattendue qui ressemble à un attentat fomenté contre le spectateur. Leone montre qu'il n'y a rien de plus inacceptable que de voir James Coburn mourir à l'écran.

Sam Peckinpah s'y est employé deux fois. Dans *Pat Garrett et Billy le Kid* (1973) et dans *Croix de fer* (1976). Dans le premier film, Coburn, parfait dans le rôle de Pat Garrett, se fait abattre par les hommes dont il aura pourtant défendu les intérêts. Ce long-métrage, situé pendant la seconde guerre mondiale, dans le camp allemand, sur le front russe, était financé par un producteur allemand de films pornographiques. James Coburn y est un soldat, sans conviction nazie, conscient de la débâcle qui s'annonce. Le film s'achève quelques secondes avant sa mort sur l'éclat de rire de l'acteur.

ZOOM

Le Festival d'Amiens vient de rendre hommage au héros d'« Il était une fois la révolution »

Daniel Mann et *F comme Flint* (1967) de Gordon Douglas. Dans une publicité pour une marque de bière dans les années 70 où, vêtu en cow-boy, il vante avec un extrême détachement les mérites d'un brasseur de bière, Coburn entérine cette image de fumiste.

Dans *Il était une fois la révolution* (1971) de Sergio Leone, Coburn en révolutionnaire irlandais

RENCONTRE

Jean-Pierre Garcia donne la parole aux minorités

« Vous êtes le directeur du Festival d'Amiens qui vient de fêter son 20^e anniversaire. Quel bilan tirez-vous de cette manifestation ?

– Au regard de la liste de films, hommages, rétrospectives que nous avons pu consacrer au fil des ans à Mike Leigh, Shohei Imamura, Gordon Parks, Sam Peckinpah ou Gaston Kaboré, il y a eu un travail permanent sur la mémoire du cinéma. À côté de ce travail de mémoire, nous menons un travail de découverte très important avec, par exemple, ce que nous avons fait sur le cinéma des Amérindiens aux États-Unis au moment où l'on ne pouvait compter que quelques courts métrages de fiction, ou sur les cinémas d'Afrique. L'autre élément très important est notre préoccupation du public. Nous avons réalisé 60 000 entrées cette année.

– Quel réalisateur a fait office de révélation cette année ?

– Pour moi, le réalisateur mexicain Jaime Humberto Hermosillo à qui nous rendions hommage est aussi important qu'Arturo Ripstein. Il a un regard très circonscrit sur ce qui touche à l'esthétique de certains images. Hermosillo n'a pourtant jamais eu le moindre film sélectionné à Cannes.

– Votre activité se limite-t-elle au seul festival ?

– Nous travaillons beaucoup sur des cinématographies minoritaires et nous avons une activité très importante en direction des cinémas d'Afrique. Nous éditons un trimestriel qui s'appelle *Le Cinéma africain*. Nous venons d'ouvrir à Bruxelles un bureau pour gérer une mission d'assistance technique auprès de la commission européenne. Cette mission est consacrée à l'audiovisuel des pays d'Afrique et du Pacifique. On possède désormais une expertise sur les financements des dossiers. Nous avons développé un fonds d'aide au développement de scénarios avec quatre bourses de 50 000 francs chacune.

– Comment envisagez-vous les prochaines éditions du festival ?

– Nous aimerions continuer de donner à voir des auteurs ou des cinématographies qu'on ne peut plus voir ou pas encore voir. Nous envisageons une rétrospective consacrée à Edgar Ulmer. »

S. Bd

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Pour l'amour de deux « brebis enragées », criminelles et martyres

Les Blessures assassines. L'affreuse histoire des sœurs Papin sublimée par la rigueur de la mise en scène de Jean-Pierre Denis et la vigueur des interprètes

Film français de Jean-Pierre Denis. Avec Sylvie Testud, Julie-Marie Parmentier, Isabelle Renaud, François Levantal, Dominique Labourier. (1 h 34.)

Le début du film inquiète. Rappel des faits, voix off, description sans doute véridique et déjà oppressante de la vie de deux jeunes filles pauvres dans une institution du début du siècle. On voit venir le dossier historique sur l'un des faits divers les plus célèbres du siècle : le meurtre par les sœurs Christine et Léa Papin de leur patronne, Madame Lancelin, et de sa fille. Cela s'est passé au Mans, le 2 février 1933. L'affaire est d'autant plus lourde qu'elle a déjà suscité une énorme quantité d'écrits, d'analyses, de récits. Des surréalistes à Lacan en passant par *Les Bonnes* de Jean Genet, Sartre et Beauvoir ; au cinéma aussi, avec Papatakis (*Les Abysses*) ou Chabrol (*La Cérémonie*).

Sans esquiver ni l'écheveau des faits, ni leur puissance symbolique, le film de Jean-Pierre Denis se construit en affrontant ces pesanteurs, et tout cet appareillage judiciaire, journalistique, psychiatrique, romanesque, sociologique... La solution retenue par le réalisateur de *Histoire d'Adrien* et de *Champ d'honneur* est d'une exemplaire simplicité. Côté scénario, il déploie la plus grande richesse possible d'éléments biographiques, dressant

autour des deux protagonistes, Christine et Léa, un paysage humain d'une complexité qui décourage toute explication univoque du crime de celles que la presse de l'époque désigna comme des « brebis enragées ».

Côté mise en scène, il opte pour le refus de tout effet visuel – franchise du cadre, austérité des couleurs, refus de l'ornementation dans les décors comme dans l'expression des sentiments – et pour une intensité maximale de l'interprétation. Ce maximum d'intensité ne s'obtient pas avec un jeu appuyé et démonstratif. Au contraire, le travail accompli par tous les acteurs, c'est-à-dire toutes les actrices, est d'une remarquable subtilité.

OPAQUE ET SÉDUISANTE

Jean-Pierre Denis a réuni des interprètes qui semblent jouer d'instruments aux sonorités extrêmement différentes. Prodigieuse soliste, Sylvie Testud dans le rôle de Christine déploie toutes les ressources de finesse, de sensualité sourde, de violence contenue et de mystère qu'avait révélées chez elle *Karnaval* de Thomas Vincent, puis avec évidence *La Captive* de Chantal Akerman. En cadette dont l'apparence fruste dissimule des abîmes, Julie-Marie Parmentier (déjà remarquable dans *La vie ne me fait pas peur* de Noémie Lvovsky) est étonnante de présence opaque et séduisante, enfantine et féminine.



Sylvie Testud (à gauche) dans le rôle de Christine Papin est surprenante de violence contenue.

« Seconds violons », Isabelle Renaud incarne la mère avec un expressionnisme sensuel qui affronte vaillamment la charge négative du personnage, tandis qu'en quelques apparitions, Dominique Labourier libère Madame Lancelin de tout simplisme par le trait stylisé avec lequel elle dessine cette bourgeoise ambiguë, meilleure mère et pire dominatrice que la

génitrice des deux jeunes femmes. Chacune des comédiennes prend ainsi en charge, à l'échelle de son personnage, ce qui échoit au cinéaste pour le film tout entier : si le principe retenu est extrêmement simple, sa mise en œuvre, plan après plan, situation après situation, exige une rigueur et une sensibilité extrêmes, à aucun moment prises en défaut.

C'est ainsi que de l'enfance à l'épilogue de l'« affaire » – épilogue carcéral et funeste pour les sœurs, cérémonial et funèbre pour la ville et la société –, le film saura raconter les effets de l'éducation religieuse étouffante et de la criante inégalité des sexes, de la première guerre mondiale et de l'oppression sociale, de la montée de la réaction ouvrière, du conformisme

de la bourgeoisie de province et de la répression sexuelle, de la puissance des pulsions, de pathologies mentales... La liste des « causes » de l'événement est interminable : entre cette accumulation, toujours établie à partir de faits concrets, et l'horreur connue, attendue (et rappelée en prélude) du meurtre s'établit une tension dramatique qui ajoute à l'intensité du film.

Le plus beau résultat obtenu par Jean-Pierre Denis et ses interprètes, grâce à cette conception exigeante du cinéma est, sans rien ôter à la sauvagerie du crime, ni à ce que les meurtrières avaient eu de trouble et de déplaisant (chacune d'une façon bien différente), de rendre possible d'aimer aussi, et grandement, ces deux personnages. « Ce n'est pas un crime mais une histoire d'amour », prétend l'affiche du film. Elle a tort.

C'est d'être l'un et l'autre qui fait le prix des *Blessures assassines*. Le film conduit le spectateur vers une histoire d'amour pour des criminelles. Pour leur désir et leur maladresse à vivre, leur complexité humaine respectée, leur vérité d'être physiques eux-mêmes aimant, souffrant, désirant et traçant vaillamment leur chemin dans une existence ennemie. Avoir ainsi sculpté dans un pareil amas de clichés une telle singularité, et avec tant d'émotion, signe une bien belle réussite.

J.-M. F.

Chine

musique classique sur instruments traditionnels

Ensemble instrumental Tian Yin

(Conservatoire de Chine)

25 et 26 novembre

Ma Xianghua, vièle *erhu*

Cheb Leiji, cithare *qin*

Zhang Weiliang, flûtes

Wang Chengyi, cymbalum *yangqin*

2 et 3 décembre

Chen Yihan, luth *pipa* - Qiu Ji, cithare *zheng*

Liu Ying, hautbois *suona*

Xu Chaoming, orgue à bouche *sheng*

9 et 10 décembre

cité de la musique

01 44 84 44 84 www.cite-musique.fr

Un scoop au bout d'une balade cinéophile

En quête des sœurs Papin. Claude Ventura part à la recherche du passé avec les outils du film policier

Film français de Claude Ventura. Avec Pascale Thirode. (1 h 34.)

Comme beaucoup de films d'auteur, *Les Blessures assassines* est né d'une commande, en l'occurrence une proposition de la productrice Michèle Halberstadt, qui a ensuite collaboré au scénario de Jean-Pierre Denis. Celle-ci et son mari, le producteur Laurent Pétin, ont simultanément demandé à Claude Ventura de réaliser un documentaire sur la même affaire Papin, destiné à la télévision. Mais Claude Ventura est cinéaste. Il n'a donc pas fait un dossier mais un film. Denis et Ventura ont tourné en même temps, mais indépendamment l'un de l'autre. Le premier a nourri sa fiction d'éléments réels. Le second a plongé dans la réalité – actuelle et historique – avec les armes de la fiction, du film policier.

Claude Ventura présente son film comme une enquête, menée par une jeune femme (Pascale Thirode). Le ton murmuré sur la bande-son, la manière de s'approcher des lieux et d'en invoquer le passé, le

recours aux plans nocturnes dans des rues sombres et humides, la présentation des personnes rencontrées comme autant de personnages de fiction construisent une relation de curiosité à la fois ludique et exigeante avec le thème étudié.

Ce que va trouver Ventura est passionnant, et à la fin proprement sidérant. Parce qu'en cherchant dans les rues et les archives du Mans d'aujourd'hui Le Mans d'il y a soixante-sept ans avec une caméra empruntée à John Huston ou à Howard Hawks adaptant Dashiell Hammett, Claude Ventura aurait de toute façon produit, mis en scène, un état du réel. Chaque figure qui entre dans son champ est captivante, ce journaliste du *Maine libre*, cet informateur sorti de la nuit, cet employé de mairie qui tient les registres de l'état civil, Paulette Houdy qui a écrit *L'affaire Papin* (Editions Cenomane) dont s'est inspiré Jean-Pierre Denis.

Et les autres ! Ceux d'autrefois, le journaliste Fernand Bocage, le premier arrivé sur les lieux du crime, les experts, les juges, les notables qui ont fait des cérémonies expia-

toires des obsèques des femmes Lancelin mère et filles autant que du procès des filles Papin. Les descendants sont toujours là, ils hantent le hors-champ : rien ne laisse supposer que ce monde ait beaucoup changé. La caméra avance toujours, elle entre dans la maison Lancelin comme celle de Hitchcock dans le clocher de *Vertigo*, scrute les rues, les tombes, les murs de la prison et de ce couvent, Le Bon Pasteur, où tout a commencé.

TROUBLANTES DÉCOUVERTES

Et voilà que le film, bon enquêteur, commence à trouver. Explorant documents et mémoires, il trouve qu'il y avait eu un énorme scandale financier dans la région juste avant « l'affaire », dans lequel était mouillé M. Lancelin, le patron des sœurs, père et mari des victimes et que Paulette Houdy n'appelle jamais autrement que « le veuf de quelques heures ». Il trouve que le procès des sœurs a été incroyablement court (treize heures), que l'instruction a été bâclée, que des documents officiels ont été modifiés.

Le film trouve, incroyable mais

J.-M. F.

Bill Plympton, animé de noirs desseins

CE POURRAIT être un jeune homme très moderne, immergé jusqu'au cou dans son époque : un patronyme tout à fait contemporain, grâce à son assonance avec le

PORTRAIT

Violent et désuet, ce provocateur n'intéresse pas les chaînes de télévision

nom du président sortant des Etats-Unis, une popularité réelle qui se manifeste plus par le nombre de hits sur ses pages Internet que par la somme des spectateurs venus voir ses films en salle.

Mais Bill Plympton, dont des courts métrages animés sortent sur les écrans français sous le titre *Mondo Plympton* (lire page 31), est un enfant des années 60. Un survivant plus que quinquagénaire de la grande aventure de la contre-culture, que les caprices du hasard ont gardé en réserve de la cause jusqu'à l'avènement de Ronald Reagan.

C'est au cours du second mandat (1984-1988) de ce dernier que Plympton, jusque-là dessinateur de presse, se mit à animer des films, dans un style à la fois libre et classique. Diffusés dans des festi-

vals, ces cartoons puisent leur inspiration chez les maîtres de la bande dessinée et de l'illustration des années 60. Bill Plympton se reconnaît deux maîtres : Robert Crumb et Roland Topor. A l'un, il emprunte une manière très américaine de pervertir les conventions érotiques ; à l'autre, une agressivité iconoclaste. « Je suis un grand amateur de Disney, mais ma plus grosse influence en matière d'animation a été *Bugs Bunny* », reconnaissait-il lors d'un récent passage à Paris.

Progressivement, au moment même où les Etats-Unis arrivaient au paroxysme du néo-puritanisme, ses films se sont faits de plus en plus provocateurs. Un processus pénible pour le cinéaste, qui avoue garder une préoccupation permanente : « Ne pas choquer mes parents. » Il devait également tenir compte de la foi chrétienne de Maureen McElhone, compositrice de toutes les (excellentes) musiques qui accompagnent les Plymptoons : « Quand mes histoires sont trop osées, elle ne veut pas travailler dessus. »

Parce que ses films sont montrés sur les campus, il a aussi encouru l'ire de certaines féministes. Il lui a fallu attendre 1998 et son film *Sex and Violence* pour se libérer de ses derniers tabous : « J'ai réalisé que,



Bill Plympton : « Ma plus grosse influence a été *Bugs Bunny*. »

quand les gens disent qu'ils ne veulent pas voir de sexe ou de violence, ce n'est pas vrai. »

Il a trouvé sur Internet un milieu beaucoup plus favorable à son épanouissement que la distribution cinématographique américaine. Diffusés sur le site atomfilms.com, les Plymptoons en sont l'un des succès publics. Pourtant, malgré le succès de séries télévisées comme les *Simpsons* ou *South Park*, aucune chaîne n'a appelé Bill Plympton, trop violent et aussi étrangement désuet, avec ses héros d'aspect con-

servateur. L'or d'Internet lui permettra de continuer à occuper le statut qu'il revendique dans le monde de l'animation : « Je suis comme un groupe de garage comparé au grand orchestre de Walt Disney. Je voudrais réaliser un long métrage tous les deux ans. Je veux travailler seul, sans collaborateurs. J'ai essayé la fiction avec des acteurs, mais le problème avec eux, c'est qu'on ne peut pas leur faire exploser la tête quand on veut. »

Thomas Sotinel

Jean-Pierre Denis et Claude Ventura, cinéastes

Regards croisés sur l'affaire des sœurs Papin

Claude Ventura : « Nous n'étions que deux, Pascale Thirode et moi, pour faire le film ; on se sentait comme des déserteurs de l'armée régulière qui serait ton tournage, Jean-Pierre. Toi et ton équipe aviez un scénario, comme une feuille de route, des costumes, du matériel, une cantine... Nous, on ne sortait que la nuit, on prenait les voies de traverse. Un peu comme les éclaireurs en mocassins dans les westerns... Une seule fois nous sommes passés sur ton tournage, le jour de la grande cérémonie de l'enterrement des dames Lancelin.

Jean-Pierre Denis : Je ne t'ai même pas vu ! J'étais tellement absorbé par tout ce dispositif. Moi qui ai toujours eu des tournages minimalistes, ce jour-là, pour la première fois de ma vie j'avais même une grue. Mais je n'aurais pas aimé être dans ta situation. J'aime arriver préparé sur un tournage, pour ensuite chercher l'imprévu, les failles du prévu. Dans cette affaire c'est surtout la psychanalyse qui m'a donné des pistes pour puiser dans le vécu des sœurs, me confronter à la réalité de cette époque sans prétendre construire un enchaînement de causalité, m'a

permis d'entrer dans le processus des pulsions – et découvrir qu'on possède tous ce qui va faire des monstres de ces deux filles. Le livre de Paulette Houdyer a été précieux, en particulier pour ce qui est de la relation amoureuse entre Christine et Léa, même si je crois qu'elle lui accorde un rôle trop décisif. Parmi les documents d'époque, le rapport du docteur Logre, le seul expert qui ait vraiment fait son travail, a été très utile.

C. V. : Bien sûr, moi aussi je m'étais documenté, mais ce n'est pas ce qui m'a motivé. Je n'ai pas voulu de caution médicale ou historique. A contrario, j'ai eu envie d'ajouter du mystère au mystère. Comme l'enquête policière et l'insurrection avaient été nulles à l'époque de l'affaire, elles laissaient ouvertes de nombreuses possibilités. Il fallait oublier les histoires déjà écrites.

» C'était possible parce que je ne cherchais pas particulièrement des faits nouveaux, je cherchais un parfum. C'est pourquoi j'étais sorti la nuit. J'avais en tête la Série noire, un Dashiell Hammett aux 24 Heures du Mans. Tandis que tu cherchais une vérité avec des

acteurs, moi je cherchais la fiction avec des témoins.

J.-P. D. : Sans doute un parfum ne m'aurait pas suffi pour retourner vers le cinéma. J'avais envie d'y revenir, après ces douze années d'absence, marquées par l'échec successif de deux projets. Revenu à mon autre métier, inspecteur des douanes, je courais après les farines animales et les veaux anglais quand la productrice Michèle Halberstadt m'a proposé ce sujet. J'ai su que je pourrais m'en emparer quand j'ai compris comment dépasser le fait divers par l'accumulation d'éléments biographiques qui se combinent douloureusement dès l'enfance – d'où le titre. J'ai pu nourrir de l'intérieur les personnages pour adopter une manière de tourner épurée et, avec l'aide des actrices, atteindre cette intensité dans les situations les plus quotidiennes. Ensuite le film décide lui-même ce qu'il faut montrer ou pas, en particulier pendant la scène du crime.

C. V. : Je connaissais ton scénario, je savais qu'il s'arrête quand les sœurs sont séparées, je pouvais partir de là, remonter le fil en passant par tes ellipses. Moi aussi je cherche des fantômes, mais je les cher-

che dans la ville d'aujourd'hui, je raconte une histoire dont les personnages sont morts. Et voilà qu'apparaît la possibilité que l'un d'eux, Léa Papin, soit vivant. C'était complètement affolant. Après l'avoir localisée, je me suis longtemps demandé si je devais aller la filmer. J'ai fini par penser que oui. Je l'ai fait exactement dans les conditions que montre le film, sans aucune préparation, dans le mouvement même où je suis entré dans sa chambre, caméra en marche. Ensuite je me suis encore demandé si je devais montrer ce plan, c'est complètement perturbant, j'avais quelqu'un qui ressemblait à Sitting Bull pris par les nordistes, ce mutisme, ce regard. Il m'a semblé que montrer Léa était le bon choix.

J.-P. D. : Que Léa soit vivante me perturbe plus encore. On m'a demandé si je lui avais rendu visite, si j'en avais eu envie. Jamais ! Cette vieille dame n'est pas "ma" Léa. En fait, même s'il n'y a aucun doute, pour moi ce n'est pas Léa. Léa est passée ailleurs, il y a déjà bien longtemps. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

En 1933, l'énigme des « arracheuses d'yeux » du Mans

LE MANS, 29 septembre 1933. Deux jeunes femmes, l'une manteau clair, l'autre manteau sombre, encadrées par trois gendarmes, installent pour une douzaine d'heures leur présence sur le banc des assises de la Sarthe, la chapelle d'un ancien couvent de frères minimes. Léa, la plus jeune, vingt-deux ans, a le teint olivâtre, les mains dans les poches, des yeux noirs qui n'expriment rien. Ni étonnement, ni effroi, ni inquiétude. Ses yeux

sont ouverts sur l'indifférence, on pourrait dire l'absence. A sa gauche, Christine, l'aînée, vingt-huit ans, paraît endormie. Durant tout le procès, elle gardera bras croisés, yeux fermés, tête baissée.

Des sœurs Papin – les bonnes de la famille Lancelin –, l'opinion a conservé le frais souvenir, huit mois plus tôt, d'un des plus cruels faits divers des annales de la criminologie : le meurtre de leur patronne, épouse d'un avoué, notable de la ville, et de leur fille, sauvagement massacrées à coups de pichet en étain, de marteau, puis de couteau, après que les yeux des victimes eurent été arrachés à mains nues.

« UNE PASSION ANORMALE »

« Une énigme proposée aux jurés de la Sarthe », titrait alors *Le Petit Journal*, qui comme toute la presse, pétrie du cas contemporain de l'empoisonneuse Violette Nozières, s'interrogeait sur « les mobiles obscurs » des deux employées modèles et sans histoires, assidues aux messes dominicales de la cathédrale. « Je n'aurai rien su du procès », écrivait le chroniqueur judiciaire de *Paris-Soir*, que rien qu'en les voyant, aussi saisissantes l'une que l'autre, dans leurs attitudes différentes, j'aurais immédiatement l'impression de me trouver devant l'anormal, l'inexplicable, l'inexpliqué. »

C'est que le cas des sœurs Papin a profondément heurté l'entendement. Sans s'appesantir réellement sur les circonstances sadi-



Les crimes des sœurs Papin à la Une de « Défense », le 9 février 1933.

ques du geste, un collège de trois experts aliénistes a sèchement conclu à l'absence d'anomalie mentale chez les deux accusées. Or, nul mobile, hormis une simple bouffée de colère de Christine, n'a pu être avancé par l'accusation pour combler le vide rationnel des causes du passage à l'acte. De l'aveu des deux sœurs : nulle haine sociale à l'égard des patrons, nul ressentiment refoulé. Quel fut alors le déclencheur ? Le documentaire de Claude Ventura en fouille précisément les zones d'ombre.

Cité par la défense, un autre aliéniste de renom a tenté à l'époque d'autres explications : l'épilepsie, les idées délirantes de persécution,

chez Christine, perceptibles au travers de certains témoignages et les premières dépositions, les anomalies psychosexuelles, que trahiraient des détails de la scène du crime, puis le comportement de Christine, toujours, lorsque les deux sœurs se trouvaient en détention. « Il plane sur la santé mentale des sœurs Papin un doute si important qu'il est impossible de n'en pas tenir compte dans l'appréciation de leur conduite », estima l'expert. La cour refusa, cependant, une contre-expertise, dans le cadre d'un supplément d'information.

Après quarante minutes de délibéré, les jurés condamnèrent Christine Papin à la peine capitale et accordèrent le bénéfice de circonstances atténuantes à sa sœur Léa en lui infligeant dix ans de travaux forcés. « A-t-on condamné deux folles ? », questionnait l'hebdomadaire *Police Magazine* : « Les sœurs Papin nourrissaient-elles l'une pour l'autre une passion anormale, d'autant plus anormale qu'elles étaient sœurs ? » Christine Papin intégrait l'hôpital psychiatrique de Rennes dans les premiers mois de 1934, alors que sa peine venait d'être commuée aux travaux forcés à perpétuité. Elle y mourait en 1937. Le regard absent de Léa se perdit, lui, dix ans jour pour jour dans les dédales reclus de la maison centrale de Rennes. Et son secret avec. Avant de rejoindre, au dehors, pour plusieurs décennies, les destins anonymes.

Jean-Michel Dumay

Par le réalisateur de
Les Cachetonneurs

Tom Dercourt présente

Lise et André

un film de Denis Dercourt

avec Isabelle Candelier
Michel Duchaussoy



le 29 Novembre



Théâtre
de la
Ville
PARIS

SAM. 25 NOV. 17H • 95 F

**SABAHAT
AKKIRAZ**

Turquie
chant alévite
• l'interprète la plus authentique des chansons rituelles alévites

SAM. 2 DÉC. 17H • 95 F

**OOLEYA MINT
AMARTICHTT**

chant Mauritanie
• la tradition des femmes iggiws • des liens entre Afrique blanche et monde noir

2 PLACE DU CHÂTELET, 4°
01 42 74 22 77

Ligne de crête japonaise au festival des Trois Continents

Programme nourri à Nantes, avec notamment un assortiment inattendu de films nippons

DU 21 AU 28 NOVEMBRE, à Nantes, la 22^e édition du festival des Trois Continents présente, comme chaque année, une sélection des meilleures nouveautés en provenance d'Asie (surtout), d'Afrique et d'Amérique latine. Parmi ces films, on guettera notamment Platform, du Chinois Jia Zang-ke, Trois Frères, du Kazakh Serik Apymov, La Vierge mise à nu par ses prétendants, du Coréen Hong Sang-soo, Le Cercle, de l'Iranien Jafar Panahi, et les films japonais Eureka, de Shinji Aoyama, et Kao, de Junji Sakamoto. A la vingtaine de titres inédits en sélection officielle s'ajoutent quatre rétrospectives importantes.

La première vise à rendre la place qu'il mérite à Glauber Rocha, tête de file du *cinema novo* brésilien et de la modernité cinématographique. L'hommage au chef opérateur Mahmoud Kalari, qui a éclairé plusieurs des beaux films venus de Téhéran, permet une approche différente du cinéma iranien. Quant à l'hommage au réalisateur malien Cheick Oumar Sissoko, il salue à la fois l'œuvre puissante de l'auteur de *Nyamanton la leçon des ordures* et de *La Genèse*, la détermination d'un des rares cinéastes africains continuant de créer dans des conditions plus difficiles que jamais, et le grand militant de la démocratie.

La programmation la plus originale reste la carte blanche confiée à Donald Richie, Américain de Tokyo et découvreur des beautés du monde nippon. Elle propose un assortiment de films inattendu et dessine une sorte d'autoportrait de ce biographe d'Ozu et de Kurosawa, également auteur de *Tokyo extravagante et humaine*, publié chez Autrement, et d'un *Tokyo Journal* (« Le Monde des livres » du 10 mars), dont on espère toujours

la publication française. Arrivé au Japon avec l'armée américaine en 1945 comme rédacteur du journal des forces d'occupation, il restera sur place par goût de cette civilisation et de son cinéma, ne revenant séjourner à New York qu'à deux reprises, comme enseignant à Columbia de 1950 à 1953 et comme responsable du département cinéma du MoMa, de 1968 à 1975.

SPECIALISTE MALGRÉ LUI

Parlant de son long travail de critique, d'enseignant et d'historien du cinéma japonais, il dit avec cet humour qui lui est particulier : « J'ai tenté d'être un pont entre le cinéma japonais et les cinéphilos occidentaux ; un peu malgré moi, je suis devenu un spécialiste. Ce n'est pas un bilan très satisfaisant : ma véritable nature me poussait à être une fenêtre plutôt qu'un pont. » Sa lumière personnelle éclaire un choix de films en marge des sentiers battus, selon un critère simple : « Ceux que je n'ai pu oublier. »

On découvrira ainsi les *Jeunes Filles japonaises du port*, de Hiroshi Shimizu, « qui montre qu'en 1933, le Japon était en phase avec la modernité la plus en pointe en Europe. Le cinéma étant une invention d'origine étrangère, les Japonais ont toujours considéré qu'on pouvait tout y essayer, y compris les modes d'expression les plus radicaux. C'est toujours le cas. » De *Pauvres humains et ballons de papier*, de Yamanaka (1937), à *Okaeri*, de Makoto Shinozaki (1995), la proposition de Donald Richie en témoigne, dessinant une étonnante ligne de crête qui passe par Naruse (*Le Repas*) et Masumura (*Le Soldat Yakuza*), Imamura (*Evaporation de l'homme*) et Yanagimashi (*Le Plan de ses 19 ans*).

J.-M. F.

Quatre portraits dans la vie d'Alain Cavalier

Vies. Au fil de rencontres avec ses proches, le réalisateur de « Thérèse » livre, une nouvelle fois, un film exceptionnel

Film français d'Alain Cavalier. (1 h 27.)

Il faut courir, toutes affaires cessantes, voir *Vies*, pour vivre l'expérience singulière d'entrer dans un film qui sort du cinéma, étonne, émeut et, pour tout dire, vous change, même un peu, même pour un instant. Ainsi des lignes qui suivent, mises et remises sur le métier de la critique, et qui n'en sont pas moins tentées de rompre avec ce que ce terme suppose d'habitude et de professionnalisme.

Quoi dire, aussi, devant un tel « objet » ? Quelle révolution de vocabulaire inventer pour tenter d'être à sa hauteur et insuffler le désir d'aller le voir ? Tout paraît soudain si galvaudé, perdu, faux, vieux, banal, bancal. Chef-d'œuvre ? Non, *Vies* n'est pas un chef-d'œuvre. Ce n'est même plus une œuvre. C'est un désir, féroce et beau, de tout envoyer promener de ces contraintes, de ces compromis et de ce spectacle souvent si satisfait de lui-même qu'on appelle le cinéma pour n'en conserver que l'étincelle primordiale, cette petite flamme de liberté et de mystère qui éclaire l'obscurité des salles et la nuit des hommes.

LIEN FUGACE ET SECRET

En un mot comme en cent, un homme nommé Alain Cavalier a pris sa petite caméra (on appelait cela un cinéaste), qui a filmé des hommes ou des femmes qui lui sont chers (on appelait cela des personnages) et qui a trouvé bien de montrer ce qu'il est advenu de ce lien, si fugace et si secret, à d'autres hommes (on appelait cela des spectateurs).

Quatre de ces rencontres ponctuent successivement *Vies*. La première montre un chirurgien de l'As-

sistance publique, spécialiste des yeux, lors de son ultime journée de pratique hospitalière, entre son bureau, la salle d'opération et le pot d'adieu. La deuxième fait découvrir au spectateur l'atelier-appartement d'un sculpteur, en s'attardant longuement sur les œuvres, commentées en voix off par le dialogue instauré entre le cinéaste et l'artiste. La troisième résume en un plan, frontal, la vie d'un boucher, telle que celui-ci la dévide d'un trait tout en découpant des steaks. La quatrième évoque, à travers la voix d'une femme qui guide le cinéaste dans une maison abandonnée, les traces d'un géant du cinéma, Orson Welles.

Ces rencontres, en privilégiant le plan-séquence sur le découpage, racontent moins une histoire qu'elles ne déroulent la continuité d'un instant, une tranche de vie tout à la fois dérisoire, sublime et suspendue, comme taillée par la caméra au plus vif de la chair, du bois, de la viande ou du souvenir. Si leur mise en scène varie, toutes semblent en revanche concourir au même constat d'humilité. Tout ici nous dit que le roi est nu, tout y parle de l'envers des choses et du décor, de la précarité de l'homme et de ses œuvres, de la présence humaine perçue comme absence, avérée ou annoncée.

Pour ses patients et ses collaborateurs, le chirurgien est un dieu. Il ne restera de lui que la trace évanescence d'un postérieur sur un coussin. Les travaux du sculpteur démontent, de même, les désillusions et les faux-semblants de l'Histoire par des mécaniques furieusement ironiques. Par sa durée même, le témoignage du boucher suggère qu'on ne vit guère plus longtemps qu'il ne faut pour le dire.

Quant à la maison où Welles a rêvé de faire des films sans jamais les réaliser, elle parle d'elle-même,

à l'unisson de la femme, au ton tendre et meurtri, qui devait y travailler avec lui : chaussures, bidets, manuscrits inachevés et plannings désespérément vides y constituent la face d'ombre, mangée par la poussière et le néant, du démiurge.

ÉGALITÉ DEVANT LA MORT

Grandeur et vanité du mythe caractérisent ainsi le film d'Alain Cavalier comme elles n'ont cessé de nourrir l'œuvre et la vie d'Orson Welles. Cependant, nul moralisme là-dedans, ni visée édifiante ou pathétique. Mais une morale, au sens noble de ce terme, qui place les hommes, quel que soit leur statut, à égalité devant la mort et rend d'autant plus précieuses et émouvantes leurs créations – du steak à l'œuvre d'art – en raison même de la commune trivialité de leur destin.

Un itinéraire finit par se construire, qui renvoie à la conception du cinéma d'Alain Cavalier. L'acte chirurgical évoque cela avec une force incroyable, depuis l'enjeu de l'opération (le recouvrement de la vue) jusqu'à ses effets (le mystère de son déroulement, le miracle du résultat) en passant par ses procédures (la machine et la chair, le champ opératoire, la couture des tissus).

De cette ouverture chirurgicale qui dessille les yeux jusqu'à l'épisode wellésien qui clôt le film – où le cinéaste, caméra à l'épaule et sans plus filmer le moindre corps, se laisse « aveuglement » conduire par la voix d'une femme dans la pénombre et les décombres –, il est difficile de ne pas voir une sorte de parcours qui réconcilie cinéma et mystique. Voir n'est ici rien d'autre qu'échanger à tâtons avec autrui son expérience du monde.

Jacques Mandelbaum

Dans la misère des ghettos d'Abidjan

Bronx Barbès. Une fiction lucide à l'extrême

Film français d'Eliane de Latour. Avec Antony Koulehi Diaté, Loss Sylla Ousseni, Thomas Guei, Edwige Dogo. (1 h 50.)

Ce sont des jeunes comme on en trouve sur toute la planète, qui portent leurs casquettes de base-ball devant-drière, qui vivent dans le ghetto. Mais dans cette ville-là, Abidjan, dans ce pays-là, la Côte d'Ivoire, le ghetto ne finit jamais, ni dans le temps ni dans l'espace. De l'occupe tout l'espace urbain, ne laissant aux riches que des îlots, défendus par les armes ; quand on détruit un bidonville, il repousse un peu plus loin. C'est là que vivent les cousins africains des *homeboys* américains, de la « caillera » française. Leurs parents cultivaient le mil ou l'igname au village. Ils se sont rebaptisés Tyson ou Tarek Aziz.

Venue du documentaire, la réalisatrice française Eliane de Latour a plongé dans leur monde pour en émerger avec un film de fiction. De l'enfer urbain d'Afrique, on ne sait que ce que racontent les actualités – quand les enfants soldats envahissent Freetown ou Monrovia – ou les documentaires (comme le terrible et magnifique *Un crime à Abidjan*, de Mosco). Mais il n'y a pas que l'enchaînement sinistre des misères qui se trament dans les cours, dans les ruelles qui sont aussi des égouts à ciel ouvert. Il y a de vraies vies, qui ont besoin d'être mises en scène.

LA LANGUE POUR SEUL BIEN

Pour imaginer la vie de jeunes hommes dans une mégalopole d'Afrique, Eliane de Latour s'est essentiellement appuyée sur le langage. Dans les immenses faubourgs d'Abidjan n'est née une expression qui n'est plus tout à fait un argot, pas encore une langue à part entière, le nouchi, fait d'appropriations d'expressions françaises détournées de leur sens originel, d'intégration de tournures ou de mots puisés dans toutes les langues d'Afrique de l'Ouest. C'est le seul bien propre de ces dépossédés, et ils en font un usage immodéré, qu'Eliane de Latour capte avec fascination. Parfois, la déclamation prend le pas sur le cinéma, et le film y perd de sa vigueur.

Ces détours mis à part, *Bronx Barbès* montre sans ciller le parcours catastrophe de Toussaint et Nixon, chômeurs devenus braqueurs, qui naviguent entre un quartier surnommé le Bronx et la portion de voie ferrée qui traverse la lagune à l'ombre du pont routier, logiquement rebaptisée Barbès, en hommage au viaduc du métro aérien parisien.

La violence y régit tous les rapports humains. La manifestation la plus saisissante en est l'idylle entre Toussaint et Mariam, qui commencent par un viol. Parce que les corps de ces damnés de la terre n'ont aucune valeur – même pas marchande, puisque personne ne veut de leur travail –, ils les mettent en danger de toutes les manières imaginables. *Bronx Barbès* est un film fait pour explorer ce mystère terrible de la misère absolue.

Dans sa quête, Eliane de Latour fait preuve d'une saine curiosité. Jamais elle ne recourt à la métaphore, à l'ellipse : elle montre tout, et ce n'est pas joli. Elle y met sans doute un peu trop d'esprit de système, aux dépens de la fluidité du film. Mais cette lucidité extrême finit par toucher au but : sous ce regard écarquillé, les personnages prennent une vraie vie, de souffrance mais aussi d'amour, de gloire et de joie.

Bronx Barbès se situe dans la descendance des films de Jean Rouch. L'un des personnages secondaires du film d'Eliane de Latour s'est rebaptisé Al Capone, parce que le héros de *Moi un Noir* avait pris pour nom Edward G. Robinson, qui interpréta dans *Little Caesar*, un personnage inspiré d'Al Capone. Il faut un peu de toupet pour se réclamer aussi ouvertement du vieux maître, quand on filme sur ses traces (*Moi un Noir* se déroule à Treichville, le plus ancien des grands faubourgs d'Abidjan). Du toupet, mais aussi de l'honnêteté et de la générosité, qui élèvent *Bronx Barbès* au-dessus du voyeurisme et de la commisération pour en faire un film terriblement humain.

T. S.

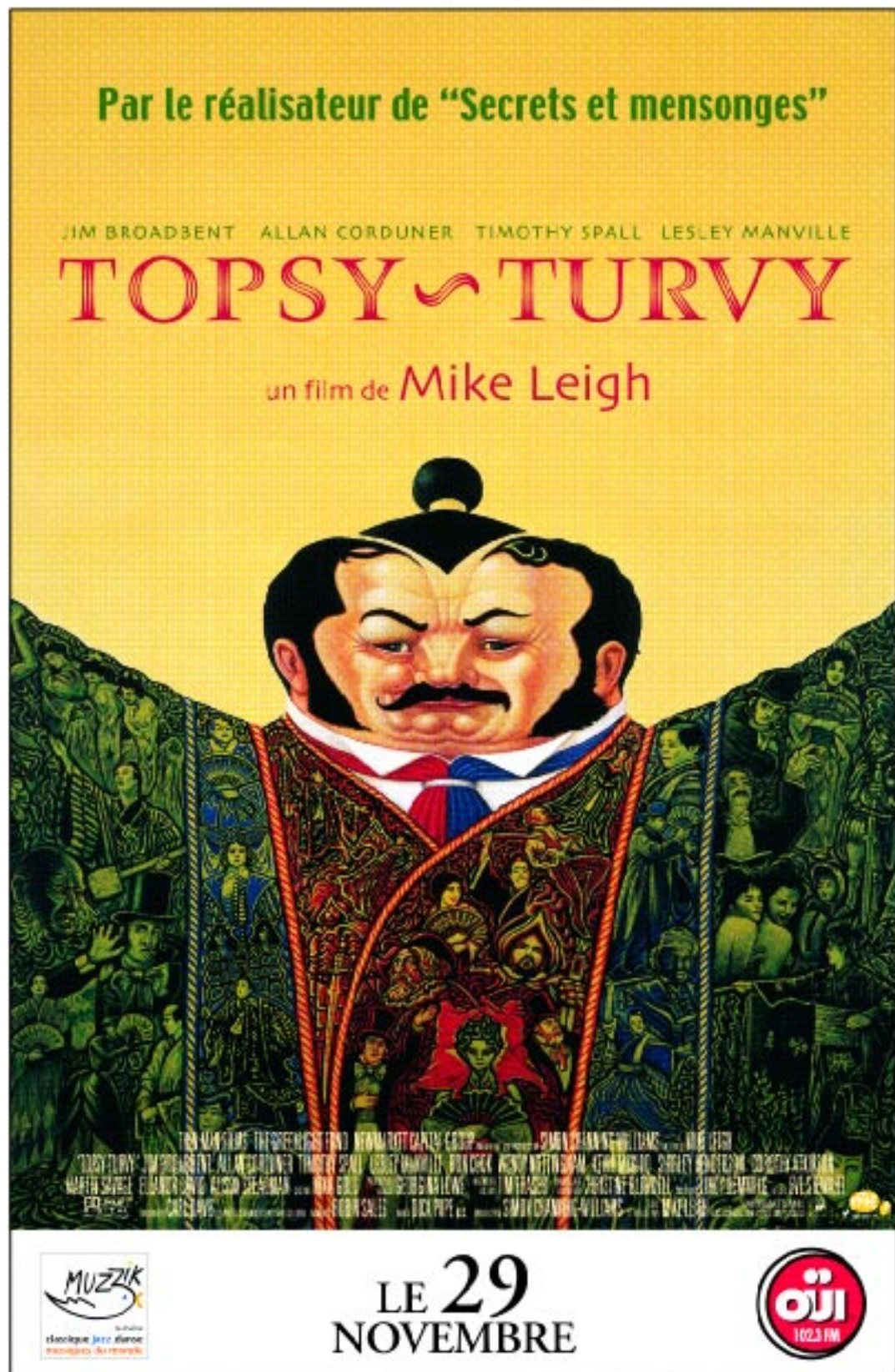
T. S.

Par le réalisateur de "Secrets et mensonges"

JIM BROADBENT ALLAN CORDUNER TIMOTHY SPALL LESLEY MANVILLE

TOPSY-TURVY

un film de Mike Leigh



LE 29 NOVEMBRE

MUZZIK

OJI 100.5 FM

Un petit coin de paradis dans l'est de l'Allemagne

Paradiso. Une utopie optimiste de fin de millénaire

Film allemand de Rudolf Thome. Avec Hans Zischler, Cora Frost, Irm Hermann. (1 h 42.)

Pour ses soixante ans, un homme nommé Adam, retiré en un lieu édenique avec une compagne prénommée Eva, convoque six autres femmes qu'il invite à cohabiter pendant une semaine. On est à la fin du millénaire, le soleil est caché par la lune cette semaine-là, justement. A lire, comme ça, on pourrait craindre l'indigestion de symboles et de significations. A le voir, comme ça, le film de Rudolf Thome frappe pourtant par sa légèreté, sa grâce, son amabilité.

Les transpositions bibliques s'estompent au profit d'une utopie charmante qui imagine que les sexes peuvent conclure une trêve. Au centre de *Paradiso* se dresse Hanns Zischler. Le scénario lui donne pour occupation principale la composition de musique contemporaine. Son Eva surveille attentivement sa conversion à la monogamie. Zischler donne à son personnage la consistance d'un monolithe qui découvre les plaisirs de l'érosion. Sa position sociale et sexuelle l'a mené naturellement vers l'égocentrisme le plus éhonté. Mais l'énergie que met sa compagne à le maintenir à l'intérieur du genre humain a déjà produit ses effets lorsqu'on le découvre au saut du lit, au début du film.

Comme dans un western, les renforts arrivent, qui ont le visage des anciennes épouses et maîtresses. Elles l'ont toutes aimé, mais en mettant leurs informations en commun, elles sont aujourd'hui en mesure de dresser une liste exhaustive des faiblesses et défauts du patriarcat. Ce qui, en d'autres mains, aurait pu se transformer en veillée funèbre sadique autour d'un vivant tourne à la célébration de la vie. Chaque conflit est désamorcé, par l'humour, par le respect accordé aux person-

Rudolf Thome, sexagénaire, pilier discret du cinéma d'auteur allemand, s'est permis quelques fantaisies historico-cinématographiques. Il fait intervenir deux autres hommes : Billy, le fils d'Adam, qui, trente ans plus tard, en veut encore à son père de l'avoir abandonné. Militant écologiste, on le voit envoyer un e-mail incendiaire à Joschka Fischer, ministre des affaires étrangères allemand, que le personnage décrit comme « son vrai père » ; l'acteur Marquard Bohm, qui jouait avec Zischler dans *Au fil du temps*, de Wenders, incarne un ami d'enfance devenu banquier.

CHŒUR MODERNE

Mais l'essence du film est dans le travail collectif de ces actrices, que la situation prédisposait à se constituer en harem et qui, par la grâce de la mise en scène et de leur art, se transforment en une espèce de chœur moderne qui produit une infinité de variations gaies ou désabusées sur la guerre entre les hommes et les femmes. On reconnaîtra, sous son habit de nonne, Irm Hermann, égérie de Rainer Werner Fassbinder, qui joue ici une ex-épouse propulsée au couvent par la violence de la rupture. A chaque actrice, le scénario offre une occasion de briller, qu'il s'agisse de renvoyer Adam à ses turpitudes ou de démontrer qu'un cœur brisé n'est pas forcément une blessure mortelle.

Situé à l'est de l'Allemagne, dans une région qui n'intéresse personne parce que la terre n'y vaut rien – elle servait il y a encore peu de temps de terrain de manœuvre à l'armée soviétique, explique Adam –, *Paradiso* se conclut sur la promesse d'une nouvelle vie, celle d'un enfant à venir, arrachée de haute lutte par l'épouse de l'heure. A rebours des terribles millénaristes, cet exercice d'optimisme brave l'air du temps avec un aplomb réjouissant.

Roméo et Juliette au pays du Matin-Calmé

Le Chant de la fidèle Chunhyang. Im Kwon-taek sacre la victoire de l'amour dans un opéra haut en couleurs

Film coréen d'Im Kwon-taek. Avec Yi Hyo-jeong, Cho Seung-woo, Kim Sung-nyu, Lee Jung-hun. (2 heures.)

Ce film, mélange de mélo flamboyant, de comédie musicale, de farce truculente et de libelle politique, tire son mystère et son charme du fond des âges. La légende anonyme qui l'inspire et lui donne son titre a connu en Corée un nombre incalculable d'avatars, sous forme de romans, de poésies, de chansons, d'opéras populaires (pansori), de films. Chaque année, un concours de beauté est même organisé dans la ville de Namwon, où est censée se dérouler cette histoire, au terme duquel est élue une « Miss Chunhyang ». C'est donc à la rencontre de deux mythes vivants que nous convie *Le Chant de la fidèle Chunhyang*, celui de la légende (disponible en français depuis 1999, sous sa forme romanesque et sous ce titre, aux éditions Zulma) et celui du cinéaste qui la met en scène, Im Kwon-taek, figure tutélaire et prolifique du cinéma coréen (près d'une centaine de films à son actif depuis 1962), hélas méconnu en France.

Le Chant de la fidèle, tout de beauté et d'invention, devrait changer cette donne, tout en construisant sa narration – et en cela plus proche d'*Infidèle*, de Liv Ullmann, que de *In The Mood For Love*, de Wong Kar-wai – sur un constant va-et-vient entre le narrateur et l'action. Cette dernière, située au début du XVIII^e siècle, a une ligne très simple et très pure. Mongryong, jeune noble fils du gouverneur de Namwon, tombe au premier regard follement amoureux de Chunhyang, fille d'une courtisane de la ville. La différence de castes qui sépare les deux jeunes gens

leur fait contracter un mariage secret, avant que le départ de la famille du jeune homme pour Séoul ne les contraigne à une longue séparation, introduite par un serment de fidélité mutuelle. Celui-ci sera mis à mal par le nouveau gouverneur de Namwon, un potentat cruel et libidineux, qui punit de mille sévices la jeune fille pour la résistance qu'elle lui oppose. Revenu incognito de Séoul comme inspecteur royal, Mongryong mettra bon ordre à cette iniquité politique et sentimentale.

DEPOSESSION RÉCIPROQUE

L'intérêt du film réside donc moins dans son action proprement dite, qui relève d'une trame romanesque universelle, que dans son intense beauté formelle, et plus encore dans sa juxtaposition avec le narrateur qui la révèle et installe avec elle un jeu très subtil de redondance et de complémentarité. Celui-ci est incarné dans le film par un récitant de pansori, filmé de nos jours lors d'un concert public. Enraciné dans les traditions rituelles et religieuses coréennes, le pansori est un opéra populaire qui met en scène un acteur, à la fois récitant, chanteur et mime, accompagné d'un joueur de tambour, au service de divers types de récits qui font partie du patrimoine artistique coréen. *Chunhyang* est l'un d'eux. Le registre vocal de cet opéra, tiré du bas de l'abdomen, s'exprime dans un timbre particulièrement rauque, avec des modulations très variées, et une certaine dissonance qui n'est pas sans évoquer le chant flamenco.

Le contraste, sans doute plus particulièrement pour un spectateur occidental, est donc saisissant entre le style rude et dépouillé du pansori et l'extrême raffinement (sompptuosité des cadrages, sensua-

lité de la caméra, féerie des couleurs, poésie du montage...) de sa reconstitution cinématographique. Cette tension, qui est à la beauté du film ce que l'esprit est à la chair, constitue un signe caractéristique de sa modernité, qui joue de la dépossession réciproque exercée par ces deux modes de représentation. Mais on peut aussi voir dans leur fusion, aussi déconcertante soit-elle, une volonté de revitaliser le cinéma à la source d'une tradition nationale séculaire, plus encore, de le définir comme sa légitime continuité. Comme le cinéma, le pansori est un art initialement forain, collectif et populaire, qui mêle volontiers le discursif au lyrique, et le trivial au sublime.

De même que le récitant de pansori recourt à des facultés chamaniques pour représenter tour à tour les divers personnages de l'histoire, c'est un peu l'âme du pansori qu'Im Kwon-taek insuffle dans le corps de son cinéma. Il ne s'agit pas d'un pur exercice de style. Car le film parle ce faisant du temps présent, la fidélité des deux héros à leur serment évoquant la très longue lutte artistique et politique d'Im Kwon-taek pour l'existence d'un cinéma national. La Corée est aujourd'hui l'un des rares pays dans le monde où la production nationale est protégée par un système de quotas contre le rouleau compresseur hollywoodien. Im Kwon-taek s'est battu, et se bat encore aujourd'hui pour sa défense, quitte à se faire raser le crâne en place publique. Cet engagement a porté ses fruits, puisque le cinéma coréen connaît depuis quelques années un essor et une diffusion internationale sans précédent. Sauver son âme, telle est bien l'histoire du *Chant de la fidèle Chunhyang*.

J. M.

NOUVEAUX FILMS

MONDO PLYMPTON

■ Pour ceux qui ne disposent pas d'une connexion Internet à haut débit (on peut trouver ses films sur www.atomfilms.com), pour ceux aussi qui veulent profiter pleinement de la finesse du trait de Billy Plympton, voici une petite séance de dessins animés retraçant la carrière du cinéaste américain. Qu'il se lance dans des considérations écologistes (*The Exciting Life of A Tree*, « la vie excitante d'un arbre ») ou pileuse (*Nosehair*, « poil de nez »), Bill Plympton finit toujours par parler de sexe. Cette obsession envahissante est généralement portée par un graphisme très précis, éloigné de la ligne claire des cartoons hollywoodiens, plus proche de l'univers graphique de Topor ou, à d'autres moments, de Harvey Kurtzman, le dessinateur phare du journal *Mad*. Ces provocations sont tempérées par la mauvaise conscience évidente que provoquent les transgressions. De là naît le malaise qui fait tout le charme des fantasmes aberrants de Bill Plympton, mis en musique (country, vieux blues, rock de garage des années 60) par l'excellente Maureen McElhone. T. S. Courts métrages animés américains de Bill Plympton. (1 heure.)

LES TROIS VIES DE RITA VOGT

■ Offre spéciale pour la fin du siècle : en un seul film, toute l'Allemagne de l'après-69, la Fraction armée rouge, la RDA et la chute du mur. Rita (Bibiana Beglau) est membre d'une organisation qui ressemble comme deux gouttes d'eau à celle dirigée par Andreas Baader et Ulrike Meinhof. Défaite militairement et politiquement, la guérilla urbaine va chercher l'hospitalité de l'Etat ouvrier allemand. Deuxième vie, donc, d'ouvrière dans une usine de textile. Mais Rita est reconnue et doit devenir assistante sociale dans une grande entreprise. Schlöndorff n'abandonne pas tout sens critique face à la période, à la formation, à l'Etat, qu'il décrit. Mais il fait de sa Rita une espèce de martyre laïque, très bien servie en la circonstance par Bibiana Beglau. Surtout, il imbibe son film d'une nostalgie à couper au couteau, se privant d'une arme indispensable dans une telle entreprise : la lucidité. T. S. Film allemand de Volker Schlöndorff. Avec Bibiana Beglau, Nadja Uhl. (1 h 51.)

CHARLIE ET SES DRÔLES DE DAMES

■ Adapté de la série télévisée diffusée dans les années 70, *Charlie et ses drôles de dames* se compose d'un nouveau trio réunissant Drew Barrymore, pour sa force physique, Cameron Diaz, pour son intelligence, et de Lucy Liu... pour ses traits asiatiques. L'argument du film – une vague histoire de scientifique enlevé par une firme concurrente visant à un contrôle absolu des satellites – pourrait tenir sur une nappe. La mise en scène du clippeur McG se distingue par un usage abusif du montage, la patte de ce réalisateur de publicités. S. Bd. Film américain de McG. Avec Cameron Diaz, Drew Barrymore, Lucy Liu, Bill Murray. (1 h 38.)

COMBAT D'AMOUR EN SONGE

■ Il arrive que Raoul Ruiz, cinéaste virtuose, s'offre des exercices de pure virtuosité. Voici donc, sous les auspices de Raymond Lulle, une sorte de numéro de haute voltige sur le fil d'une équation loufoque à un nombre abracadabrante d'inconnues, à partir de laquelle s'élabore une combinaison de fictions truffées de philosophes, de pirates, d'amantes, de trésor, de manuscrits, de spadassins, de prêtres et d'artistes. Mais l'irréfutable beauté qui rayonne de nombre de plans ne suffit pas : une certaine vanité préside à la conception de l'ensemble. J.-M. F. Film franco-portugais de Raoul Ruiz. Avec Elsa Zylberstein, Lambert Wilson, Melvil Poupaud, Christian Vadim. (2 h 02.)

LES BLESSURES ASSASSINES EN QUÊTE DES SŒURS PAPIN

Lire pages 28 et 29.

VIES

BRONX-BARBÉS PARADISO

Lire page 30.

LE CHANT DE LA FIDÈLE CHUNYANG

Lire ci-dessus.

LES AVENTURES DE ROCKY ET BULLWINKLE

LITTLE NICKY

VOLAVRUNT

LE CAFÉ DES PALMES

STARDOM

La critique de ces films paraîtra dans nos prochaines éditions.

Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES*	NOMBRE D'ÉCRANS	évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 Scary Movie	4	263 564	604	▽ - 35 %	3 193 722
2 Ça ira mieux demain	1	212 670	259	-	212 670
3 Snatch	1	159 225	220	-	159 225
4 Shaft	2	144 241	267	-46 %	455 091
5 Suspicion	1	123 326	275	-	123 326
6 In the Mood for Love	2	120 097	119	▽ - 8 %	283 234
7 L'Art de la guerre	1	116 391	247	-	116 391
8 Un automne à New York	3	115 326	358	▽ - 43 %	751 784
9 Blair Witch 2	2	99 143	632	▽ - 54 %	349 637
10 The Watcher	2	88 531	276	▽ - 57 %	310 833

* Période du mercredi 15 novembre au dimanche 19 novembre inclus

Le box-office ne subit pas de grands changements. *Scary Movie* apparaît pour la quatrième semaine consécutive en tête, suivi de très près par *Ça ira mieux demain*. La comédie de Jeanne Labrune bénéficie d'une excellente moyenne de 821 spectateurs par écran qui devrait lui permettre de continuer une longue carrière jusqu'à la fin de l'année. Les trois grosses nouveautés américaines de la semaine s'en tirent en revanche beaucoup plus mal : *Snatch*, de Guy Ritchie, avec Brad Pitt, *Suspicion*, avec Morgan Freeman et Gene Hackman, et *L'Art de la guerre*, avec Wesley Snipes, réalisent des scores médiocres. Le phénomène de ce classement s'appelle *In the Mood for Love*. Le film de Wong Kar-wai réalise la moyenne la plus élevée de la semaine (1 009 entrées par écran) et ne perd pratiquement pas un spectateur d'une semaine sur l'autre. *Code inconnu*, de Michael Haneke, n'accroche que la vingtième place du classement avec 20 586 entrées dans 60 salles. La présence de Juliette Binoche n'a eu aucun effet incitatif pour un film qui avait déjà été accueilli avec tiédeur au dernier Festival de Cannes.

Source : Ecran total

(Publicité)

Edward Bond

Auprès de la mer intérieure

mise en scène Stuart Seide

Théâtre de Gennevilliers Centre Dramatique National
17 novembre - 17 décembre - Tél 01 41 32 26 26

Rencontre-débat samedi 25 novembre à 17 H Raconter l'Histoire ou la nier ? avec la participation de Georges Bas, Alain Françon (sous réserve), Yannic Mancel, Jean-Pierre Salgas, Stuart Seide, Bernard Sobel, Jean-Pierre Vincent, au Théâtre de Gennevilliers - en collaboration avec le CNT - entrée libre

SORTIR

PARIS

Wim Vandekeybus

Pièce dévastée par la fureur à danser et à comprendre l'énigme de la vie, *Inasmuch as Life is Borrowed* (Dans la mesure où la vie est empruntée), la nouvelle œuvre du chorégraphe flamand Wim Vandekeybus, met dix danseurs survoltés aux prises avec

des jeux dangereux qui les jettent hors d'eux-mêmes. Sur la musique évocatrice du guitariste Marc Ribot, Wim Vandekeybus fouille le cœur de l'être et ses mystères, exacerbant le goût de l'existence en affirmant sa cruauté. *Théâtre de la Ville*, 2, place du Châtelet, Paris-4. Du 22 au 25 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

PHOTOGRAPHIES

Raymond Depardon : détours

Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, Paris-4. Tél. : 01-44-78-75-00. De 11 heures à 20 heures. Fermé lundi, mardi et fêtes. Jusqu'au 4 février. 30,15 FF.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Le Songe d'une nuit d'été et **Othello** de William Shakespeare, mise en scène de Laurent Laffargue.

Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad, Suresnes (92). En alternance jusqu'au 2 décembre. De 100 F à 200 F. Tél. : 01-46-97-98-10.

Edna Stern (piano)

Châtelet - Théâtre musical de Paris, 1, place du Châtelet, Paris-1^{er}. Le 22 novembre, 12 h 45. Tél. : 01-40-28-28-40. 55 F.

Chœurs de Radio France

Yves Castagnet (orgue), Roberto Gabbiani (direction).

Eglise Notre-Dame-du-Travail de Plaisance, 35, rue Guilleminot, Paris-14^e. Le 22 novembre, 20 heures. 80 F.

Daishin Kashimoto (violon), **Brigitte Engerer**, **Giovanni Bellucci** (piano)

Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris-1^{er}. Le 22 novembre, 20 heures. Tél. : 01-40-20-84-00. De 105 F à 140 F.

Arnie Zane Dance Company

Bill T. Jones : You Walk.

Créteil (94). Maison des arts, place Salvador-Allende. Du 22 au 25 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-45-13-19-19. De 90 F à 120 F.

Kenny Werner Trio *Sunside* (Sunset), 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Du 22 au 25 novembre, 21 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. De 100 F à 120 F.

Michel Graillier, Riccardo Del Fra *Au Duc des Lombards*, 42, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Le 22 novembre, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Mighty Mo Rodgers Blues Band *Jazz Club Lionel Hampton*, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris-17^e. Du 22 au 26 novembre, 22 h 30. Tél. : 01-40-68-30-42. 140 F.

Ray Charles *Olympia*, 28, boulevard des Capucines, Paris-9^e. Le 22 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 360 F à 760 F.

Patrois, Avenel, Marcault *Sunset*, 60, rue des Lombards, Paris-1^{er}. Les 22 et 23 novembre, 22 heures. Tél. : 01-40-26-21-25. 80 F.

Jacky & Ben-J, *Soundkail* *Bataclan*, 50, boulevard Voltaire, Paris-11^e. Le 22 novembre, 19 h 30. Tél. : 01-43-14-35-35. 115 F.

Ryan Adams *Hôtel du Nord*, 102, quai de Jemmapes, Paris-10^e. Le 22 novembre, 20 heures. Tél. : 01-53-19-98-88. De 100 F à 120 F.

Jack the Ripper *Le Divan du monde*, 75, rue des Martyrs, Paris-9^e. Le 22 novembre, 20 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 60 F.

Bumcello vs Shalark *Cithéa*, 114, rue Oberkampf, Paris-11^e. Le 22 novembre, 22 h 30. Tél. : 01-47-00-00-32.

Jean-Louis Murat *La Cigale*, 120, boulevard Rochechouart, Paris-18^e. Le 22 septembre, 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 176 F.

Les Haricots rouges, les Chevals *New Morning*, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10^e. Le 22 novembre, 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

BENICIO DEL TORO DENNIS FARINA VINNIE JONES
BRAD PITT RADE SHERBEDGIA JASON STATHAM

"...relecture british des Tontons flingueurs..."
CINE LIVE

UN FILM DE GUY RITCHIE

Snatch

TU BRAQUES OU TU RAQUES

COLUMBIA PICTURES PRÉSENTE EN ASSOCIATION AVEC SKA FILMS UNE PRODUCTION MATTHEW VAUGHN 'SNATCH, TU BRAQUES OU TU RAQUES' (SNATCH) AVEC BENICIO DEL TORO DENNIS FARINA JASON FLEMING VINNIE JONES BRAD PITT RADE SHERBEDGIA JASON STATHAM CASTING LUCINDA SYSON C.D.G. COSTUMES VERITY HAWKES MUSIQUE ORIGINALE JOHN MURPHY MONTAGE JON HARRIS DECORS HUBO LUCZYC-WYHOWSKI CO-PRODUCTEUR MICHAEL DREYER DIRECTEUR DE LA PHOTOGRAPHIE TIM MAURICE-JONES PRODUIT PAR MATTHEW VAUGHN ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR GUY RITCHIE

SKA FILMS
TCM
INFONIE
actuellement
www.columbiatristar.fr
COLUMBIA TRISTAR FILMS PRODUCTIONS
COLUMBIA TRISTAR FILMS PRODUCTIONS

DISPARITIONS

Louis Néel

L'un des pères du magnétisme, Prix Nobel de physique en 1970

PHYSICIEN et chercheur infatigable, Louis Néel, Prix Nobel de physique (1970) et membre de l'Académie des sciences (1953), est mort vendredi 17 novembre, à Brive, à quelques jours de son quatre-vingt-seizième anniversaire.

«*Ma famille*, racontait Louis Néel, *espérait que je ferais une carrière dans les lettres. Et puis je suis tombé sur un professeur qui passait deux mois sur un acte de Corneille. (...) Moi, ce qui m'intéressait, c'est ce qu'on peut toucher.*» Dès le lycée, le jeune Néel, né le 22 novembre 1904 à Lyon (Rhône), délaisse donc la tragédie classique pour s'adonner avec passion à la géométrie et à la physique, sous la conduite de M. Alardin, un enseignant passionné de radio. «*On était à proximité de l'émetteur de la Doua, se souvient Louis Néel, on bricolait des tas d'appareils.*» On devine la suite. Ce qui est un jeu devient très vite une passion. L'élève Néel se révèle si doué qu'il obtient le quatrième accessit de physique au Concours général. Après un ultime galop au lycée Saint-Louis, à Paris, Louis Néel tente d'entrer à l'École normale supérieure. Non sans inquiétude.

«*On m'avait tellement assuré*, dit-il, *qu'il était impossible de décrocher le concours dès la première année que je n'ai rien fichu.*» Qu'importe. La seconde tentative est la bonne. Louis Néel intègre. A l'arraché. Il y avait «*trop de mathématique*». Mais, à vingt-quatre ans, il est premier à l'agrégation de sciences physiques. Avant même que ne soient connus les résultats du concours, il se voit proposer un poste à la faculté des sciences de Strasbourg. Il accepte et rejoint l'Institut de physique du globe où l'on travaille sur le magnétisme. Ce coup de pouce décide de sa car-

rière. Le magnétisme sera son jardin. «*C'était passionnant*, raconte-t-il. *On fabriquait tout de A à Z, alors qu'aujourd'hui ils [les chercheurs] courent chez le fabricant du coin pour acheter un potentiomètre.*» Toujours ce souci d'être au contact des choses pour mieux les saisir. Louis Néel cherche donc, mais «*en s'amusant*», et ajoute de nouveaux chapitres à la grande histoire du magnétisme écrite par Pierre Curie, Paul Langevin et Pierre Weiss. A vingt-huit ans, il pose les premiers jalons d'un nouveau phénomène, l'antiferromagnétisme, qui ne sera observé que quelques années plus tard.

LUTTE CONTRE LES MINES

La seconde guerre mondiale interromp ses recherches. Strasbourg «*se replie*» sur Clermont-Ferrand et la marine nationale l'appelle. Promu au grade de capitaine de corvette, il dirige alors le service de protection des navires contre les mines magnétiques. Les dispositifs qu'il imagine font merveille. Pas un des bateaux qu'il «*a désaimantés un à un*» pour un débarquement en Hollande ne saute. Les Britanniques s'emparent du procédé et oublieront cette modeste et pourtant déterminante contribution de la France à la victoire. La guerre finie, Louis Néel rejoint Grenoble. Les possibilités de recherches y semblent plus intéressantes qu'à Clermont-Ferrand et les manières plus courtoises qu'à Lyon, où le jeune physicien est «*reçu comme un chien dans un jeu de quilles.*»

Après quelque temps passé sur l'antiferromagnétisme, le physicien étudie le ferrimagnétisme. Dès 1948, il obtient des résultats qui forcent l'admiration. Mais le Nobel de physique ne l'honore qu'en...

1970. Pour réparer une injustice dira-t-on alors. Plus attentive, l'Académie des sciences l'a accueilli dans ses rangs en 1953.

Cette récompense tardive de Stockholm l'amusera. «*En 1970, cela ne m'intéressait plus beaucoup. J'aurais été heureux de recevoir ce prix quand mon père vivait encore, lui qui me promettait de connaître la paille des cachots.*» Trop tard. Louis Néel a déjà changé de métier. Après avoir mis sur les rails le laboratoire qu'il avait créé en 1946 et qui est devenu le Laboratoire d'électrostatique et de physique du métal du CNRS, il multiplie les contacts avec le patronat à une époque où le transfert de technologies n'est pas de mise. Louis Néel a compris que «*la recherche, ce n'est pas tout. Ce qu'il faut, c'est fabriquer et vendre. C'est là que se trouve le goulot d'étranglement chez nos industriels.*» Un principe qu'il défend avec vigueur dès 1954 lorsqu'il devient directeur de l'Institut polytechnique de Grenoble. Les néogrenoblois qu'il a entraînés ont-ils besoin de nouveaux instruments de recherche ? Il est leur avocat et convainc Paris d'installer des réacteurs nucléaires à Grenoble et de créer, en 1956, un Centre d'études du Commissariat à l'énergie atomique dont il est le premier directeur.

Grenoble et ses chercheurs s'épanouissent. Mais cela ne suffit pas. Louis Néel obtient l'implantation d'un grand laboratoire du CNRS et d'un Institut de physique nucléaire à proximité immédiate du Centre d'études nucléaires. Il contribue ainsi à la création du Polygone, l'un des plus importants complexes de recherche français. Un complexe qui a encore valeur d'exemple tant il marque la «*sym-*

biose entre l'enseignement, la recherche et l'industrie.» Longtemps après qu'il eut quitté les affaires, l'ombre de Louis Néel planait sur les installations grenobloises. Elle plane encore sur le réacteur à haut flux de l'Institut Laue Langevin. Sur le Laboratoire d'électronique et de technologie de l'informatique (LE-TI). Sur le Laboratoire des champs magnétiques intenses, qui fut longtemps dirigé par un de ses anciens élèves. Sur le Laboratoire européen de rayonnement synchrotron (ESRF), enfin, dont il sut ardemment défendre, contre Strasbourg, le site grenoblois.

Partout, Louis Néel reste présent, lui qui prétendait pourtant qu'il n'était «*pas assez meneur d'hommes pour faire marcher une entreprise*» et que, s'il n'avait pas fait de recherche, il aurait «*fabriqué des meubles. Quelque part. Peut-être dans un village de l'Ar-dèche*».

Jean-François Augereau

■ **AHMET KAYA**, chanteur turc d'origine kurde, est mort, jeudi 16 novembre, d'une crise cardiaque à son domicile parisien. Il était âgé de quarante-trois ans. Ahmet Kaya était très populaire en Turquie, mais, devenu un militant de l'identité kurde et ayant fait savoir qu'il voulait enregistrer une chanson en langue kurde, il avait été condamné par contumace, le 10 mars, à trois ans et neuf mois de prison par la Cour de sûreté de l'Etat d'Istanbul pour «*propagande séparatiste*» en faveur du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Après quatorze ans de carrière, le chanteur avait dû s'exiler en 1999 après une campagne hostile de la presse populaire turque.

Raymond Gid

Affichiste et typographe

RAYMOND GID est mort, dimanche 12 novembre, à Paris. Né le 25 novembre 1905, Raymond Gid s'est d'abord fait connaître par ses affiches après des études aux Beaux-Arts. Cinéphile, il en conçoit pour de nombreux films, dont *Vampyr* de Dreyer (photomontage, 1932), *Le Silence de la mer* de Melville (1949), *Les Diaboliques* de Clouzot (1955).

Mais la rencontre de Guy Levis Mano (éditions GLM), éditeur et typographe, oriente bientôt Gid vers le livre. En 1935, il publie avec le photographe Pierre Jahan le *Dé-vot Christ de Perpignan* et *Chats, Chiens* de Ylla. Période intense : il côtoie Dufy, Le Corbusier, Colin, Lurçat et reçoit la médaille d'or de l'affiche lors de l'Exposition internationale de Paris (1937). Il réagit à la guerre d'Espagne par une affiche «*de secours aux populations civiles*».

Avec le père Carré, la «*bête-à-bon-Dieu*» de la Résistance, Raymond Gid aborde la mise en page

■ **JENS JORGEN THORSEN**, cinéaste et peintre danois contestataire, est mort en Suède, jeudi 16 novembre, à l'âge de soixante-huit ans. Après avoir réalisé en 1970 *Jours tranquilles à Clichy*, d'après l'œuvre de Henry Miller, Jens Jorgen Thorsen avait annoncé, en 1973, son intention de tourner un film pornographique sur la vie sexuelle de Jésus-Christ. Ce projet avait suscité des manifestations à Copenhague et une vive réprobation internationale, au Vatican, mais aussi en France et en Grande-Bretagne, où le tournage fut successivement prévu. Thorsen était finalement parvenu à réaliser son film en 1992, dans l'indifférence générale.

de textes liturgiques. *Apocalypse Six* (un extrait du texte biblique de saint Jean) paraît après la guerre. Il s'agit d'une de ses œuvres majeures, un travail sur la lenteur et le découpage du texte composé en Peignot – caractère conçu par Casandre en 1937. Il signe plusieurs affiches d'après-guerre, dont «*semaine de l'absent*», une simple croix de Lorraine croisant ses fers barbelés se détachant sur un fond morne.

Dès les premières rencontres de Lure (1954), en Provence, Raymond Gid participe aux réflexions sur la typographie, où se côtoient notamment Maximilien Vox, Charles Peignot, Roger Excoffon. Raymond Gid met en page et illustre *Dialogues des Carmélites* de Bernanos (1954), puis quelques pages dans *Caractère Noël 1955* dédié à son ami, le créateur de caractères néerlandais Jan van Krimpen. Il joue avec la respiration du texte, à la manière de Mallarmé, comme dans son *Livre d'heures* (1959) ou son *Apocalypse* (1964) avec lequel il remet au goût du jour les gloses du Moyen Age. Il conçoit aussi des affiches comme celles pour le Club Méditerranée (1961), Bally (1976) ou, plus graves, comme celle d'Amnesty International (1973).

Toute sa vie, Raymond Gid restera aussi attaché à l'art typographique. Il aime essayer de nouveaux caractères dans ses compositions, les mélangeant à ses dessins très libres, comme dans ce spécimen du *Messidor* publié par l'Imprimerie nationale (1989).

Jean-François Porchez, créateur de caractères typographiques

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Monique CERISIER BÉN GUIGA laisse à ses petites-filles

Nébiha et Sara la joie d'annoncer la naissance de leur cousin

Amin,

chez

Wassila GUIGA et Sherif LOTFI,

à New York, le 8 novembre 2000.

Denise et Bernard RANGER

ont la joie d'annoncer la naissance, le 19 octobre 2000, de leur petit-fils,

Florent,

au foyer de leurs enfants

Agnès et Jean-Michel GOURBIL.

7 A, rue Papu, 35000 Rennes.

Anniversaires de naissance

– Un matin dans la lumière de l'automne. C'était le 21 novembre 1982... Dix-huit ans déjà ! Bon anniversaire !

Malika.

Maman.

– Son arrière-petit-fils, Benjamin, Et toute la famille, souhaitent un bon anniversaire à

Yvonne VAUCHER,

pour ses quatre-vingts ans.

Décès

– Les familles Chabert, Elie et Lejeune ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Henri CHABERT, professeur émérite de français à l'université de Cedar Falls (Iowa),

survenu le 27 octobre 2000, à Charlottesville (Virginie), dans sa quatre-vingt-huitième année, et invitent ses parents et amis à assister le jeudi 30 novembre, à la messe de 19 heures, célébrée à son intention, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 1, boulevard Jean-Mermoz, à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine).

– Les familles Courty, Degorce, Hussein et Jouffroy ont la tristesse de faire part du décès, le 13 novembre 2000, dans sa soixante-treizième année, de

Marie Hélène COURTY, née **JOUFFROY**.

11, rue de l'Épée-de-Bois, 75005 Paris.

– Saint-Pierre-en-Port (Seine-Maritime).

M^{me} Gérard Ambroselli, née France Desvallières, son épouse,

Marie Ambroselli, Jean-Baptiste et Elisabeth Ambroselli,

François et Flavie Ambroselli, Thérèse et Bruno de Baysier, Sabine et David Baird-Smith, Philippe et Isabelle Ambroselli, Claire Ambroselli, Catherine et Xavier de Baysier, Elisabeth et Marc Seydoux, Gabriel et Anne-Olivia Ambroselli, Laurence et Christian Prévot, Jean-Marie et Elisabeth Ambroselli, Bernadette et Pierre-Marie Dumont, Isabelle et Bertrand Acker, Pierre-Paul Ambroselli, ses enfants,

Ses cent-dix petits-enfants, Ses quarante-neuf arrière-petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Gérard AMBROSELLI,

dit

Gabriel ANGERVAL, artiste, peintre, sculpteur,

rappelé à Dieu le 20 novembre 2000, dans sa quatre-vingt-quinzième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Priez pour lui !

La messe d'inhumation sera célébrée le jeudi 23 novembre, à 11 heures, en l'église de Saint-Pierre-en-Port, sa paroisse.

Une messe sera dite ultérieurement en l'église Notre-Dame-des-Victoires, à Paris-2^e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

2, allée du Bois, 76540 Saint-Pierre-en-Port. 14, rue Saint-Marc, 75002 Paris.

– La famille, Et les proches ont la douleur de faire part du décès, survenu brutalement en son domicile, le 19 novembre 2000, de

Claude DUFOUR, ingénieur chimiste et docteur ingénieur, fondateur de la SEAC.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 22 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine, 158, avenue Charles-de-Gaulle.

L'inhumation aura lieu au cimetière ancien de Neuilly-sur-Seine.

4, Rond-Point-Saint-James, 92200 Neuilly-sur-Seine.

– M^{me} Claude Bras, son épouse, M. Maxime Bras, M. Edouard Bras, ses enfants, M^{me} veuve Henri Bras, sa mère,

M. et M^{me} Gilbert Gras et leur fille, Gilda, ses beau-frère, belle-sœur et nièce, Les familles Aujollet, Pedelaborde, Rey, Gras, Trauchessec, Halle, Giblin, Ses nombreux amis, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le dimanche 19 novembre 2000, à l'âge de soixante-quatre ans, de

M. Claude BRAS,

chevalier de l'ordre national du Mérite.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 22 novembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Champs, 92 bis, boulevard du Montparnasse, Paris-6^e, suivie de l'inhumation à 15 heures, au cimetière d'Echouboulains (Seine-et-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

108, boulevard du Montparnasse, 75014 Paris.

– Celles et ceux qui ont travaillé au côté de

Claude BRAS,

décédé le 19 novembre 2000, se souviennent de sa profonde humanité, de son écoute attentive, de la confiance et du soutien qu'il a toujours su leur apporter.

Ils tiennent à exprimer leur profonde sympathie à sa famille et à ses proches, et s'associent à leur deuil.

Jacques DÉPREZ,

professeur d'histoire et géographie,

a quitté sa famille et ses amis, le 24 octobre 2000.

Une pensée pour lui.

Jean Déprez, 42, Grande-Rue, 70170 Provençère.

– Le directeur, Les enseignants, Et les étudiants de l'UFR d'italien et de roumain de l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV), ont appris avec tristesse les décès de

M^{me} Geneviève DUVAL-WIRTH, maître-assistant honoraire,

survenu le 28 juillet 2000, et de

M. Guy TOSI, professeur honoraire,

survenu le 3 novembre 2000.

– Denise Escarpit, Ses enfants, sa belle-fille, Ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ont la grande tristesse de faire part du décès de

Robert ESCARPIT,

professeur émérite de l'université Michel-de-Montaigne, à Bordeaux, journaliste, écrivain, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Aigle aztèque.

84, cours Héricart-de-Thury, 33120 Arcachon.

– Le président, Et l'ensemble du personnel de l'université Michel-de-Montaigne - Bordeaux-III ont le regret de faire part du décès de

Robert ESCARPIT,

ancien président de l'université, ancien directeur de l'IUT de journalisme et carrières sociales, et fondateur de l'Uptec (aujourd'hui ISIC et SICA).

(Le Monde du 21 novembre)

– Saint-Etienne. Saint-Marcellin-en-Forez. Cannes. Paris. Toulon.

Marguerite Mélinand, sa sœur,

Ses enfants, et ses petits-enfants, Et les proches de

Marcel GEYSSANT,

ont la tristesse d'annoncer son décès, survenu le 17 novembre 2000, dans sa quatre-vingt-septième année.

Selon sa volonté, il a été incinéré dans la stricte intimité familiale.

– M. et M^{me} Roger Halgand, ses enfants, M. et M^{me} Bruno Halgand, M. Hervé Halgand, ses petits-enfants, Aurélien, Delphine et Brieuc, ses arrière-petits-enfants, Les familles Dréno et Vince, ont la douleur de faire part du décès de

Constant HALGAND,

survenu le 18 novembre 2000, dans sa cent deuxième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée, ce mardi 21 novembre, en l'église Saint-Nicolas du Trait (Seine-Maritime).

– Après s'être battu au-delà du courage,

Jean-Jacques HAUWUY

a quitté ceux qui l'aimaient, le 17 novembre 2000.

Sa famille, Ses amis, Et ceux qui le désirent, se réuniront pour se recueillir le vendredi 24 novembre, à 15 heures, au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20^e.

– Françoise Lelandaïs, son épouse, Aude et Gaëlle, ses filles, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre-Jean LELANDAIS,

survenu le lundi 13 novembre 2000, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé, en particulier dans le cadre de ses fonctions aux ministères de la coopération, de l'agriculture, des finances, ou à l'Onic, s'associent par la pensée à notre peine.

3, rue Robert-Lavergne, 92600 Asnières.

– Jean-Paul Ménard, son époux, Clotilde et Brigitte (†), ses filles,

Les familles Degoulange, Delaporte, Ménard, Bilgen, ont la tristesse d'annoncer le décès de

Martine MÉNARD, née **DELAPORTE**,

survenu le 19 novembre 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 23 novembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame, 2, rue de l'Eglise, à Boulogne (Hauts-de-Seine).

Cet avis tient lieu de faire-part.

62 bis, avenue Jean-Baptiste-Clément, 92100 Boulogne.

– Le docteur Louis Sauvé, Et Marie-France, ses parents, Leurs enfants, Véronique, Marie-Emilie et Jean-Bernard, Pierre et Hada, Guillaumette, Emmanuelle, Myriam et Jacky, Cécile et Fabien, Et leurs nombreux petits-enfants, M^{me} Catherine Sauvé, son épouse, Et son fils, Vincent, ont l'immense douleur d'annoncer le décès du

docteur Louis SAUVÉ, de La Ferté-Bernard (Sarthe),

survenu subitement à son domicile, 8, place Voltaire, le 19 novembre 2000, à l'âge de cinquante-deux ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 22 novembre, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-des-Marais de La Ferté.

«*Aimez-vous les uns, les autres, comme je vous ai aimés.*» (J. 13.34).

Anniversaires de décès

– Jouy-en-Josas - Saint-Jeanet. 11 juin 1938 - 22 novembre 1999.

Pierre THEBAULT.

«*La mesure d'aimer, c'est aimer sans mesure.*»

Cours

COURS D'ARABE

Tous niveaux, jour, soir, samedi. Inscrip. AFAC : 01-42-72-20-88

Colloques

– «*La Corée en mutation : conséquences de la crise de 1997 et perspectives*», les 23, 24 et 25 novembre 2000, à 10 heures, à l'université Paris-VIII, 2, rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis.

Débats

LES DÉBATS DU CITOYEN

Réflexion sur les mutations de notre temps

Organisés par

l'Association des Historiens en partenariat avec le Sénat

Mercredi 29 novembre, de 19 h. à 22 h 30 Sénat, salle Clemenceau

Les spécificités et les valeurs de la société américaine aujourd'hui ? Incriptions : 01-48-75-13-16 Entrée : 100 francs, étudiants : 70 francs

L. Bouvet, Lille-II ; P. NDiaye, EHESS ; I. Richet, Paris-X ; J. Portes, Paris-VIII ; M. Montagutelli, Paris-III ; J. Rivière, Paris-IX ; J.-P. Gabilliet, Bordeaux-III ; P. Golub, Paris-VIII ; D. Vogel, Berkeley ; I. Rosenfield, New York.

Communications diverses

CONFÉRENCES, FORMATIONS & SÉMINAIRES

MELTIS, 1^{er} cabinet français de scouting, ■ Trouve l'intervenant adapté ■ Organise sur mesure votre programme.

MELTiS

Recherche d'intervenants Experts, facilitateurs et atypiques Contactez-nous au 05-34-66-13-33 www.meltis.fr

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3^e, jeudi 23 novembre, à 20 h 30 : MM. Y. Palmor (ambassade d'Israël) et A. Wilan (député Mèretz à la Knesseth) : «*Où va Israël ?*» Tél. : 01-42-71-68-19.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.50 et 1.00 Le Club. La violence urbaine. LCI

MAGAZINES

18.15 et 23.50 Procès Barbie. Histoire
 18.30 L'Invité de PLS. LCI
 Edouard Balladur.
 18.55 Nulle part ailleurs. Canal +
 Invités : Texas ; Sharleen Spiteri ;
 Marcel Desailly ;
 19.00 Archimède. Arte
 19.20 Mardi, c'est Julie. France 2
 20.50 E = M 6 découverte. M 6
 Emotions fortes.
 20.55 Pourquoi ? Comment ? France 3
 Invités : Anne Roumanoff ;
 Paul-Loup Sulitzer.
 21.00 Le Gai Savoir. Spécial Jean-Marie Paris Première
 Gustave Le Clézio.
 21.05 Temps présent. Arte
 Armée, les grandes manœuvres. Crédit
 militaire : « A vos ordres ! ». Missions à
 l'étranger : armés ou pas ? L'armée :
 une affaire de pros ? TV 5
 22.15 Ça se discute. TV 5
 Maladies génétiques, handicaps :
 peut-on donner la vie ?
 22.25 Zig Zag café. TSR
 Urgences : Urgences médicales.
 23.20 Alors, heureux ? France 2
 23.20 Les Dossiers de l'Histoire. France 3
 Les grandes erreurs de l'Histoire.
 Israël-Palestine, une terre
 deux fois promise [2/3].
 0.35 Top bab. Canal Jimmy
 Invité : Johnny Rotten.

0.55 Aléas. Chroniques des hasards. La vie est belle. Les mains prodigieuses. Petites chroniques de nuit. Dernière veuve à Angoulême. France 3

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Décideur et petit soldat. Arte
 20.30 Les Splendeurs naturelles de l'Afrique. [10/12]. Planète
 20.45 La Vie en face. Arte
 Kisan Sabha, un combat de femmes au Bangladesh.
 21.00 Churchill. [1/4]. Histoire
 21.25 Paul Robeson, artiste lyrique, noir et communiste. Planète
 22.05 Paul Morand. [2/4]. Histoire
 22.25 La Quête du futur. [20/22]. Planète
 22.50 La Roulette russe. Odyssée
 22.55 Comedia. Patrice Chéreau - Shakespeare. Arte
 22.55 Les Ames damnées de Staline. Planète
 23.45 L'Egypte. [3/5]. L'âge d'or. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

20.40 Football. Ligue des champions (2^e phase, 1^{re} journée) : Milan AC - Galatasaray Istanbul. Canal + vert
 20.45 Football. Ligue des champions (2^e phase, 1^{re} journée) Groupe B : Paris-SG - Deportivo La Corogne. Canal +
 21.00 Boxe. Championnat de France. Poids mi-lourds : Kamel Amrane - Joe Silivangi. Eurosport

MUSIQUE

21.00 Renato Bruson et l'Orchestre de la Suisse italienne. Muzzik
 Dir. Bruno Amaducci.
 21.30 Les 60 Ans de l'Orchestre philharmonique d'Israël. Mezzo
 A Tel-Aviv, le 26 décembre 1996.
 Dir. Zubin Mehta.
 22.35 Sclavus, Drouet, Frith. Lors de l'Europa Jazz Festival, en 1997. Muzzik

THÉÂTRE

21.45 Le Legs. Pièce de Marivaux. Mise en scène de Jean-Pierre Miquel. Arte

TÉLÉFILMS

18.15 Tontaine et Tonton. TV 5
 Tonie Marshall.
 22.50 Portrait dans la nuit. M 6
 Jack Sholder.

SÉRIES

21.30 Friends. The One Where Phoebe Runs (v.o.). Canal Jimmy
 21.30 First Wave. 13^{ème} RUE
 Le projet Lumière noire.
 22.30 Ally McBeal. Téma
 Once in a Lifetime (v.o.).
 22.55 Sex and the City. Atack of The Foot Ten Woman (v.o.). Téma
 23.25 Taxi. [2/2]. Série Club
 Shut It Down (v.o.).
 23.45 The Practice. Serment (v.o.). Série Club

FILMS

16.15 Un amour de Swann ■■■ Volker Schlöndorff (France - Allemagne, 1984, 110 min) O. Ciné Cinémas 1
 17.25 1941 ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, 120 min) O. Cinéstar 2
 18.20 Razzia sur la chnouf ■■■ Henri Decoin (France, 1954, N., 100 min) O. Ciné Classics
 18.55 MASH ■■■ Robert Altman (Etats-Unis, 1970, 115 min) O. Cinéfaz
 19.00 20 000 Lieues sous les mers ■■■ Richard Fleischer (Etats-Unis, 1954, 135 min) O. Disney Channel
 20.45 Ludwig van B ■■■ Bernard Rose (Etats-Unis, 1994, 120 min) O. Cinéstar 1
 20.55 Planète interdite ■■■ Fred McLeod Wilcox (Etats-Unis, 1956, 100 min) O. TMC
 21.00 Sans retour ■■■ Walter Hill (Etats-Unis, 1981, 105 min) O. Cinéstar 2
 22.25 Johnny s'en va-t-en guerre ■■■ Dalton Trumbo (Etats-Unis, 1971, 115 min) O. Cinéfaz
 22.30 Trafic ■■■ Jacques Tati (France, 1971, 95 min). Paris Première
 23.00 Z ■■■ Costa-Gavras (France - Algérie, 1968, 120 min) O. Cinétoile



0.25 King Kong ■■■ Merian C. Cooper et Ernest B. Schoedsack. Avec Fay Wray, Robert Armstrong, Bruce Cabot (EU, 1933, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics
 0.35 Forrest Gump ■■■ Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1994, 140 min) O. Cinéstar 2
 1.15 Aliens, le retour ■■■ James Cameron (Etats-Unis, 1986, 135 min) O. Ciné Cinémas 1

Le Monde TELEVISION

PARIS PREMIÈRE

22.30 Trafic ■■■ Endossant, pour la dernière fois, la personnalité de Monsieur Hulot, Tati en fait l'inventeur d'une voiture de camping à gadgets destinée à être présentée au Salon automobile d'Amsterdam. La voiture est chargée sur un camion, Hulot monte dans la cabine du chauffeur. Le scénario est construit sur les difficultés de la circulation automobile sur le trajet Paris-Amsterdam.

ARTE

22.55 Comedia : Patrice Chéreau-Shakespeare En 1998, Stéphane Metje a suivi pendant deux mois les répétitions de *Henry VI* et de *Richard III*, de Shakespeare, dont Patrice Chéreau a mis en scène des extraits avec des élèves du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris. Il ne s'agissait pas de signer un spectacle, mais de diriger un atelier, dans l'espace nu de la Manufacture des Œillets, à Ivry-sur-Seine. Le résultat, magnifique, fut

présenté dans le cadre du Festival d'automne, à Paris. Des lectures à la première représentation, Stéphane Metje restitue le mouvement des répétitions, et ce mouvement seul. On voit et on entend donc Patrice Chéreau, une intelligence du théâtre exceptionnelle, nourrie d'intuition, façonnée par un travail sans relâche. Le film est centré autour de scènes-clefs qui mettent en jeu le meurtre et la séduction. Patrice Chéreau ne lâche pas les comédiens. Il est à deux doigts d'eux, il leur parle, il les guide. Un film d'exception.

MERCREDI 22 NOVEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

18.00 Studio ouvert. Les changements climatiques. Public Sénat
 20.40 et 1.00 Le Club. LCI
 Le Camp de la Paix en Israël.
 21.00 De l'art de la guerre à l'art de la paix. Forum
 22.00 Le Patrimoine aux enchères ? Forum
 23.00 Des ondes qui nous veulent du mal ? Forum

MAGAZINES

14.15 Envoyé spécial. Les bas-fonds de Moscou. Les barreaux dans la tête. P - s : Innocents de guerre. TV 5
 16.00 Saga - Cités. Il était une fois... Rue Léo. France 3
 Les Lumières du music - hall.
 Paul Anka.
 Patricia Kaas. Paris Première
 18.15 Union libre. TV 5
 Invité : Elie Semoun.
 18.15 et 23.45 Procès Barbie. Histoire
 18.30 L'Invité de PLS. LCI
 Christian Poncelet.
 18.55 Nulle part ailleurs. Canal +
 Invités : François Hollande, Elie Semoun.
 19.20 Mercredi, c'est Julie. France 2
 19.30 et 0.05 Rive droite, rive gauche. Paris Première
 20.15 Le Journal de l'Histoire. Histoire
 Invité : Alain Decaux.
 20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Arte
 Les hommes de la Maison Blanche [3/3].
 20.55 Ce qui fait débat. Arte
 Un monde sans sida ?
 Invités : Line Renaud, Pierre Bergé, le professeur Christine Rouzioux, Anne-Marie Coll Seck, Pascal Obispo.
 France 3
 21.00 Paris Modes. Le sac. Paris Première
 21.05 Strip-tease. Une délégation de très haut niveau. TV 5
 22.25 Ça se discute. Les frères et sœurs sont-ils obligés de s'aimer ? France 2
 22.45 Zig Zag café. TSR
 Urgences : La détresse des jeunes.
 Invité : Daniel Schweizer.
 23.10 Capital. Génération stressée. M 6
 23.55 Le Club. TMC
 Invité : Jean-Pierre Denis.
 0.05 Ciné-Cinécourts. Ciné Cinémas
 L'adolescence.
 0.45 Des mots de minuit. France 2
 Invités : Valérie Zarrouk, Bartabas.

ARTE

18.30 L'Actors Studio. Paris Première
 Nathan Lane.
 19.00 Connaissance. Amchis, les oubliés de l'Himalaya. Arte
 20.00 Hollywood Backstage 11. Ciné Classics
 Les coulisses de l'industrie du rêve.
 20.00 Rome secrète. [4/10]. Odyssée
 20.15 Reportage. Arte
 Le Chirurgien du futur.
 21.00 La Guerre civile d'Espagne. Histoire
 [6/6]. Victoire et défaite.
 21.00 Classic Archive. Mezzo
 Julius Katchen.
 21.00 Soirée Nijinski. Muzzik
 Revoir Nijinski danser. Narcisse avec Vladimir Malakhov.
 21.30 Aventures africaines. Odyssée
 En Afrique du Sud.
 21.45 Musica. Arte
 De l'âme allemande. Le compositeur Hans Pfitzner, 1869-1949.
 21.55 JFK, la question de la conspiration. [2/2]. Histoire
 22.25 Ike et Monty, deux généraux en guerre. Planète
 22.50 La Guitare espagnole. Mezzo
 [1/8]. L'âge d'or.
 23.10 Profil. Hamlet à Hollywood. Les mondes de Maximilian Schell. Arte
 23.30 Patrick Henry, un procès capital. Odyssée
 0.10 Histoire(s) du cinéma. [1/2] 1a : Toutes les histoires. 1b : Une histoire seule. 2a : Seul le cinéma. 2b : Fatale beauté. Arte
 0.50 Paul Robeson, artiste lyrique, noir et communiste. Planète

SPORTS EN DIRECT

20.45 Football. Ligue des champions (2^e phase, 1^{re} journée) Groupe C : Bayern Munich - Lyon. TF 1
 1.30 Tennis. Fed Cup. Demi-finale. Etats-Unis - Belgique OU Espagne - République tchèque. Pathé Sport

DANSE

0.15 « Le Cabaret latin ». Ballet. Chorégraphie de Karine Saporta. Musique de Cascales. Avec Cyril Accord, Séverine Adamy, Céline Angibaud, David Barring, Olivier Collin, Olivier Dubols, Delphine Jardiné, Mélanie Marie. Mezzo

MUSIQUE

19.25 Ravel et Franck par Pasquier et Ivaldi. Lors de la Folle Journée de Nantes, en 1999. Avec Régis Pasquier, violon ; Christian Ivaldi, piano. Mezzo

MERCREDI 22 NOVEMBRE

FILMS

20.00 Récital Mikhaïl Rudy. Muzzik
 Chopin, Scriabine.
 22.40 Musica. Accentus en concert. Lors du Festival de la Vézère, en 1997. Par l'ensemble Accentus, dir. Laurence Equilbey. Arte
 22.50 Duets 1. Charlie Mariano et Wolfgang Dauner. Muzzik
 23.45 Oregon. Avec Ralph Towner, piano et guitare ; Paul McCandless ; Glen Moore, basse ; Trilok Gurtu, percussions. Muzzik
 0.45 Keith Jarrett. Ou Archaud Hall, à Tokyo, le 20 mars 1996. Muzzik

COURTS MÉTRAGES

1.10 Libre court. Nationale 137. Etienne Pherivong. France 3
 1.50 Stick. Article 15 bis. O. Canal +

SÉRIES

18.00 Friends. Celui qui savait des vies. O. France 2
 19.00 Charmed. Les cavaliers de l'apocalypse. O. M 6
 19.20 Frasier. [1/2]. Aventures au paradis. O. Série Club
 20.40 Homicide. Série Club
 Roman d'amour. O.
 20.50 Ally McBeal. M 6
 Que sont devenus nos rêves ? O.
 20.50 St Elsewhere. L'accident. O. Téma
 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Naissances. O. Canal Jimmy
 21.25 Profiler. Les victimes de victimes (v.o.). O. Série Club
 22.15 Les Brigades du Tigre. Cordialement vôtre. Les demoiselles du Vésinet. Festival
 22.35 New York District. Que votre volonté soit faite (v.o.). Conspiration (v.o.). 13^{ème} RUE
 22.40 Sex and the City. Liaison secrète. O. M 6
 22.45 New York Police Blues. Jones débarque. O. Canal Jimmy
 23.25 Taxi. Alex Jumps Out of a Airplane (v.o.). O. Série Club
 23.30 Les Soprano. Bust Out. O. Canal Jimmy
 23.45 The Practice. Etat d'esprit (v.o.). O. Série Club

FILMS

13.25 Kika ■■■ Pedro Almodovar (France - Espagne, 1993, v.o., 115 min) O. Ciné Cinémas 3
 14.40 King Kong ■■■ Merian C. Cooper et Ernest B. Schoedsack (Etats-Unis, 1933, N., 90 min) O. Ciné Classics
 15.15 Ludwig van B ■■■ Bernard Rose (Etats-Unis, 1994, 120 min) O. Cinéstar 1
 17.05 Padre Padrone ■■■ Vittorio Taviani et Paolo Taviani (Italie, 1977, 115 min) O. Cinétoile
 18.25 Manhattan ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1979, N., 95 min) O. Ciné Classics
 19.20 Les Sentiers de la gloire ■■■ Stanley Kubrick (EU, 1957, N., v.o., 90 min) O. Cinéfaz



20.30 La Ligne rouge ■■■ Terrence Malick. Avec Sean Penn, Adrien Brody, James Caviezel (Etats-Unis, 1999, 165 min) O. Canal + Vert
 20.50 Catch 22 ■■■ Mike Nichols (Etats-Unis, 1970, v.o., 120 min) O. Cinéfaz
 22.25 La Fleur de mon secret ■■■ Pedro Almodovar (France - Espagne, 1995, v.o., 100 min) O. Ciné Cinémas 1
 22.30 Drôle d'endroit pour une rencontre ■■■ François Dupeyron (France, 1988, 110 min) O. Cinéstar 1

22.35 Razzia sur la chnouf ■■■ Henri Decoin. Avec Lino Ventura, Jean Gabin, Albert Rémy (Fr., 1954, N., 110 min) O. Ciné Classics
 22.45 1941 ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, v.o., 120 min) O. Cinéstar 2
 22.45 Harry dans tous ses états ■■■ Woody Allen (Etats-Unis, 1997, v.o., 95 min) O. Ciné Cinémas 3
 22.50 Chromosome 3 ■■■ David Cronenberg (Canada, 1979, 93 min) O. Canal +
 22.50 MASH ■■■ Robert Altman (Etats-Unis, 1970, v.o., 115 min) O. Cinéfaz
 0.25 Lumière dans la nuit ■■■ Helmut Käutner (Allemagne, 1943, v.o., 100 min) O. Ciné Classics

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
 17.30 Sunset Beach.
 18.20 Exklusiv.
 19.00 Le Bigdil.
 19.55 Hyper net.
 20.00 Journal, Tiercé, Météo.
 20.55 Restons groupés. Film. Jean-Paul Salomé O.
 22.45 Le Temps d'un tournage.
 22.50 Ciel mon mardi !
 1.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.
 FRANCE 2
 16.55 Des chiffres et des lettres.
 17.20 et 23.15 Un livre.
 17.25 Qui est qui ?
 18.05 70's Show O.
 18.30 JAG.
 19.20 Mardi, c'est Julie.
 19.50 Un gars, une fille.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Contact. Film. Robert Zemeckis O.
 23.20 Alors, heureux ?
 1.25 Journal, Météo.
 FRANCE 3
 17.35 A toi l'actu@.
 17.50 C'est pas sorcier.
 18.15 Un livre, un jour.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.10 Tout le sport.
 20.20 C'est mon choix... ce soir.
 20.55 Pourquoi ? Comment ?
 22.50 Météo, Soir 3.
 23.20 Les Dossiers de l'Histoire. Les grandes erreurs de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [2/3].
 0.25 Texto. Allo maman, bobo !

FRANCE 3

17.35 A toi l'actu@.
 17.50 C'est pas sorcier.
 18.15 Un livre, un jour.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
 20.10 Tout le sport.
 20.20 C'est mon choix... ce soir.
 20.55 Pourquoi ? Comment ?
 22.50 Météo, Soir 3.
 23.20 Les Dossiers de l'Histoire. Les grandes erreurs de l'Histoire. Israël-Palestine, une terre deux fois promise [2/3].
 0.25 Texto. Allo maman, bobo !

CANAL +

15.35 La Corruption internationale ou le Beur et l'Argent du beur.
 16.40 Doggy Bag. Film. Frédéric Comtet O.
 ► En clair jusqu'à 20.45.
 18.00 Daria O.
 18.30 Nulle part ailleurs.
 20.15 Football. Ligue des champions. 20.45 Paris-SG - Deportivo La Corogne.
 22.45 Football. Résumés.
 23.30 Seinfeld. Décalage.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1
 13.55 Les Feux de l'amour.
 14.50 Les Vacances de l'amour.
 15.50 Le Clan du bonheur.
 16.40 7 à la maison.
 17.30 Sunset Beach.
 18.20 et 0.55 Exklusiv.
 18.55 Etre heureux comme...
 19.00 Le Bigdil.
 19.55 Hyper Net.
 20.00 Journal, Météo.
 20.35 Football. Ligue des champions. 20.45 Bayern Munich - Lyon. 22.45 Les autres rencontres.
 0.20 Minuit sport.
 FRANCE 2
 13.55 L'Enquêteur.
 14.50 En quête de preuves.
 15.45 Tiercé.
 15.55 La Chance aux chansons.
 16.50 Des chiffres et des lettres.
 17.20 Un livre.
 17.25 Qui est qui ?
 18.00 Friends.
 18.30 JAG.
 19.20 Mercredi, c'est Julie.
 19.45 Un gars, une fille.
 19.55 et 20.45 Tirage du Loto.
 20.00 Journal, Météo.
 20.50 Que reste-t-il... Téléfilm. Etienne Périer.
 22.25 Ça se discute. Les frères et sœurs sont-ils obligés de s'aimer ?
 0.20 Journal, Météo.
 0.45 Des mots de minuit.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
 14.58 Questions au gouvernement.
 16.00 Saga-Cités.
 16.30 MNK.
 17.35 A toi l'actu@.
 17.50 C'est pas sorcier.
 18.15 Un livre, un jour.
 18.20 Questions pour un champion.
 18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
 20.10 Tout le sport.
 20.20 C'est mon choix... ce soir.
 20.55 Ce qui fait débat. Un monde sans sida ?
 22.40 Météo, Soir 3.
 23.10 Ciné mercredi.
 23.15 Nocturne indien ■■■ Film. Alain Corneau O.
 1.10 Libre court.

CANAL +

14.55 Jugement explosif.
 16.30 Invasion planète Terre.
 17.10 Animasia.
 ► En clair jusqu'à 21.00
 18.00 Daria.
 18.30 Nulle part ailleurs.
 20.30 Le Journal du cinéma.
 21.00 Haut les cœurs ! Film. Solveig Anspach. O.
 22.50 Chromosome 3 ■■■ Film. David Cronenberg. O.

ARTE

19.00 Archimède.
 19.45 Météo, Arte info.
 20.15 Reportage. Décideur et petit soldat.
 20.45 La Vie en face. Kisan Sabha, un combat de femmes au Bangladesh.
 21.45 Comedia. 21.46 Le Legs. Pièce de Marivaux. 22.55 Patrice Chéreau - Shakespeare.
 0.25 Le Bateau ■■■ Film. Wolfgang Petersen.
 M 6
 17.45 Kid et compagnie.
 18.30 Dharma & Greg O.
 19.00 Charmed O.
 19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.
 20.05 Une nounou d'enfer O.
 20.40 E=M 6 découverte. Voyage dans le temps.
 20.50 E=M 6 découverte.
 22.50 Portrait dans la nuit. Téléfilm. Jack Sholder O.
 0.35 Two. L'accident O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 In vivo. L'atome [3/4]. Invités : André Comte-Sponville ; Marc Lachize-Rey ; Gilles Cohen-Tannoudji ; Jean-Marc Cavédon.
 20.30 Comédie-Française. Empereur et Gallien, d'Henrik Ibsen. Actes 6, 7, 8.
 22.12 Multipistes.
 22.30 Surpris par la nuit. Figures avec épée [1/2].

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Invités : Juan José Mosalini et ses musiciens ; Benjamin Moussay Trio ; Jean Guidoni ; Bia et ses musiciens.
 22.30 Jazz, suivez le thème. Confirmation.
 23.00 Le Conversatoire.
 RADIO CLASSIQUE
 20.40 Les Rendez-vous du soir. Pierre Boulez. Concert donné au Royal Albert Hall, à Londres, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Pierre Boulez. Œuvres de Stravinsky, Debussy, Boulez, Bartok.
 22.12 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, Beethoven, Brahms.

Le Monde TELEVISION

FRANCE 3

20.55 Ce qui fait débat Le magazine de Michel Field profite de la parution du dernier disque d'Ensemble contre le sida (ECS), Noël ensemble, qui réunit une centaine d'artistes à l'initiative de Pascal Obispo et de Line Renaud, pour faire le point sur la maladie. Plusieurs problèmes (les soins donnés aux malades, la contamination qui demeure réelle, le désir d'enfant...) seront abordés avec des spécialistes.

MUZIK

21.00 Revoir Nijinski danser Création d'images à partir d'archives photographiques, d'œuvres d'art, de critiques, mises en forme par Hervé Nisic. Celui-ci évoque aussi le système de notations chorégraphiques de ce danseur qui allait faire basculer le monde de la danse, à l'aube des Années folles. Révère en trente minutes autour de cette « divine marionnette » et de sa première chorégraphie, L'Après-Midi d'un faune (1912).

ARTE

0.10 Histoire(s) du cinéma Arte programme l'intégralité de ces Histoire(s) du cinéma, un travail gigantesque à partir de et sur l'histoire et les œuvres du siècle écoulé. Godard y démontre notamment les potentialités du montage de cinéma et de la vidéo. La quête en abîme du cinéaste est aussi un défi sans cesse renouvelé à ses spectateurs. Mais pourquoi programmer si tard – avec le second volet le lendemain – un tel monument ?

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
 O Tous publics
 O Accord parental souhaitable
 O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
 O Public adulte
 O Interdit aux moins de 16 ans
 O Interdit aux moins de 18 ans
 Les cotes des films
 ■ On peut voir
 ■■ A ne pas manquer
 ■■■ Chef-d'œuvre ou classique
 Les symboles spéciaux de Canal +
 DD Dernière diffusion
 ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Pile ? Face !

par Pierre Georges

IL N'Y A PLUS de bonnes nouvelles. C'est fini. Une couche de malheur, de tristesse, de drame, de catastrophe, de maladie après l'autre. Que faites-vous dans la vie ? Ordonnateur de pompes journalistiques !

Rien qu'hier en « une » du Monde, un feu d'artifice ! Sida en France, l'inquiétude ! Vache folle : près d'un Français sur cinq a cessé de manger du bœuf ! Climat, péril en la demeure ! Au secours de « L'Huma » ! Attentat à Gaza ! Le sale plaisir de salir le Conseil constitutionnel !

Rien que des titres, sous-titres, appels ! Sans changer un mot, sans souffler un instant. Mortels lecteurs qui franchissez la porte de ce journal, abandonnez ici tout espoir. Votre malheur, autant que votre compte, est bon. C'est novembre, journal des Toussaints passés, présentes et à venir, chrysanthèmes à tous les rayons, inquiétudes à tous les étages, maladies à tout âge, naufrages à toute tempête, mensonges à tous niveaux, corruption à façon. L'air n'est plus l'air. L'eau n'est plus l'eau. La viande plus de la viande. L'homme n'est plus l'homme. Et la vie plus une vie.

A l'étal du boucher-gazettier, rien désormais que du sinistre. Et avec cela, ma petite dame, une bonne tranche de désespoir ? Un petit centre de rétention bien abominable ? Un enfant battu la tête contre la cuisinière ? Un fait-divers de derrière les fagots, un serial killer d'élite, un avion qui tombe, un funiculaire en feu ? Pas de problème, on a aussi cela en magasin, m'en direz des nouvelles.

Des nouvelles effectivement. Et elles ne sont pas bonnes, par définition. Jamais bonnes. Le

journaliste, le vrai, parcourant l'actualité en gai et blême flagellant, se frappant la poitrine à grandes brassées d'urticantes dépêches et écrivant à l'encre noir deuil, poussant des gémissements à faire pleurer les pierres et à fendre l'âme du plus désespéré, le journaliste, donc, a horreur de la bonne nouvelle. Bonnes nouvelles ? Pas de nouvelles !

Le chômage baisse ? Il pourrait baisser plus ! La consommation repart ? Fragile redémarrage ! Les affaires reprennent ? Les Affaires encore plus ! Telle maladie recule ? Telle autre avance ! Et ainsi de suite. Pile ? Face !

Toujours la noire face des choses, toujours ce tropisme, ce conformisme du malheur tel qu'il va et où il va, toujours cette amère satisfaction d'avoir crié au loup avant les autres. Le monde ainsi vu peut se résumer à deux catégories de gens : les victimes et les coupables, réels ou potentiels. Ne relever ni d'un genre, ni de l'autre, c'est n'être rien. Journalistiquement rien. Les gens heureux, les gens ordinaires, les gens efficaces en leurs activités, utiles en leur utilité publique ou privée, les gens exemplaires, les gens civiques, les honnêtes gens, bref la grande majorité, n'ont pas d'histoire, et encore moins d'actualité. Ils sont fourrés, maigres et insipides proies, dans le grand sac à « vraies » gens. En presse restante ! Pour vivre malheureux, vivons informés ! Eh bien ! non. Quitte à passer pour « lou ravi » de la chronique, disons, en ce matin autocritique et moqueur, que le fléau de la balance va un peu trop loin vers le malheur de vivre, un peu trop souvent !

Les eurodéputés attentifs à la sécurité maritime

BRUXELLES

de notre bureau européen

Il ne sera pas dit que le Parlement européen, comme les gouvernements des Quinze, édulcore les propositions de la Commission relatives à la sécurité des transports maritimes. Une semaine avant le débat prévu en Assemblée plénière, le « paquet » de trois textes législatifs adoptés, lundi 20 novembre, par sa commission des transports maintient, voire aggrave, la sévérité des mesures proposées par l'exécutif bruxellois en matière d'inspection dans les ports.

Ce durcissement n'enchantait guère les Etats, soucieux de ne pas augmenter leurs dépenses publiques en embauchant des contrôleurs. Le Conseil des ministres des transports, réuni sous la présidence de Jean-Claude Gaysot, a cherché à modifier le coefficient de ciblage des navires, dans le but de diminuer de moitié ces contrôles, suscitant de vives réactions de la Commission et du Parlement. Le rapporteur du texte parlementaire, le Britannique Mark Francis Watts (groupe socialiste), a non seulement repris le coefficient de la Commission, mais aussi durci d'autres propositions concernant l'accès au port : non-admission des navires présentant un

risque grave « quel que soit leur âge », et des navires battant pavillon de complaisance depuis plus de trois ans.

Dans un domaine cependant, le parlement se montre plus souple que la Commission : celui de l'imposition des doubles coques aux pétroliers. Bruxelles veut aligner le calendrier européen sur celui dont se sont dotés les Etats-Unis dans leur « Oil pollution act » de 1990, qui prévoit le passage aux doubles coques entre 2000 et 2015. Elle veut en effet éviter que des navires interdits de navigation dans les eaux américaines ne viennent exercer leurs activités dans celles de l'Union. Mais le rapport du Grec Konstantinos Hatzidakis (groupe PPE/droite) préconise de rallonger de sept ans l'autorisation de circuler des pétroliers de plus de 20 000 tonnes construits avant 1982, pour éviter des perturbations du marché. Bruxelles proposait en outre d'élargir cette mesure aux petits pétroliers de plus de 600 tonnes. Les députés ont adopté un seuil de 3 000 tonnes « pour garantir l'approvisionnement normal du marché dans les régions insulaires de l'Union », en l'occurrence, les îles grecques.

Rafaële Rivais

DÉPÊCHES

■ **ERIKA** : TotalFinaElf a décidé de porter son budget pour le nettoyage du littoral atlantique de 70 à 220 millions de francs, ce qui porte les sommes globales consacrées par l'entreprise aux conséquences du naufrage de l'Erika à 1 milliard de francs. « L'objectif recherché est d'avoir terminé le nettoyage du littoral après les prochaines marées d'équinoxe, en mars 2001 », a indiqué, mardi 21 novembre, Pierre Guyonnet, responsable de la mission littoral atlantique de la compagnie.

■ **PRESSE** : France-Soir, qui connaît des difficultés de trésorerie depuis plusieurs semaines (Le Monde du 11 novembre), a trouvé 20 millions de francs auprès du CIC, a indiqué, lundi, le PDG du quotidien, Georges Ghosn. Les besoins de financement du journal étaient évalués à 30 millions de francs. Des discussions seraient en cours avec d'autres banques. Début novembre, les journalistes de France-Soir s'étaient mis en grève à la suite de retards dans le paiement des salaires.

■ **MNEF** : le tribunal de grande instance de Paris a prononcé, vendredi 17 novembre, la liquidation judiciaire de la Mutuelle nationale des étudiants de France (MNEF), et confié la mission de liquidation à M^e Gilles Pellegrini. La MNEF, qui n'a plus d'activités depuis le 4 mai 2000, a été remplacée par la Mutuelle des étudiants (ME).

Les prévisionnistes de Météo-France en grève

La direction affirme que tous les services de sécurité sont assurés

DEPUIS le jeudi 16 novembre, une partie des personnels de Météo-France observe un mouvement de grève, à l'appel de l'intersyndicale CFDT-CGT-FO. Des assemblées générales devaient se tenir, mardi 21 novembre, dans l'après-midi, dans les différents sites de l'établissement public, afin de décider de la suite de l'action.

Les arrêts de travail concernent les prévisionnistes de Météo-France, dont 75 étaient en grève, mardi 21 novembre, d'après la direction. Soit un peu plus du tiers de cette catégorie de personnel. Selon Olivier Moch, directeur général adjoint de Météo-France, « toutes les missions de sécurité sont assurées », soit par les employés non-grévistes, soit par des agents « notifiés », c'est-à-dire réquisitionnés. En particulier, l'établissement public continue de délivrer ses bulletins météorologiques spéciaux de prévisions marines sur toute la zone relevant de sa compétence, y compris l'océan Indien. Pour l'aéronautique, le suivi des éléments météorologiques significatifs (signets) continue également d'être assuré. La direction affirme être en

mesure de pouvoir émettre si nécessaire, des bulletins d'alerte. « En cas de prévision d'un événement dangereux, comme une tempête, un plus grand nombre d'employés seraient notifiés », précise Olivier Moch.

PASSAGE AUX 35 HEURES

La grève affecte, en revanche, les services commerciaux traditionnels de Météo-France. En particulier, les bulletins départementaux de prévision diffusés par répondant téléphonique ne sont, dans certains secteurs, pas mis à jour. L'entreprise prévient également, sur son site Internet (www.meteo.fr), que les informations données sur ce serveur « risquent de ne pas être actualisées ». Les services destinés aux médias sont eux aussi perturbés, et les quotidiens comme Le Monde ne sont donc pas en mesure de publier les prévisions météorologiques habituelles.

Le conflit qui perturbe tous ces services porte notamment sur le niveau des recrutements qui doivent accompagner le passage aux 35 heures. La direction, qui souhaite dissocier les deux procédures, pro-

pose la création de 75 emplois, sur un effectif total d'environ 3 700 salariés, répartis sur 150 sites. De leur côté, les syndicats chiffrent à 430 le nombre des embauches nécessaires pour que Météo-France puisse maintenir ses missions de service public.

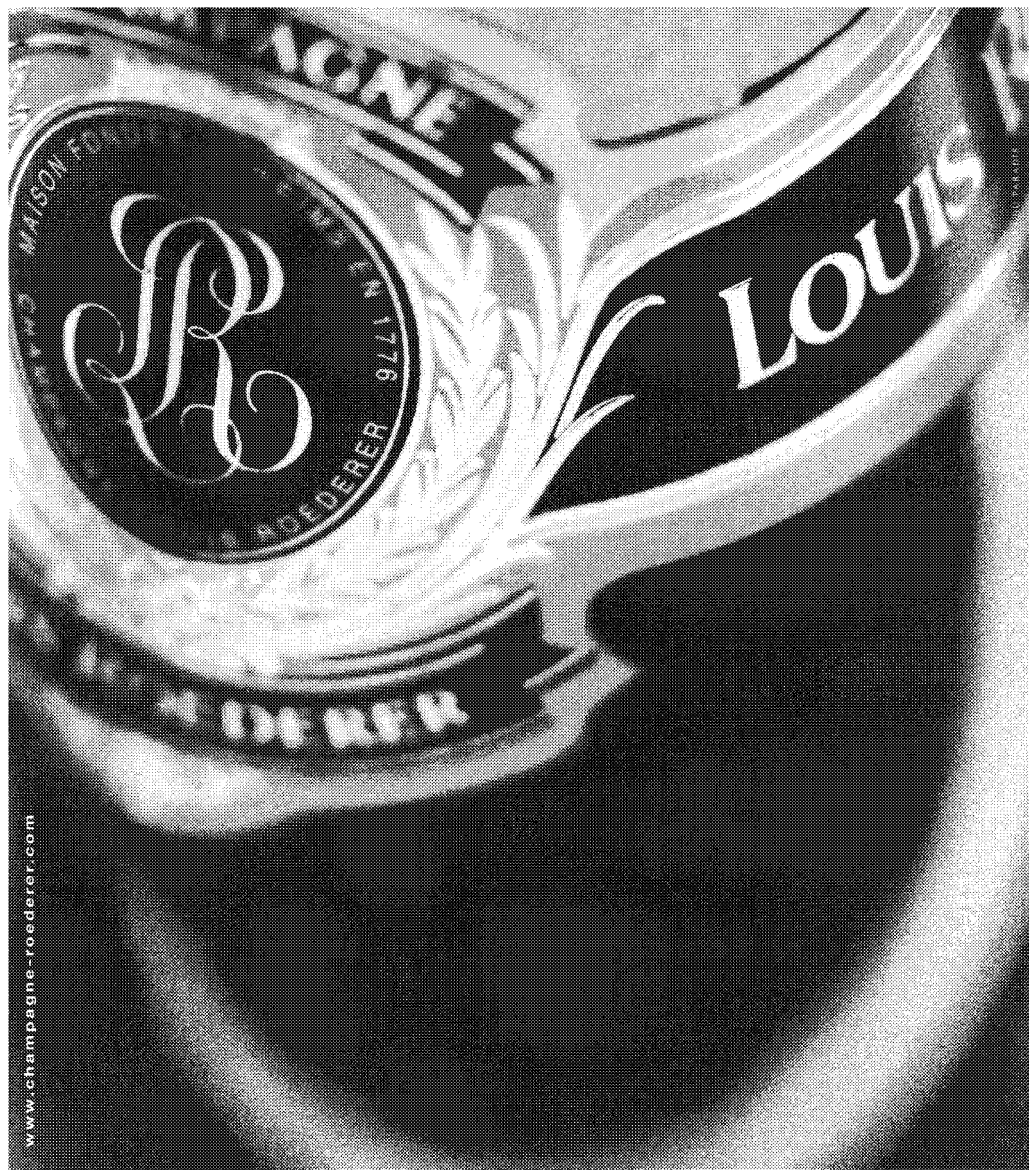
Autre source de litige, le montant des primes qui doivent être attribuées à l'occasion de l'unification du corps des ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, des ingénieurs de l'aviation civile, des ingénieurs géographes et des ingénieurs de la météorologie. Météo-France propose à ses personnels une prime de 700 francs pour les techniciens, 1 100 francs pour les ingénieurs de travaux et 2 700 francs pour les ingénieurs de météorologie, alors que les syndicats revendiquent un relèvement général de 30 %.

Enfin, les personnels s'opposent à la mise en œuvre du contrat d'objectif avec l'Etat pour la période 2000-2004, qui se traduirait, selon eux, par la perte d'une soixantaine de postes.

Pierre Le Hir

Au moins quatre blessés lors d'affrontements en Guyane

HUIT MOIS après les scènes de pillages qui avaient émaillé le passage en Guyane de l'ancien secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Jean-Jack Queyranne (Le Monde du 15 mars), de violents échanges ont opposé, à Cayenne, les forces de l'ordre et des membres du « Komité pou nou démaré la Gwyane », une structure composée d'élus et de sympathisants de gauche, dont des militants indépendantistes. Les membres du Komité avaient investi l'hôtel des impôts, symbole pour eux de la présence de « l'Etat colonial », séquestrant le directeur et cinq collaborateurs. Au moins quatre personnes ont été blessées, dont le militant indépendantiste Jean-Victor Castor, secrétaire général adjoint du Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale (MDES), lors de l'intervention des forces de l'ordre. Le Komité, qui rejette en bloc la loi d'orientation adoptée par le Parlement le 15 novembre, a prévenu qu'il ne participerait pas à la table ronde consacrée à la question statutaire en Guyane, le 18 décembre, à Paris. (Corresp.)



PROLONGER CHAQUE GESTE JUSQU'À CET INSTANT DE PARFAITE HARMONIE OÙ

L'EXIGENCE EST ENFIN SATISFAITE, DÉNICHER L'EXCEPTION ET LA POUR-

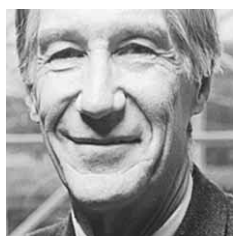
SUIVRE À NOUVEAU, NE PLUS SAVOIR FAIRE AUTREMENT, DOUTER PARFOIS,

CHERCHER PLUS LOIN, PUISER ENCORE DANS DES TRÉSORS DE PATIENCE

LOUIS ROEDERER
CHAMPAGNE

DEL'EXCEPTION LA REGLE

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. A CONSOMMER AVEC MODÉRATION



PORTRAIT
A la Cité des sciences et de l'industrie, Joël de Rosnay décrypte le devenir numérique de l'homme.
P. IV

ENTREPRISES

Les sociétés de commerce en ligne doivent placer la logistique au centre de leur dispositif de vente.



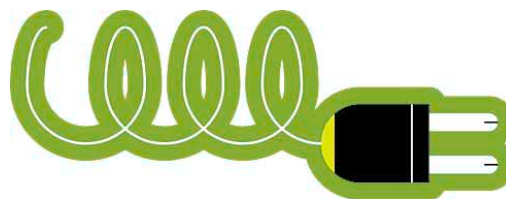
P. VI



CYBERCULTURE

Les pare-feu (firewall) bloquent les attaques en provenance du Réseau. Ils protègent entreprises et particuliers exigeants.

P. VIII



MÉTIERS

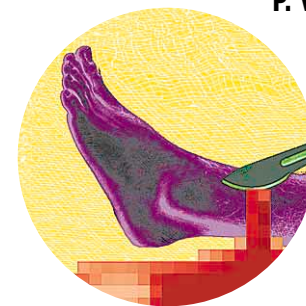
Le testeur de jeux vidéo scrute les incohérences, évalue les difficultés, traque les bugs et vérifie les versions définitives.

P. X

TECHNIQUES

Un simulateur d'intervention chirurgicale permet aux praticiens de s'entraîner.

P. V



ENQUÊTE

Console ou PC, à chacun sa tribu

Sur le marché du jeu vidéo, consoles et micros touchent des publics différents. La création d'une plate-forme universelle reste un pari difficile

LA PREMIÈRE se loge juste sous le poste de télévision, les manettes négligemment posées à côté de la télécommande. Le second est bien souvent relégué dans un bureau, au mieux dans l'une des chambres de la maison. A priori, la console de jeu et l'ordinateur n'étaient donc pas fait pour se rencontrer. Géographiquement éloignés, les deux objets sont également très différents par leur usage. Machine à jouer, la console est longtemps restée un appareil dédié uniquement aux jeux vidéo. L'ordinateur, lui, en plus de ses possibi-

tés ludiques, offre la multitude d'autres applications : traitement de texte, tableur, Internet... Quant aux utilisateurs de ces deux objets, ils n'ont, là encore, que peu de choses en commun, si ce n'est la passion des aventures pixelisées. Microsoft distingue ainsi deux typologies de joueurs : « Le joueur PC est plus solitaire, plus personnel et plus cérébral. Le joueur sur console est, lui, plus social, et il veut des titres accessibles. Il recherche des copains pour jouer avec lui et exige d'abord une évocation, pas une occasion de penser. » Les choses auraient

pu en rester là, et les deux machines continuer à s'ignorer superbement, si les fabricants de consoles ne s'étaient mis dans la tête l'idée de venir jouer sur les terres de l'ordinateur. A l'image de la PlayStation2, la dernière nouveauté en provenance de chez Sony, dont la sortie en France est prévue pour le 24 novembre 2000, les consoles d'aujourd'hui se transforment en plates-formes multimédias. Equipées de lecteurs DVD et de CD audio, elles se connectent à Internet pour offrir à leurs habitués les vertiges du jeu en ligne, déjà très prisés des utilisateurs de PC ou de Macintosh.

Un souci d'interactivité justifié par les prévisions mirobolantes des analystes sur ce marché du jeu en ligne. Le cabinet d'études Datamonitor estime ainsi que ce secteur devrait croître de 110 % par an aux Etats-Unis et en Europe, pour atteindre 5 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 2005! Une somme à comparer aux 20 milliards de dollars que pèse toute l'industrie mondiale du jeu vidéo en l'an 2000.

La convergence est donc en marche, sous l'impulsion conjuguée des trois grands fabricants de consoles que sont Sega, Sony et Nintendo et de celle de Microsoft. La firme de Bill Gates, qui n'entend pas rester absente trop longtemps de ce fabuleux marché, s'apprête donc à sortir sa propre console. Histoire d'assurer un débouché supplémentaire à ses logiciels de jeu. Et si le PC ne garde pas son statut d'unique machine multimédia, Microsoft aura, grâce à la X-Box (dont la sortie est prévue pour l'automne 2001), un pied dans chaque camp.

Encore lui faudra-t-il imposer sa marque face au trio nippon, solidement implanté depuis de nombreuses années. « Notre adversaire direct, c'est Sony, et, dans une moindre mesure, Sega, estime Sandy Duncan, directeur de la division grand public de Microsoft Europe. Nintendo est un cas un peu différent, avec une audience plus jeune qui ne nous intéressera pas au tout début de l'existence de la X-Box. Nous visons les joueurs de 14 à 30 ans, dont le noyau dur se situe entre 18 et 24 ans. »

Aujourd'hui, en Europe, circulent trente millions de consoles PlayStation. Microsoft compte bien détourner à son profit 30% des utilisateurs Sony, ce qui ferait quand même dix millions de X-Box vendues sur le Vieux Continent! Mais il ne faut pas oublier qu'aucun fabri-

cant de matériel ne s'attend à faire des profits sur la vente des machines. Les profits ne viennent que de la diffusion des jeux. Les nouvelles consoles constituent donc un formidable pari pour tous les acteurs du jeu vidéo. Ils devront prouver aux joueurs qu'une machine « tout en un » est plus performante qu'une console et un PC isolés.

Les mésaventures de Philips et de son lecteur de Compact Disc interactif (CDI) sont encore dans toutes les mémoires. Le constructeur hollandais s'est en effet brûlé les ailes à vouloir commercialiser au début des années 90 un lecteur multimédia - audio, vidéo, photo, jeux - dont chaque fonction, prise séparément, n'atteignait pas la qualité obtenue avec des lecteurs spécifiques. Microsoft, Sega, Sony et Nintendo sont donc prévenus.

Guillaume Fraissard
et Hai Nguyen



Les plus et les moins des deux plates-formes de jeu.

Lire pages II et III



Objectif de la bagarre des fabricants de matériel: s'imposer auprès d'une industrie du jeu vidéo qui a largement dépassé celle du cinéma avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 20 milliards de dollars.

PUBLICITÉ



Deux plates-formes pour deux types de joueurs

Face à l'expansion des PC, on s'interrogeait hier sur l'avenir des consoles. Aujourd'hui, ces dernières sont bien là pour rester

Quelle console pour demain?

LES FABRICANTS de consoles de jeux vidéo sont-ils devenus les nouveaux Docteur Mabuse? Ainsi Ken Kutaragi, l'ingénieur de chez Sony créateur de la nouvelle console PlayStation2 (PS2), ne déclarait-il pas récemment: « Dans dix ans, lorsque la capacité de traitement des ordinateurs constitués en réseau va croiser la capacité de traitement des informations de l'homme, c'est-à-dire du cerveau, nous lancerons peut-être la PS4. L'homme et l'électronique vont fusionner pour donner naissance à la bioélectronique. Ensuite, nous basculerons encore plus dans la biologie (1). »

Ceux qui croyaient que la console n'était qu'une petite boîte avec des manettes pour jouer sur la télévision risquent par conséquent d'être surpris par les nouvelles prétentions des Sony, Sega, Nintendo et autres. Celles de faire, en attendant la fusion homme-machine, des machines hybrides, véritables systèmes de divertissement domestique, capables de lire aussi bien des jeux vidéo que des DVD, des CD audio et d'offrir un accès à Internet. Des objets « tout en un », en quelque sorte, pour séduire un plus grand nombre de joueurs, à commencer par les « accros » de l'ordinateur.

Cette nouvelle stratégie, si elle paraît alléchante pour les constructeurs, n'est pas sans dangers. Et, tout d'abord, celui de décevoir. On se souvient que Sega, pour le lancement de sa console 128 bits Dreamcast, avait axé une grande partie de sa communication sur la possibilité de jouer en réseau par le biais de la Toile. Une option que les joueurs ont dû pourtant attendre plusieurs mois, car le portail de Sega n'était pas prêt pour le lancement de la console!

Dans le même registre, Sony, dont la PlayStation2 devait dès le départ offrir un modem pour se connecter à Internet, a repoussé cette possibilité pour 2001 ou 2002, faute de matériel satisfaisant. Au-

L'UN ET L'AUTRE se ressemblent. Ils sont de sexe masculin, âgés entre 14 et 35 ans. Ils jouent aux jeux vidéo. L'un devant son poste de télévision, avec une console de jeu, Dreamcast ou PlayStation. L'autre devant son écran d'ordinateur. Semblables? En réalité, ils vivent dans deux univers totalement distincts. Leurs machines sont différentes; leurs jeux, différents. Et, loin des simples appareils, leurs profils sont différents.

Microsoft, qui édite des jeux sur PC et qui s'appête aussi à investir le marché de la console avec la X-Box, a bien étudié les deux personnalités. « Le joueur sur PC est plus solitaire, plus personnel, plus cérébral - d'où le succès des simulations, de la stratégie, du réalisme », analyse James Allard, responsable du projet X-Box. « Plus social, le joueur sur console, lui, veut des titres accessibles, que l'on maîtrise sans ouvrir un manuel. Il recherche des copains pour jouer avec lui, plus d'histoires dans son jeu, plus de profondeur, mais exige d'abord une évasion, pas une occasion de penser », ajoute-t-il.

La différence tient d'abord au matériel. La question vient tout de suite à l'esprit: quelle machine, du PC ou de la console, est la mieux

adaptée aux jeux vidéo? En fait, chaque support a ses avantages et ses inconvénients. Le PC se montre mieux adapté à certains types de jeux, la console à d'autres. Le micro-ordinateur dispose d'une multitude de périphériques, en premier lieu le clavier et la souris.

Une simulation d'avion comme Flight Simulator n'est concevable que sur PC: dans ce jeu, toutes les touches du clavier sont utilisées. Rien que pour décoller ou pour atterrir, le joueur doit d'abord rentrer ou sortir le train d'atterrissage et, du coup, doit maîtriser plusieurs combinaisons de touches. Réalisme et difficultés sont poussés à l'extrême. Autre exemple: les jeux de stratégie et de rôle, qui exigent l'utilisation de la souris. C'est avec cet outil informatique, conçu initialement pour la bureautique, que le joueur déplace ses personnages, construit des bâtiments, engrange des res-

sources minières et financières, et finalement envoie ses troupes à l'assaut de l'ennemi... Surtout, le micro-ordinateur demeure le principal terminal d'accès à Internet, offrant aux joueurs sur PC des quatre coins du monde la possibilité de s'affronter en ligne. Pour cette raison, le PC reste, à ce jour, le seul support de jeux complètement en ligne, comme Everquest, Ultima Online ou la 4^e Prophétie, des mondes virtuels persistants issus des jeux de rôles Donjons et Dragons.

« Ce type de jeu n'existe que sur ordinateur et représente, pour l'instant, un marché « de niche » de passionnés, très solvables, prêts à payer [le] jeu, puis un abonnement mensuel, voire l'achat, au cours du jeu, de nouveaux attributs ou de nouvelles extensions », commente Alain Puissechet, analyste de l'Idate (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe) et auteur d'une étude très complète intitulée « Les jeux vidéo et l'Internet ».

Le joueur sur PC est effectivement cérébral, à l'image des jeux de rôles et des mondes persistants dont il raffole pendant de longues nuits blanches. Plus que les combats avec les différents monstres rencontrés, ce qui fait l'attrait de ce genre de jeu est, outre la possibilité d'explorer pendant des heures des mondes imaginaires, la possibilité d'échanger avec les autres joueurs et de coopérer pour accomplir diverses actions. Ces jeux sur PC intègrent d'ailleurs des outils d'aide à la création de groupes ou de commu-

Sur PC, le joueur serait plutôt un solitaire épris de défis, alors que, sur sa console, il privilégierait la convivialité et l'accessibilité

tant de ratés qui illustrent la difficulté pour les acteurs du jeu de mettre au point et de commercialiser une console multimédia performante.

Chez Nintendo, dont la console 128 bits, la Game Cube, ne sortira pas avant l'automne 2001, la vision de la machine à jouer du futur diffère légèrement de celle de ses rivaux. Laurent Fischer, chef de groupe marketing chez Nintendo France, explique: « Notre prochaine console ne sera pas une plate-forme multimédia. Impossible, par exemple, de lire des DVD. Nous voulons rester fidèles à notre philosophie et surtout conforter notre position de numéro un mondial d'éditeur de jeux vidéo. Notre métier, c'est le jeu. » La Game Cube disposera quand même d'un modem -56 Kbit/s ou à haut débit selon les pays-, car Nintendo parie sur la disparition prochaine de la machine.

« Dans l'avenir, poursuit Laurent Fischer, nous envisageons la suppression pure et simple de la console au profit d'un système basé sur un modem pour la diffusion de jeux et de contenus en ligne. » Mais, là où Nintendo et Sega ne peuvent s'appuyer que sur des contenus ludiques, Sony espère bien, grâce à sa PS2, amortir le catalogue audio (Sony Music) et vidéo (Columbia TriStar) de l'entreprise. Au Japon, les possesseurs de la PS2 achèteraient d'ailleurs plus de DVD que de DVD-jeux...

L'avenir des consoles de jeux hybrides demeure par conséquent encore flou, malgré une débâche de communication (6 millions de francs pour le lancement de la PS2 en France). Seule certitude, il faudra aux constructeurs vendre encore plus de jeux pour amortir des consoles sur lesquelles ils perdent de l'argent. Et continuer à appeler leurs consoles des « machines à jouer ».

Guillaume Fraissard

(1) Journal du dimanche du 12 novembre 2000.

Quand le PC devient une console

Le PC est une plate-forme ouverte. Si un programmeur veut écrire une application sous Windows, un jeu vidéo par exemple, il le fait. Du coup, des petits génies ont développé des programmes qui simulent les caractéristiques d'une console de jeu, faisant du micro-ordinateur un émulateur de PlayStation ou Nintendo 64. Un logiciel d'émulation est une sorte d'interprète: lorsque l'utilisateur introduit un jeu de PlayStation dans le lecteur CD-ROM du PC, il traduit les instructions du jeu de console pour qu'elles deviennent accessibles au processeur, le cerveau de l'ordinateur. L'émulation de jeux sur PlayStation est simple, puisque leur support est le CD-ROM, le même format qu'utilise le PC. Les jeux Nintendo 64 sont stockés sur des cartouches propriétaires, leur émulation est plus problématique. Dans ce cas, le joueur doit posséder un adaptateur de cartouche pour pouvoir transférer le jeu sur le disque dur du PC et le graver sur un CD-ROM. Ces émulateurs sont commercialisés dans certains pays, interdits dans d'autres.

Un « serial winner » tout à fait normal

PIERRE LANDOUZY est la star française de la console. A bientôt 27 ans, ce contrôleur aérien s'est bâti une réputation de « serial winner », gagnant en série.

Profil

Il a rafilé les grands trophées nationaux. A sa deuxième victoire, on a commencé à jaser. « Non, je ne suis pas soutenu par Sony et je n'ai pas touché un centime de leur part », précise-t-il. Chez Sony, on confirme ne pas avoir de liens avec lui. Il a néanmoins réussi et gagné deux voitures luxueuses - Porsche Boxter et Chrysler Viper - et une moto Harley-Davidson, qu'il a revendues. Le jeu, Pierre Landouzy est tombé dedans tout petit. « Au début des années 80, mon frère a eu une console Philips équipée de deux manettes, avec laquelle on jouait à des jeux de football et au tennis. Puis nous sommes passés à la Commodore 64, à la Master System de Sega, à la Mega Drive, etc. »

Noms de codes qui balisent l'existence du joueur sur console. Si sa prédilection va aux jeux de combat et aux jeux de course comme Colin McRae Rally, il n'en commence pas moins à se lasser: « Les jeux, c'est bien, mais ça prend du temps. » Finis, aussi, désormais les week-ends entiers de préparation sur les différents jeux. « Je n'achète pas tous les jeux qui sortent et je ne dois pas jouer plus de trois heures par semaine. » Pour Pierre Landouzy, le jeu doit rester avant tout un rêve de gosse: il a toujours voulu participer à des concours, se mesurer aux autres, gagner. Un rêve passé par la console. Un sport facile, la compétition à la portée de M. Tout-le-Monde. Mais le jeu doit aussi conserver son côté ludique.

« Un bon jeu, c'est un jeu où l'on joue contre quelqu'un, en réseau. Le jeu ne doit pas être un acte solitaire, l'idéal c'est de jouer le soir, entre amis. » Balayée d'un revers de la main, l'image du joueur solitaire

nautés: on parle alors de « guildes », de « clans », de « tribus »... avec des rôles de régulateur ou de parrainage des débutants, un peu comme des maîtres de jeu dans les classiques Donjons et Dragons. Il est hors de question de transposer ce genre de jeux sur la console, estimement Microsoft, Sony et consorts. Everquest et Ultima Online sont surtout des chats avec du graphique, le clavier est indispensable.

A l'inverse, la console, dotée d'une simple manette à quatre ou à six boutons, est le support idéal pour des jeux faciles et conviviaux, tels que les jeux d'arcade, de combat, les courses de voitures ou les jeux de plate-forme du type Mario. Ce qui ne signifie pas que les jeux sur console soient moins sophistiqués que ceux sur PC.

Au contraire, Pokemon, Tetris ou Mario, qui ont été vendus à des millions d'exemplaires, sont des jeux très aboutis. « Le joueur sur console veut pouvoir amener des copains dans son salon et jouer instantanément, simplement et à plusieurs devant sa télévision, sans chercher à comprendre ce qui fait marcher son jeu », explique encore James Allard, l'homme de la X-Box de Microsoft. « La complexité de la mise en œuvre et de l'utilisation du PC doit disparaître au profit de l'accessibilité et de la convivialité », résume-t-il.

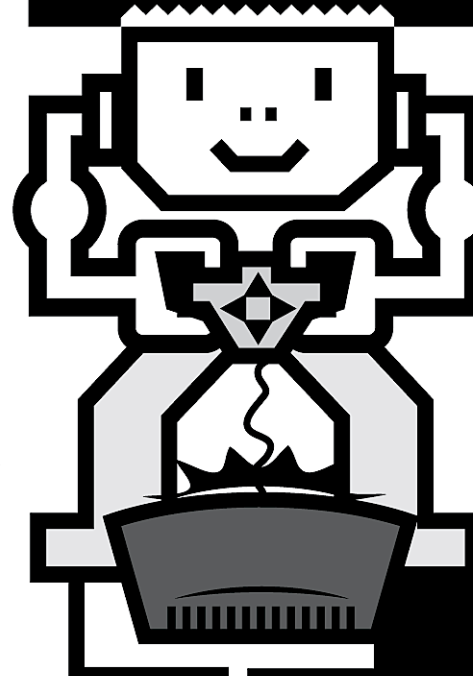
Quelle plate-forme, PC ou console, dominera le marché du jeu vidéo? « Il y a deux ans, on s'interrogeait sur l'avenir des consoles de jeu face aux PC, dont l'expansion paraissait irrésistible. Aujourd'hui, la réponse est claire: la console de jeu est là pour rester », répond Alain Puissechet, de l'Idate. Entre une console de 1 000 à 2 500 francs et un PC à 10 000 francs, entre une console qui fonctionne aussitôt sous tension et un ordinateur qui se charge lentement, entre une console aux logiciels stables et un PC où les mises à jour sont longues et compliquées, la tendance est, logiquement, très favorable aux consoles. Ce n'est pas par hasard si Microsoft débarque sur ce secteur avec sa X-Box, qui sera disponible à l'automne 2001.

Hai Nguyen

- www.idate.fr
- www.ultrahle.com
- www.bleem.com

CONSOLE CONTRE PC

Evolutive et polyvalent, le PC permet de jouer, mais aussi de surfer sur Internet, numériser le son et l'image, faire du traitement de texte... Mais son utilisation exige un minimum de connaissances informatiques. La console de jeux est conçue avant tout pour le jeu vidéo. Compacte, légère, elle est facile à mettre en œuvre.



ACCESSOIRES

Le principal périphérique de la console demeure la manette de jeu, périphérique simple, mais bien adapté aux jeux d'arcade. Le visuel des jeux sur console repose sur la taille du poste de télévision.

OPTION INTERNET

Modules disponibles en principe dans le courant de l'année prochaine.

LES JEUX

La console, dotée d'une manette à quatre ou six boutons, est le support idéal pour des jeux à interface simple, tels que les jeux d'arcade, de combat, les courses de voitures ou les jeux de plateau.

COMBIEN ÇA COÛTE

Une console récente, telle que la PlayStation 2, coûte environ 2 600 francs, (à condition d'avoir déjà un poste de télévision).

LES "PLUS" ET LES "MOINS"

Facile d'utilisation	○○○○○
Divertissement familial	○○○
Portable	○○
Peu évolutive	○

Pierre Bouvier

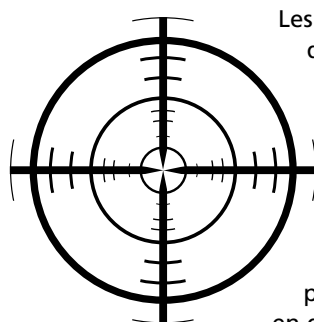
Clés



1962: c'est l'année du premier jeu vidéo, Spacewar, créé pour l'ordinateur PDP-1. Deux joueurs devaient se lancer des missiles dans l'espace tout en résistant à l'attraction du Soleil.

5 248

millions de dollars: c'est le chiffre d'affaires cumulé des neuf principaux éditeurs de jeux vidéo, dont les français Infogrames (2^e avec 895 millions de dollars), Havas Interactive (3^e, 843) et Ubi Soft (9^e, 140).



Les cibles: les joueurs de 14-30 ans ou « lads market », marché des « potes » (groupes d'amis se réunissant dans les clubs, bars et restaurants, puis chez l'un d'entre eux pour jouer ensemble), et les « gadget guys », passionnés par la technologie en général.

« Les jeux vidéo, à travers un processus d'identification, ont la capacité d'amplifier certaines valeurs discriminatoires »

■ Eugene Provenzo, Video Kids: Making Sense of Nintendo, Harvard University Press, Cambridge (Massachusetts), 1991.

Le Net, nouvelle frontière pour l'industrie des jeux vidéo

IL Y A encore dix ans, les jeux vidéo n'intéressaient que quelques adolescents branchés sur l'électronique. Aujourd'hui, le marché mondial du jeu vidéo a largement dépassé celui du cinéma, pesant plus de 20 milliards de dollars (23,5 milliards d'euros).

L'explosion de ce marché date de 1995 avec l'arrivée en fanfare de Sony dans la commercialisation de consoles, bousculant le duopole de ses deux compatriotes nippons Sega et Nintendo. Sa supériorité technologique, son riche catalogue de jeux et la puissance de son marketing ont fait de la PlayStation un succès planétaire.

A l'heure actuelle, on compte plus de 147 millions de consoles dans le monde, contre seulement 71 millions de PC multimédias : la généralisation de la console (à un coût de 1 000 à 3 000 francs, contre 7 000 francs au minimum pour un PC multimédia) a donc démocratisé l'usage du jeu vidéo.

Les éditeurs de jeux (qui réalisent 75% du chiffre d'affaires du secteur, contre 25% pour les fabricants de consoles et accessoires) ont été les premiers à en profiter. La part des jeux pour consoles, dans leurs ventes, n'a cessé de grossir, passant de 40% en moyenne dans les années 90 à 65% aujourd'hui.

Le passage à vide actuel, dans l'attente de la nouvelle génération de consoles à 128 bits (la PlayStation2 de Sony arrivant fin novembre en Europe, alors que la X-Box de Microsoft et la Game Cube de Nintendo débarqueront au second semestre 2001), ne doit pas faire oublier les trois dernières années d'euphorie à 30% de croissance annuelle.

Et les affaires devraient repartir dès mi-2001 pour les géants du logiciel de jeu - Nintendo, Electronic Arts, Havas Interactive, Infogrames, Mattel Interactive, Sony, Activision, etc. En effet, selon la banque Merrill Lynch, Sony devrait écouler à terme 120 millions de PSX2, Microsoft 100 millions de X-Box et Nintendo 40 millions de Game Cube. Sachant qu'il se vend au moins six jeux par console, le potentiel est énorme pour tous les éditeurs !

« Il y a une vie après le jeu »

SUR HALF LIFE et ses avatars - comme Oposing Force, Counter-Strike ou Fire Arms -, on a tout dit ou tout écrit. Half Life est un univers qui attire plus

Profil

de dix mille joueurs dans le monde, sur plus d'un million de serveurs. Pour les uns, Half Life est un des hits de l'histoire du jeu informatique, avec une cinquantaine de nominations à travers le monde. Mais pour ceux qui n'ont pas joué à Half Life, les serveurs qui hébergent des parties passent facilement pour des repères de tueurs en série à la petite semaine et au vocabulaire limité. Les joueurs qui s'abritent derrière des pseudos où le mauvais goût le dispute au sous-entendu graveleux usent et abusent de l'interjection « lol », pour « laughing out loud » : en gros, « mort de rire ». Par là, ils manifestent leur satisfaction à l'occasion d'un combat

Le jeu vidéo s'impose partout : du PC et de la télévision et au téléphone mobile

L'édition de jeux est donc passée à l'ère industrielle. De trois créateurs-bricoleurs dans un garage, on mobilise aujourd'hui jusqu'à 200 développeurs sur un même jeu. Les coûts de développement d'un jeu d'envergure mondiale ont grimpé, de 2 millions de dollars pour un jeu sur PC, jusqu'à 10 millions pour un gros jeu pour console, et les dépenses de marketing s'envolent. Mais, en contrepartie, le volume des ventes explose. Les premiers best-sellers comme Final Fantasy, Tomb Raider ou Zelda se vendent à des millions d'exemplaires par épisode.

Et les vendeurs de jeux peuvent compter sur un nouveau relais de croissance : le jeu en ligne. Internet permet à plusieurs participants de jouer ensemble sur des sites

« plates-formes de jeux en ligne », où ils s'affrontent aux quatre coins du monde ou sur des sites de « monde persistant » (abonnement mensuel à un jeu qui se déroule 24 heures sur 24). Déjà pratiqué sur PC par des passionnés, ce dernier devrait se développer à mesure que les coûts de connexion baissent et que le haut débit se généralise.

Le cabinet d'études Datamonitor prévoit que, rien qu'en Europe et aux Etats-Unis, le marché du jeu en ligne devrait croître de 110% par an, pour représenter 5 milliards de dollars en 2004, d'autant que les terminaux d'accès aux jeux vont se multiplier. Ca, si le PC a une bonne longueur d'avance, les fabricants de consoles ne comptent pas être exclus de ce nouvel Eldorado : la Dreamcast possède déjà un modem intégré, la X-Box et la Game Cube en seront dotées, la PlayStation2 le proposera en option à la mi-2001.

Mais le match PC/console risque vite d'être dépassé quand les jeux en réseau passeront aussi par la télévision interactive et le téléphone portable. Les éditeurs de contenus seront donc les véritables gagnants de cette nouvelle révolution, car il faudra toujours plus de logiciels de jeu pour alimenter tous ces canaux.

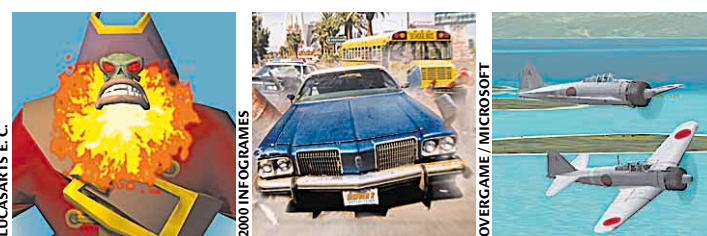
Gaëlle Macke



MARION BATAILLE

Le top des réseaux

De l'actualité, des démos et des tests



www.gamespot.fr

La nouvelle version de ce site (grâce au renfort de Consoles.GameSpot.fr) offre la possibilité de jouer sur PC (liens bleus) comme sur console (liens verts). La richesse de sa logithèque, disponible au téléchargement (plus de 500 démos jouables et 300 patches), et l'accent mis sur l'information (galeries d'images, trucs et astuces, dernier test) en font le site leader.

www.jeuxvideo.com

Véritable encyclopédie des jeux vidéo, ce site présente également un certain intérêt éditorial. L'actualité y est suivie de près et assez étoffée. La partie magazine regroupe une multitude d'informations en tout genre (tests, dossiers, sorties...). L'interactivité n'est pas oubliée : dialogue, forums, petites annonces sont disponibles pour un échange permanent entre passionnés.

www.joystick.fr

Interviews, reportages, dossiers... le célèbre mensuel propose une approche journalistique complète du monde des jeux. L'équipe éditoriale se démarque par sa connaissance pointue du « matos » et par l'abondance de brèves liées à l'actualité.

www.overgame.com

Ce site à l'habillage futuriste détaille les sorties du mois et l'actualité du jour, tout en s'arrêtant sur des avant-premières et des tests sur la « une ». Un service permet des achats groupés de jeux afin d'en faire baisser les prix, avec plus de 50% de réduction par rapport au prix « objectif ».

Une sélection de Yann Bernal

Trois questions à...

Marc Lacombe

1 Vous êtes animateur sur la chaîne du câble et du satellite Game One et un spécialiste des jeux. Quand les premiers jeux vidéo grand public sont-ils apparus ?

Les jeux vidéo ont vraiment commencé avec des titres comme Pong, Tennis, Hockey. On a vu des consoles oranges vendues par Moulinex qui permettaient de jouer au tennis, au football ou au squash, avec un écran sur lequel il y avait deux raquettes et deux buts. La première génération de consoles familiales est arrivée avec l'Atari 2600, qui a permis de toucher le grand public. Elle est suivie de consoles CBS, en deux couleurs, noir et vert. C'est là que sont apparus des jeux style épreuves des Jeux olympiques, qu'on retrouve aujourd'hui sous la forme de Track & Fields. La deuxième génération remonte à l'apparition des consoles Nintendo et Sega. Parallèlement sont apparus les premiers ordinateurs Amiga ST, Amstrad et Apple II et tout le monde des PC. Mais Atari s'est effondré, les jeux n'étaient pas vraiment extraordinaires, mais surtout ils étaient chers. Ensuite, les choses se sont accélérées, les utilisateurs ont été obligés de changer de console tous les trois ans, avec la Mega Drive, la Saturn, etc. Les constructeurs changent la puissance des processeurs tous les deux ou trois ans. Parallèlement, les jeux à cristaux liquides ont aidé à la pénétration du jeu dans la société et font figure d'ancêtres de machines comme la Game Boy, qui est la console qui a le mieux marché.

2 Les plates-formes ont évolué, les processeurs sont devenus de plus en plus puissants, mais les jeux ont-ils suivi ?

Les jeux de « shoot 'em up » [NDLR : où le joueur est sensé tirer sur des cibles mouvantes, avions, vaisseaux spatiaux, etc.] ont presque tout disparu depuis l'avènement de la 3D et des Doom-like, de Wolfenstein à Quake, en passant par Doom, Duke Nukem ou Half Life. Désormais, on ne tire plus sur des vaisseaux spatiaux, mais sur des humains. Ce n'est pas nécessairement mieux. Les jeux de bagarre et les courses de voitures ou de motos ont fait progresser les jeux, le graphisme et le son se sont améliorés. Aujourd'hui, le moteur, pour les jeux, c'est la jouabilité en réseau. On voit aussi les jeux vidéo évoluer vers les jeux de rôles, avec des titres comme Everquest, qui sont en quelque sorte des jeux de donjons et dragons en réseau qui reposent sur une collaboration des joueurs.

3 Microsoft lance la X-Box. Qui, selon vous, de la console et du PC l'emportera ?

Le match entre le PC et la console est largement en faveur de la console. Le PC est une machine de passionnés, de bidouilleurs, alors que la console peut toucher un public plus large, s'adresser aux filles, par exemple. En effet, sur le PC, il y a toujours des problèmes de configuration, d'installation de nouveaux matériels. Sur la console, pas besoin d'installer un joystick, d'ouvrir le capot de la machine pour installer de la mémoire supplémentaire.

Propos recueillis par Pierre Bouvier

Pi. B.

POUR EN SAVOIR PLUS

interactif.lemonde.fr

100 000

Français ont d'ores et déjà réservé leur PlayStation2 pour Noël. La pénurie de l'offre fait partie de la stratégie de Sony, puisque les autres demandeurs doivent attendre début 2001 pour se procurer la fameuse console.



18 000 : c'est le nombre des salles de jeu en Corée du Sud, trait culturel spécifique et record du monde en la matière.

« Quand un jeune joue devant son écran il confronte inconsciemment la violence du jeu à celle qu'il vit. Le jeu peut alors tenir lieu de catharsis et aider à résoudre les conflits, à intégrer les angoisses. »

■ Evelyne Esther Gabriel, psychomotricienne (citée par le supplément multimédia du *Nouvel Observateur*).

Pour vos livres professionnels, fiez-vous à un spécialiste !

eyrolles.com

La librairie en ligne du management et de l'informatique

Carnet interactif

Access2Net

Diplômé de l'Essec et ancien chef de projets au sein du groupe Nestlé, **Philippe Gervais** (30 ans) rejoint Access2Net. Cette société de capital-risque spécialisée dans le financement de start-up européennes. Il occupera le poste de directeur de participations.

Procar.com

Issu de Polytechnique, **Thierry Benchetrit** (38 ans) est nommé directeur des systèmes d'information de Procar.com. Sa mission consistera à perfectionner le marché des véhicules d'occasion, à développer les versions internationales du site et à proposer de nouveaux services personnalisés aux internautes.

Transfert.net

Après six ans passés dans un cabinet d'audit à Paris et à New York, **Uriel Goldberg** (29 ans) est recruté en tant que directeur administratif et financier. Il devra assurer le développement de Transfert.net dans ses différents métiers (agence de presse, magazine, site Internet).

CSTech

Après avoir participé au redressement du CNIT de la Défense entre 1993 et 1997, **Thierry Marques** (36 ans) rejoint l'équipe dirigeante de cette agence en ligne au poste de directeur général.

Agenda

L'e-festival

Du 23 au 25 novembre

Les Rencontres de l'entreprise.com (les 23 et 24), réservées aux professionnels, permettront une sensibilisation aux bouleversements découlant des systèmes d'information. Le 24, les Rencontres des territoires.com se pencheront sur les enjeux des collectivités locales confrontées aux nouvelles technologies. Le 25, Vivre à l'ère.com sera consacré au grand public. Parmi les activités: la plus grande salle de jeux de Picardie, le cybersouk et la découverte de services. Amiens, Mégacité, Centre d'exposition et de congrès. Renseignements: 03-22-66-09-05.

■ www.e-festival.com

Référencement de sites / SAM-Mag

Le 1^{er} décembre

Cette journée s'attachera à dégager les clefs du succès pour un projet Internet en entreprise. Des conseils seront prodigués en matière d'animation et de dynamisation d'un site, fidélisation des cyberconsommateurs et référencement dans les outils de recherche. Bordeaux, Cité mondiale. Renseignements: 05-56-70-89-33.

■ www.sam-mag.com

IT Visions 2.0

Le 4 décembre

Cette journée de la coopération franco-suédoise en matière de nouvelle économie sera inaugurée par le ministre suédois de l'industrie, de l'emploi et des communications, Björn Rosengren, et le secrétaire d'Etat français au commerce extérieur, François Huwart. Les rencontres s'articuleront autour de débats tels que le rôle de l'Etat dans la société de l'information, la question de l'arrivée d'Internet dans l'industrie, les leçons des échecs survenus dans le secteur, les services mobiles et les nouveaux défis posés aux médias, à l'éducation et à la démocratie. Paris, hôtel Intercontinental. Renseignements: 01-44-18-88-53.

■ itvisions.amb-suede.fr

INCAR-Tech

Les 5 et 6 décembre

Unique en France, ce salon est dédié à l'utilisation de l'informatique et de l'électronique dans la voiture: l'achat de véhicules par Internet, la sécurité et le confort de l'automobiliste, la communication et les systèmes de cartographie, d'information trafic et de navigation. La logistique et les questions économiques y afférentes soulevées par l'utilisation grandissante des nouvelles technologies seront au cœur des débats. Parmi les intervenants, on trouvera Michel Bon (France Télécom), Jean-Martin Folz (PSA) et Jean-Marie Messier (Vivendi). Paris, CNIT-la Défense. Renseignements: 01-41-18-68-88.

■ www.incar-tech.com

Profession : webmestre

Les 12 et 13 décembre

Après le succès de juin, ce salon consacré aux webmasters examine tous les aspects liés à cette profession. Les espaces rencontres et recrutement, le congrès métier, les séminaires et les ateliers s'attacheront à définir le rôle de cet acteur de l'e-convergence, sa responsabilité dans l'entreprise, mais aussi à cerner les problèmes pratiques et techniques. Paris, CNIT-la Défense. Renseignements: 01-53-17-11-40.

■ www.birp.com/pw

Une sélection de Yann Bernal

Correspondance

Suite à une brève parue dans « Le Monde interactif » du 11 octobre 2000 (p. 5), M. Jean-Louis Costes nous écrit à propos de différents passages de cet article :

« Un certain Jean-Louis Costes est condamné par le tribunal de grande instance de Paris. » Je n'ai jamais été condamné par un tribunal de grande instance pour quelque délit que ce soit.

« Sur ses pages personnelles, l'intéressé avait mis en ligne des textes de chansons jugés racistes. » Mes chansons n'ont jamais été jugées racistes car aucune décision sur le fond n'est jamais intervenue dans les procès qui m'ont été intentés.

« Au cours de la procédure, l'auteur en change l'adresse. » Je n'ai jamais changé l'adresse de mon site qui est depuis sa création stocké chez le même hébergeur. J'ai simplement acquis un nom de domaine, ce qui n'implique aucune modification de l'adresse IP.

« Originalité de l'affaire, qui est jugée en appel le 25 octobre. » L'affaire ne sera pas jugée en appel le 25 octobre mais le 22 novembre.

« C'est cette fois l'émetteur des pages – et non l'hébergeur – qui est condamné, sur la base d'un délit de presse. » Je suis poursuivi par des associations antiracistes qui s'obstinent à prendre pour de l'apologie les représentations de l'infamie humaine mises en scène dans mes opéras pornosociaux. Mais, tant qu'une décision judiciaire n'aura pas été rendue, je suis « présumé innocent » et ne peux être, comme vous l'écrivez, condamné avant même d'avoir été jugé.

Le futurologue humaniste

Joël de Rosnay voit « la vie en digital » depuis son bureau de la Cité des sciences et de l'industrie

JOËL DE ROSNAY se dit, brièvement, né d'une mère « plutôt intéressée par les questions scientifiques et philosophiques » et d'un père « artiste peintre ». Sur ses origines et sa vie privée, c'est tout ce qu'il révélera. « L'homme symbiotique » n'aime guère se dévoiler.

Dans son bureau de la Cité des sciences, à Paris, pas de photos de famille. Juste un grand planisphère, photographie de la Terre la nuit, et une image de la mer, un de ses spots de surf préférés. « Une vague, c'est le symbole de la destinée qui va finir sur une plage. Et, sur cette vague, déterminée par quelque chose d'autre que moi, je peux exercer ma liberté pendant un certain temps. »

Directeur de la prospective et de l'évaluation de la Cité des sciences et de l'industrie, Joël de Rosnay est ce qu'on peut appeler un gourou. Un de ces personnages médiatiques dont les discours et les prises de position sur tout ce qui touche de près ou de loin au devenir de l'homme trouvent facilement écho. Depuis 1975 et son ouvrage *Le Macroscopie*, dans lequel il envisage la naissance d'une « société en temps réel », fondée sur la communication d'informations entre les hommes par l'intermédiaire d'un réseau mondial d'ordinateurs interconnectés jusqu'à aujourd'hui, Joël de Rosnay n'a de cesse de se pencher sur le devenir numérique de l'homme.

A 63 ans (les cheveux blancs en plus et le costume toujours de rigueur), il prépare pour 2001 une exposition sur les frontières du vivant afin, explique-t-il, de « sensibiliser tous types de public à l'impact de la science et de la technologie sur la société ». Il publie également une version actualisée de son essai *L'Homme symbiotique* (éditions du Seuil), paru en 1995. « En cinq ans, la biotique a fait des progrès spectaculaires, rendant possible la transmission, directe et sans fil, d'informations depuis le cerveau vers des robots capables d'exécuter des fonctions par "transmission de pensée". Il fallait que je raconte cela puisque je l'avais prévu il y a vingt ans ! »

Joël de Rosnay voit « la vie en digital », comme le dit son ami l'ancien PDG de Valeo, Noël Goutard. La visite de son bureau, c'est d'abord la démonstration des performances de tous ses ordinateurs, ponctuée régulièrement de l'adjectif « extraordinaire ». « J'essaie de sortir du temps séquentiel dans lequel on est enfermé, dit-il, pour créer un temps en parallèle avec des outils adaptés que j'utilise en permanence. » A commencer par son Palm, qui lui permet de navi-



guer sur Internet grâce à son téléphone portable (« Internet sans fil, c'est extraordinaire, non ? »), de regarder les photos de son dernier week-end à Guéthary (lui, surfant ; Stella, sa femme, les cheveux au vent).

Aujourd'hui, il s'enthousiasme pour une nouvelle puce haute performance qui pourra « moduler dans ton corps les informations de ta carte de visite ». « Alors, poursuit-il, quand je te serre la main, hop, l'information a sauté sur toi, dans ton Palm ! » Relégué sur un bureau d'appoint, son ordinateur fixe paraît presque paléolithique, qui lui sert à recevoir les dépêches de différentes agences – réflexe qu'il a peut-être gardé de son passage à Europe 1 en tant que chroniqueur scientifique. Enfin, il y a son ordinateur portable, sur lequel il a préparé une intervention consacrée aux matériaux intelligents, à l'Université de tous les savoirs, organisée par la Cité des sciences.

Futurologue un brin imprévisible, Joël de Rosnay est avant tout un scientifique : doctorat ès sciences à l'Institut Pasteur, puis passage décisif, entre 1966 et 1970, au Massachusetts Institute of Technology (MIT). « J'étais chercheur-enseignant. C'était extraordinaire de travailler là-bas : juste en dessous de moi, il y avait Noam Chomsky et Muray Eden. C'était une époque d'ébullition, où l'on découvrait l'Arpanet [outil du ministère de la défense américain et ancêtre de l'In-

ternet]. » Fort de cette expérience, il sera, dans les années 80, un des premiers utilisateurs européens de Bionet, un réseau de communication des biologistes entre eux.

Sa première expérience professionnelle lui ouvre ensuite des horizons plus financiers. Directeur scientifique d'une société de capital-risque (Société européenne pour le développement des entreprises), il financera, dès 1971, les premières entreprises de haute technologie en France. Un secteur qu'il suit toujours de près aujourd'hui. « En dix ans, les financements de "venture capital" sont passés de 5 milliards de dollars par an à 100 milliards ces deux dernières années ! Plus étonnant : un dollar investi par le [capital-risque] génère trois à cinq fois plus de brevets qu'un dollar dépensé par la recherche et le développement ! »

Plus fondamentalement, Joël de Rosnay est, comme il se présente lui-même, un « technologue humaniste ». Il cherche à anticiper les évolutions techniques pour éviter que la technologie ne se retourne contre l'homme. « Un chercheur anglais peut, grâce à une puce implantée en lui, ouvrir une porte, faire reconnaître son "login" à son ordinateur. Le risque, c'est que l'on peut influencer des personnes à distance avec ce type de puce, car ce qui va du corps vers les machines peut aussi aller des machines vers le corps. »

Ces questions sont au cœur de *L'Homme symbiotique*, un essai qui

prend parfois des accents de science-fiction. Et ce n'est sans doute pas par hasard, puisque Joël de Rosnay planche actuellement sur un « techno-thriller ». Et de confier : « C'était un de mes rêves ! »

En attendant, infatigable, il continue de se pencher sur l'avenir. Pas de place pour une quelconque nostalgie de la période pionnière du Réseau. « Internet n'est pas une technologie, c'est un nouvel espace temps, le cyberspace-temps, qui crée des conditions nouvelles d'échanges – commerciaux, politiques, de formation – entre les hommes. Internet est l'embryon d'un cerveau planétaire dont l'homme est le neurone. »

Pour les dix années à venir, s'il mise beaucoup sur l'Internet mobile et les « wearable computers » (les « vêtements communicants »), l'é-éducation reste, selon lui, l'enjeu majeur du Web de demain : « Si l'Europe ne se mobilise pas pour faire des programmes éducatifs tenant compte de la variété de l'approche européenne, de son approche économique, sociale, humaine, philosophique, nous risquons d'être envahis par des programmes éducatifs américains produits en série. On a deux, voire trois ans pour réagir. Un des enjeux fondamentaux pour l'Europe est de se lancer dans une coopération universités/industries pour réaliser des packages éducatifs correspondant à la culture européenne. »

Constance Baudry

A bon droit

Un e-mail est une correspondance privée

UN COURRIER électronique doit-il être traité comme une correspondance privée et doit-il, à ce titre, être protégé par les textes applicables aux correspondances papier ? C'est la question qui se posait, semble-t-il pour la première fois en France, à la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. L'affaire opposait un étudiant en informatique, préparant la soutenance d'une thèse sur le cerveau dans les systèmes de connexion en intelligence artificielle, au laboratoire au sein duquel il effectuait ses travaux de recherche et dans lequel il disposait d'un ordinateur.

A la suite de divers démêlés complexes avec une autre chercheuse et cet étudiant, les responsables du laboratoire avaient décidé d'« espionner », pendant plusieurs jours, la messagerie électronique de l'étudiant, pour s'apercevoir que la moitié du courrier électronique de tout l'établissement le concernait et que 90% des messages contenus dans sa boîte étaient d'ordre privé. Au cours de leurs « investigations », les responsables ont également découvert un message contenant des informations diffamatoires pour le laboratoire de recherche et apparemment destinées à être rendues publiques. Le directeur du laboratoire a alors pris l'initiative de fermer le compte informatique de l'étudiant et a

par la suite émis un avis défavorable quant à sa réinscription à l'école supérieure dont dépendait le laboratoire.

Renvoyés devant le tribunal correctionnel à la suite de la plainte de l'étudiant, le directeur du laboratoire et les responsables des systèmes et réseaux informatiques étaient poursuivis du chef d'ouverture de correspondances à caractère privé, délit prévu par l'article 432-9 du code pénal. Plus précisément, ce texte concerne des faits commis par des personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public et vise, d'une part, le fait « d'ordonner, de commettre ou de faciliter (...) le détournement, la suppression ou l'ouverture de correspondances ou la révélation du contenu de ces correspondances » et, d'autre part, « l'interception ou le détournement des correspondances émises, transmises ou reçues par la voie des télécommunications ». La question revenait donc à déterminer si un e-mail constituait bien une correspondance échangée par voie de télécommunication.

Dans son jugement du 2 novembre 2000, qui condamne les prévenus, le tribunal rappelle qu'en application de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications, on entend par télécommunication « toute transmission, émission

ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, par fil optique, radio, électricité ou autres systèmes électromagnétiques ». Le tribunal en déduit que sont incluses dans cette liste « toutes les communications à distance actuellement connues, qu'il s'agisse des communications téléphoniques ou de celles effectuées par Minitel, télécopie, par fax et par satellite, réseau Internet ». L'Internet et la messagerie électronique entrent donc dans le champ d'application de ce texte.

Le jugement souligne en outre que le secret des correspondances, protégé par des textes de droit interne, constitue également un principe lui-même contenu dans l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui rappelle que la correspondance est un attribut de la vie privée qui justifie la protection légale dont elle est l'objet. Cette décision, dont on imagine l'impact en matière de droit du travail, aura certainement, si elle est confirmée, une portée bien plus grande.

Alain Hazan, avocat à la Cour

■ www.droit-technologie.org
■ www.juriscom.net

Chirurgie virtuelle sous simulation générale

« **PERSONNE** n'accepterait de monter dans un avion dont le pilote ne se serait pas entraîné, au préalable, sur un simulateur reproduisant parfaitement la réalité ! » C'est en appliquant ce principe aux interventions chirurgicales, que Ronald Vuillemin et l'équipe de la société suisse Xitact ont développé leur simulateur d'intervention chirurgicale. Ce « patient virtuel », récemment primé lors d'une rencontre européenne sur les nouvelles technologies (IST 2000), permet aux étudiants praticiens de s'entraîner à certaines techniques chirurgicales. Le système peut en outre simuler des complications et offre la possibilité de planifier des opérations risquées, en incluant les caractéristiques d'un patient bien réel.

Les recherches ont commencé à Lausanne en 1992. L'objectif était de mettre au point un système permettant aux médecins de s'entraîner, sur un mannequin, aux nouvelles techniques de chirurgie endoscopique. Ces techniques imposent au chirurgien une intervention in situ, grâce à un endoscope, un long tube optique permettant de visualiser, à l'intérieur du corps, la zone à opérer.

UN MANNEQUIN ROBOT

Mais ce principe d'accès minimal à la zone d'intervention complique la tâche du médecin : aucune manipulation à vue n'est désormais possible, et la sensation du toucher est sévèrement réduite. Le praticien doit alors développer des capacités inhabituelles de coordination œil-main, entre la manipulation des instruments et le contrôle simultané des gestes sur un écran vidéo. D'où la nécessité d'un entraînement préalable !

Le fonctionnement du système se fonde sur un logiciel de réalité virtuelle couplé à un robot méca-

Un « patient virtuel » permet aux chirurgiens de se former aux interventions délicates

nique. L'apprenti chirurgien manipule des outils vissés sur un mannequin robot, et peut observer sur un écran, en temps réel, l'effet de ses gestes, tout en sentant dans ses doigts le retour de force de ses instruments sur les organes. Exactement la situation dans laquelle il se trouvera face au malade.

La modélisation graphique, réactualisée en temps réel, est le fruit du calcul d'un ordinateur à partir d'une énorme base de données. Dans cette base sont stockées toutes les informations anatomiques nécessaires à la modélisation des organes. « Cette base a été réalisée par scanographie, explique Ronald Vuillemin. Des ordinateurs traitent ensuite ces informations grâce à des algorithmes mathématiques, en fonction des gestes de l'utilisateur sur le robot. C'est d'ailleurs dans ces algorithmes que réside tout notre secret ! »

Il s'agit en fait, à chaque instant, de calculer les positions, de savoir si l'instrument touche ou non l'organe, glisse dessus ou le découpe, et de renouveler en conséquence l'image. Par rapport aux différents environnements virtuels classiques, il existe toutefois certaines particularités. « Tout d'abord, nos ordinateurs sont assez puissants pour créer 25 images par seconde, condition sine qua non de l'illusion, assure



MARION BATAILLE

Ronald Vuillemin. De plus, les chirurgiens ont besoin de voir la texture des organes. Nous avons donc utilisé une approche dite de « texturation live », en insérant, dans nos images artificielles, des séquences vidéo réelles. »

Connecté à ce système de réalité virtuelle, le robot, de son côté, est un mannequin sur lequel viennent se fixer jusqu'à quatre instruments chirurgicaux en même temps. L'utilisateur manipule ces outils et, en fonction des calculs de l'ordinateur, le robot reproduit, par retour de force, les réactions des organes et les sensations tactiles réelles de résistance. « C'est en fait le robot qui tient la main du chirurgien, explique Ronald Vuillemin. A chaque instant, l'ordinateur calcule la position de l'outil et, en fonction de paramètres

enregistrés dans la base de données, il détermine la force à appliquer en retour. La difficulté, c'est qu'il a fallu faire en sorte que le robot soit très rapide, et puisse reproduire des forces à la fois faibles et fortes, selon que le chirurgien découpe une fine membrane ou soulève un organe de 3 kilos ! »

Pour l'heure, seules les opérations sur la vésicule biliaire sont simulées. Mais, à terme, des modules seront ajoutés pour modéliser d'autres interventions. De plus, grâce à des techniques de scanner ou de radiographie à rayons X, les bases de données pourront être adaptées à un patient particulier, dans le cas de la préparation d'une opération très délicate.

Jean-Philippe Pichevin

Un réseau européen pour la recherche

AVEC GEANT (Gigabit European Academic Network), l'Europe progresse un peu plus vers l'Internet de seconde génération. Comme aux tout premiers temps du réseau des réseaux, les chercheurs conservent aujourd'hui un pas d'avance.

Le réseau Geant, interconnexion à très haut débit des réseaux européens de recherche et d'éducation, prend en effet corps depuis le 6 novembre, date de la signature à Nice d'un contrat entre la Commission européenne et le consortium Dante, chargé de la mise en œuvre du projet. Quatre-vingts millions d'euros ont été débloqués par la Commission, et 160 le seront par les Etats membres. L'objectif est de permettre, dès le début de l'année 2001, des liaisons ultrarapides à 2,5 gigabits par seconde, en attendant la centaine de gigabits par seconde prévue d'ici à 2004.

Il s'agit, plus précisément, de relier des réseaux nationaux préexistants. En France par exemple, c'est Renater (Réseau national de télécommunications pour la technologie, l'enseignement et la recherche), raccordant déjà les centres nationaux de recherche et les universités, qui sera rattaché à Geant, et les ramifications extrêmes de cette toile spéciale iront jusqu'en Lituanie, Roumanie ou Slovaquie.

Un tel projet était, de fait, nécessaire : l'actuelle structure, baptisée TEN-155, est seize fois plus lente. Or la recherche a besoin de rapidité. Certaines simulations expérimentales sur ordinateur le demandent, comme en physique des particules ou en recherche sur le génome, par exemple. Les calculs doivent en effet fréquemment être partagés entre des ordinateurs de laboratoires différents, et ces calculateurs doivent alors communiquer entre eux à des débits gigantesques. De plus, ce réseau à haut débit reliera

les universités et permettra alors l'émergence de réelles formations en ligne. Au-delà des exigences de la recherche, mettre en place une telle infrastructure permet également à l'Europe d'appliquer les dernières avancées technologiques.

Geant sera en effet de conception avant-gardiste : par exemple, en matière de protocole, le langage de transcription de l'information lors de son transport dans les câbles. Geant utilisera la technologie IP (Internet Protocol) qui achemine les informations en paquets indépendants. Avantage : si une route est coupée, les autres paquets peuvent emprunter d'autres chemins, et la communication continue.

En matière de routage, d'ailleurs, le réseau Geant sera également à la pointe. Le routeur est en effet un élément essentiel, chargé de la gestion des flux gigantesques de paquets. Geant utilisera la technologie MPLS (MultiProtocole Layer Switching). Le routeur MPLS affecte une étiquette à chaque paquet qui entre en fonction de sa priorité ou de sa destination, par exemple, et l'oriente alors dans la bonne direction. Les autres routeurs ensuite n'ont plus qu'à lire l'étiquette. Simple, le MPLS permet de gérer de très hauts débits, tout en ayant la possibilité d'affecter des priorités à certains flux importants.

Pour l'instant, le consortium Dante dépouille les réponses à l'appel d'offres qu'il a lancé pour sélectionner les prestataires qui fourniront la structure de ce futur réseau. Celui-ci devrait voir le jour début 2001. A terme, il évoluera : augmentation des capacités de débit, utilisation de la norme IP version 6. Des tests seront également effectués pour expérimenter les dernières avancées technologiques.

J.-P. Pi.

PUBLICITÉ

La logistique gagne enfin du respect

PERSONNE ne se soucie vraiment de savoir comment une boîte de petits pois arrive depuis les entrepôts de son fabricant jusqu'aux rayons d'un supermarché. Tant que



les étagères de nos cuisines sont pleines, nous ne pensons jamais à la façon dont ces articles sont livrés.

Mais acheter en ligne a corrompu les clients. Allez sur un site, cliquez sur ce livre ou ce CD, et deux jours plus tard on sonne à votre porte. Retards et commandes erronées ne sont plus permis. Demandez à Toys 'R' Us. La Federal Trade Commission (FTC) a condamné le vendeur de jouets à payer une amende de 389 000 euros lors de la dernière saison des fêtes pour une panne survenue dans ses systèmes de commande et de livraison. Le site Web a, par erreur, informé les clients que les produits étaient en cours d'expédition alors qu'en réalité ils n'étaient plus en stock.

LE FANTÔME DE NOËL DERNIER

Toys 'R' Us n'est pas un cas isolé. Le fantôme de Noël dernier hante de nombreuses sociétés en .com. Les désastres constatés dans les livraisons de l'année dernière ont persuadé de nombreux vendeurs en ligne de se tourner vers des experts externes pour les aider à livrer les produits à domicile – ou pour renforcer leurs propres capacités logistiques.

Tout à coup, la logistique est à la mode. Les entreprises en ligne tournent leur attention et leurs dollars vers un domaine plus terre à terre : la livraison des produits. « Nous avons désormais appris qu'il nous fallait consacrer plus de temps aux systèmes de fond qu'à la façade », déclare Connie Fuhrman, vice-présidente senior de BestBuy.com, le bras armé en ligne du détaillant en électronique.

Mais la logistique tourne souvent au casse-tête. Une seule expédition de jouets dans le monde nécessite une moyenne de vingt-sept étapes à accomplir, selon Forrester Research. Lors de ce processus, tout peut arriver, comme un camion qui crève un pneu en allant prendre son chargement. Le client ne sait pas pourquoi la livraison est en retard, et souvent l'entreprise qui fait la vente non plus. En effet, un sondage récent de Forrester Research a montré que 76 % des directeurs de la logistique dans les plus grandes entreprises ne pouvaient pas « tracer » les produits en cours d'expédition.

Les acteurs du commerce en ligne redonnent à la logistique la place qu'elle mérite : au centre du dispositif des sites

La Toile ouvre de nouveaux canaux de communication pour que les entreprises puissent anticiper ces problèmes ou d'éventuelles ruptures de stock, et réagir rapidement. eToys, par exemple, a dépensé 47,7 millions d'euros pour mettre en place son propre réseau de distribution. Après qu'un client a appuyé sur le bouton « Acheter », la commande arrive dans un entrepôt eToys dans un délai de deux heures, où l'on peut faire une vérification contre la fraude.

Quel changement par rapport à l'an dernier, lorsqu'il fallait vingt-quatre heures à une commande eToys pour arriver dans l'entrepôt, où un employé se chargeait de sélectionner et d'emballer le jouet ! A ce moment-là, eToys avait engagé un intermédiaire logistique, Fingerhut Business Services, pour gérer ses livraisons, et cela avait ajouté une étape dans le processus : la commande arrivait chez eToys, puis était envoyée au système de gestion de Fingerhut avec des commandes provenant d'autres clients. A cause de cette configuration, eToys a bataillé pour répondre à l'augmentation de la demande en volume pour les fêtes. C'est la raison pour laquelle tout le processus a été internalisé cette année.

D'autres sociétés en .com espèrent avoir fait assez de simulations d'incidents pour éviter ces mésaventures. BlueLight.com, le département vente en ligne de la chaîne australienne de supermarchés Kmart, attaque sa première saison en ligne avec SubmitOrder.com, une nouvelle société de livraison située à Dublin (Ohio). Lorsqu'un client clique sur le site pour commander un scooter Razor, cette commande est immédiatement envoyée à SubmitOrder. Dans un délai d'une heure, celle-ci est transmise à un « picker » qui sort le scooter et l'envoie par camion UPS (United Parcel Service). Chaque heure également, les ordinateurs de SubmitOrder envoient une mise à jour à BlueLight pour qu'elle sache ce qui est en stock et qu'elle puisse soit

renouveler le stock pour un article, soit le supprimer du site en ligne si le produit est en rupture de stock.

Les problèmes logistiques sont tout aussi complexes pour des entreprises de la vieille économie – et les récompenses potentielles pour avoir intégré le Réseau, tout aussi alléchantes. Pour elles, la logistique ne consiste plus simplement à aller d'un point A vers un point B. Il s'agit maintenant de relier chaque point de la chaîne d'approvisionnement – le bureau des ventes, l'usine de production, l'entrepôt et les transporteurs. Le Web permet à chaque intervenant dans la chaîne de par-

fermées soient perdues. Cela permet à Ace d'échapper aux problèmes de papiers qu'il fallait refaire afin de ne pas être facturé pour les articles perdus ou envoyés par erreur. Ses coûts de transport ont été réduits de 18 % et ses coûts de stockage, de 28 %.

Une meilleure collaboration signifie que les clients peuvent avoir ce qu'ils veulent quand ils le veulent. Subaru of America avait pour habitude de fournir des voitures à ses revendeurs sur la base des ventes passées. Mais cette tactique ne prenait pas en compte le fait qu'un revendeur avait peut-être

Meills [groupe d'agroalimentaire] par exemple, teste depuis juillet un échange de transport en ligne et prévoit d'économiser 890 000 euros pendant sa première année en partageant un circuit avec Fort James, qui fabrique des serviettes en papier et des tasses en carton.

La prochaine étape logique est de s'associer à des concurrents. Prenez le domaine automobile. Une fois qu'une voiture est déchargée d'un train, elle peut attendre des jours d'autres voitures pour remplir un camion. Mais cette collaboration ne sera pas facile. Les concurrents pourraient ne pas vouloir collabo-



tager les informations et de coordonner leurs mouvements simultanément, en rendant possibles des ajustements rapides.

Ainsi, pour Ace Hardware [vendeur de matériel de construction], à Oak Brook (Illinois), des économies importantes sont réalisées à tous les niveaux. L'entreprise a convaincu ses détaillants et ses fournisseurs d'entrer des prévisions et des commandes dans leur système en ligne. Les fournisseurs peuvent répondre à une commande en envoyant un message électronique suggérant qu'« Ace commande 210 caisses au lieu de 200, parce qu'une plus grande quantité signifie une palette entière et un prix plus bas. Cela économise du temps à l'entrepôt, car le fournisseur n'a pas à ouvrir une palette pour en retirer 10 caisses, puis à remballer la petite palette afin de la stocker. Et, sur le site de livraison, il y a moins de risques pour que des caisses mal

vendu beaucoup de voitures noires parce que c'était tout ce qu'il avait à proposer. En laissant les revendeurs saisir leurs préférences en termes de modèles, de couleurs et même d'accessoires, Subaru peut davantage adapter sa livraison aux souhaits du client. Les revendeurs, dans le Colorado, ne se retrouveront pas en plein cœur de l'hiver avec plein de voitures blanches invendables.

LE PARTAGE DES RESSOURCES

Suite aux dernières avancées dans le domaine de la logistique, des entreprises vont plus loin et partagent leurs informations et ressources de transport avec d'autres (voir l'exemple Nabisco en page suivante). Dans certains cas, elles partagent des camions avec d'autres entreprises qui transportent des biens vers la même direction ou utilisent le camion de quelqu'un d'autre sur le voyage de retour. Les économies potentielles sont énormes. General

rer. C'est le dilemme auquel fait face CNH Global, un fabricant d'équipements pour l'agriculture et la construction, basé à Racine (Wisconsin). Il a demandé à plusieurs entreprises dans le Midwest – Deere, Caterpillar et Komatsu – de combiner les lots d'équipement pour l'étranger sur un train sans arrêt entre Chicago et Baltimore. Les économies potentielles : jusqu'à huit jours de temps de transport. Mais Deere ne veut pas rentrer dans ce schéma. « Je ne veux pas signer d'accord avec mes concurrents si je peux être le plus malin et avoir la meilleure qualité dans ce domaine », déclare Jay Fortenberry, directeur de la logistique mondiale. Cependant, comme de plus en plus d'entreprises apprennent à partager via Internet, l'avantage, en termes de compétitivité, pourrait être, tôt ou tard, à celles qui travaillent en équipe.

Faith Keenan

Concentration dans le secteur de l'approvisionnement

Il fut un temps où livrer des marchandises s'apparentait à une activité lucrative. Aujourd'hui, ce créneau n'est plus rentable

VOULEZ-VOUS savoir quelles seront les prochaines sociétés en .com à disparaître ? Il pourrait bien s'agir des entreprises d'approvisionnement, qui entrent et livrent des marchandises pour le compte de distributeurs en ligne. En effet, ces entreprises, séduites par l'explosion des ventes en ligne, se sont précipitées pour stocker un maximum d'articles – de la boîte de pinceaux au kayak. Elles ont vu une opportunité dans le fiasco de Noël 1999, lorsque des milliers de cadeaux commandés via Internet ne se sont pas retrouvés à temps sous le sapin. Selon les prévisions des analystes, les commerçants en ligne devaient s'adresser davantage aux entreprises d'approvisionnement possédant l'expertise logistique nécessaire.

D'après une étude réalisée en milieu d'année par la banque d'investissement Stephens, d'ici à 2005 le

marché des services d'approvisionnement devait faire un bond de 900 % pour s'établir à 10 milliards de dollars. Aujourd'hui, ces chiffres semblent largement optimistes. Et l'activité d'approvisionnement se révèle peut-être saturée. « Le marché risque de ne pas tolérer plus de cinq leaders », déclare Tim Quillen, analyste spécialiste de l'approvisionnement chez Stephens.

Des perdants, il en existe déjà. Fingerhut Business Services, présentée il y a deux ans à peine comme une société d'approvisionnement très dynamique compte tenu de son passé dans la vente par correspondance, réduit son activité. Et 86 entreprises d'approvisionnement passées en revue par Southwest Securities Group, société de courtage implantée à Dallas (Texas), pourraient, elles aussi, subir des pertes.

UNE TENDANCE AU SYSTÈME D

Parmi elles, de jeunes entreprises telles que SubmitOrder.com, à Columbus, dans l'Ohio, qui, au dire de son président, J.T. Kreager, a investi des millions dans l'achat d'entrepôts et de systèmes de gestion des commandes et de service client dernier cri. Beaucoup d'autres sont de nouvelles divisions d'entreprises bien établies, telles que UPS e-Logistics, un service de United Parcel Service, ou JCP Logistics, qui livre, entre autres, des commandes pour le grand magasin J.C. Penney Co. Même Ryder System, plus connue pour ses activités de transporteur

routier, assure des services d'approvisionnement en ligne au départ d'un nombre limité d'entrepôts.

Au moment où ces sociétés se préparent à livrer des marchandises, nombreuses sont les sociétés en .com qui cessent leurs activités ou qui commencent à livrer leurs produits elles-mêmes. Le 20 octobre, Eve.com, distributeur de cosmétiques, a annoncé sa fermeture, rejoignant ainsi Miadora.com, distributeur en ligne de bijoux, et Living.com, un site Internet de vente de meubles, qui ont tous deux cessé leurs activités le 22 septembre.

Parallèlement, la tendance au système D se renforce. Des protagonistes majeurs tels qu'Amazon.com ont élaboré leur propre réseau de distribution ; eToys a aussi décidé de voler de ses propres ailes en mettant fin à son contrat avec Fingerhut, après un Noël 1999 désastreux. Le distributeur de jouets en ligne a prétendu que Fingerhut n'avait pas tenu ses promesses de livraison.

En matière d'approvisionnement, il est en effet essentiel de contrôler le processus. Si une entreprise dispose d'au moins 20 millions de dollars, nécessaires à l'élaboration d'un système d'entreposage et de livraison dernier cri, cela en vaut la peine à long terme, affirment les spécialistes. En effet, quand un distributeur a toutes les informations sur les commandes en main, il peut être sûr qu'elles seront livrées aussitôt reçues. En partageant un système avec d'autres, les entreprises ris-

quent d'être traitées sans ménagement. « Si vous êtes un client mineur, vous ne recevrez peut-être pas l'attention que vous souhaitez », indique David Schatsky, du cabinet d'analystes Jupiter Research.

L'EMBARRAS DU CHOIX

Du coup, au lieu de se concentrer uniquement sur les distributeurs exclusivement en ligne, les sociétés d'approvisionnement s'efforcent de remplir leurs étagères en passant des accords avec des distributeurs traditionnels et leurs divisions en ligne. Ainsi, ClickShip Direct, une unité de Damarck International (qui vend des services de fidélisation et de mailing) à Minneapolis (Minnesota), compte parmi ses clients BestBuy.com, le site du distributeur de produits électroniques. SubmitOrder se vante de détenir BlueLight.com, le site de Kmart (chaîne de supermarchés australienne).

Pourquoi les distributeurs disposant déjà d'un réseau de distribution solliciteraient-ils d'autres entreprises pour traiter leurs commandes en ligne ? Parce que leurs systèmes actuels sont conçus pour assurer la livraison par camions de caisses de marchandises auprès de magasins, et non pas de livres ou de pulls à col roulé auprès de particuliers. La démarche est tout à fait différente. Ce type de livraison nécessite un temps de réponse plus rapide et un emballage plus rigoureux.

A cette fin, beaucoup d'entreprises traditionnelles font appel à une aide extérieure, du moins jus-

qu'à ce qu'elles soient capables de mettre en place leur propre système. Ainsi, la chaîne de supermarchés Wal-Mart Stores maintient Fingerhut parmi ses prestataires en attendant de construire son propre système.

Les distributeurs et les autres sociétés du Net ont l'embarras du choix. Connie Fuhrman, vice-président exécutif de BestBuy.com, affirme que 15 sociétés d'approvisionnement les ont démarchés. BestBuy.com a choisi le prestataire ClickShip pour sa proximité géographique, ses bons rapports avec les « expressistes » UPS et Federal Express, sa capacité à être opérationnel dans les délais serrés de 90 jours qu'il lui a impartis. Finalement, BestBuy n'a jamais respecté ses propres échéances. Il a fallu plus de temps que prévu pour relier les 350 points de vente de la société afin d'autoriser les chargements et les renvois de marchandises en magasin, de telle sorte que la société a expédié les marchandises en juin au lieu de janvier.

Selon les analystes, les services d'approvisionnement qui survivront seront probablement des entreprises comptant parmi leurs clients des distributeurs renommés tels que BestBuy, disposant déjà de systèmes de livraison bien huilés telles que UPS et proposant de multiples services, y compris un centre d'appels comme celui qu'exploite le prestataire SubmitOrder.

F. K.

Start-up



Webhelp Comment mieux tirer parti de la Toile

L'histoire est classique. Consultants au sein du groupe de conseil Bain, Olivier Duha et Frédéric Jossé ont décidé, à la mi-2000, de s'associer pour fonder une start-up. Cherchant un modèle solide, ils ont choisi d'acquiescer une licence auprès du canadien Webhelp, pionnier des services d'assistance humaine en temps réel sur le Net, pour adapter ce concept sur les marchés francophones et germanophones. « Sur le Web, 3 % des gens surfent, 97 % des gens rament », résume Olivier Duha. Webhelp se propose donc d'« humaniser le Web » pour mieux orienter et conseiller les internautes. Le modèle économique de la société est double, avec une offre B to C (grand public) et une autre en B to B (interentreprise). La première, nommée Webhelp.fr, lancée en septembre, est un moteur de recherche humain : les internautes tapent leur question en langage « parlé ». Un professionnel du surf (surnommé « Web wizard ») effectue la recherche et expédie les « liens » les plus pertinents à l'utilisateur dans un délai moyen de sept à dix minutes. Le service est gratuit, le site se finançant par la publicité et par la location de sa base de données clients.

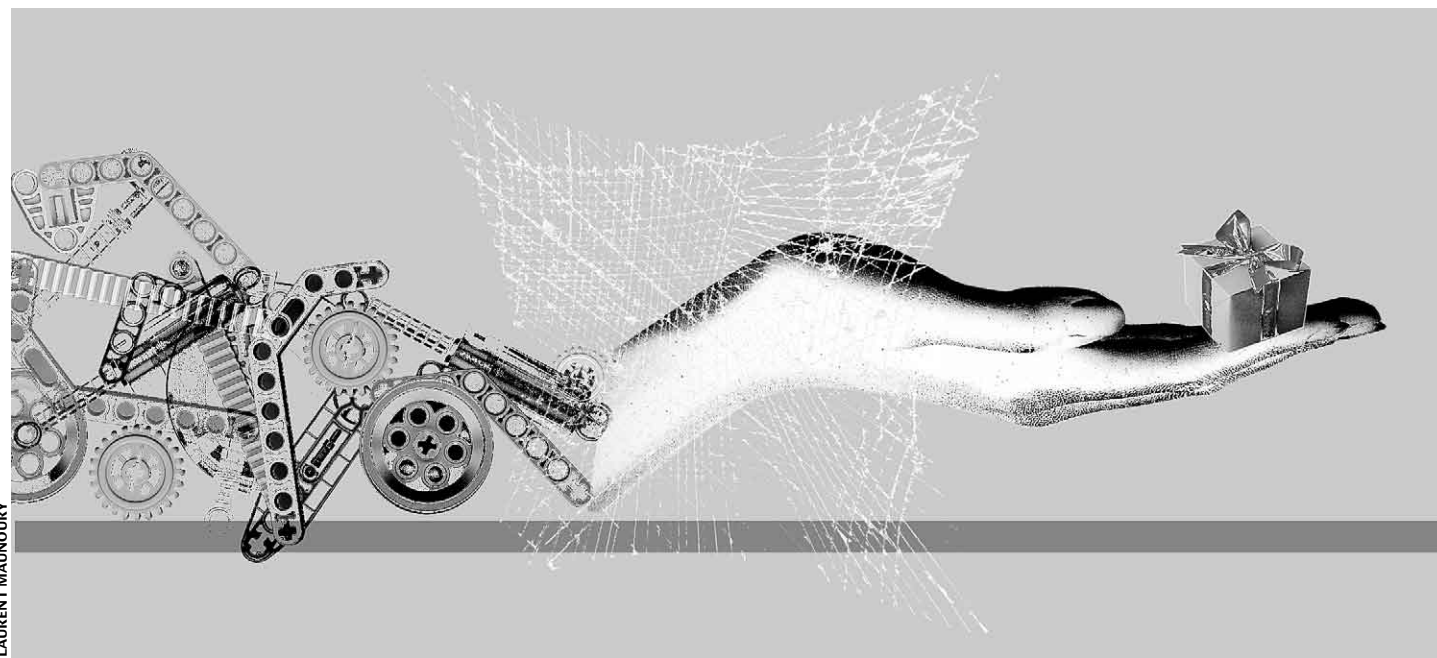
« **Second**, les internautes peuvent s'abonner à un service payant (59 francs par mois), afin de voir leur requête traitée en priorité, pour des recherches approfondies ou de la traduction. « Le taux de satisfaction, de 20 % pour un moteur de recherche classique, est supérieur à 75 % chez nos clients », affirme Olivier Duha. La seconde offre de WebHelp SA, appelée Webhelpdirect.com, a démarré en octobre ; il s'agit d'une sous-traitance de la gestion de la relation client auprès des portails et des sites marchands. Les « Web wizards » de Webhelp sont chargés de dialoguer en direct avec les internautes pour les aider à naviguer sur le site d'un client, répondre à leurs questions, suivre leur commande, prendre en charge leurs réclamations, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

« Plus de 40 % des internautes abandonnent leur processus d'achat en route », note Olivier Duha. L'institut Forrester Research montre que l'introduction d'une présence humaine sur un site améliore le taux de conversion de 10 % et le taux de fidélisation de 60 %.

Webhelp facture aux Netentreprises un coût initial de mise en service puis au prorata du volume de dialogues en direct et d'e-mails traités. Une technologie brevetée permet de traiter des centaines de requêtes en même temps et en temps réel. « Comme nous mutualisons l'infrastructure entre nos différents clients, notre offre est de 40 à 50 % moins chère que la mise en place en interne d'un centre d'appels téléphonique », assure Olivier Duha. D'autant que les 150 « Web wizards » sont localisés en Roumanie, où les coûts de main-d'œuvre sont faibles. La start-up mise sur un chiffre d'affaires de 110 millions de francs (à 75 % dans le B to B et 25 % dans le B to C) et espère arriver à la rentabilité fin 2001. A condition de réussir à boucler son deuxième tour de table de 125 millions, après une levée de fonds de 30 millions de francs en juin 2000.

Gaëlle Macke

RETROUVEZ UNE SÉLECTION D'ARTICLES BUSINESSWEEK - E.BIZ SUR LE SITE interactif.lemonde.fr



LAURENT MAUNOURY

Les start-up françaises mal loties

En France, la logistique du commerce en ligne est aussi à la mode, mais l'offre ne suit pas

LA LOGISTIQUE et les images qu'elle véhicule – camions, quais de débarquement, entrepôts venteux sillonnés par des chariots élévateurs orange –, c'est de la vieille économie par pleines palettes que les start-up françaises de commerce en ligne exhibent aujourd'hui à qui mieux mieux. Parce que c'est un gage facile de leur solidité, mais aussi parce qu'elles reconnaissent enfin que livrer leurs produits à l'heure est la première condition de leur existence.

Or, dans cet effort pour être crédibles, les start-up ne sont pas aidées. Contrairement aux Etats-Unis, où sont apparus nombre d'intermédiaires proposant la gestion des stocks et des flottes de camions, l'offre française des logisticiens n'est pas à la hauteur des exigences d'un site de commerce en ligne.

Quelles sont ces exigences? Ponctualité et réactivité maximales. Parce que être livré chez soi est bien la seule donnée qui convaincra les internautes de se priver du plaisir d'aller fouiner dans les bacs de leur disquaire préféré ou de chasser leurs baskets pour aller chercher leur repas du soir.

Le niveau de qualité logistique recherché est élevé. Il fait appel au monde du petit colis – une bouteille de rouge, un camembert et un CD-ROM à livrer, pas une palette de chacune de ces denrées –, celui de la livraison express – deux jours ou quatre heures, pas une semaine – et par créneaux horaires – 17 h 30 et pas 18 heures, car l'internaute a déjà levé le camp. Or l'offre de logistique des sites de commerce en ligne dans

ses trois composantes – le centre de pilotage des informations sur l'état des stocks, la nature des commandes, leur préparation et le transport – n'existe pas encore vraiment. Le marché ne compte que trois offreurs français de plateformes électroniques : Equod, TimeOnline, ShipVision, grands ordonnateurs des besoins en approvisionnement et en livraison des sites et des disponibilités des transporteurs. Equod est le seul vraiment opérationnel en France et se concentre sur la logistique des places de marchés électroniques.

Côté préparateurs de commandes, les très gros, comme Danzas ou Hays Logistique, sont habitués à traiter de 5 000 à 10 000 palettes par jour; mais 200 colis par mois, avec, pour chacun, des dizaines de références, ils ne savent pas faire. Quant aux «expressistes», Chronopost, UPS (United Parcel Service) et autres, ils n'offrent pas la livraison par créneaux horaires au particulier.

UN MARCHÉ PEU ALLÉCHANT

Francis Lelong, PDG de Black-Orange, a son explication : « Les grands vénédictes, Trois Suisses et La Redoute en tête, ont décidé d'internaliser leur logistique il y a une vingtaine d'années, car la seule société capable de livrer aux particuliers était La Poste, et ils ne voulaient pas se trouver coincés par ses grèves. La concurrence de Chronopost ne s'est donc pas développée faute de marché. »

Il y a bien E-Liko, qui compte dans ses clients 20 start-up opérationnelles et qui livre au particulier entre 500 et 2 000 colis par jour sur Paris. Mais, aujourd'hui, le marché en ligne n'est guère alléchant : ils ne font pas assez de volume, « pas plus qu'une épicerie de quartier », reconnaît Mathieu Rousseau, PDG d'E-Liko.

Aucun des acteurs cités plus haut n'accepte de dépenser de l'argent pour suivre de si petits clients. Danzas travaille bien avec le site de vêtements Rushcollection.com, Hays Logistique avec Iceurop et ChateauOnline, mais en test.

Alors les start-up s'organisent. Le toulousain Rouge & Blanc, vendeur de vin en ligne, a réussi à convaincre un préparateur de commandes, Le Roy Logistiques, et un livreur, DPD, d'accompagner sa croissance. Le Roy Logistique a mis en place un système de casiers à bouteilles, pour des stockages intermédiaires, afin de pas aller chercher une bouteille dans une palette stockée à 5 mètres de haut.

DPD, spécialisé dans les livraisons aux professionnels, se charge de la livraison aux internautes. « On leur assure 100 colis par jour », note Julien Bosc, responsable de la logistique du site. Mais nombre de rendez-vous avec les internautes sont ratés, le transporteur doit repasser une seconde fois. De son côté, BlackOrange joue sur ses relations privilégiées avec E-Liko, dont il est le principal client et dont le PDG est à l'origine de sa fondation.

E-Liko s'occupe de la réception des fournitures, des approvisionnements, de la préparation des commandes et de leur livraison. Black-Orange a refusé la course en avant à la livraison en une heure, qui rend impossible les tournées et oblige aux allers-retours pour une seule commande. Avec sa livraison en quatre heures, les tournées sont possibles. Koobuy, qui s'était lancé sur le créneau du « une heure dans Paris », a depuis déposé le bilan.

Pourtant, BlackOrange s'interroge sur son partenariat avec E-Liko. Chaque commande d'internaute – 150 par jour – lui coûte entre 50 francs et 80 francs, facturés par E-Liko. « Etant donné nos volumes faibles, nous pourrions reprendre une partie de notre logistique en interne, en particulier la préparation des commandes et les approvisionnements. La location d'un entrepôt de 500 mètres carrés dans la banlieue parisienne suffirait et ne serait pas forcément plus chère que la solution actuelle. » Iceurop s'est lancée dans la vente de produits frais en ligne, un créneau où les contraintes de logistique – en particulier la non-rupture de la chaîne du froid – sont maximales. Mais Hervé Chauvin, directeur lo-

gistique du site, ancien directeur logistique de Kodak France, a du métier. Il a en quelques mois mis en place une logistique pensée dans les moindres détails. « L'internaute choisit son heure de livraison. Sa commande et cette prise de rendez-vous sont intégrées dans notre logiciel de gestion des commandes, consolidé toutes les 24 heures. Ces données sont « moulinées » pour optimiser les livraisons selon leurs heures et le « bourrage » maximal des camions frigorifiques. A J+1 le plan de livraison est envoyé chez Hays Logistique, qui prépare les colis. Les transporteurs enlèvent les colis à J+2 et livrent au particulier en cravate. » Hervé Chauvin a recruté ces derniers parmi ceux qui livrent les commerçants le matin et sont donc, d'après lui, ravis de rentabiliser leurs journées en travaillant pour lui l'après-midi.

UNE « LOGISTIQUE SOLIDAIRE »

Côté fournisseurs, le site profite des réseaux de logistique partagée existants, regroupement de petits producteurs qui partagent un camion pour monter à Paris tous les jours à l'aube. Le hic, c'est le prix de ces prestations. En moyenne 140 francs par commande à Iceurop, dont 79 francs facturés à l'internaute.

Les start-up se prennent à rêver de solutions moins dispendieuses. Pourquoi pas la mise en place d'une « logistique solidaire », points de chute pour la réception des colis, qui résoudreait le problème de la livraison sur rendez-vous, des stations-service par exemple ?

Mais, dès lors, quelle différence entre aller faire ses courses à l'épicerie et chercher son colis au bureau de tabac si c'est pour gagner 150 mètres? Finie aussi la qualité supersonique du service des sites en ligne avec livraison en gants blancs. Si aucun intermédiaire n'ose prendre de risques, les start-up ne devront alors la qualité de leur logistique, et donc leur survie, qu'à l'adossement à des réseaux existants, ceux des vénédictes ou des supermarchés.

Cécile Ducourtieux

Nabisco partage ses camions

L'américain met ses moyens de livraison à la disposition de ses fournisseurs

BILL WHITEHOUSE accumule des notes de camionnage très salées. Vice-président chargé de la totalité des achats chez Nabisco [un poids lourd du comestible américain, 8,27 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 1999, concurrent du français Danone, NDLT]. Il supervise la livraison, à 80 000 acheteurs, de 500 types de biscuits différents, auxquels s'ajoutent plus de 10 000 articles de confiserie et des centaines d'autres denrées comestibles.

En outre, Bill Whitehouse organise la réception de chargements d'innombrables ingrédients bruts livrés au géant de l'alimentaire. Or véhiculer cette marchandise coûte très cher : plus de 200 millions de dollars par an (220 millions d'euros). Ce qui fâche Bill Whitehouse, c'est d'avoir à payer pour un nombre trop important de camions qui arrivent à destination ou partent à moitié vides. Grâce au Web, estime-t-il, Nabisco pourrait économiser au minimum 10 % dans ces dépenses. C'est la raison pour laquelle la vénérable entreprise, créée il y a cent deux ans, montre le chemin d'une révolution nommée « collaborative logistics » (la logistique partagée) : grâce à la Toile, les entreprises peuvent partager le volume de leurs camions et leur capacité d'entreposage avec d'autres sociétés – éventuellement concurrentes – livrant sur les mêmes destinations.

S'agissant d'exploiter les technologies de l'information, Nabisco a déjà fait la preuve qu'il est un petit fûté. Dans le cadre d'un projet pilote mis en œuvre l'année dernière, la firme a eu recours aux liens électroniques pour partager entrepôts et camions avec vingt-cinq autres fabricants, comme Dole and Lea & Perrins, ainsi que pour coordonner les commandes en provenance des détaillants.

BAISSER LES COÛTS DE STOCKAGE

Dans le cadre d'un test portant sur 8 000 commandes passées à Nabisco, Lucky Stores, distributeur au détail de la Californie méridionale, est ainsi parvenu à abaisser ses coûts de stockage de 4,8 millions de dollars (5,28 millions d'euros), cela après avoir découvert qu'il pouvait ajuster plus précisément les commandes et les livraisons aux besoins de ses clients.

En outre, Lucky, racheté l'année dernière par Albertson's, s'est vu consentir des prix avantageux sur divers articles, dans la mesure où, plutôt que d'expédier les marchandises dans des remorques à moitié vides, les fournisseurs ont pu remplir leurs camions à plein. Tandis que Nabisco a opéré sur ses coûts

d'expédition une économie de 78 000 dollars (85 800 euros), l'économie totale réalisée par l'ensemble des fabricants s'établit à 900 000 dollars (990 000 euros). « Nabisco a été un précurseur », déclare Tom Speth, professeur de distribution à la Miami University d'Oxford (Ohio).

Dans le cadre de ce projet pilote, la plupart des échanges se sont encore traités à l'ancienne, la communication s'établissant entre deux interlocuteurs seulement, détaillants et fabricants envoyant chacun de leur côté leurs données électroniques à l'entrepôt de stockage. Toutefois, Nabisco mise sur la Toile pour réunir un nombre beaucoup plus élevé de partenaires, avec pour objectif de réaliser des économies plus substantielles encore.

En septembre, Nabisco et dix autres sociétés, au nombre desquelles figurent General Mills et Pillsbury, ont commencé à tester un réseau de logistique partagée mis en place depuis Eden Prairie, dans le Minnesota, par Nistevo [prestataire de services spécialisé dans la mise en place de plates-formes de logistique partagée, NDLT]. En diffusant en ligne, sur le site Nistevo.com, la capacité dont elles ont besoin ou dont elles disposent, les entreprises parviennent à partager les camions et les frais. Au besoin, des accords passés en amont établissent qui devra assumer les coûts des kilomètres à parcourir, pour un même camion, entre la livraison d'une charge et l'enlèvement d'une autre. Mais le but est que chacun profite de l'économie réalisée, du fournisseur au détaillant, en passant par le transporteur routier.

Nabisco espère que ce système lui permettra d'optimiser son propre réseau de communication entre ses diverses branches. « Ceux qui faisaient rentrer les ingrédients bruts et ceux qui réexpédiaient les produits finis ignoraient qu'ils avaient la possibilité d'utiliser pour cela le même camion », explique Bill Whitehouse. Il compte y remédier, grâce à Nistevo et enregistrer des économies concrètes d'ici un an. En juin, Nabisco a été rachetée par Philip Morris, ce qui signifie que l'entreprise va devoir intégrer dans sa chaîne d'approvisionnement soixante-dix marques. Plus que jamais, il lui faudra développer le type de collaboration que seul le Réseau peut offrir.

F. K. 



★ Les pages « Entreprises » sont réalisées par les rédactions du « Monde interactif » et de « Business Week/e.biz ».

★ Traduit de l'anglais par Thibaut Devillard / Tradweb, Myriam Boureghda / Corporate et Maxime Chavanne.

PUBLICITÉ

Firewall, l'arme anti-pirates

TOUT PC connecté à Internet est une cible potentielle pour les hackers. Plus souvent curieux que malintentionnés, ces pirates modernes sont des milliers à scruter



quotidiennement le réseau mondial à la recherche d'une faille de sécurité, généralement au hasard et sans but précis. Leur objectif: accéder aux données stockées sur le disque dur des PC ou sur les serveurs de fichiers d'une entreprise. Sans le savoir, des millions d'internautes ont déjà subi leurs attaques. La plupart se sont révélées infructueuses; mais, pour ceux dont les ordinateurs étaient mal configurés ou infectés par un virus de type «ver» ou «cheval de Troie», le hacker est très certainement parvenu à ses fins.

Fatalité? Non, car la parade existe, même en cas d'infection virale: c'est le «firewall». Aussi appelé «pare-feu» ou «coupe-feu», il s'agit d'un dispositif de protection logiciel (associant parfois du matériel) qui bloque les attaques en provenance du Réseau. Par ricochet, il complète aussi l'action des logiciels antivirus. Longtemps destiné aux entreprises, le firewall intéresse aujourd'hui les particuliers, surtout ceux qui disposent d'une connexion permanente au Réseau par câble ou liaison ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line) et sont par conséquent plus vulnérables.

Quelle que soit sa forme – une «boîte noire» connectée à un réseau d'entreprise, un logiciel embarqué dans un équipement de réseau ou une simple application sous Windows –, le pare-feu a pour fonction de filtrer les informations qui transitent entre l'espace à protéger (un PC ou un réseau local) et le monde extérieur (tout réseau externe, Internet en tête). Pour cela, le

Pour protéger les PC connectés sur Internet contre les intrus, les logiciels pare-feu jouent les gendarmes

logiciel analyse tous les paquets de données transmis ou reçus dans la zone qu'il protège et réagit en fonction de règles définies à l'avance. Ces règles lui permettent soit de bloquer les échanges qui ont été explicitement interdits, soit d'interdire tous les échanges, sauf ceux qui ont été explicitement autorisés.

Cette dernière méthode est plus sûre mais plus contraignante, car il faut indiquer au pare-feu quels sont les services réseau et Internet réputés sains et fiables susceptibles d'être utilisés sur le PC. Cela peut se faire une fois pour toutes, lors de l'établissement des règles initiales, ou à chaque alerte de blocage, en mode d'apprentissage. Pour faciliter la mise en service des firewalls personnels, des règles sont souvent préprogrammées pour autoriser, par défaut, les paquets de données liés aux différentes sessions de navigation sur le Web ou ceux qui correspondent à des échanges entre le logiciel de courrier électronique et le serveur de messagerie du fournisseur d'accès.

Pour tout le trafic Internet, le filtrage au niveau du paquet s'opère en fonction du protocole Internet (IP), c'est-à-dire l'adresse réseau de l'émetteur ou du destinataire, du type d'informations contenues dans le paquet et du port de communication utilisé (défini par un nombre de 0 à 65535). Un paquet sortant sur le port 80 signifie, par



exemple, un accès sur un site Web, l'adresse du destinataire étant celle d'un PC à visiter. Le firewall sait aussi effectuer un filtrage en fonction des applications qui émettent les paquets. Il peut ainsi n'autoriser les services de courrier électronique (habituellement sur les ports 25 et 110) qu'au seul logiciel de messagerie. En complément, pour parfaire la sécurité, on pourra limiter ces échanges au

seul destinataire cohérent, le serveur de messagerie, identifié par son adresse IP fixe et connue à l'avance. Le pare-feu peut également être programmé pour interdire les échanges avec certains sites Web, jouant ainsi le rôle de logiciel de contrôle d'accès. Enfin, certains firewalls offrent des fonctions supplémentaires de sécurité, absentes des logiciels de navigation, comme l'interdiction de cookies émanant de certains sites ou le blocage sélectif d'applets Java et de contrôles ActiveX, parfois hôtes de virus responsables de trous de sécurité.

Les pare-feu personnels destinés aux particuliers coûtent quelques centaines de francs. Ils sont commercialisés par des spécialistes de la sécurité des réseaux ainsi que par les éditeurs traditionnels de logiciels antivirus, comme Network Associates ou Symantec. On trouve également sur Internet des firewalls en version d'évaluation, voire gratuits, pour un usage personnel, comme Zone Alarm, édité par Zone Labs (www.zonelabs.com) et réputé pour sa simplicité d'utilisation. Installer puis utiliser un pare-feu est ainsi aujourd'hui à la portée de tout internaute prudent qui souhaite mettre son PC à l'abri de visiteurs indésirables.

Faut-il, pour autant, en adopter un systématiquement, dès lors que l'on utilise Internet? Pas si sûr. Car, si tout PC est potentiellement vulnérable, il vaut mieux souvent faire la configuration du système pour boucher les éventuels trous de sécurité plutôt que de pousser les hackers au crime. Un firewall n'est en effet pas invisible: quand il bloque un trafic réseau malveillant, l'auteur de l'attaque en est indirectement informé. Ne recevant pas de réponse, il se doute qu'un pare-feu est à l'œuvre, ce qui pourrait lui laisser à penser qu'il y a quelque chose d'important à protéger. Et ainsi, par défi ou par curiosité, il pourrait être incité à renforcer son attaque...

Jean-Marc Gimenez

Sabir cyber



Cartouche

Pendant longtemps, jusqu'à la PlayStation de Sony en 1995, les jeux vidéo sur console se distinguaient des jeux sur micro-ordinateur parce que les premiers étaient physiquement des cartouches, alors que les autres se présentaient d'abord sur disquette, puis sur CD-ROM. Mais Pokemon est sans doute le dernier grand succès du jeu vidéo à n'être disponible que sur cartouche, sur la Game Boy comme sur la Nintendo 64. Car cet objet tire ici ses dernières cartouches, et son domaine de prédilection est aujourd'hui celui des imprimantes, où les – coûteuses – cartouches d'encre des imprimantes à jet d'encre ont supplanté les cartouches de toner des laser.

Le mot vient de l'italien *cartoccio*, apparu à la Renaissance pour désigner un cornet, du papier enroulé dans lequel on mettait notamment de la poudre (merci, Marco Polo) pour des feux d'artifice et plus tard des munitions. A la fin du XVI^e siècle, le mot passe en français, devenant *cartouche*, et de là en anglais, où il donne *cartridge*. La partie commune de ces trois mots, *cart-*, désignait, en italien (*carta*) une feuille de papier et a donné aussi la *carte* (de jeu) et la *carte géographique*. Sur les cartes, il existe aussi des *cartouches*, mais cette fois-ci au masculin. Un *cartouche* y désigne en effet l'encadré contenant le titre, la légende, etc. Le terme a la même origine, *cartoccio*, mais a suivi un trajet différent: ce cornet fut utilisé, en sculpture, sur les monuments, comme forme contenant des inscriptions. Le terme fut ensuite repris par les égyptologues pour la partie d'un monument contenant des hiéroglyphes, de là son utilisation en cartographie, en dessin industriel ou en PAO. Mais depuis un demi-siècle, les enfants apprennent d'abord le mot quand ils rechargent leur stylo à plume, net progressé par rapport à l'époque où on le découvrait au service militaire ou à la chasse.

En informatique, le mot – au féminin – aurait pu annexer une toute petite boîte amovible en plastique, qu'elle contenait une bande magnétique (cartouche de stockage), un logiciel (jeu vidéo), de la poudre (toner des photocopieuses) ou un liquide (encre). *Cartouche* aurait pu régner sur tout contenant amovible s'il ne subissait une double concurrence. En France, le mot *cassette*, qui depuis le XVII^e siècle sommeillait dans le rôle, prestigieux mais limité, de petit coffre contenant des objets de valeur, fut propulsé au premier rang, parfois orthographié *K7*, du fait de l'essor de la musique populaire des années 60. Relayé par la cassette vidéo, ce premier succès explique sans doute pourquoi les mères s'obstinent à appeler *cassettes* les cartouches de jeux vidéo de leurs enfants. A l'étranger, malgré l'emploi du mot français *cassette*, c'est plutôt *carte* qui nuit à *cartouche*: si la Game Boy de 1989 inaugure des cartouches, nos lecteurs MP3, appareils photo numériques ou PDA (assistants personnels) sont alimentés par des objets semblables, mais qui s'appellent pourtant des *cartes*. Mais la vie des mots est longue, et gageons que la course entre ces trois mots italo-franco-anglais n'est pas terminée.

Cléo CANALPLUS.FR

★ Les pages «Cyberculture» sont réalisées par les rédactions du «Monde interactif» et de Canal+.

LA LETTRE HEBDOMADAIRE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES Recevez par mail les principaux sujets développés dans le supplément «Le Monde interactif» et sur le site interactif.lemonde.fr

Des jouets très high-tech

A chaque âge, son modèle techno pour Noël

De 3 à 18 mois

Tout doux, Mon Chien câlin appelle les caresses. Dès que bébé l'attrape, ses yeux clignent. Appuyer sur sa patte ou lui masquer un œil avec sa grande oreille le fait parler et jouer de la musique. Affectueuse, cette peluche interactive se met à chanter des berceuses dès que le tout-petit pleure plus de quatre secondes. Vtech. 150 F (23 euros).



De 6 à 9 ans

Tous les enfants ont envie d'avoir une miniconsole, mais les parents préfèrent un ordinateur avec clavier. Le Duo Compact réunit les deux. Sur le portable, l'enfant dispose de 35 activités pédagogiques. Avec l'écran détachable qui devient console de jeux portable, il joue partout. Vtech. 500 F (76,2 euros).



A partir de 6 ans

Les mouvements très fluides (il marche, tourne et bouge ses mâchoires), la texture souple de la peau et les six effets sonores préprogrammés contribuent au réalisme du Dinosaur T-Rex. Commande infrarouge. Deux fois primé en France. Joué Club. 299 F (45,6 euros). ■ www.joueclub.fr



De 12 à 36 mois

Taper à toute force sur Le Clavier des bébés, c'est sans danger pour les chères têtes blondes. Cet astucieux accessoire, qui se fixe sur votre clavier, le transforme en un robuste jeu d'éveil. Combiné avec 3 CD-ROM évolutifs comprenant 15 activités, il initie au multimédia des bambins fiers d'imiter leurs parents. Berchet. 349 F (53,2 euros).

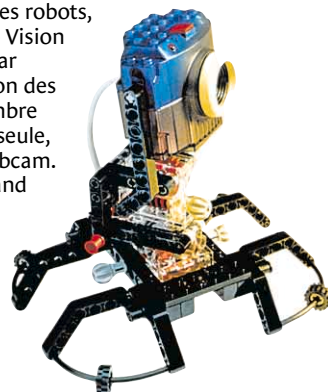
A partir de 5 ans

Avec l'appareil photo numérique Barbie Photo Designer, les fillettes n'ont qu'à appuyer sur un bouton pour prendre 6 images à la suite. Sur un PC, c'est très amusant d'insérer les photos dans des scènes avec Barbie et ses amis. Les photographes en herbe peuvent aussi transformer celles-ci avec des effets spéciaux (cadre, cœur) et les imprimer sur des «stickers». Mattel Interactive/TLC-edusoft. 499 F (76 euros). ■ www.tlc-edusoft.fr



A partir de 11 ou 12 ans

Associée au coffret Lego Mindstorms Robotics Invention System (RIS), qui permet de construire et de programmer des robots, la minicamera vidéo Vision Command signale par une alarme l'intrusion des adultes dans la chambre de l'enfant. Utilisée seule, elle fait office de webcam. Lego. Vision Command System 699 F (106,5 euros). RIS 1 590 F (242,4 euros). ■ www.robotstore.com/lego_mindstorms.html



Une sélection d'Agnès Batifoulier

Une école virtuelle à la maison

COUP DE POUCE
Support: quatre CD-ROM PC/Mac
Editeur: Collection Knowledge Adventure, Havas Interactive
Prix: 149 francs (22,7 euros)

«COUP DE POUCE grandit avec vos enfants», dit-on dans la présentation de cette collection, mais la question importante est plutôt: «Nos enfants grandissent-ils avec Coup de Pouce?» A travers ces quatre CD-ROM, l'impression reste mitigée. Les auteurs connaissent les programmes scolaires mais leurs CD-ROM aideraient-ils un professeur d'école? Nombre d'animations égaient des activités plutôt scolaires mais qu'en faire à la maison? Toute la question est là: on se demande bien pourquoi les enfants devraient faire double journée, école le jour et école virtuelle le soir.

Coup de Pouce ne prend pas assez parti: les exercices de lecture rendent un enfant attentif au sens d'une histoire autant qu'aux relations entre ce qui s'écrit et ce qu'on entend. Mais le programme n'aide pas vraiment à la découverte de textes variés, poétiques ou fonctionnels. De même, sa découverte de l'anglais ressemblera à celle de ses parents (voire de ses grands-parents) puisqu'elle est essentiellement fondée sur une approche du vocabulaire et le rabâchage de quelques questions systématiques: trop d'animation fait perdre du temps et de l'attention.

De fait, les auteurs ont choisi de faire découvrir la lecture à travers une histoire: il faut libérer les artistes d'un cirque des manœuvres d'un méchant magicien. On contestera très vite des graphismes dignes de fanzines bas de gamme, des animations gratuites qui ne nourrissent pas l'histoire et surtout une opacité relative des parcours à suivre. Tenu de rencontrer les occupants du cirque un par un, il faut leur extorquer des tickets pour peu à peu reconstituer le puzzle des disparus. Encore un puzzle? De plus,



les enfants d'aujourd'hui voient assez de fictions pour que celle-là leur paraisse plus mal ficelée qu'un vieux manuel.

Les exercices plus techniques sont offerts en trois niveaux de difficulté: pourquoi chaque tableau ramène-t-il par défaut au premier niveau? Là encore, les finitions laissent à désirer. Au mieux, un enseignant un peu acrobate laissera ses élèves accéder à tel ou tel exercice choisi, et des parents fatigués occuperont des enfants trop bryants sans trop culpabiliser. Mais aucun n'aura de traces du parcours effectué puisque le programme n'offre aucune forme de récapitulation historique ni d'évaluation.

L'anglais, enfin, est fondé sur la découverte thématique d'un vocabulaire assez étendu, suivie pour chaque thème d'une interrogation à partir d'une question type («How are you?») pour s'exercer à dire les humeurs («I'm sad you know») ou bien cliquer sur plusieurs endroits d'une image (les parties du corps ou les éléments d'une ville). L'image ne réagit pas toujours avec exactitude (celui qui sélectionne la maison rose aura une bonne réponse s'il ne touche pas l'arbre qui est au milieu). On comprend d'ailleurs mal pourquoi Havas juxtapose dans son catalogue des programmes concurrents (ADI) de qualité si variable. Est-ce une explication du prix relativement modique de Coup de Pouce? Mais, à l'école comme à la maison, on ne fait pas d'économie sur l'éducation des enfants.

Patrick Longuet CANALPLUS.FR



Barry Steinhardt, directeur de l'American Civil Liberties Union, Simon Davies, président de Privacy International, et Marc Rotenberg, président de l'Electronic Privacy Information Center, mènent l'action du GILC contre le projet du Conseil de l'Europe.

Lutte contre la cybercriminalité: la riposte des ONG

« **UNE CLAIRE** violation des droits de l'homme », un projet qui « préfigure une société de la suspicion »... Pour les responsables du GILC (Global Internet Liberty Campaign), une coalition de cinquante-quatre organisations non gouvernementales (ONG), le projet de convention sur la cybercriminalité, concocté par les experts du Conseil de l'Europe, ne doit pas être ratifié en l'état. Et la lettre de protestation du GILC, adressée le 18 octobre 2000 au Conseil de l'Europe, semble avoir déjà porté quelques fruits.

« Des membres du GILC ont eu accès à la dernière mouture du texte, qui n'a pas été encore rendue publique, et ils ont pu y noter quelques changements positifs par rapport aux versions précédentes », confie Barry Steinhardt, directeur de la puissante American Civil Liberties Union (ACLU), l'Union américaine pour les libertés civiques – l'une des associations phares du GILC. « Mais cette dernière version, tempère-t-il, semble loin d'être satisfaisante. »

Selon le responsable d'une organisation membre du GILC ayant requis l'anonymat, « la présidence du Conseil de l'Europe s'est déclarée, en privé, "très déstabilisée" par la requête du GILC et a dénoncé une "interprétation abusive" de ce projet ».

Mais, pour les contestataires, c'est précisément le flou dans lequel sont laissés plusieurs points, et les diverses lectures qui peuvent en être faites, qui rend nécessaires de profonds changements dans les propositions de texte rendues publiques à ce jour.

Les reproches sont durs. Au centre des critiques formulées par le GILC, les dispositions exigeant des « intermédiaires techniques de connexion » – c'est-à-dire les fournisseurs d'accès – qu'ils enregistrent et conservent les activités de leurs abonnés sur simple injonction des

Le projet de convention de lutte contre la criminalité en ligne provoque la colère des ONG

services de police. Une disposition qui, pour Simon Davies, président de Privacy International, une ONG britannique, vise à « transformer de fait tous les fournisseurs d'accès à Internet en auxiliaires de police ». Une pratique tentante. La Grande-Bretagne et la Russie y ont déjà cédé et ont mis en place de semblables dispositions dans leur droit national. « Au Royaume-Uni, précise Simon Davies, un simple officier de police peut requérir d'un fournisseur d'accès l'interception de la correspondance électronique et les données de connexion d'un utilisateur. »

A l'aune des projets du Conseil de l'Europe, ce type de disposition pourrait avoir, selon le GILC, de plus graves conséquences que la seule violation de la vie privée. « Il y a des flux de réfugiés politiques à l'intérieur même des pays membres du Conseil de l'Europe, s'insurge Simon Davies. Imaginez que la police turque requière de son homologue britannique des interceptions de courrier d'un réfugié kurde exilé à Londres ! »

Plus généralement, ce sont les disparités législatives des quarante et un pays du Conseil de l'Europe qui font bondir les responsables du GILC. « Le projet de convention fait intervenir la notion de "crime grave", ajoute Barry Steinhardt. Encore faudrait-il que cette notion soit précisée, indépendamment des frontières ! »

Des notions qu'Internet contribue à rendre de plus en plus floues. Car, outre l'éventualité d'atteintes à la vie privée, le GILC stigmatise également, dans les différentes propositions du texte, une « criminalisation excessive » de certaines activités liées à la Toile. Criminalisation de la possession de certains outils de cryptage des données ou de sécurisation du Réseau, criminalisation de la violation du droit d'auteur et, dans une certaine mesure, criminalisation du lien hypertexte... « Imaginez qu'une personne insère sur son site, par erreur, un lien vers des pages jugées illicites, souligne Barry Steinhardt. Cette personne peut dès lors être considérée comme criminelle ! »

Souvent, pour étayer leurs critiques, les membres du GILC transposent les situations rencontrées sur la Toile pour les comparer à celles du monde réel. Certains points du projet de convention pourraient, selon le GILC, amener les Etats à exiger l'accès à toutes les clés de décryptage des données. Pour Marc Rotenberg, président de l'EPIC (Electronic Privacy Information Center), cela va à l'encontre de la Convention européenne des droits de l'homme. « Lorsqu'un individu commet un délit, explique-t-il, les services de police sont habilités à effectuer des perquisitions et des saisies à son domicile... En aucun cas ils ne peuvent l'obliger à avouer, par exemple, où il cache quelque chose. »

Pour l'EPIC et le GILC, la détention, par les gouvernements, de toutes les clés de décryptage, équivaut à cette violation du droit au secret. Mais les critiques ne se cantonnent pas au simple contenu de ce projet de convention. « Le manque de transparence dans lequel les premières moutures ont été rédigées a été total, souligne Simon Davies. Aucune organisation de la société civile, aucune ONG n'a été invitée pour

exprimer son point de vue sur les dispositions du projet. »

L'amertume est de mise, d'autant qu'autour de ce projet de convention flotte un sentiment de déjà vu. « A chaque fois que des dispositions pouvant mettre en péril les libertés sont prises, constate Marc Rotenberg, elles passent d'abord par des instances supranationales, et les organisations de la société civile ne sont pas conviées pour ouvrir le débat. »

Sur ce point précis, le GILC semble avoir été écouté. A la prochaine réunion portant sur le projet de convention contre la cybercriminalité, qui doit se tenir à Budapest en avril 2001, le Conseil de l'Europe devrait convier plusieurs membres de l'organisation. « Et, ajoute un de ses responsables, rien n'est joué avant juillet 2001, date à laquelle le texte définitif doit être bouclé. » Un début de victoire pour le GILC ?

Stéphane Foucart

www.gilc.org

Un code de conduite pour Internet

POUR la troisième année consécutive et dans la perspective du congrès mondial qui se tiendra en 2003 sur la place de l'éthique dans l'espace sociétal de l'information, des experts se sont réunis à l'Unesco du 13 au 15 novembre. Au centre des débats : la protection de la dignité humaine dans l'ère numérique et l'élaboration de règles de conduite.

Vie privée, lutte contre la criminalité ? Tous s'accordent à les privilégier, mais l'éventail des mesures proposées est large. Adama Fofana, président du Conseil d'information du Burkina Faso, propose la création d'une autorité de régulation supranationale, normative et consultative. Pour Amr Zaki Abdel Motaal, avocat au Caire, « une telle autorité est un rêve ! ». Il préconise un droit moderne de la cybercriminalité sur lequel se caleraient les droits des Etats.

Protéger quoi ? A priori, tous s'accordent à établir une base commune de protection : drogue, bioéthique, espionnage industriel, pornographie, droits de l'homme... « Mais il n'y a pas de hiérarchie claire dans les priorités, et on risque des conflits de valeurs », estime Bernt Niehaus, ambassadeur et représentant permanent du Costa Rica aux Nations unies. « La dignité humaine, c'est le droit de refuser le regard indésirable », rétorque Stefano Rodota, membre du Comité d'éthique du Conseil national italien de la recherche.

Au-delà de ces divergences, « ce sont les pays développés qui ont les meilleurs équipements de surveillance et de contrôle, notamment les Etats-Unis qui fournissent l'essentiel de la bande passante sur Internet », rappelle Duncan Campbell, journaliste britannique. Sauf mobilisation internationale vigoureuse, ce sont donc les normes éthiques

des pays développés qui constitueraient le socle d'un éventuel code de conduite.

La menace d'avoir à payer à des acteurs en ligne la protection de ses données personnelles se profile aussi et, avec elle, la discrimination entre nantis et démunis : « Le respect de la vie privée devient un argument commercial pour certains marchands en ligne », note Stefano Rodota.

Le rôle des pouvoirs publics dans l'accès à l'information et le concept d'un « usage loyal » de l'outil Internet étaient également à l'ordre du jour. La mise en service électronique des administrations des Etats de l'Union européenne d'ici à 2003 a été évoquée. Des propositions d'analyse et de contrôle des réseaux nationaux permettant l'accès universel à Internet ont été faites.

Quid de la protection excessive des exceptions légales (copies autorisées, reprise de citations, etc.) aux droits d'auteur ? L'équilibre est fragile entre le citoyen, le créateur et l'éditeur, dont l'œuvre est nécessairement protégée. L'outil Internet crée un fossé numérique à la faveur de ces derniers, qui verrouillent leur copyright. « Une trop forte protection juridique intrinsèque des mesures techniques est dangereuse dès lors que le seul fait de toucher à une clé d'accès devient en soi répréhensible, alors même que se cache derrière celle-ci la copie d'une œuvre autorisée. C'est l'exception légale au droit d'auteur qui est menacée ! », a souligné Mireille Buydens, modérateur et professeur de droit à l'Université catholique de Louvain (Belgique).

Geneviève Meunier

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ CITOYENNE DU WEB SUR LE SITE interactif.lemonde.fr

Tribune

Le débat public et le Web

D'OÙ SONT SORTIS ces dizaines de milliers de Serbes qui se sont mobilisés avec opiniâtreté pendant des semaines pour que Milosevic quitte le pouvoir ? De nombreux spécialistes s'étaient pourtant relayés à longueur de journée pour nous affirmer qu'il n'y avait plus aucune opposition en Serbie ; que le peuple serbe, tout entier rallié aux thèses ultranationalistes, était uni derrière son chef, et que l'ensemble de la presse d'opposition avait été muselée. Cette thèse avait d'ailleurs été l'un des principaux arguments justifiant une intervention militaire au Kosovo. Génération spontanée ou erreur d'appréciation ?

L'émergence d'une opposition à Milosevic n'est pourtant pas une réelle surprise. Pendant toute la durée du conflit, en effet, des milliers d'internautes ont reçu quotidiennement des bulletins d'information et des communiqués émanant d'agences de presse ou d'organisations hostiles aux thèses nationalistes de Milosevic.

On pourrait légitimement se demander aujourd'hui pourquoi ces informations n'ont pas été plus largement diffusées dans l'opinion. Que l'on ait été favorable ou non à cette opération, force est de constater que le débat public sur l'opportunité d'une intervention militaire n'a pas réellement eu lieu ; d'autant que, pour des raisons assez diverses, aucune des organisations traditionnellement hostiles à la résolution armée des conflits n'a pu, ni même peut-être souhaité, questionner le caractère inéluctable de l'option militaire.

Tout au long de cette guerre, la société française a cependant exprimé un immense besoin d'information et de débat. Dans un contexte de quasi-consensus de l'ensemble de la classe politique sur la question de l'intervention, les grands médias écrits et audiovisuels ont décidé de créer de nombreux forums de discussion sur Internet allant bien au-delà du simple courrier des

lecteurs et permettant aux citoyens de s'informer, de partager leurs savoirs et leurs sources, de réfléchir et de débattre.

Pendant tout le conflit, il n'y a pas eu un journal télévisé, pas un article de journal qui ne renvoie le lecteur ou le téléspectateur vers un forum de discussion ou un site Internet. On peut considérer que s'est alors instaurée une répartition des tâches relativement inédite dans le monde des médias, répartition dans laquelle Internet faisait figure d'espace dévolu au débat citoyen et à la réflexion. Certains pourront regretter que les médias, en particulier audiovisuels, aient choisi de cliver à ce point leurs champs d'intervention. Ce phénomène permet néanmoins de réfléchir à une nouvelle dynamique qui permettrait d'articuler médias traditionnels et nouveaux médias.

Ne serait-ce que pour des raisons d'accessibilité aux outils, l'hypothèse d'une stricte division entre l'information, entendue au sens classique du terme, d'une part, et le débat, de l'autre, n'est, à l'évidence, pas souhaitable. Mais, loin d'être un danger pour la qualité de l'information, Internet pourrait permettre, et permet déjà souvent aux journalistes de diversifier leurs sources, d'avoir d'autres éclairages, d'aborder certaines questions sous un angle différent et peut-être même de nourrir leur travail de la réflexion de chacun.

Si la question de la validation des sources, que se soit sur Internet ou ailleurs, reste plus que jamais fondamentale, elle ne doit cependant pas faire oublier que les médias traditionnels et les nouveaux médias ont tout à gagner à se nourrir l'un de l'autre.

Olivier Blondeau, sociologue

olivier.blondeau@freescape.eu.org

PUBLICITÉ

Profil

Le curriculum vitae idéal

Age : 20-22 ans

Formation : aucun diplôme spécifique n'est demandé, si ce n'est le bac. Une formation en informatique est un plus.

Expérience : excellente culture et pratique régulière des jeux vidéo.

Compétences : maîtrise des fonctionnalités classiques d'un ordinateur et d'Internet. Notions de programmation. La connaissance des logiciels graphiques est un atout.

Qualités demandées : concentration, rigueur, sens critique, diplomatie.

Langue : anglais.

Salaire : 90 à 120 KF.

Les formations

DESS Sciences du jeu

DU Produits éducatifs culturels et ludiques multimédias

Université Paris-XIII, 99, avenue J.-B.-Clément, 93430 Villetaneuse.

Tél : 01-49-40-30-00.

www.univ-paris13.fr

Sur la Toile

doc.sell.fr

Site officiel du Syndicat des éditeurs de logiciels de loisirs.

On y trouve les chiffres du marché des logiciels de loisirs ou les jeux vidéo récompensés au dernier Milia (Marché international des programmes pour les médias interactifs).

www.phijvmi.com/

Un site qui se définit comme « le site de la petite histoire illustrée des jeux vidéo et de la micro-informatique ». Avec, entre autres, une chronologie des jeux vidéo et des machines par année, et un catalogue très complet de toutes les sorties.

www.gamelook.com

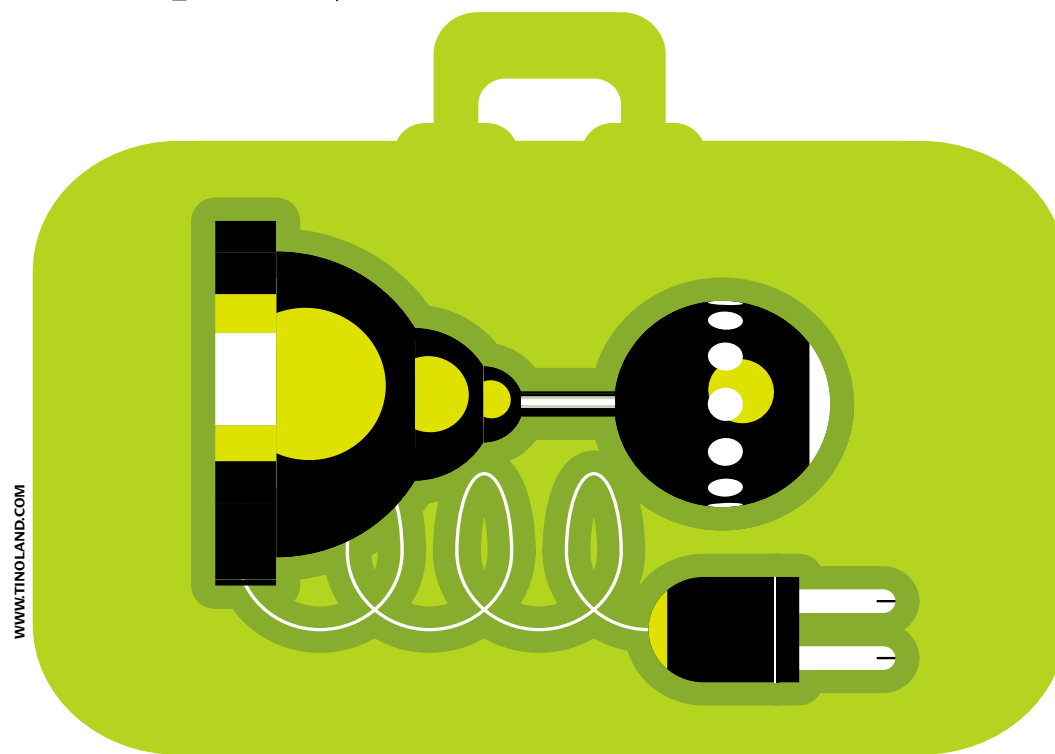
Moteur de recherche français sur les jeux vidéo. Plus de 692 sites référencés par genres. Des jeux, bien sûr, mais aussi des sites de magazines spécialisés, des éditeurs, des fabricants de matériel... et la liste des associations, clubs et autres lieux de rencontre pour aficionados.

Tester n'est pas jouer

Il passe sa vie à s'amuser, mais c'est pour la bonne cause : Cédric Michéa traque les bugs des jeux

IL A 27 ANS, part tous les matins au bureau, reçoit chaque mois une fiche de paie, mais déclare : « Je suis un grand gamin qui n'a pas vraiment de métier. » Cédric Michéa est testeur de jeux vidéo. Plus qu'un job, une vocation. Son bac secrétariat et comptabilité en poche, il envoi, mois après mois, sa candidature chez tous les fabricants de jeux vidéo de l'Hexagone. Une détermination qui paie : en 1997, après des années de petits boulots, il est embauché chez Cryo Interactive. Au terme d'un seul entretien : « Ma passion et ma connaissance des jeux vidéo étaient évidentes. »

Et pour cause : depuis que le premier jeu vidéo – le dinosaure Pong – existe, Cédric Michéa joue au moins trois heures toutes les nuits. « Les jeux vidéo me permettent d'expérimenter tout ce qu'il m'est impossible de vivre dans la vie réelle : je voyage dans le temps et l'espace,



j'ai du pouvoir... », argumente-t-il. Le jour, Cédric Michéa ne joue plus : il teste. Une nuance de taille : « Il n'est plus question d'être totalement sur tout ce qui ne va pas dans le jeu, tant au niveau de la programmation que du graphisme ou de la difficulté des énigmes. » Des feuilles d'évaluation accompagnent le testeur à

chaque étape de la construction du jeu. Des feuilles qui valent leur pesant d'or : chaque jeu vidéo coûte entre 5 et 12 millions de francs à fabriquer. Le moindre flop commercial est une catastrophe économique pour l'éditeur.

Consultant autant que testeur, Cédric Michéa intervient dès le scénario : il scrute les incohérences, suggère des éléments d'énigme, évalue la difficulté du jeu... Vient ensuite les premiers éléments graphiques ou sonores : des chapitres du jeu qu'il faut déboguer et amender. « On vérifie, par exemple, qu'une collision se fait bien, que l'image n'est pas saccadée, que la

démarche des personnages est réaliste... », précise-t-il.

Ultime étape : vérifier que le jeu, dans sa version quasi définitive, ne présente plus de défaut. Le moment le plus ludique ? « C'est vrai qu'on teste enfin le jeu dans son intégralité, mais nous n'avons pas le droit de laisser passer le moindre bug. »

Des heures à tuer de vilains monstres, à visiter des mondes parallèles, à conduire des voitures de Formule 1... n'est-ce pas, finalement, franchement ennuyeux ? « Absolument pas : d'ailleurs, je joue également à la maison. »

Et en famille, s'il vous plaît ! Sa femme et son fils de cinq ans sont, eux aussi, des drogués du jeu vidéo ! Contrairement à ses acolytes – Cryo Interactive compte une dizaine de testeurs –, Cédric Michéa n'attend aucune promotion : passer de l'autre côté de la barrière, concevoir des jeux vidéo, ne l'intéresse pas. Ou pas encore ?

« Quand je joue, je suis et je reste tel que j'étais quand je jouais à Pong :

un enfant », déclare-t-il. Ceux qui finissent par grandir, par rêver d'être les démiurges du jeu, devront, pour évoluer vers des fonctions de programmation ou de scénarisation graphique, justifier d'une formation en informatique ou s'être formés sur le tas. On appréciera aussi qu'ils aient brillé par leur diplomatie en tant que testeurs : « Un jeu vidéo, c'est deux ans de travail : il serait malvenu, en phase finale de test, d'annoncer aux concepteurs que le jeu est archi-mauvais », confie Cédric Michéa.

Est-ce à dire que les testeurs payés par un éditeur ne peuvent être objectifs ? C'est l'opinion de Cédric Melon, testeur-journaliste pour le magazine Dreamzone : « Quand on voit la médiocrité de certains jeux, on se demande si les testeurs ont vraiment eu leur mot à dire. » Dans la vie réelle comme dans les jeux vidéo, le pouvoir de ces derniers flirte avec le virtuel...

Sophie Godat

Un intranet qui roule pour tous les salariés

EST-CE LA FIN des intranets gadgets ? Ceux qui, sous couvert d'exhaustivité, croulent sous les informations, mais qui ne sont accessibles qu'aux cadres du siège social, équipés d'ordinateurs. C'est peut-être trop tôt pour le dire, mais récompensé par l'Intranet d'or lors de la troisième édition de ce concours, le projet déposé par les ASF (Autoroutes du Sud de la France) montre ce que peut apporter un intranet plus démocratique.

L'intranet de la société a été conçu pour être accessible à tous les salariés, même ceux qui n'ont pas de PC ni d'expérience en informatique, grâce à une centaine de bornes interactives tactiles. « L'une des difficultés était de concevoir un média commun sur un très grand nombre de sites (les ASF comptent plus de 200 sites), pour un personnel ayant des statuts et des métiers différents et travaillant à des rythmes décalés », explique Yann Laroyenne, chargé de mission Médias internes pour les ASF.

En effet, la société compte quelque 6 000 salariés et plus de 2 000 saisonniers, avec un ratio d'encadrement faible (380 cadres). De plus, ceux-ci travaillent de jour, alors que la majorité des employés font les 3 x 8.

Se contenter de déployer l'intranet sur les PC de l'entreprise ? C'eût été exclure la majorité du personnel de toute information, car seules 1 200 personnes sont équipées d'ordinateur. La direction a donc décidé de mettre en place un réseau de bornes interactives en complément de l'accès classique via PC. Actuellement, 62 bornes en libre-service sont installées dans les locaux des gares de péage, dans certains réfectoires ou ateliers. Et 40 nouvelles bornes les rejoindront d'ici à la fin de l'année.

Outre les rubriques classiques, comme la présentation du groupe ASF, des informations pratiques, le dispositif de formation ou les règles

Aux Autoroutes du Sud de la France, l'intranet est accessible à tous les salariés grâce à des bornes interactives tactiles

internes de l'entreprise, l'intranet met à la disposition des salariés des flashes d'actualité renouvelés tous les jours, des précisions sur le trafic autoroutier et des informations locales.

De plus, les ASF ont voulu privilégier le dialogue social et la transparence en matière de ressources humaines. « L'une des rubriques les plus fréquemment consultées est celle qui liste les postes à pourvoir et qui indique les noms des candidats retenus une fois l'offre pourvue », explique Yann Laroyenne. Cela a notamment permis de couper court aux différentes rumeurs. »

Grâce à une charte d'utilisation de l'intranet par les partenaires sociaux, les comptes rendus de réunion et de négociations sont en ligne très rapidement. Ainsi, les résultats des dernières élections furent sur l'intranet dans les 24 heures qui suivirent la clôture du vote. De même, lors de la négociation sur les 35 heures, un compte rendu de l'état des négociations était disponible à la fin de chaque réunion.

En démocratisant l'accès aux informations, l'intranet n'a pas fait que des heureux. Yann Laroyenne le reconnaît : « La rapidité du média a surpris la hiérarchie intermédiaire. Il a fallu leur expliquer que leur valeur ajoutée résidait surtout dans leur capacité à expliquer les informations et non dans leur diffusion. » Après quelques mois d'utilisation, l'intranet enregistre déjà plus de 25 000 connexions par mois.

La société travaille actuellement à l'enrichissement multimédia et au développement de son interactivité. Elle projette en effet de mettre en ligne du son et des vidéos d'ici quelques mois.

Catherine Rollot

PUBLICITÉ

Le Monde
INTERACTIF

16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél. : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-97. E-mail : hitech@lemonde.fr.
Directeur de la publication : Jean-Marie Colombani.
Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général de la rédaction : Claudine Boeglin.
Directrice artistique : Maria Mercedes Salgado.
Rédaction : Pierre Bouvier, Cécile Ducourtieux (Entreprises), Stéphane Foucart, Guillaume Fraissard (Portrait), Gaëlle Macke (Entreprises), Stéphane Mandard (Citoyen), Corinne Manoury (Techniques), Hai Nguyen (Cyberculture), Catherine Rollot (Métiers), Olivier Zilbertin (Enquête).
Édition : Olivier Herviaux.
Réalisation : Nathalie Le Dréau, Alex Monnet, François Montintin.
Révision : Olivier Houdart, Christiane Tricoit.
Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corre. Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-38-58).
Impression : Le Monde Imprimerie.

Les articles extraits de BUSINESS WEEK traduits et reproduits dans ce numéro sont la propriété de The McGraw-Hill Companies, Inc. ©2000. Tous droits réservés.
Articles translated and reprinted in this issue from BUSINESS WEEK are copyrighted 2000 by The McGraw-Hill Companies, Inc. All rights reserved.

interactif.lemonde.fr